

# D O S S I E R A P P R O U V É



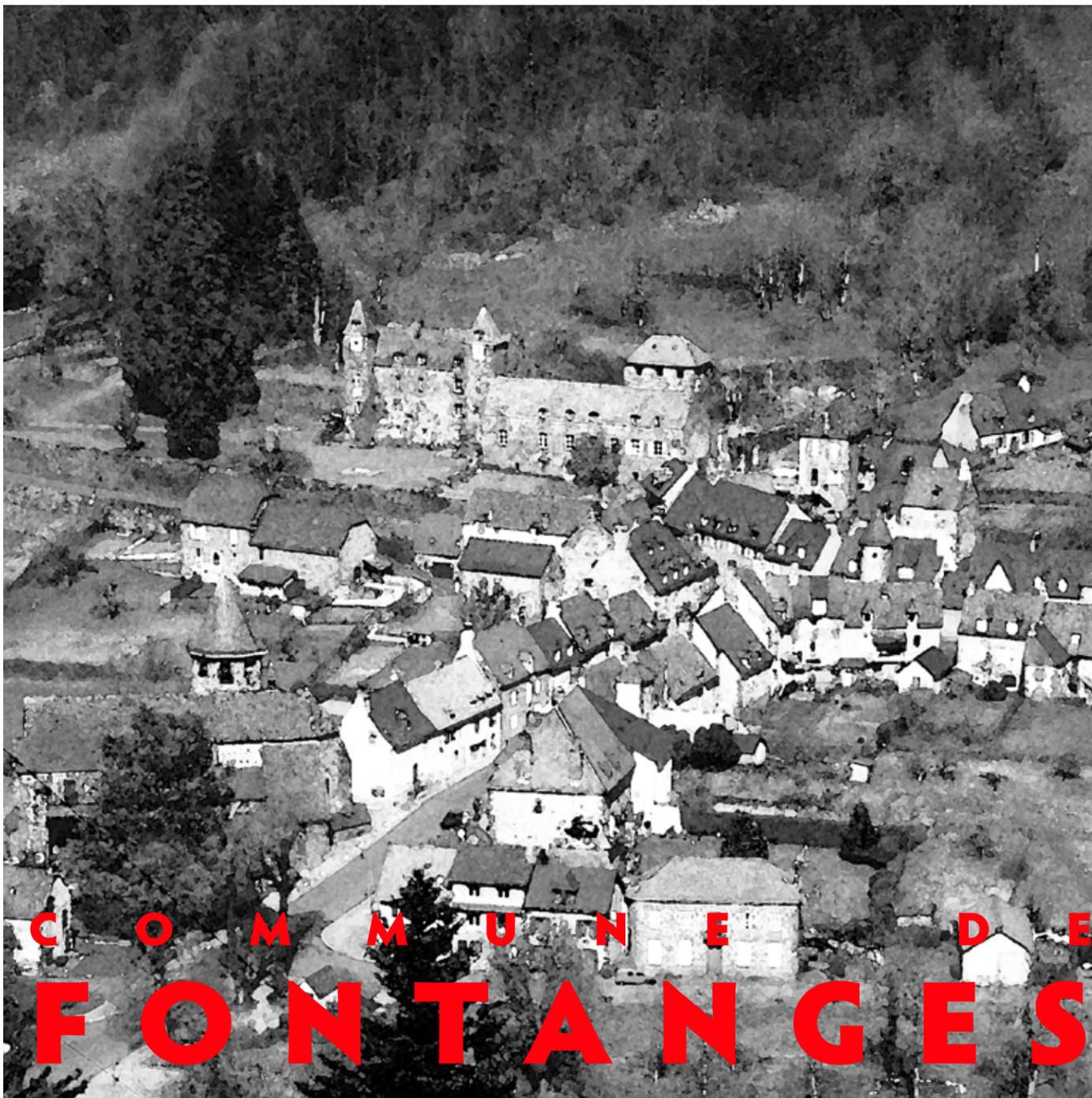
**André DAVID** Architecte DPLG Urbaniste  
5 avenue des Thermes BP 167 63408 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél./Fax 04 73 30 95 64 Mobile 06 80 05 43 54  
E-mail Andre.DAVID22@wanadoo.fr  
Ordre des Architectes n° A18835  
SIRET 353 910 557 00027 APE: 742C

avec le concours de :

**Claire BAILLY** Paysagiste DPLG architecte DPLG  
25, rue du capitaine Ferber 75020 P A R I S

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE  
SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU CANTAL



# C O M M U N E D E F O N T A N G E S



AIRE DE MISE EN VALEUR DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

**DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

## Contenu du dossier

---

Le dossier de l'AVAP est constitué par :

- **le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental**
- le rapport de présentation des objectifs de l'AVAP
- le règlement
- le ou les document(s) graphique(s)

Le présent document, qui n'est pas opposable aux tiers, est destiné à être placé en annexe du dossier d'AVAP. Il en constitue toutefois le fondement selon les dispositions de l'article L.642-1 du Code du Patrimoine.

## Auteurs, remerciements

---

Le dossier a été constitué par André DAVID avec la collaboration de Claire BAILLY, paysagiste DPLG (Paris). Les études ont été commencées sous forme de ZPPAUP et ont subi une interruption, suite à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (articles 28 et 30) qui n'a pas permis de les faire aboutir sous cette forme.

Sauf mention contraire, les photos, schémas et dessins répartis dans le texte sont de l'auteur et de ses collaborateurs. Ce rapport peut contenir des documents protégés par un copyright qui ne peuvent être reproduits par des tiers sans autorisation.

Seuls les clichés concernant une commune autre que Fontanges sont identifiés.

## Reproduction

---

S'agissant d'une étude d'intérêt public sans but commercial, à la diffusion limitée à un échelon technique, l'autorisation éventuelle de reproduction n'a pas été sollicitée auprès des différents propriétaires des sites et bâtiments représentés. Sauf exception, les prises de vue ont été effectuées depuis le domaine public ou le domaine privé de la commune, tels que définis par le cadastre.

Cette production constitue toutefois une œuvre originale qui ne saurait être réutilisée ou transposée. Le paragraphe 3 de l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle n'autorise que "les analyses et courtes citations justifiées par le caractère (...) de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées", et "sous réserve que soient indiquées clairement le nom de l'auteur et la source."



S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

<b># 01. L'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)</b>	<b>4</b>
1.1. L'AVAP	5
1.2. Rappels du Code du patrimoine (juillet 2010)	5
1.3. Le déroulement de l'étude	6
<b># 02. Présentation générale du site d'étude</b>	<b>7</b>
2.1. Un site de vallée, d'origine ancienne	8
2.2. Un village-rue et des écarts	9
2.3. Les protections MH actuelles	10
2.4. L'environnement	11
<b># 03. Méthodologie et sources exploitées</b>	<b>12</b>
3.1. Les sources documentaires exploitées	13
3.2. Les investigations réalisées	14
<b># 04. Origine et évolution historique du site</b>	<b>15</b>
4.1. Indices toponymiques	16
4.2. Histoire et évolution du site	17
<b># 05. Le patrimoine bâti 1 : matériaux et typologies</b>	<b>31</b>
5.1. Observations générales sur les matériaux	32
5.2. La pierre dans l'architecture traditionnelle	33
5.3. Les matériaux de couverture traditionnels	37
5.4. Les autres matériaux	40
5.5. Les types architecturaux anciens et traditionnels	41
5.6. L'ambiance chromatique de Fontanges	50
<b># 06. Le patrimoine bâti 2 : repérage et qualité</b>	<b>51</b>
6.1. Les protections MH (2010)	52
6.2. Le patrimoine non protégé (2010)	62
<b># 07. Forme urbaine et espace urbain</b>	<b>76</b>
7.1. Le bourg : forme urbaine	77
7.2. L'espace "urbain" du bourg	79
7.3. Les matériaux de sol	81
<b># 08. Le paysage</b>	<b>82</b>
8.1. Le contexte paysager et géologique	83
8.2. Structure du site	84
8.3. Évolution générale du paysage	87
8.4. Détail des unités de paysage	91
<b># 09. L'environnement</b>	<b>109</b>
9.1. Généralités	110
9.2. Les protections environnementales actuelles	111
9.3. Urbanisme et environnement	113
9.4. Le développement d'énergies alternatives	115
<b># 010. Synthèse, le diagnostic</b>	<b>117</b>
10.1. Quel patrimoine architectural et urbain ?	118
10.2. Des évolutions architecturales incertaines	120
10.3. Une morphologie de village menacée	122
10.4. La vallée comme unité paysagère	129
10.5. L'environnement : des habitats protégés	130

### Orientations bibliographiques : la notion de "patrimoine"

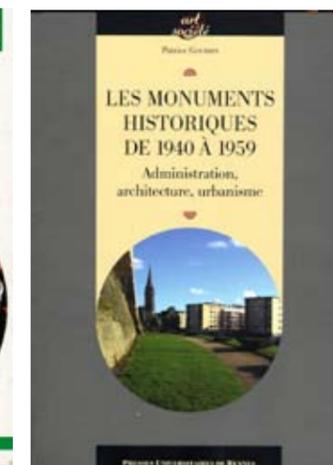
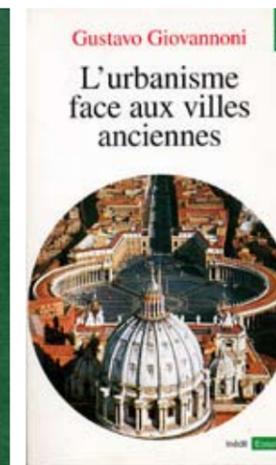
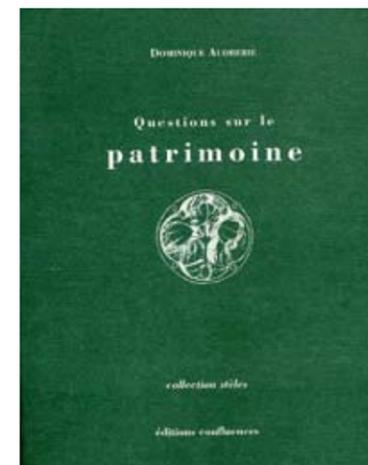
L'émergence de la notion de patrimoine, son élargissement constant vers de nouveaux champs, s'est faite progressivement, tandis que le terme "monument" a pris des significations différentes selon les époques. Il est intéressant d'appréhender la manière dont ces notions ont fini par imprégner les mentalités, ou apparaître comme des dogmes de valeur universelle.

L'ouvrage fondateur en la matière est celui d'Alois Riegl (1858-1905), qui définit ce que nous appelons aujourd'hui "Monument historique". Celui de Françoise Choay relie le culte actuel du patrimoine à la crise de l'architecture et des villes. Cet auteur fustige la "disneyisation" du patrimoine à des fins touristiques.

Dominique Audrerie pour sa part insiste sur le caractère vivant du patrimoine et rappelle que le paysage est façonné à la fois par une culture et par un environnement.

Gustavo Giovannoni (1873-1947) est le premier à théoriser sur l'aménagement des villes anciennes. Il met en évidence l'absurdité de séparer les "monuments" du tissu urbain qui les environne. Il propose d'appliquer à ces quartiers des modèles de développement se différenciant de ceux des quartiers modernes. Il est en quelque sorte le "père spirituel" de toutes les politiques de protection ultérieures.

L'ouvrage de Patrice Gourbin retrace la mise en place du système de protection du patrimoine actuel dans les années 1940. On y découvre notamment une procédure anticipatrice de la situation actuelle (le "périmètre surveillé"), abandonnée au profit du périmètre géométrique de 500 m (Loi de 1943).



Alois Riegl  
**Le culte moderne des monuments**  
**Son essence et sa genèse**  
 Le Seuil, Paris 1984.

Françoise Choay  
**L'allégorie du patrimoine**  
 Le Seuil, Paris 1992.

Dominique Audrerie  
**Questions sur le patrimoine**  
 Confluences, Bordeaux 2003

Gustavo Giovannoni  
**L'urbanisme face aux villes anciennes**  
 Essais-Seuil 1998

Patrice Gourbin  
**Les Monuments Historiques de 1940 à 1959**  
 Presses Universitaires de Rennes 2008

#01

# L'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

«Le patrimoine est (...) fondé sur la transmission, et s'inscrit tout naturellement dans une logique de durabilité.»

Sybille Madelain-Beau, architecte des Bâtiments de France, STAP Indre et Loire, dans "303" revue culturelle des Pays de Loire, n°121-2012 Val de Loire patrimoine mondial.

## 1.1. L'AVAP

“La politique de protection, de conservation et de gestion du patrimoine constitue une politique ambitieuse de l'État ayant pour objectif de transmettre aux générations futures les legs du passé. Dans ce cadre, l'AVAP est un nouvel outil particulièrement adapté à une gestion cohérente de territoires sur lesquels les enjeux de conservation du patrimoine sont dominants ; toutefois ces objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine doivent nécessairement se conjuguer avec les objectifs de développement durable. Ces deux objectifs loin d'être antagonistes sont étroitement liés sur un territoire donné et la réflexion nécessaire à la mise en place de ces nouvelles aires devra traduire simultanément ces deux objectifs.”

“Le dispositif des AVAP conserve les principes fondamentaux qui avaient présidé à l'institution des ZPPAUP : il s'agit toujours d'une servitude d'utilité publique dont l'objet est de garantir la qualité du cadre de vie et plus précisément la pérennité et la mise en valeur d'un patrimoine dont les intérêts s'expriment de multiples manières.”

“Toute l'approche patrimoniale qui présidait à la création de la ZPPAUP demeure valide. Tout juste doit-elle être plus exigeante en termes d'état des lieux et évaluer l'opportunité ou la capacité du tissu bâti à prendre en compte les travaux ou installations contribuant au développement durable.”

“Le « diagnostic architectural, patrimonial et environnemental » impose une démarche intégrée (il n'y a pas de « volet environnemental » spécifique ou additionnel de l'AVAP) et ne consiste pas en une juxtaposition de données ou de constats. En effet, un « diagnostic » n'est pas, par essence, un simple recensement, mais une synthèse dégagant des enjeux et des objectifs croisés ainsi que les mesures en découlant.”

## 1.2. Rappels du Code du Patrimoine (juillet 2010)

### Article L642-1

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine peut être créée à l'initiative de la ou des communes ou d'un établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est compétent en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme, sur un ou des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.

Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine a le caractère de servitude d'utilité publique.

### Article L642-2

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28  
Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 240

Le dossier relatif à la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comporte :

- un rapport de présentation des objectifs de l'aire. Ces objectifs sont fondés sur le diagnostic mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 642-1 et déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme s'il est entré en vigueur ;
- un règlement comprenant des prescriptions ;
- et un document graphique faisant apparaître le périmètre de l'aire, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions.

Le règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine contient des règles relatives :

- à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

### NOTA:

L'article 240 de la loi n° 2010-788 modifie l'article L. 642-2 du code du patrimoine, or celui-ci a été réécrit par l'article 28 de ladite loi.

### Article L642-5

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Une instance consultative, associant :

- des représentants de la ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ;
- le préfet ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- ainsi que des personnes qualifiées, d'une part, au titre de la protection du patrimoine et, d'autre part, au titre des intérêts économiques concernés,

est constituée par délibération de l'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1 lors de la mise à l'étude de la création ou de la révision d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Cette instance consultative a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Lorsque l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intéresse, en tout ou partie, une commune sur le territoire de laquelle un secteur sauvegardé a été créé en application de l'article L. 313-1 du code de l'urbanisme, le préfet peut décider, après délibération de la ou des collectivités territoriales, l'extension des compétences de la commission locale du secteur sauvegardé, constituée en application du même article L. 313-1, aux compétences mentionnées au huitième alinéa du présent article.

**Article L642-6**

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Tous travaux, à l'exception des travaux sur un monument historique classé, ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine instituée en application de l'article L. 642-1, sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-8 du code de l'urbanisme. Cette autorisation peut être assortie de prescriptions particulières destinées à rendre le projet conforme aux prescriptions du règlement de l'aire.

L'autorité compétente transmet le dossier à l'architecte des Bâtiments de France. A compter de sa saisine, l'architecte des Bâtiments de France statue dans un délai d'un mois. En cas de silence à l'expiration de ce délai, l'architecte des Bâtiments de France est réputé avoir approuvé le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable, qui vaut alors autorisation préalable au titre du présent article. Dans le cas contraire, l'architecte des Bâtiments de France transmet son avis défavorable motivé ou sa proposition de prescriptions motivées à l'autorité compétente.

En cas de désaccord avec l'avis ou la proposition de l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente transmet le dossier accompagné de son projet de décision au préfet de région qui instruit le projet. À compter de sa saisine, ce dernier statue :

- dans un délai de quinze jours s'il s'agit d'une autorisation spéciale ou d'une déclaration préalable ;
- dans un délai d'un mois s'il s'agit d'un permis et, après avoir entendu, le cas échéant, l'instance consultative prévue à l'article L. 642-5.

En cas de silence à l'expiration des délais précités, le préfet de région est réputé avoir approuvé le projet de décision.

Toutefois, le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés peut évoquer les dossiers relevant d'un intérêt national dont le préfet de région est saisi en application du présent article. Dans ce cas, il émet, dans un délai de quatre mois à compter de l'enregistrement de la demande d'autorisation préalable, une décision qui s'impose à l'autorité compétente pour la délivrance de ladite autorisation. Cette décision ne peut être contestée que par voie juridictionnelle. À défaut, le silence gardé par le ministre vaut approbation implicite de la demande d'autorisation.

(...)

**Article L642-7**

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Les servitudes d'utilité publique, instituées en application des articles L. 621-30-1, L. 621-31 et L. 621-32 du présent code pour la protection du champ de visibilité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques et de l'article L. 341-1 du code de l'environnement relatif aux sites inscrits, ne sont pas applicables dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

**Article L642-10**

Créé par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Les modalités d'application du présent chapitre sont définies par décret.

**1.3. Le déroulement de l'étude****Article L642-3**

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

La mise à l'étude de la création ou de la révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est décidée par délibération de l'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1. La délibération mentionne les modalités de la concertation prévue à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Le projet de création ou de révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est arrêté par délibération de cette autorité. Le projet arrêté est soumis à l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites prévue à l'article L. 612-1 du présent code.

Ce projet donne lieu à un examen conjoint des personnes publiques mentionnées au b de l'article L. 123-16 du code de l'urbanisme.

Il fait l'objet d'une enquête publique conduite par les autorités compétentes concernées. L'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1 du présent code peut, par délibération, désigner à cette fin l'une de ces autorités compétentes concernées.

# #02

## Présentation générale du site d'étude

## 2.1. Un site de vallée, d'origine ancienne

Fontanges, village d'origine ancienne est situé au pied du plateau volcanique au bord duquel est bâti Salers, dans la vallée de l'Aspre, non loin de son confluent avec la Maronne. Si le site apparaît dans l'histoire au Xe siècle, il est vraisemblable qu'une occupation antérieure a existé. Il est le site d'origine de la famille du même nom, passée à la notoriété par la "petite" histoire du XVIIe siècle, et qui avait déjà déserté le village à l'époque des faits...

Localisé sur la face Ouest du volcan cantalien à distance de la très ancienne route Nord-Sud contournant le massif (de Clermont à Mauriac et au-delà), ce secteur géographique est donc plus ouvert aux influences nord-auvergnates et limousines (notamment architecturales), qu'aux influences méridionales déjà sensibles à Aurillac (40 km). Comme toute la région de Mauriac, placée très tôt sous l'emprise capétienne, la paroisse est restée dans le diocèse de Clermont lors de la constitution de celui de St-Flour.

Au pied de reliefs volcaniques d'aspect hostile, mais ainsi protégé des vents du nord, le site bénéficie des nombreuses sources qui ont cheminé sous les formations volcaniques : le nom même de Fontanges indique la présence de sources, qui ont sans doute aidé à l'implantation d'un habitat assez dispersé. La rivière pour sa part a fourni une force motrice utilisée par de nombreux moulins, et dont la composition chimique aurait favorisé une activité textile aujourd'hui disparue. C'est également l'un des foyers de la race bovine de Salers (durant le XIXe siècle, on employait encore parfois le nom de "race de Fontanges" pour la qualifier). Le XIXe siècle, voit en effet disparaître l'agriculture de subsistance (avec ses cultures céréalières aléatoires) au profit d'un élevage moderne, qui produit également le fromage de Cantal. La vallée de Fontanges passe dès lors pour produire l'un des meilleurs.

À l'origine, la commune occupait la totalité de la vallée, jusqu'à la ligne de crête, mais elle a été redivisée au profit de la commune du Fau, selon un tracé de partition assez égalitaire (1804 hectares pour Fontanges, 1946 hectares pour le Fau).

Le secteur a connu durant la période moderne une décadence démographique vertigineuse, conséquence d'une émigration devenue définitive, et d'un report des pôles urbains sur de nouveaux axes de communication. L'ensemble Fontanges-Le Fau est de 2006 habitants en 1806 et encore de 1335 habitants en 1866, dernier dénombrement avant la partition de 1870. Aujourd'hui (2006), la commune de Fontanges ne totalise plus que 228 habitants et celle du Fau seulement 29...

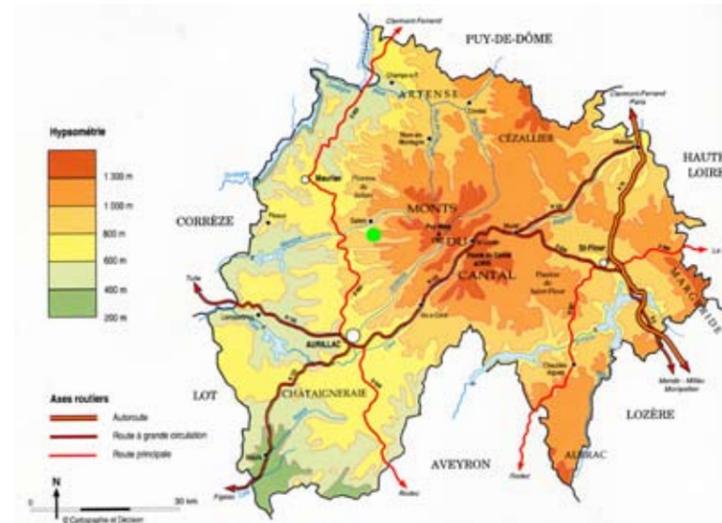
Si pendant les trois derniers siècles de l'ancien régime, Salers a dominé la région en tant que siège du Bailliage des Montagnes d'Auvergne, le centre urbain administratif, culturel et commercial le plus proche de la période moderne est aujourd'hui Mauriac à 30 km (desservi par le chemin de fer dans le courant du XIXe), tandis qu'une structure de bourg s'est maintenue tant bien que mal à St-Martin-Valmeroux sur la route de Clermont à Aurillac. La commune fait aujourd'hui partie de la communauté de communes du Pays de Salers, regroupant 27 communes.

Les seules activités qui ont résisté sont l'élevage et la fabrication de fromage (mais au prix d'une réduction du nombre d'exploitants) et le tourisme (d'été) reposant sur l'attractivité et l'image de Salers, site labellisé "Plus beau village de France" et "Site du Goût".

Le paysage de la région apparaît aujourd'hui comme porteur d'un potentiel d'attractivité touristique indéniable, et la question de sa gestion raisonnée se pose. En effet la qualité de ce paysage repose en grande partie sur l'absence d'interventions. Les interventions modernes, constructions à usage d'habitat, souvent obsolètes au bout de 30 ans, ou structures agricoles d'aspect industriel, voire même infrastructures routières élevant des structures agraires enracinées dans la topographie, apparaissent presque toujours comme des agressions et des vecteurs de dégradation. Le développement anarchique de nouvelles structures énergétiques (pose de panneaux solaires, éoliennes...) dont on n'évalue pas encore très bien ni les effets réels, ni surtout l'impact sur les paysages, a introduit le risque d'une déstabilisation supplémentaire. Une identité locale en apparence immuable, et qui semblait "aller de soi", soudain se défait.

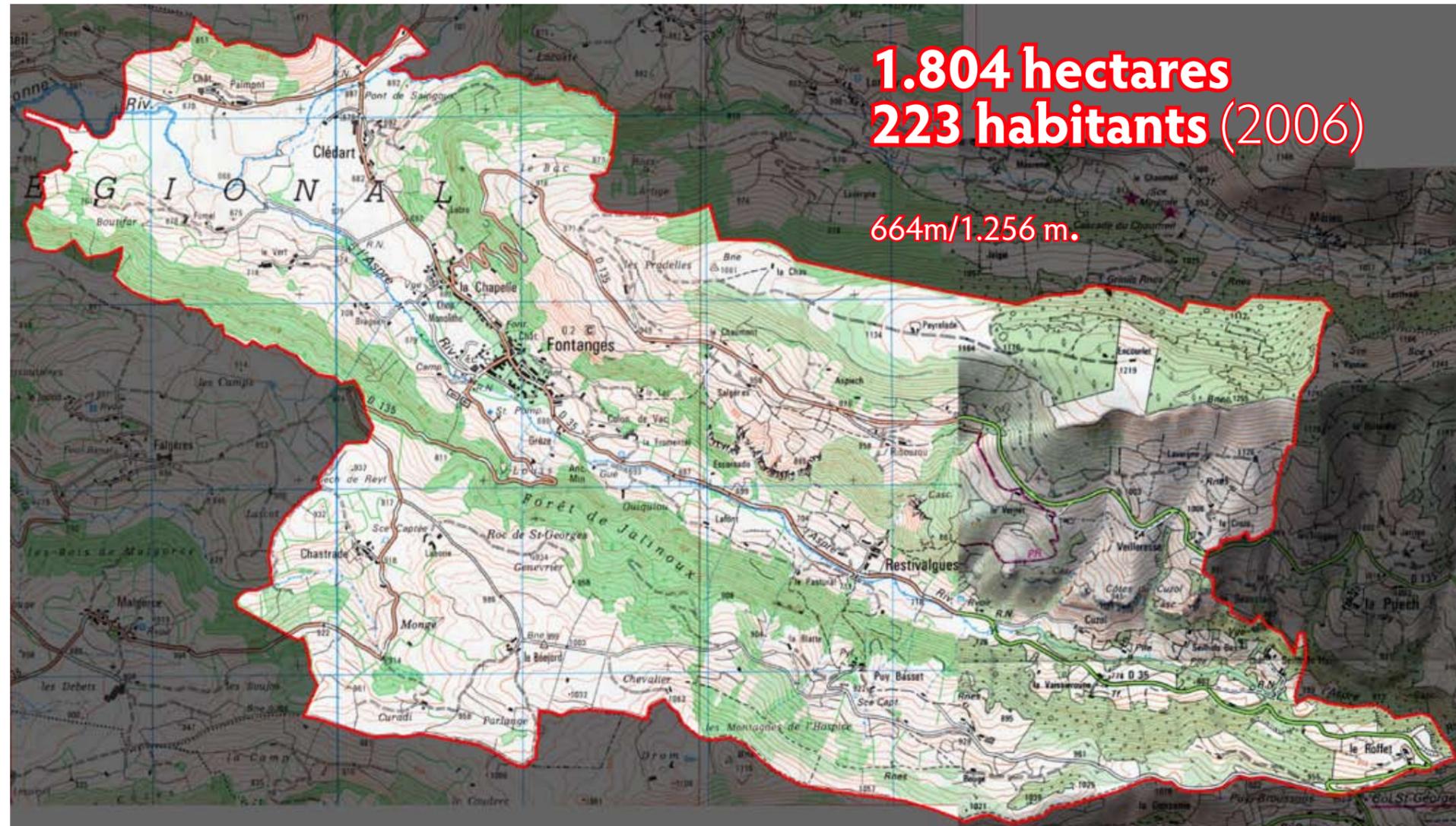
Des communes voisines (Salers et St-Martin-Valmeroux) avaient engagé une étude de ZPPAUP sur leur territoire, afin à la fois d'identifier avec précision le patrimoine bâti présentant un intérêt (et les problèmes qui se posent pour sa conservation et sa mise en valeur), et d'amorcer une gestion plus "vertueuse" des paysages. La promulgation de la Loi de juillet 2010 a entraîné l'abandon du dossier de St-Martin.

Fontanges vient apporter aujourd'hui sa contribution à cette démarche, vers une évolution qualitative qui à moyen terme pourra devenir une réalité.



Le secteur Mauriac-Salers avait déjà vu la mise en chantier de 3 études de ZPPAUP, à Mauriac, Salers et St-Martin-Valmeroux (abandonnée pour l'instant).

L'étude d'AVAP de Fontanges va venir conforter l'idée de constituer un socle de protections, destinées à faire évoluer positivement le paysage de ce territoire emblématique du Cantal.



## 2.2. Un village-rue et des écarts

Les deux particularités du site sont l'existence d'un village-rue fortement structuré sur une croisée routière, s'accompagnant d'un pullulement de hameaux plus ou moins importants et d'implantations isolées. C'est probablement la présence des nombreuses sources apparaissant sous les formations volcaniques, qui a facilité cette organisation diffuse.

La route, ou plutôt le chemin, va d'Aurillac à Salers en remontant la vallée de l'Aspre en direction du col St-Georges. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, c'est une voie importante, et Fontanges connaît un certain développement de type urbain. Puis la route se déporte sur l'itinéraire actuel (route royale, impériale puis nationale n°122...), reconstruit et amélioré de manière constante, écartant progressivement le village des axes d'échanges.

L'essentiel du village est resté figé dans une forme urbaine qui devient problématique en milieu rural. Ce contexte survalorise en effet aujourd'hui l'implantation indépendante bien individualisée, qui préfigure les formes pavillonnaires qui sont devenues le modèle obligé de développement. Le village est ainsi perçu comme une forme dépassée et son entretien peut s'en ressentir. En particulier, si les maisons d'une certaine ampleur, dotées d'espaces de dégagement, continuent d'être habitées et entretenues, les "petites" maisons à caractère populaire, avec des terrains réduits, évoluent de manière plus ou moins satisfaisante. À moins encore qu'il ne devienne un "conservatoire" de résidences secondaires...

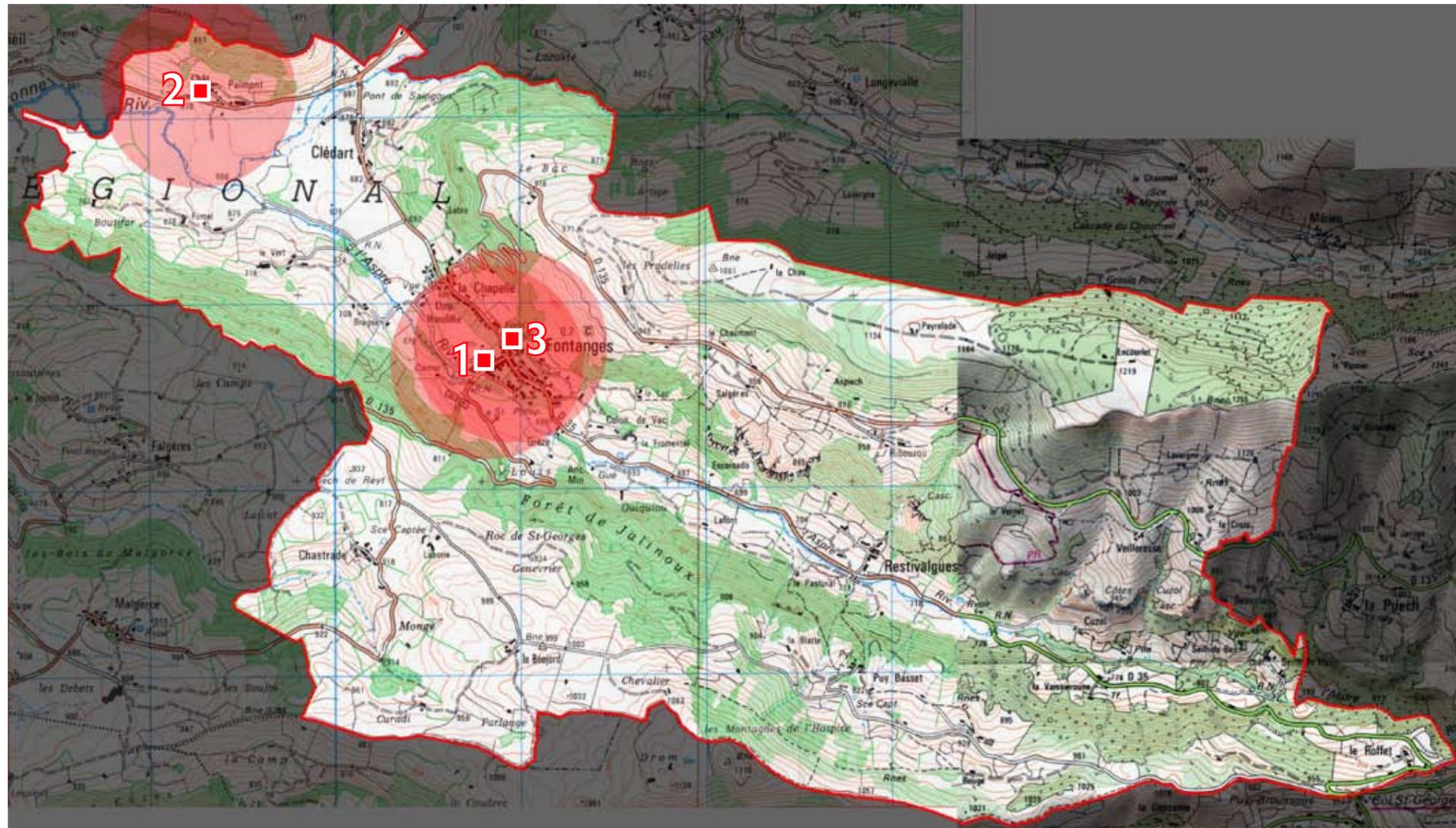
Le bâti du village s'échelonne à partir du moyen-âge, jusqu'à la période moderne, avec une assez large strate remontant à la première moitié du XIXe siècle (attestée par de nombreux chronogrammes). C'est alors la grande époque du développement de l'agriculture, qui crée une richesse qui va se diffuser dans de nombreuses reconstructions.

En 1977, à la grande époque du "Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie", le site est choisi comme support d'une "opération-village". On semble s'acheminer alors vers un renouveau de la pensée architecturale (Loi de 1977, campagne "Mille jours pour l'architecture"...), avec l'apparition de son volet patrimonial : on commence en particulier de considérer la reconversion du patrimoine rural ou villageois comme vecteur de développement et alternative à la poursuite d'une urbanisation diffuse et déstructurée.

Cette nouvelle manière de voir conduira à la réhabilitation en gîtes de l'ancien hospice. Par contre, la création d'un petit lotissement ne permettra alors pas d'opérer une réflexion sur la manière de greffer cet ensemble sur le village.

On ne peut que déplorer que l'entreprise de réflexion alors entreprise alors n'ait pas eu de prolongement dans les années suivantes, notamment à l'occasion de l'institution des ZPPAU en 1983.





## 2.3. Les protections MH actuelles

Elles sont au nombre de 3 et s'échelonnent de 1927 à 1986. Aucun monument n'est classé. Aucune protection ne semble avoir été prise à la suite d'une menace sur un édifice.

### 1. L'église Saint-Vincent

Daté avec précision (1468) cet édifice de la fin de la période gothique (avec un riche mobilier intérieur protégé au titre des objets) a été inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 21 juin 1927. Cette église est bien entretenue, malgré un décapage intérieur assez brutal.

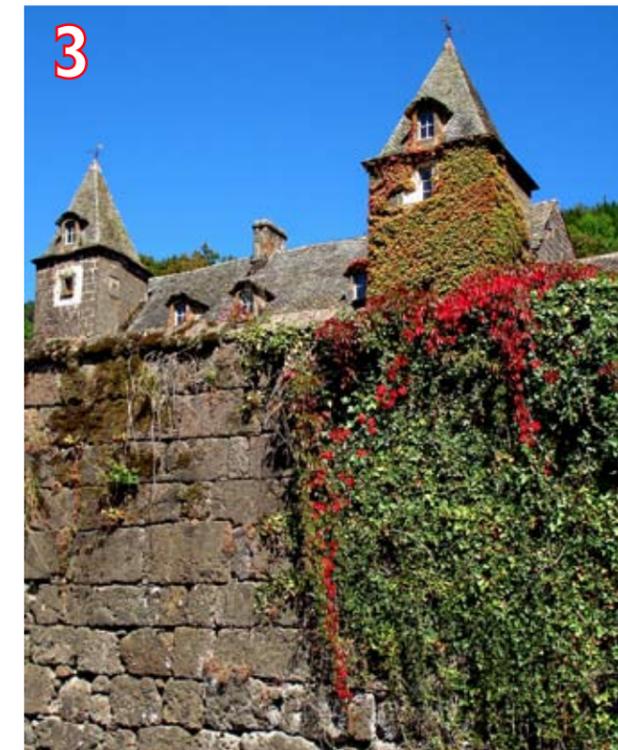
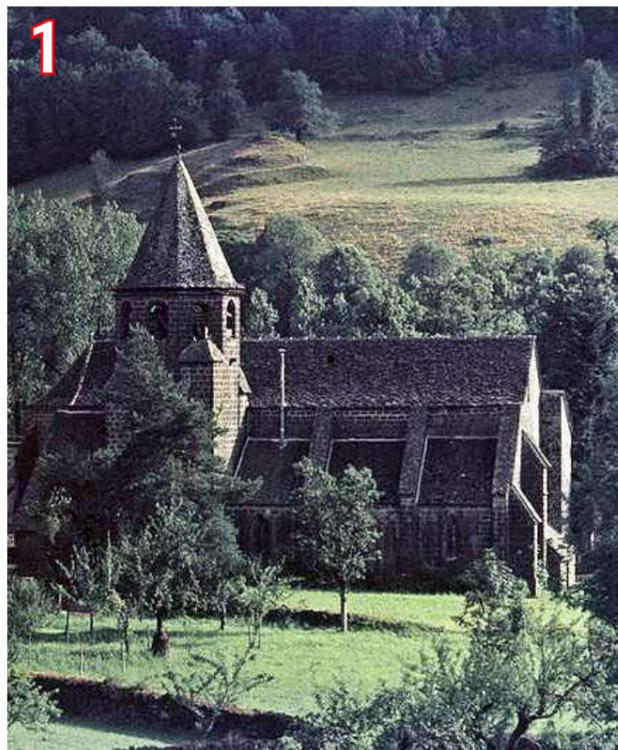
### 2. Le château de Palmont

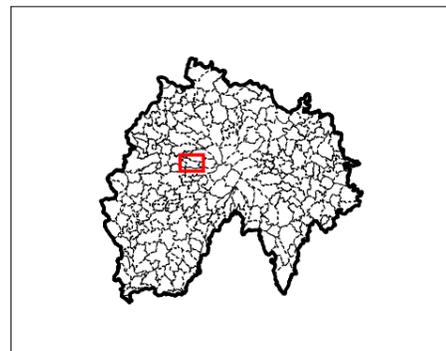
Cet ensemble du XVe siècle au XIXe siècle (sans doute sur une base plus ancienne) a été inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 22 décembre 1970. Cet édifice apparaît en bon état, mais ne semble pas habité de manière permanente.

### 3. Le château de Lamargé

Il s'agit d'un ensemble qui bâti s'échelonne du XIVe au XVIIIe siècle, inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en date du 1er juillet 1986. Ce château et ses abords (la protection comprend les abords et clôtures, murs de soutènement...) sont dans un état médiocre, qui semble la conséquence d'une période d'abandon prolongée. Il semble habité et des travaux peu qualitatifs y sont menés.

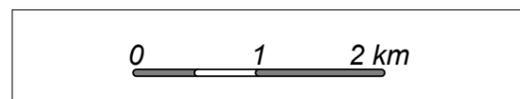
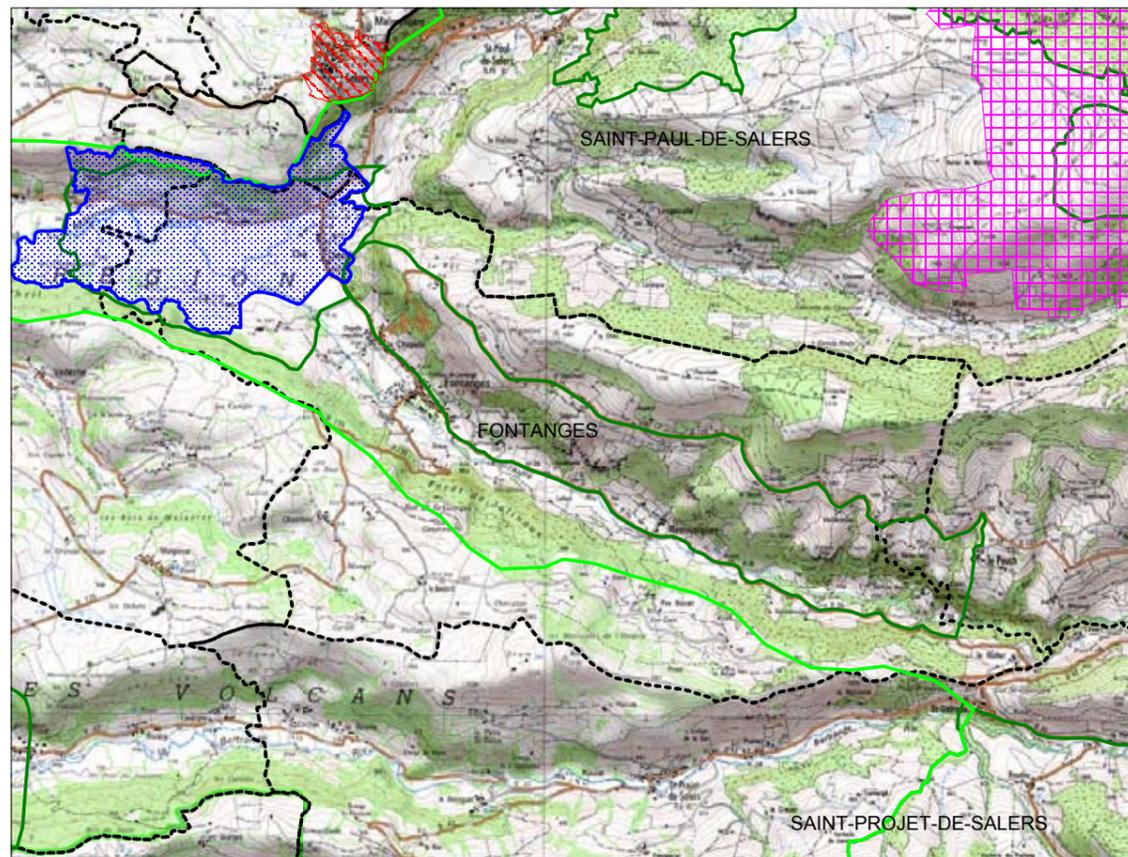
Les périmètres (au titre de la loi de 1943) de l'église et du château de Lamargé couvrent l'essentiel du village, mais "privilégient" une vision transversale du site, par rapport à sa perception linéaire dans le sens de la vallée. En particulier, la protection actuelle ne prend en compte qu'une partie du hameau de la Chapelle, et ignore largement le secteur de Clédart, point clé du site lié à l'accès à Salers (et à la vue depuis Salers sur l'entrée de la vallée de l'Aspre).





### Données Environnementales du Cantal

Commune de : FONTANGES



Echelle : 1 cm pour 0.5 km



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LEGENDE**

ZNIEFF 1		-----	Limite de commune
ZNIEFF 2			
APB-RN			
SITE INSCRIT			
SITE CLASSE			
NATURA 2000			
ZPS			

Fond cartographique :

- BD Carto ®
- Scan 25 ®
- Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

DOCUMENT : Réalisé le : 10/10/2011

## 2.4. L'environnement

Le contexte environnemental de Fontanges est particulièrement riche.

Au niveau général, la commune fait partie du parc Naturel des Volcans et elle est partiellement concernée par la ZNIEFF de type 2 dite "des monts du Cantal".

Trois protections plus spécifiques intéressent de larges parties du territoire : la ZNIEFF de type 1 de la "haute vallée de la Maronne et du bois du Theil" (dont l'intérêt est motivé par la faune : chauve-souris, rapaces, loutre et une variété de libellule) ; la ZNIEFF de type 1 du "versant nord de la vallée de l'Aspre" (dont l'intérêt est également motivé par la faune : oiseaux, loutre).

De plus, une zone Natura 2000 plus spécifiquement destinée à la protection de diverses espèces de chauves-souris, est identifiée autour du château de Palmont, qui abrite le gîte de ces espèces.

Les textes du XIXe ont fait apparaître que plusieurs sources d'eau pouvant être considérées comme thermale avaient été repérées sur le territoire de la commune.

La commune n'est pas couverte par un plan d'urbanisme (PLU), et de ce fait ne dispose pas d'un projet d'aménagement et de développement durable. Son urbanisation, très faible, est gérée à partir d'une carte communale.

Pour ce qui concerne le développement d'énergies alternatives, la commune n'a pas été considérée par la Région Auvergne comme favorable au développement de l'énergie éolienne. Elle fait en effet partie des "paysages emblématiques" de l'Auvergne au titre des Monts du Cantal. Par ailleurs, l'urbanisation en fond de vallée ne permet sans doute pas un développement des aérogénérateurs individuels, faute de vents constants.

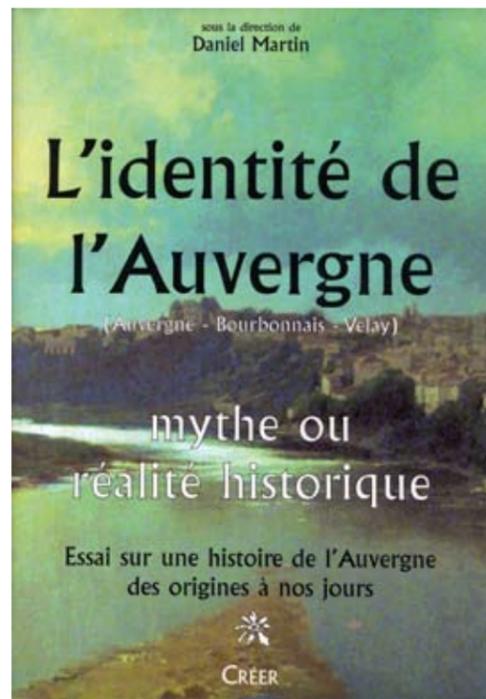
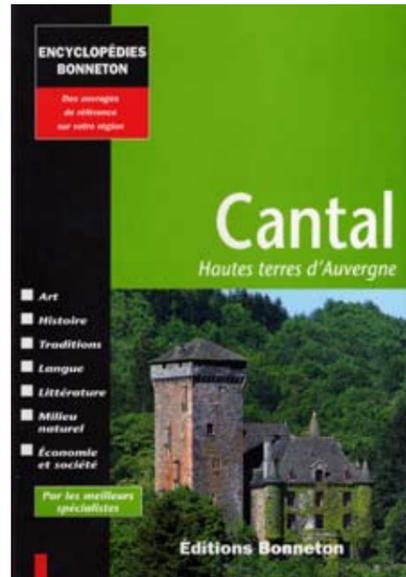
Seuls les problèmes d'un éventuel développement d'énergie solaire seront à prendre en considération par l'AVAP.



Les protections environnementales ayant fait l'objet de zonages sur la commune de Fontanges concernent uniquement des espèces animales.

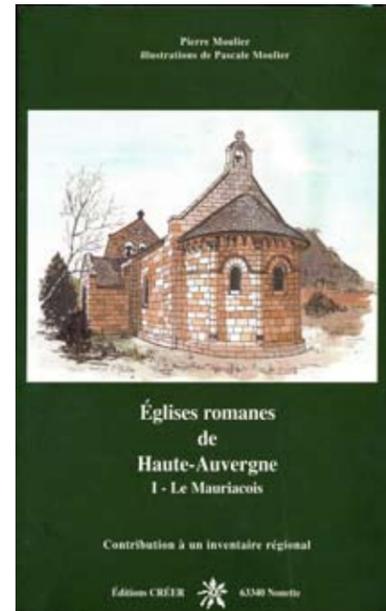
# #03

## Méthodologie, sources exploitées



Collectif  
**Cantal Hautes Terres d'Auvergne**  
Bonneton, Paris 1998.

sous la direction de Daniel Martin  
**L'identité de l'Auvergne**  
**Mythe ou réalité historique**  
Créer, Nonette 2002.

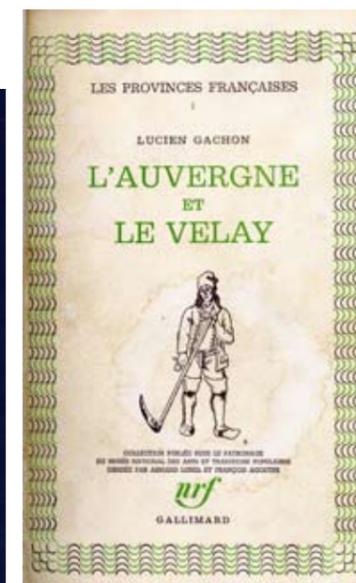
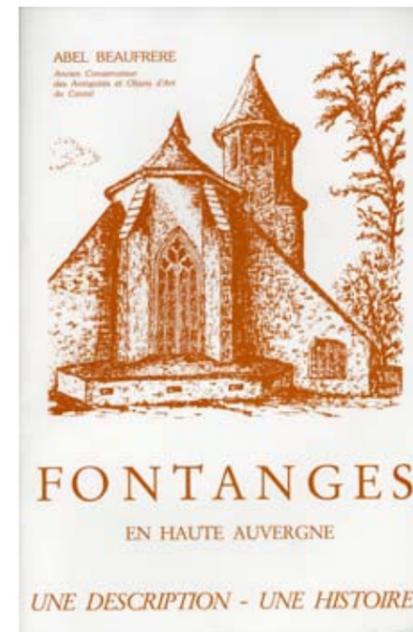
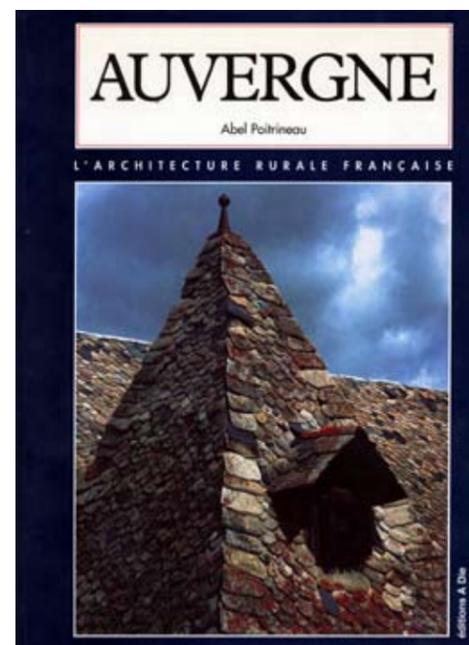


Pierre Moulier  
**Églises romanes de Haute-Auvergne : 1. le Mauriacois**  
Créer, Nonette 1999.

Lucien Gachon  
**L'Auvergne et le Velay**  
NRF Gallimard 1948

Abel Poitrineau  
**Auvergne**  
L'architecture rurale française  
A Die, 1999.

Abel Beaufrère  
**Fontanges en Haute-Auvergne**  
Gerbert, Aurillac 1989



### 3.1. Les sources documentaires exploitées

#### Bibliographie et documentation générale

Plusieurs ouvrages généraux concernant l'ensemble du Cantal sont disponibles, comme le Dictionnaire topographique du département du Cantal d'Émile Amé (Paris 1897), ou le Dictionnaire historique et statistique du Cantal de de Ribier du Châtelet (1824, puis 1852-1857). Le Dictionnaire d'Amé est consultable à distance via le site internet de la BNF (base Gallica).

L'ouvrage collectif, coordonné par D. Martin, "l'identité de l'Auvergne, mythe ou réalité historique" (Créer, 2002), tout comme l'encyclopédie Bonneton (1998) consacrée au Cantal, fournissent une vision synthétique du contexte historique, géographique et ethnologique du site en général. Tout ce qui concerne l'architecture rurale ou traditionnelle est traité par Abel Poitrineau à partir du fonds du Musée des Arts & Traditions Populaires. On consulera aussi avec intérêt l'ouvrage à valeur de témoignage de Lucien Gachon (1948) qui décrit un monde traditionnel en train de disparaître.

Fontanges est mentionné dans une monographie consacrée à l'architecture de la période romane en Haute-Auvergne (ouvrage de Pierre Moulier), bien que l'église soit gothique.

L'étude "Villages" lancée en 1977 a fait l'objet d'une recension dans le n° 106 de la revue "Monuments Historiques", parue en décembre 1979. Un dossier (S.l.n.d.) en a été conservé, sans qu'il soit avéré que d'autres documents n'aient pas été égarés.

L'unique notice "monographique" éditée est due à Abel Beaufrère, (première édition en 1968, réédition légèrement réduite en 1989). Des notes dactylographiées (en large partie de M. de Miramon-Pesteils), rédigées à l'occasion d'excursions des "Vieilles Maisons Françaises" du début des années 1970 (1972 à 1974), ont été réutilisées de manière constante par différents services (CRMH Auvergne) ou associations (Société historique du pays de Salers).

#### Base Mémoire (Ministère de la Culture)

Très peu de documents sont présentés sur la base Mérimée : des clichés (en couleurs) de l'église remontant à 1967, ainsi qu'un cliché du château de Lamargé remontant aux missions de Durand (vers 1880).

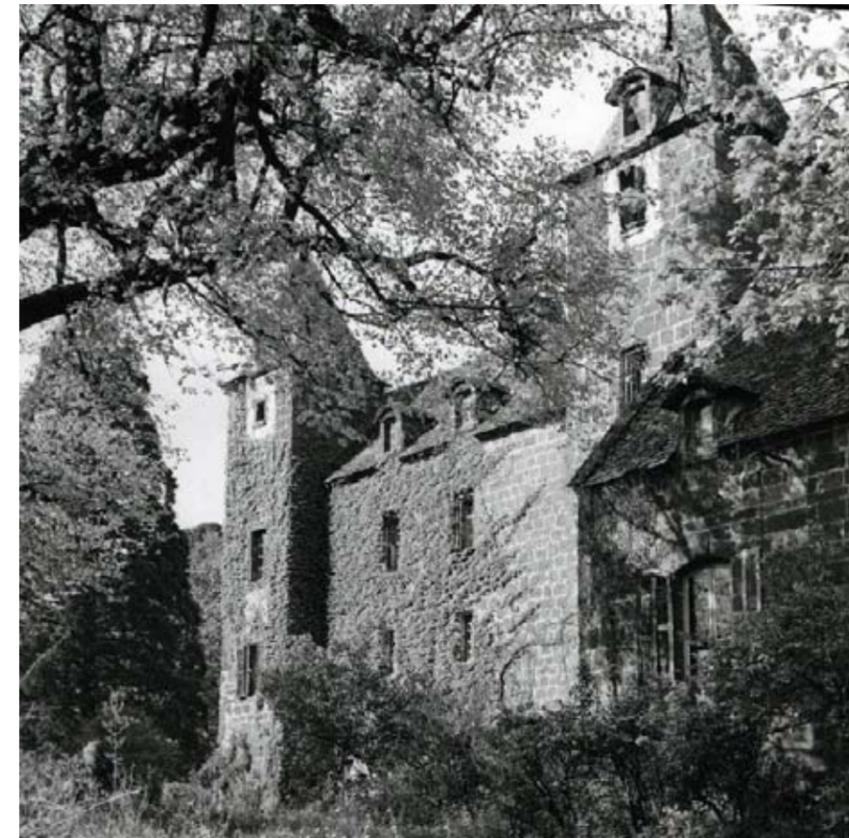
<http://www.culture.gouv.fr:80/documentation/memoire/LISTES/bases/france-dpt.htm>

#### Service de l'Inventaire (Région Auvergne)

Ce service ne conserve pas d'autre documentation que les copies des dossiers de protection MH, eux-mêmes très succincts.

#### Service Régional de l'Archéologie

Ce service a été consulté par courrier (pas de réponse au 9/9/2010).



### Archives Départementales du Cantal

Ce service a été consulté à distance (via son site Internet) en particulier pour tout ce qui concerne le cadastre ancien et la recherche de documents graphiques dans les séries. La photothèque cantalienne a fourni de nombreux clichés, jusqu'aux années 1960 (notamment les séries de clichés d'André Muzac).

<http://archives.cantal.fr/>

### Les cartes postales anciennes

Aucune collection privée importante n'a été identifiée. La consultation des sites spécialisés n'apporte pas de révélation particulière (les sites représentés restent les principaux monuments).

### Autres fonds documentaires

Le site Gallica de la BNF permet la consultation en ligne de divers ouvrages régionaux (dont le dictionnaire du Cantal d'Amé) et la consultation de cartes géographiques anciennes.

## 4.2. Les investigations réalisées

La particularité de cette étude est d'avoir été lancée en tant que ZPPAUP et convertie en AVAP pendant son déroulement.

Les enquêtes portant sur le bâti ont été menées entre avril et juin 2010, dans diverses situations météorologiques. Les investigations portant sur le paysage ont été effectuées en été 2010.

L'essentiel du travail de documentation a été mené par l'intermédiaire d'internet.

### Captures d'écran des A.D. du Cantal (Photothèque Cantalienne)

En haut à gauche : la rue principale, 45Fi2827 (Delprat 1910)

En bas à gauche : château de Lamargé, 45Fi6302 (Muzac années 1960)

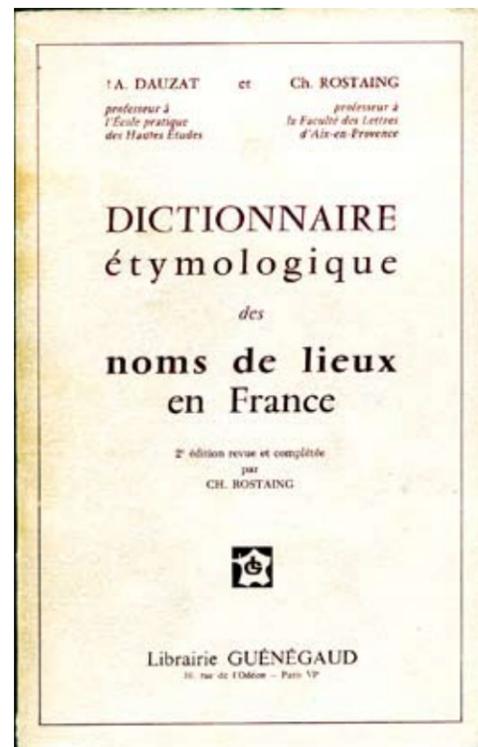
En haut à droite : cardeuses de chanvre, 30Fi313 (entre 1897 et 1920)

En bas à droite : le rue principale, 45Fi9919 (Muzac 1967)

# #04

## Origine et évolution historique du site

## 4.1. Indices toponymiques



### Fontanges

Fontanges	1277
Fontangiae	1278
Fontaiges	1691

Dauzat fait dériver Fontanges de "fons", source, ici combinée au suffixe -ica. Sans plus d'explications.

Fénié pour sa part est plus nuancé : la terminaison "-anges" (sans rapport avec les anges parfois évoqués... : la "fontaine des anges..."), équivalent limousin et auvergnat des terminaisons "-argues" ou "-ergues" provençales ou languedociennes, dériverait de la terminaison "-anicos" ou "-anicas", qui se combine avec le nom d'un propriétaire. Fontanges ne serait donc autre que le domaine d'un certain Fontanus...

En se référant à d'autres sites appelés Fontanges (en Aveyron particulièrement), une troisième hypothèse peut être traduite directement de l'occitan : la font tencha, soit la source "teintée" ou colorée...

Les nombreuses sources qui naissent sous les formations volcaniques des plateaux, semblent fonder cette explication de l'origine du nom de Fontanges, liée à l'hydrologie locale.

### Palmont

Polmons près Salers	1644
Apalemon	1692
Palemont	(Carte d'État Major)
Palmont	1855

Pour certains, Palmont serait une déformation de Palmoun, dans lequel "pal" signifierait poteau et "moun" péage. Cette assertion est reproduite sans réelle vérification. Le toponyme Palmoun n'est mentionné par aucun ouvrage.

On peut également relever que la base pré indo-européenne pal- signifie rocher ou falaise, ce qui est également une explication plausible compte-tenu du site d'implantation.

### L'Aspre

Rivière d'Aspre	1717
-----------------	------

Sans doute faut-il se référer au latin asper, aspera : rocailleux ? Pendant des siècles, on a exploité les galets de la rivière pour réaliser des revêtements de sol.

### Restivalgues

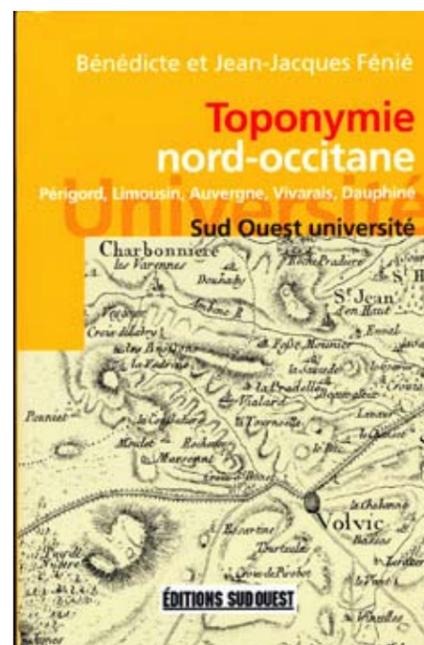
Restigualcès	1668
Restiguades	1676
Restivalgues	1680
Rostvialgues	1683
Rastigalbès	1697
Restigalae	1701
Restigaldes	1706
Restigalves	1736
Rassegalves	1737

Pas d'explication avancée.

### Seilhols Haut

Esseliol	1631
Seilholz-Hault	1680
Estiliol	1682
Essiliol	1683
Seliolz-Haut	1717
Seilhol-Haut	1855

L'origine du nom reste énigmatique (de -ialo, clairière, ou de l'occitan sailhent, saillie ou partie saillante, ruisseau rapide ?)



## 4.2. Histoire et évolution du site

### Un contexte local de concurrence constante entre sites

La documentation rare et fragmentaire, et l'absence de monographie exhaustive ne permettent guère de retracer les scénarios de fondation et de développement de l'urbanisation ayant conduit à l'existence du tissu urbain actuel. On est donc réduit à formuler des hypothèses à partir des rares indices existants.

Aucune étude historique à caractère scientifique n'a été menée sur le site. La structure du château disparu n'a fait l'objet d'aucune recherche ou étude (malgré des traces taillées dans le rocher). Cette situation se ressent sur la conservation de certains vestiges : les derniers chapiteaux de la chapelle Saint-Michel, transformés en bornes, sont recouverts de végétation et à la merci d'un véhicule.

Bruno Phalip note laconiquement deux faits dans son "Mémoire d'habilitation..." de 2001 : aucune mention du château de Fontanges ne semble exister avant 1268, tandis que la famille seigneuriale éponyme n'est connue avec certitude qu'à partir du XIIe siècle.

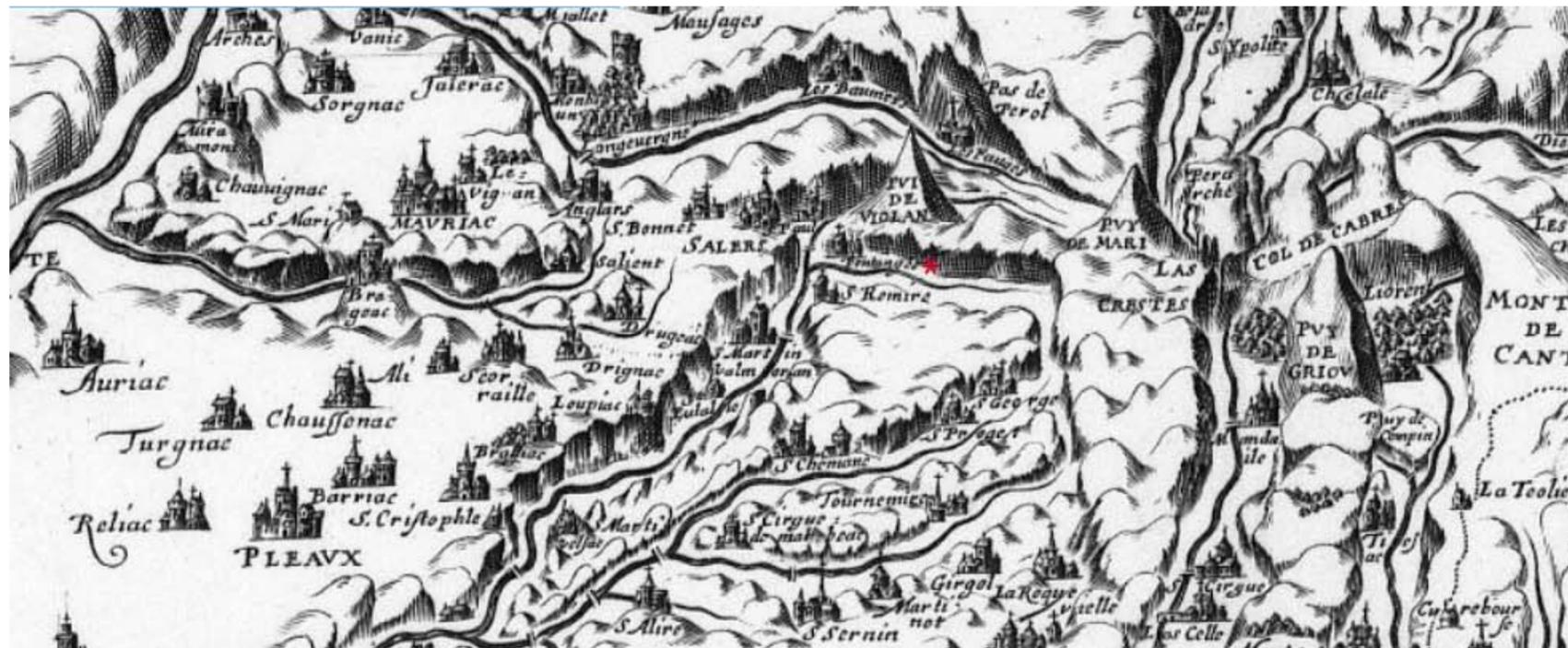
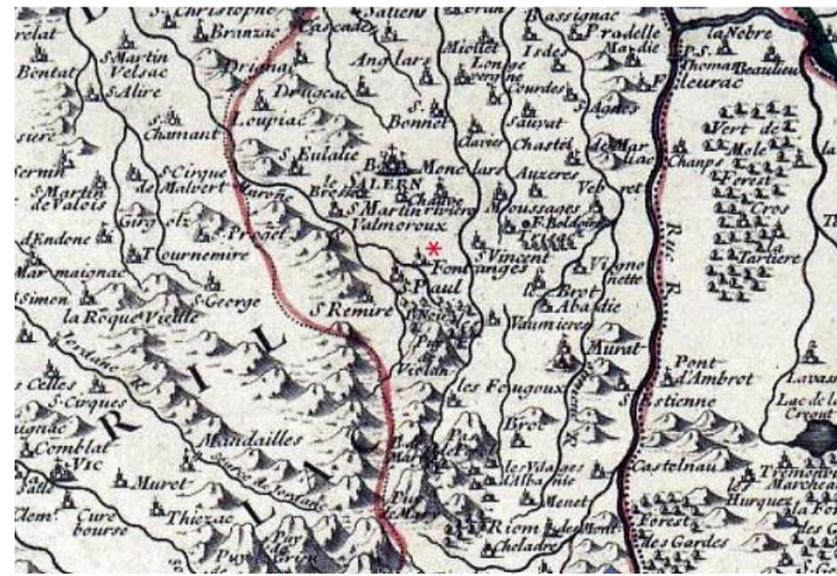
Au Moyen-âge, le réseau urbain de la région de Salers ne permet pas l'émergence d'un pôle susceptible de concurrencer Mauriac ou Aurillac. Les querelles vont être incessantes entre les diverses implantations. St-Martin-Valmeroux, est bien placée sur une très ancienne route Nord-Sud mais perd le baillage des montagnes au XVIe siècle au profit de Salers (au XVIIIe siècle les séquelles de ces rivalités perdurent encore...). Salers prétend dominer le secteur en se fortifiant, mais son territoire propre reste insignifiant, et elle est située sur un plateau climatiquement moins favorable, à l'écart des lieux d'échanges. Fontanges, malgré une évolution de type urbain, déclinera à partir du XVIIIe siècle, avec le passage de la grand route à St-Martin-Valmeroux.

Par la suite, le chemin de fer passera plus au large, ne desservant que Mauriac. Comme la route, il coupe les vallées au lieu de les longer, ce qui rend les caractéristiques techniques de son tracé peu performantes.

La proto-industrie textile (travail du chanvre, comme un peu partout en Auvergne, et surtout blanchiment des toiles) disparaît sans donner naissance à d'autres activités.

Mais avec le développement de ces voies de communication qui ouvrent soudain le Cantal, le système des échanges, en particulier agricoles, va se modifier. L'agriculture se spécialise, abandonnant les productions les plus incertaines (comme la culture des céréales). On passe progressivement d'une économie de subsistance à une économie d'échanges, ce qui va assurer une certaine prospérité durant le XIXe siècle. Le secteur se mue alors en une "usine à viande et à fromage", tandis que les populations surnuméraires abandonnent la région, pour aller peupler les villes industrielles.

La période moderne voit l'émergence du tourisme comme activité économique à part entière, la concentration de l'activité agricole et sa rationalisation, s'accompagnant d'une chute démographique sans précédent. La population totale est en effet divisée par 10 en à peine deux siècles.



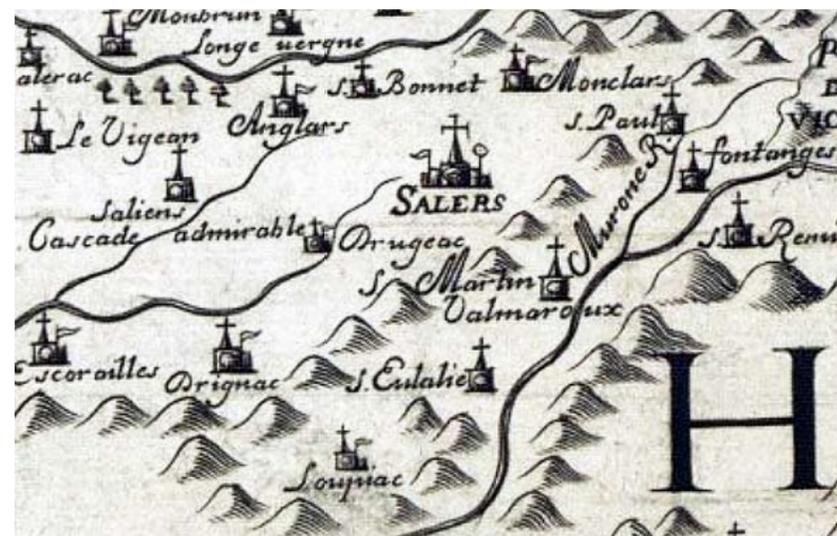
Cartes anciennes (captures d'écran sur base Gallica ou coll. Rumsey)

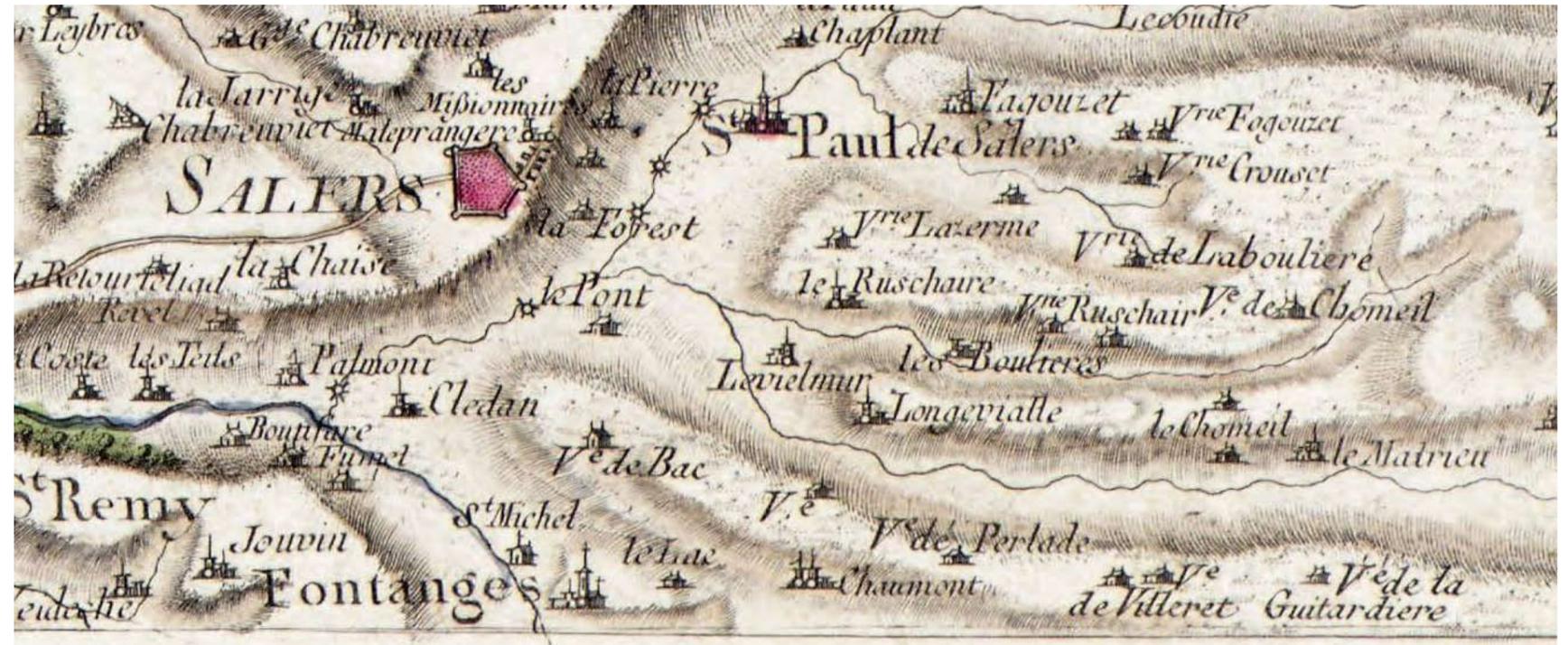
En haut à gauche : Pierre Mariette (1643)

En haut à droite : Alexis Jaillot (1715) copie de de Fretat (XVIIe)

En dessous : carte de la Haute Auvergne par de Clerville (1642)  
Noter la manière expressive dont sont représentés les reliefs.

En bas à droite : carte de Janssonius (1645)

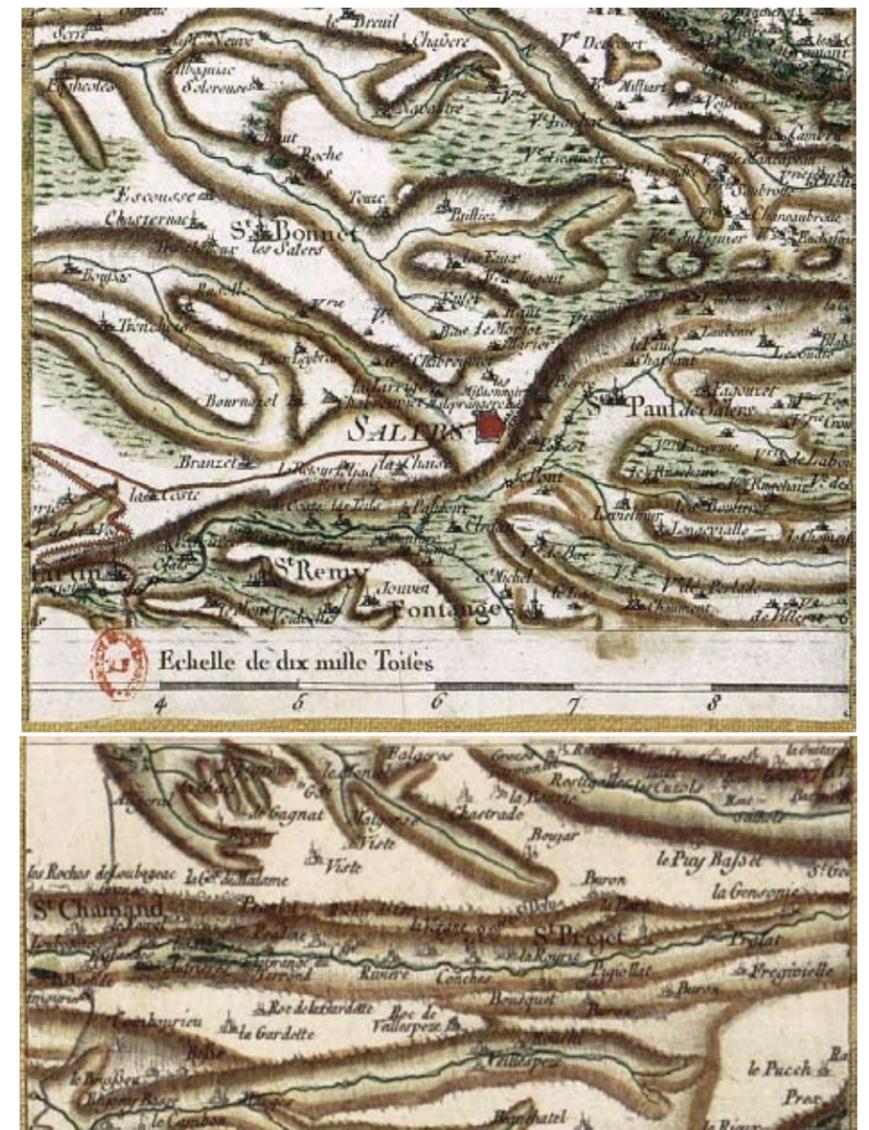




**Carte de Cassini**

(exemplaire dit de Hauslab-Lichtenstein, Library of Congress, et exemplaire couleur de la BNF)

Ce document aurait été publié vers 1800, avec des indications relevées fin XVIIIe siècle. Le site de Fontanges se situe sur une coupure entre deux planches.



**Un lieu de peuplement aux origines mal connues**

On ne dispose d'aucune donnée objective sur les débuts de la présence humaine dans la vallée. On est donc réduit à des indices ténus, dont l'un est l'existence ancienne d'une chapelle dédiée à St-Michel, localisée sur le rocher ayant abrité le château, et qui pourrait attester d'un culte antérieur (à Mercure ?), comme il est constant avec ce type de dédicace, et ce type de relief exceptionnel.

La région de Mauriac, qui conserve des restes préhistoriques, passe pour avoir été assez densément peuplée à la période gallo-romaine, et a connu un développement à la période carolingienne. Le secteur de Mauriac aurait été parcouru par une voie romaine Nord-Sud, ancêtre de la route actuelle. Selon Gabriel Fournier, une mention de la "villa de Fontanges" aurait été faite en 846 (cession par le chapitre de Brioude de "colonges" ou "colonica", type d'exploitation agricole mal définie).

À la période médiévale, la vallée de l'Aspre semble avoir été parcourue par un chemin reliant Salers à Aurillac. Vers la fin du XIIIe siècle toutes les vallées se couvrent de tours de défense ou de contrôle du passage, d'autant que la région de Mauriac apparaît de manière constante comme une zone frontalière entre la France capétienne et des territoires occitans (comme le Carladez) encore plus ou moins autonomes.

Le château initial de Fontanges, berceau de la famille du même nom, qu'on suppose apparue dès le Xe siècle, mais attestée avec certitude seulement au XIIe, est localisé sur le rocher St-Michel. Il n'est lui-même attesté qu'à partir de 1268. On n'en connaît pas de représentation graphique.

La chapelle Saint-Michel proprement dite, en ruines depuis la fin de l'ancien régime, a été démolie définitivement en 1889, laissant quelques rares traces d'éléments sculptés, transformés en bornes. D'autres châteaux (sans doute à l'origine de simples tours) ont été implantés sur le territoire, mais seuls Palmont et Lamargé existent encore aujourd'hui de manière tangible, après des reconstructions ayant effacé ou incorporé les vestiges de ces tours. Peut-être Seilhols remonte-t-il également à cette vague de constructions.

Rien ne permet de connaître la raison pour laquelle le village actuel de Fontanges va en fait se développer à quelque distance du château "originel", localisé sur le rocher St-Michel. On estime également qu'une tour seigneuriale, peut-être du XIIIe siècle, aurait été réincorporée dans le château de Lamargé, et une porte du XIIIe siècle, analogue à celle des maisons seigneuriales d'autres sites du Cantal a été en partie conservée dans la rue du village. Ces indices attestent donc de son ancienneté. De même, il est avancé qu'une église "romane" aurait précédé l'édifice actuel.

Il se peut que la communauté de "prêtres-filleuls" (ou "communalistes") présente sur le site, desservant l'église St-Vincent, soit à l'origine d'un développement significatif du village : on a en effet dénombré jusqu'à plus de 40 prêtres au XVIe siècle. Ils ne vivaient pas regroupés dans une structure spécifique, mais dans le village, ce qui devait nécessiter un certain parc immobilier.

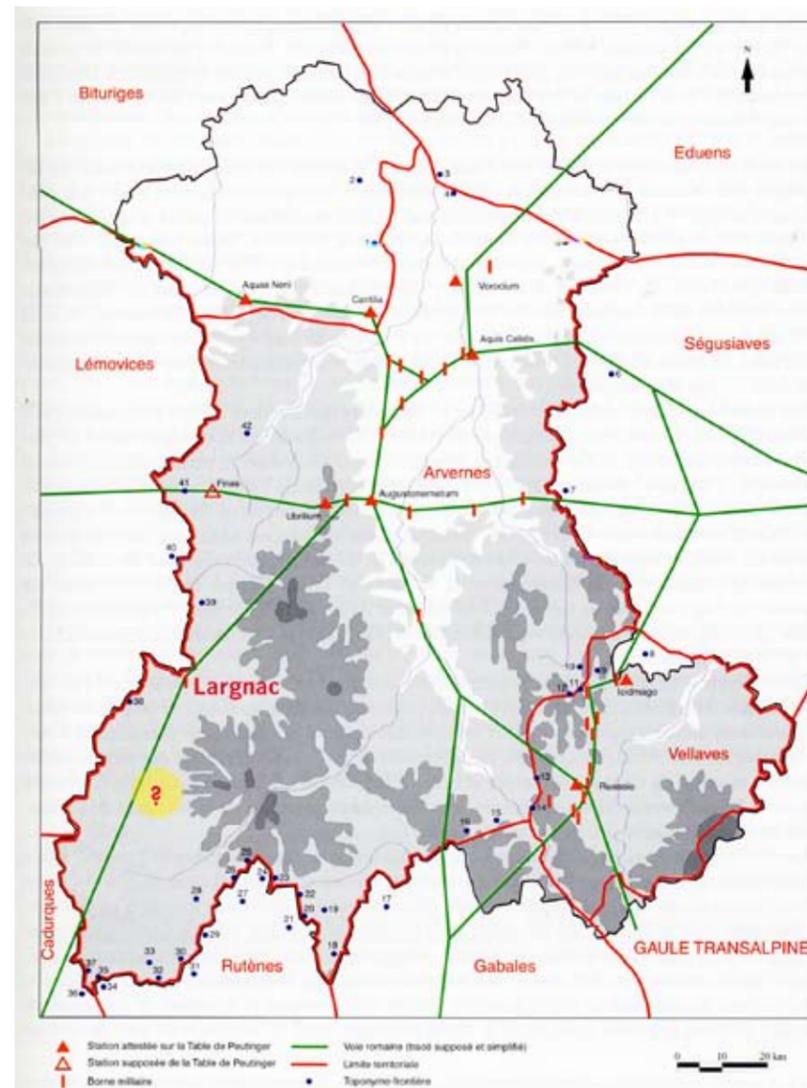


Fig. 81 - Le territoire de la cité arverne après la conquête romaine (F.T.)  
 1: Fins - 2: Ygrande - 3: Chambrandre - 4: Géraudé - 5: Chambrandre - 6: Chambrandre - 7: Géraudé - 8: Géraudé - 9: La Chambrandre - 10: Mokyndès - 11: Trevis - 12: La Chambrandre - 13: Fins - 14: La Chambrandre - 15: Orlé - 16: Arvernes - 17: Ternès - 18: Hirondele - 19: Les Egarandé - 20: Géraudé - 21: Cuffinhal - 22: Cuffinhal - 23: L'Hirondele - 24: Frons - 25: Brouzet - 26: Brouzet - 27: Brouzet - 28: Les Arvernes - 29: Arvernes - 30: Cuffinhal - 31: Cuffinhal - 32: Frons - 33: Cuffinhal - 34: Arvernes - 35: Arvernes - 36: Géraudé - 37: Les Arvernes - 38: L'Hirondele - 39: La Chambrandre - 40: Egarandé - 41: Ternès - 42: Ternès.

En haut :  
 Hypothèse de réseau viarie romain en Auvergne, et repérage des toponymes de frontière, par Frédéric Trément, dans "l'identité de l'Auvergne". L'hypothèse est que les limites Sud de l'Auvergne gauloise sont à peu près celles du Cantal d'aujourd'hui.

En bas :  
 Carte de l'évêché de Saint-Flour, distrait de la Haute-Auvergne. Une autre hypothèse de limite Sud de l'Auvergne gauloise la fait correspondre à la limite nord de l'évêché.



**Le Moyen Âge**

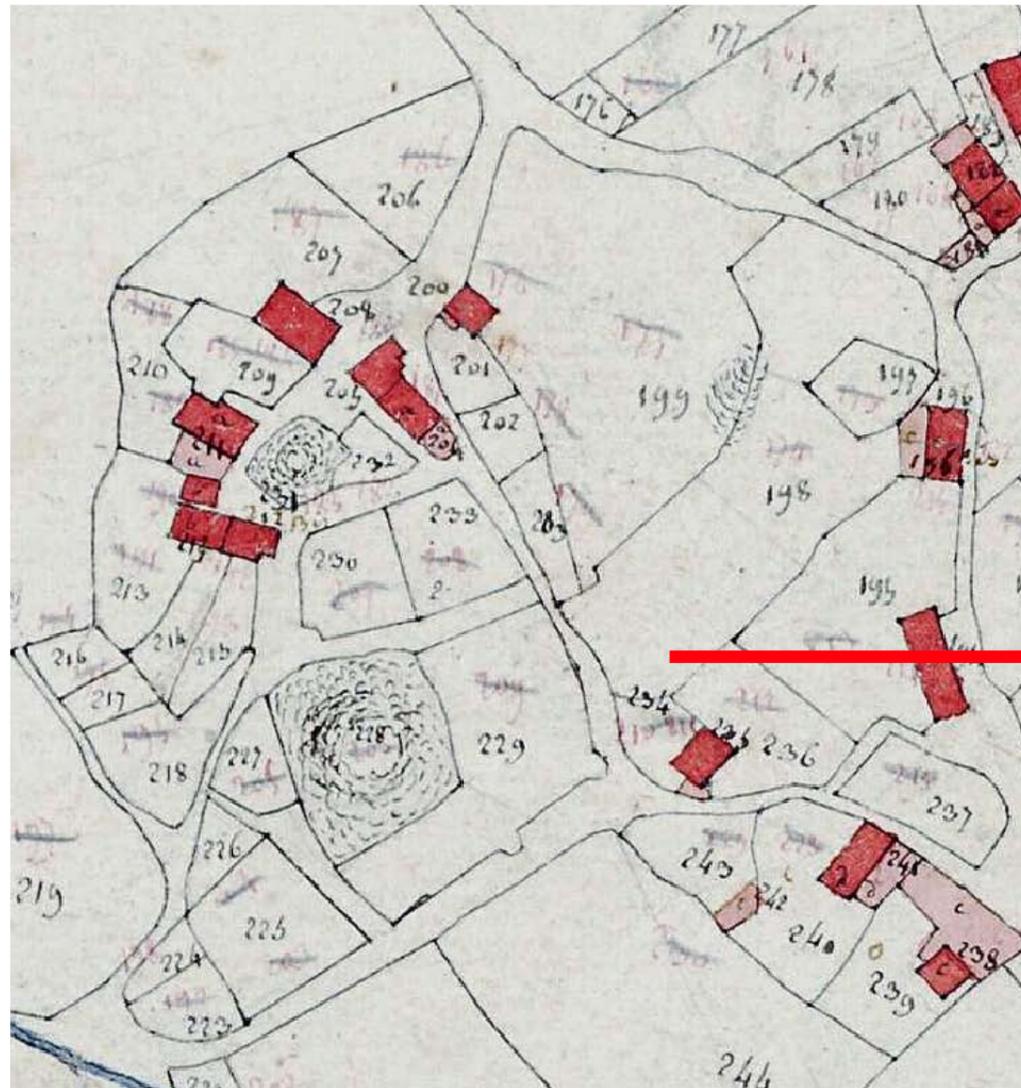
On ne sait pas grand chose des périodes troublées liées à la guerre de Cent Ans : Salers réussit à se fortifier, ce qui disqualifie les autres bourgs du secteur, et lui assure un statut de ville. La peste, la chute démographique, les expéditions de soudards, la ruine de l'économie... qui se succèdent au XIVe siècle ont sans doute eu des conséquences très négatives sur Fontanges. L'église passe pour avoir été détruite.

Une embellie, commune à toute la Haute-Auvergne, a lieu dans le "long XVe siècle" (de la fin du XVe à la moitié du XVIe), siècle de reconstruction. Fontanges reconstruit alors son église (1468), et sans doute aussi de nombreux édifices civils, qui ont gardé des traces architecturales de cette période. C'est aussi la période qui voit l'affermissement définitif du pouvoir royal au détriment des seigneurs locaux.

Mais ce sont les co-seigneurs locaux, qui pour prix de leur aide pendant les guerres, exigent également en 1457 ou 1459 la création des foires (2 par an) et un marché par semaine, ce qui déplaît aux habitants de Salers, qui bloquent le processus pendant presque 10 ans. Une halle est sans doute élevée à cette occasion (on la mentionne à la fin du XVIIIe siècle comme disparue).

Durant le premier tiers du XVIe siècle (vers 1530 ?), Fontanges voit la naissance d'Anthoine de Bertrand, musicien dont la biographie est assez peu documentée. Humaniste et ami des poètes de la Pléiade, il met Ronsard en musique. On sait qu'il est tué par les huguenots à Toulouse, dans des circonstances confuses. Une tradition vraisemblablement erronée (introduite dès 1584 par La Croix du Maine, qui compile des biographies d'artistes) fait également naître le musicien Guillaume Costelay à Fontanges, vers la même date... On peut supposer qu'existait alors dans la région un milieu culturel significatif, ce qui signifierait que Fontanges ait accédé à un statut urbain.

On considère qu'avant la généralisation de l'artillerie, le château de Fontanges sur son rocher est suffisamment impressionnant pour protéger le site, qui ne semble pas avoir été fortifié.



Le cadastre daté de 1808 (antérieur au redressement de la route et aux bouleversements qu'il - a entraîné) ne livre que peu d'éléments sur ce qu'aurait pu être la topographie du château primitif, réputé inexpugnable...

On peut penser qu'une enceinte enveloppait une basse-cour au pied du rocher proprement dit.

La base du rocher laisse apparaître quelques indices (départ d'escalier, parois taillées...) qui ne semblent pas avoir fait l'objet d'études.

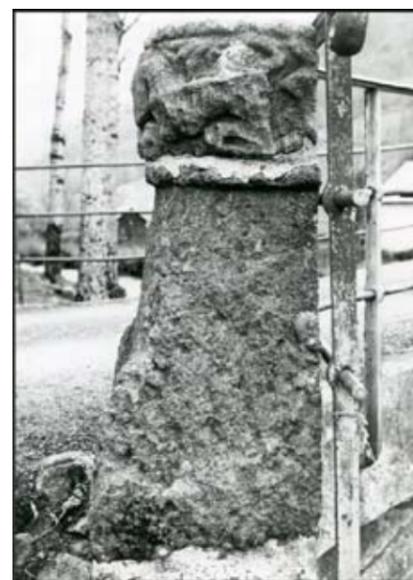


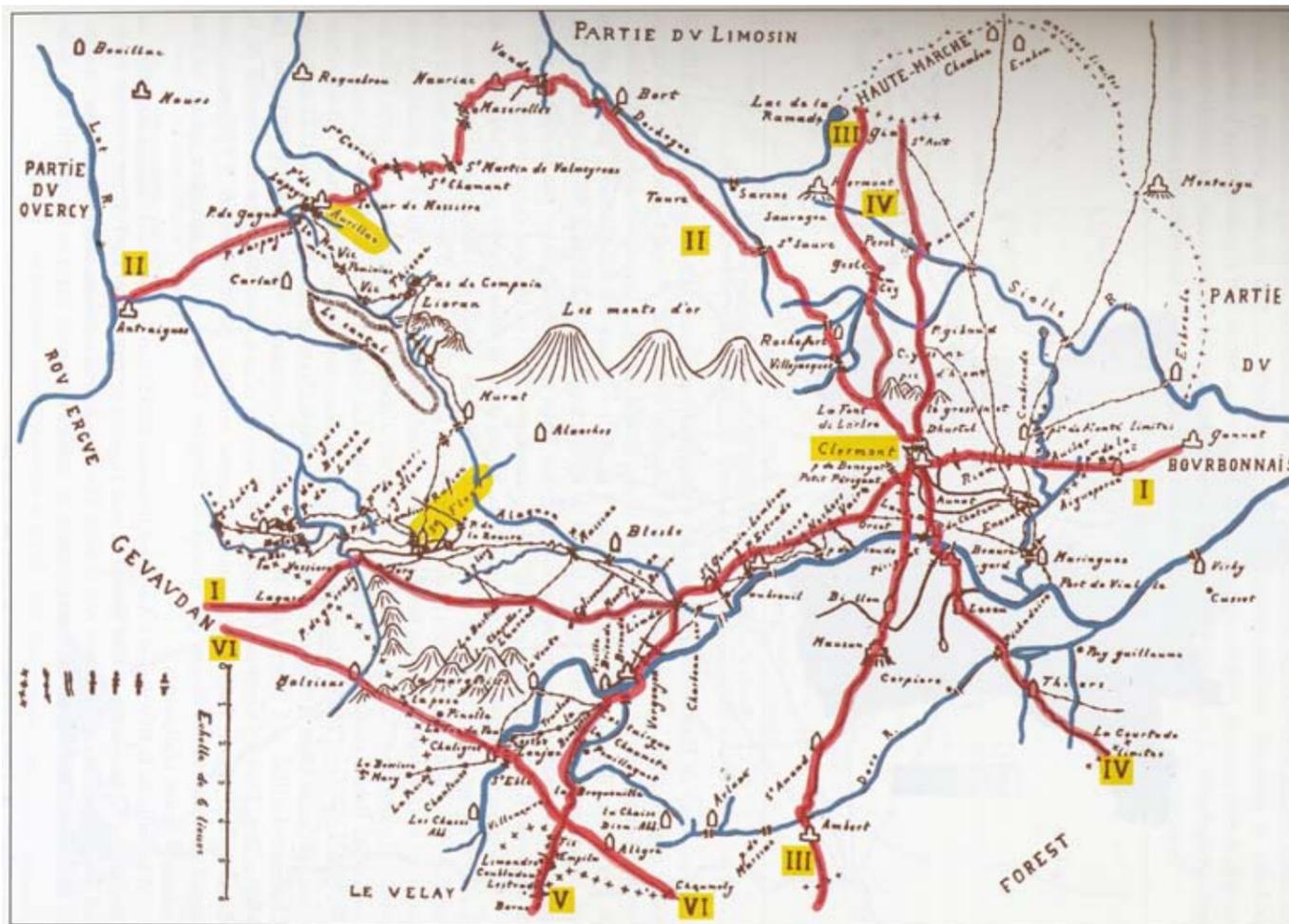
Rares vestiges du château : traces à la base du rocher, chapiteaux supposés provenir de la chapelle St-Michel

(Captures d'écran des A.D. du Cantal, Photothèque Cantalienne, clichés André Muzac de 1978)

Les seuls vestiges connus de la chapelle St-Michel, probablement l'un des éléments fondateurs du site de Fontanges, sont aujourd'hui réutilisés comme bornes chasse-roues près du pont sur l'Aspre.

Aujourd'hui envahis de mousses, surmontés de pots de fleurs en plastique, ils sont difficilement interprétables et datables





En haut :  
Hypothèse de réseau viarie de l'Auvergne en 1714, (dans "l'identité de l'Auvergne"). L'itinéraire II correspond à la RD 922 actuelle. Le diverticule vers Salers n'est pas mentionné.



En bas:  
Carte de l'Atlas National de 1852 (carte de Levasseur; coll. Rumsey). On constate le faible maillage viarie des hautes vallées en direction du centre du Massif (trait gras : routes nationales, trait fin : chemins vicinaux).

**Un site se retrouvant peu à peu à l'écart des axes routiers**

On fait remonter sans grandes preuves "l'arrêt" du développement de Fontanges au XVIIe siècle, lorsque la famille éponyme, qui possédait les deux châteaux de Fontanges et de Palmont, quitte le site. Une branche s'établit à Cropières (d'où sera originaire la fameuse duchesse de Fontanges) l'autre en Limousin.

Il est plus vraisemblable que ce soit le développement de Mauriac et de Salers qui ait maintenu Fontanges dans un statut de bourgade. Il semble cependant qu'une petite société urbaine se maintienne localement (on mentionne des marchands, des notaires...) et des témoignages architecturaux assez soignés de la période classique le confirment. Il semble alors qu'une activité proto-industrielle de blanchiment des toiles se soit développée (la rivière est mentionnée comme saturée d'alun). On cultive et traite le chanvre (il s'agit d'une activité traditionnelle du Massif Central, qui fournit des cordages pour la marine).

En 1731, comme dans de nombreux ensembles couverts de chaume, un incendie ravage le village. Il est probable qu'à cette occasion certains habitants désertent le site. Mais on a sans doute beaucoup exagéré l'ampleur de la catastrophe, pour des raisons d'exonération fiscale...

Les cahiers de doléance de 1789 décrivent toutefois encore un site quasiment ruiné et à l'abandon ("ce chef-lieu qui contient une infinité de mesures que la pauvreté n'a pu rétablir, n'est plus que le squelette de ce qu'il fut autrefois"), qui vient de perdre sa halle, aux boutiques décrites comme fermées et dont les ponts sont "rompus".

D'une manière générale, et comme dans tout le canton de Salers, on déplore que de mauvaises conditions économiques et des impôts trop lourds fassent émigrer la population. Il est vraisemblable que les mauvaises conditions météorologiques des années 1780, et les récoltes médiocres qui en ont été la conséquence, ont pesé sur ces descriptions.

L'un des grands enjeux du XVIIIe siècle est bien la création d'un réseau routier, vital dans une région qui importe du Languedoc vin, sel et huile ou même savon, produit tant bien que mal ses propres céréales, et exporte uniquement fromage et animaux.

Les petites querelles de voisinage avec St-Paul de Salers (autour de 1747, qui est également l'année où l'on commence d'établir la route de Bort à Aurillac qui deviendra la nationale n°122) révèlent que les habitants de Fontanges ont senti qu'une nouvelle organisation territoriale allait les reléguer dans leur vallée. La route d'Aurillac à Bort, avec bretelle vers Salers est en effet nettement déportée au Nord-Ouest, en direction de St-Martin-Valmeroux. En franchissant les vallées plutôt que de les longer, cette route signe leur déclin. Les habitants de Fontanges cherchent donc à établir eux-aussi une "bretelle" vers St-Chamant, en voulant rétablir ou créer un pont sur l'Aspre. Le cahier de doléances de 1789 reprendra ces thèmes. Mais la liaison la plus naturelle restera bel et bien celle par St-Martin-Valmeroux.

## Le bref renouveau du XIXe siècle

Le XIXe siècle voit s'instaurer une certaine prospérité liée aux productions agricoles, en raison de l'établissement de relations plus commodes : les routes nouvelles sont achevées, et le réseau ferré, à coup d'ouvrages d'art spectaculaires, s'avance jusqu'au cœur des montagnes. Mais Salers a perdu son rôle administratif au profit de Mauriac, ce qui entraîne son déclin local.

Les conséquences de l'amélioration des voies de communication sont doubles. Les cultures incertaines sont abandonnées progressivement, permettant un développement plus considérable des herbages : on peut vivre de la production fromagère et de la vente des bestiaux "de Salers" (ou de "Fontanges", le XIXe siècle est encore hésitant sur le terme à utiliser). L'exode vers les villes, qui va alléger les problèmes de subsistance, est grandement facilité : il suffit de rejoindre une gare et de prendre un billet. De temporaire, l'émigration devient définitive : les migrants occupent des emplois fixes et à temps plein, et ne reviennent qu'épisodiquement au pays.

Tandis que l'économie s'affermir, de nombreuses maisons se reconstruisent (les chronogrammes retracent cette évolution du début au milieu du XIXe siècle), et la population plafonne à 1840 habitants en 1856 (le Fau compris), amorçant l'effondrement qui deviendra spectaculaire un siècle plus tard. Certaines constructions ou ensembles bâtis manifestent une certaine opulence (pas trop ostentatoire...), découlant probablement de performances agricoles, mais même les maisons les plus modestes arborent parfois un monogramme ou une date.

On est passé de 2.700 habitants au XVIIIe siècle, à environ 2.000 en 1806 (pour l'ensemble Fontanges-Le Fau, démembré en 1870) puis à moins de 1.500 dans les années 1860. Après la séparation d'avec le Fau, Fontanges est peuplée de moins de 1000 habitants, et passe sous la jauge des 500 en 1968 pour atteindre 228 habitants en 2006. Dans le même temps le Fau est tombé officiellement à ... 29 habitants (d'ailleurs pas tous permanents...).

En deux siècles, la population de la vallée de l'Aspre a été divisée par 10.

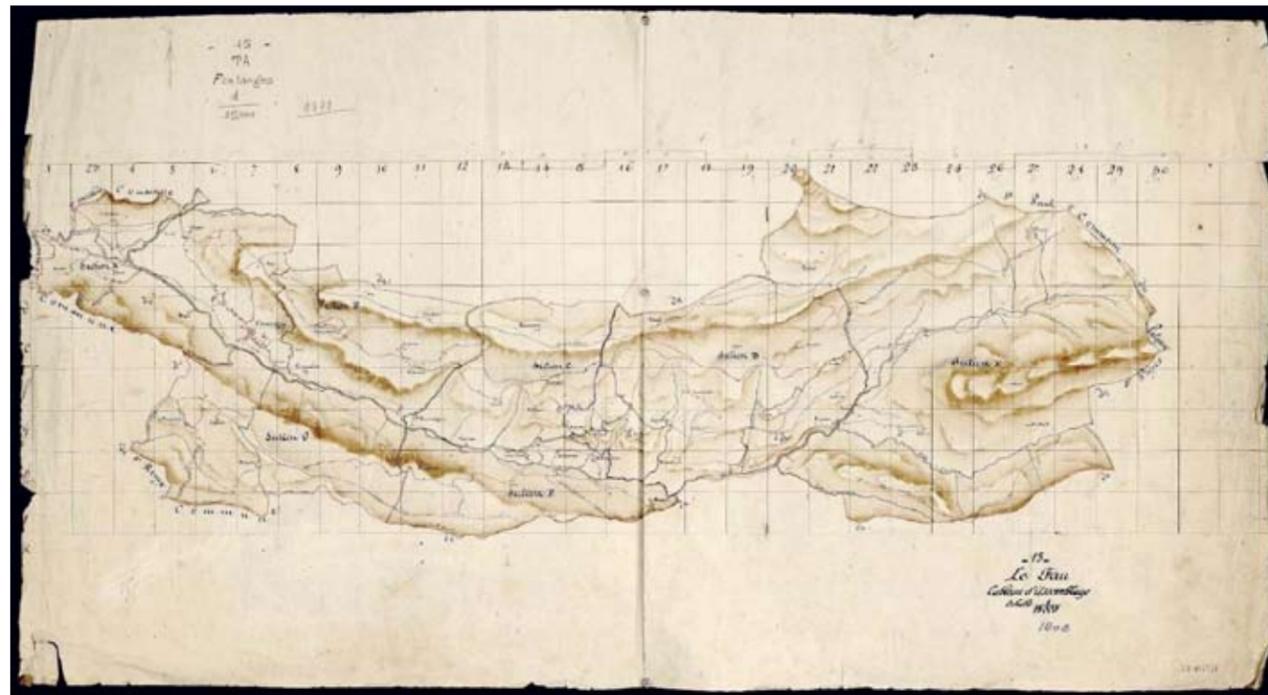
On ne sait pas trop quelle raison a poussé ces communes à se séparer, à un moment où le déclin de leur population était largement entamé.

On peut ajouter une conséquence imprévue du mouvement de modernisation du XIXe siècle: le développement du français, de la lecture, l'arrivée des journaux, et de nouvelles idées, vont profondément inquiéter un clergé jusque là tout puissant (en 1881, on compte 1 prêtre pour 360 habitants, contre 1 pour 640 sur l'ensemble de la France).

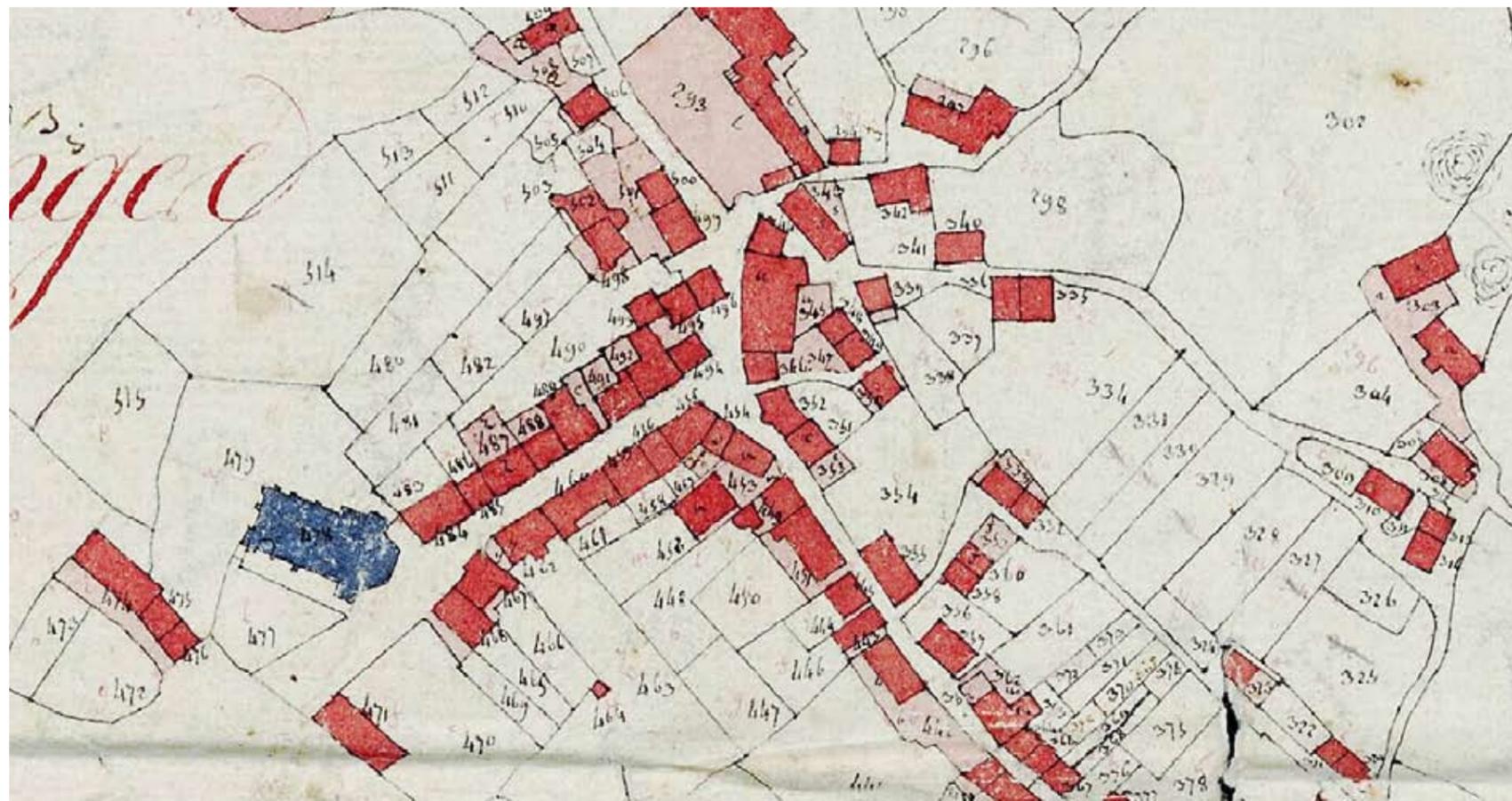
On va s'attacher à freiner la déchristianisation des esprits en multipliant les initiatives : c'est ainsi qu'on couvre les rochers locaux par des statues de la Vierge, supposée renouveler la ferveur des fidèles (en y organisant des pèlerinages). celle de Fontanges est érigée en 1876, avec bénédiction épiscopale. En fin de siècle, on en arrive à creuser le rocher St-Michel pour y instituer une chapelle troglodyte, étrange retour des catacombes au début du XXe siècle... .

Cet édifice étrange (inauguré en 1901) a contribué à effacer les traces historiques de l'ancien château mais présente une certaine qualité de ses sculptures (dues au sculpteur mauriacois Jean Ribes, qui a également réalisé vers 1891 le porche de l'église de Salers).

Rares sont les "émigrés" qui font édifier de retour au "pays" une villa à caractère ostentatoire pour marquer leur réussite. Seul Géraud Marty fera construire le "château" de la Fromental en 1898.



Ci-contre, en haut, plan cadastral de la "grande" commune de Fontanges avant son démembrement (plan daté de 1808). En dessous, plan du bourg, qui a déjà en grande partie sa configuration actuelle. (A.D. du Cantal, copies d'écran montées)

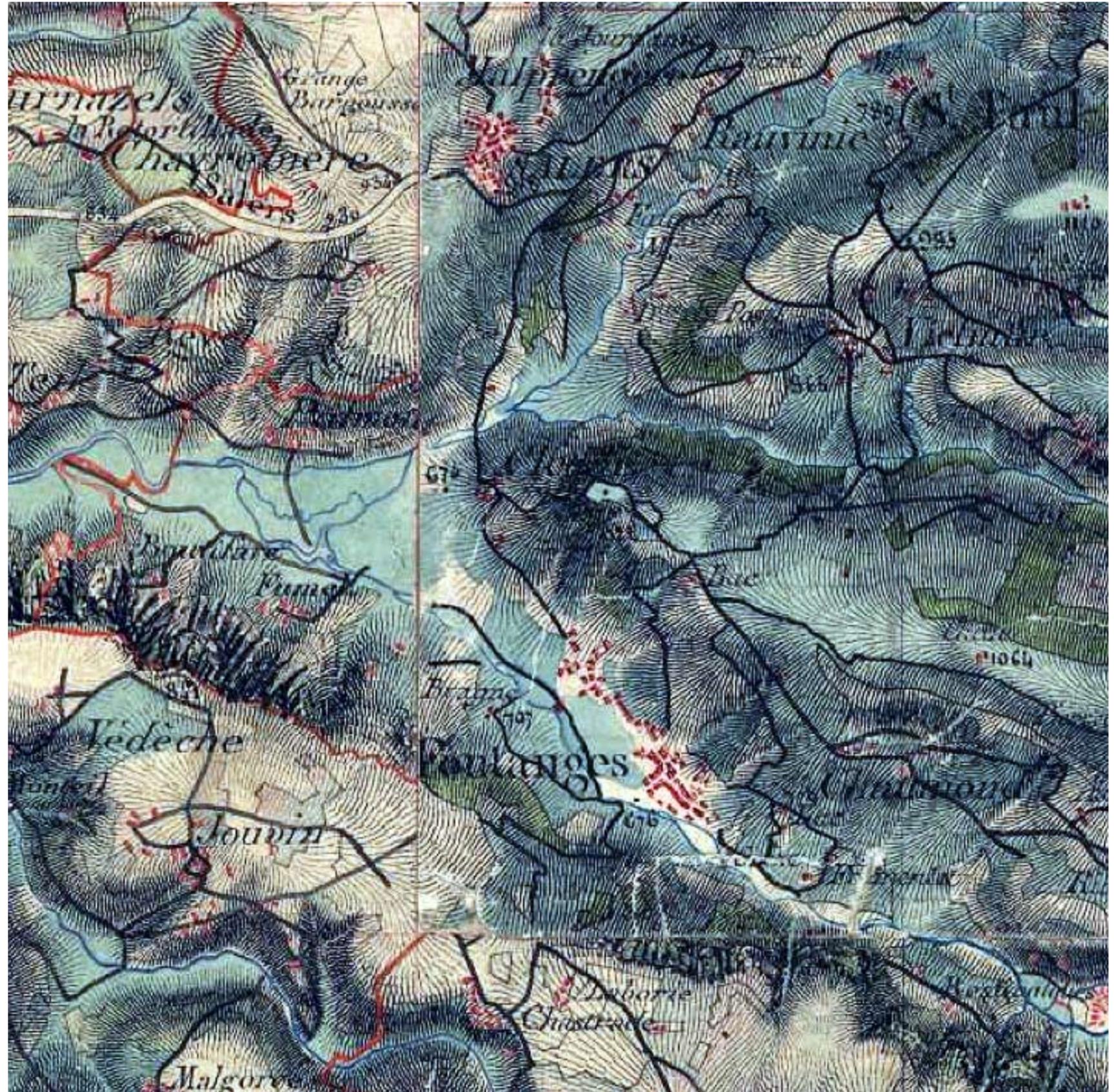




Le bourg a conservé de nombreux chronogrammes de la période moderne (de 1797 à 1907, grosso modo), attestant de reconstructions (souvent modestes) et qui présentent un pic autour du milieu du XIXe siècle, sans doute une période de relative prospérité.



Tandis que le Cantal, durant la seconde moitié du XIXe siècle s'ouvre sur l'extérieur avec les premiers chemins de fer, puis la généralisation de l'usage du français, on assiste à une multiplication des signes religieux destinés à "baliser" le paysage et au développement de pèlerinages locaux. La chapelle troglodyte de 1901 présente un décor néo-roman assez réussi (J. Ribes, sculpteur).



Fontanges et son environnement au XIXe siècle (carte d'État-major, version en couleurs, entre 1825 et 1866, IGN).

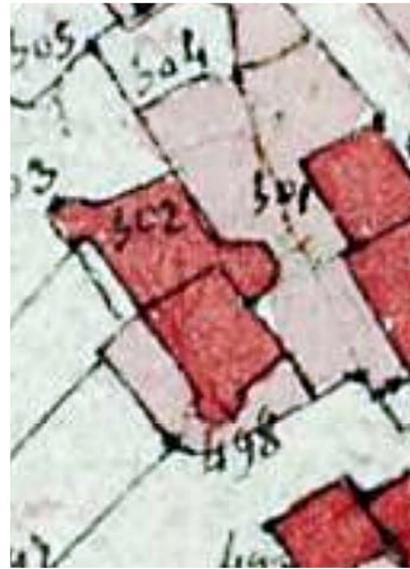


Daté de 1808, le cadastre dit "napoléonien" est peut-être un peu plus tardif. L'empreinte du bourg est déjà à peu près celle d'aujourd'hui, en deux entités plus ou moins reliées par une "discontinuité bâtie".

Une certaine imprécision est de mise sur la délimitation de l'espace public au droit des constructions (sans doute pour des raisons fiscales).

Le hameau de la chapelle actuelle a subi un remaniement important lors de la percée de la route départementale.

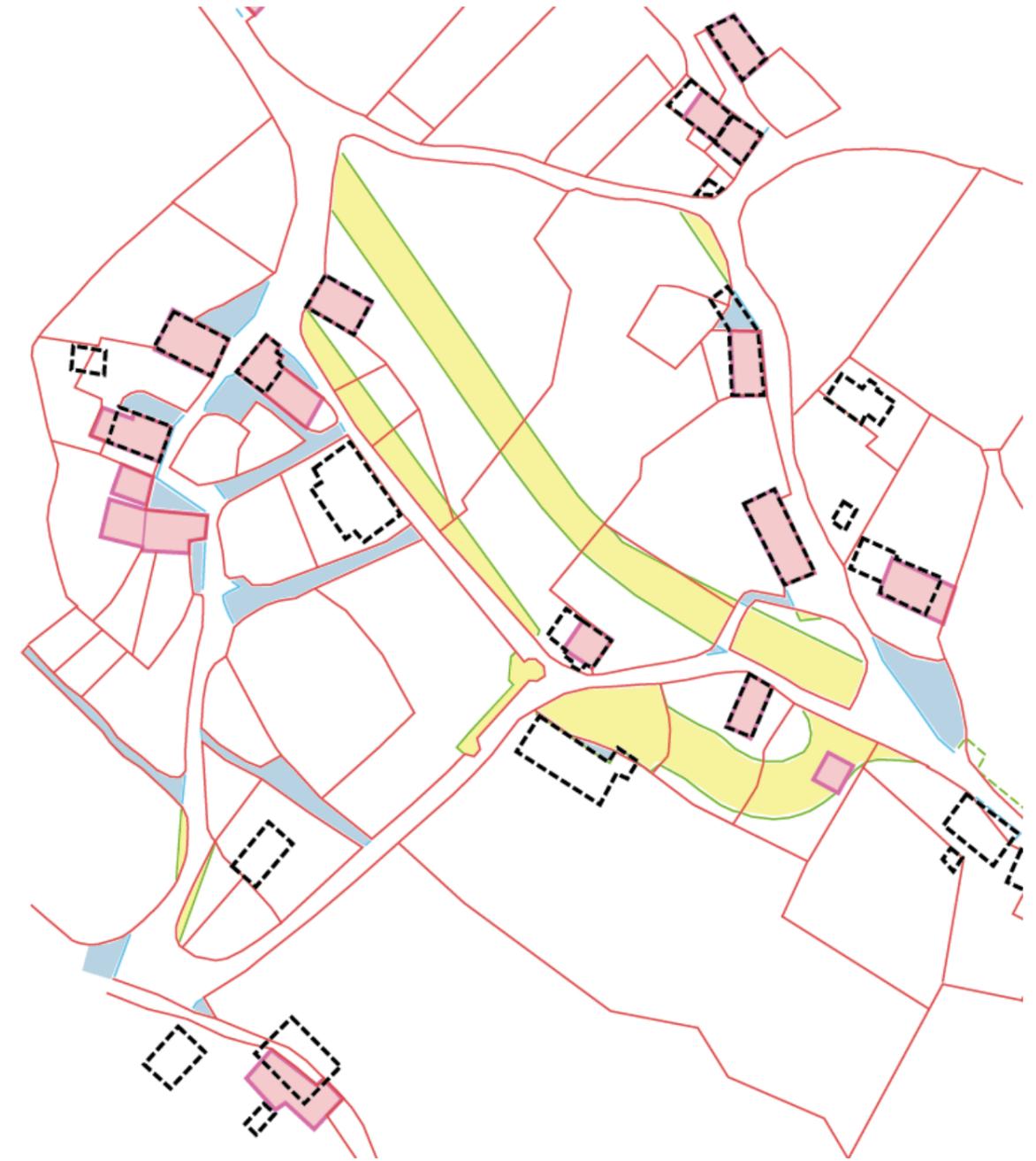
(report du cadastre ancien sur cadastre actuel)



L'examen attentif du plan révèle des constructions disparues, comme cette sorte de manoir à tour d'escalier centrale et flanqué de tourelles côté jardin...



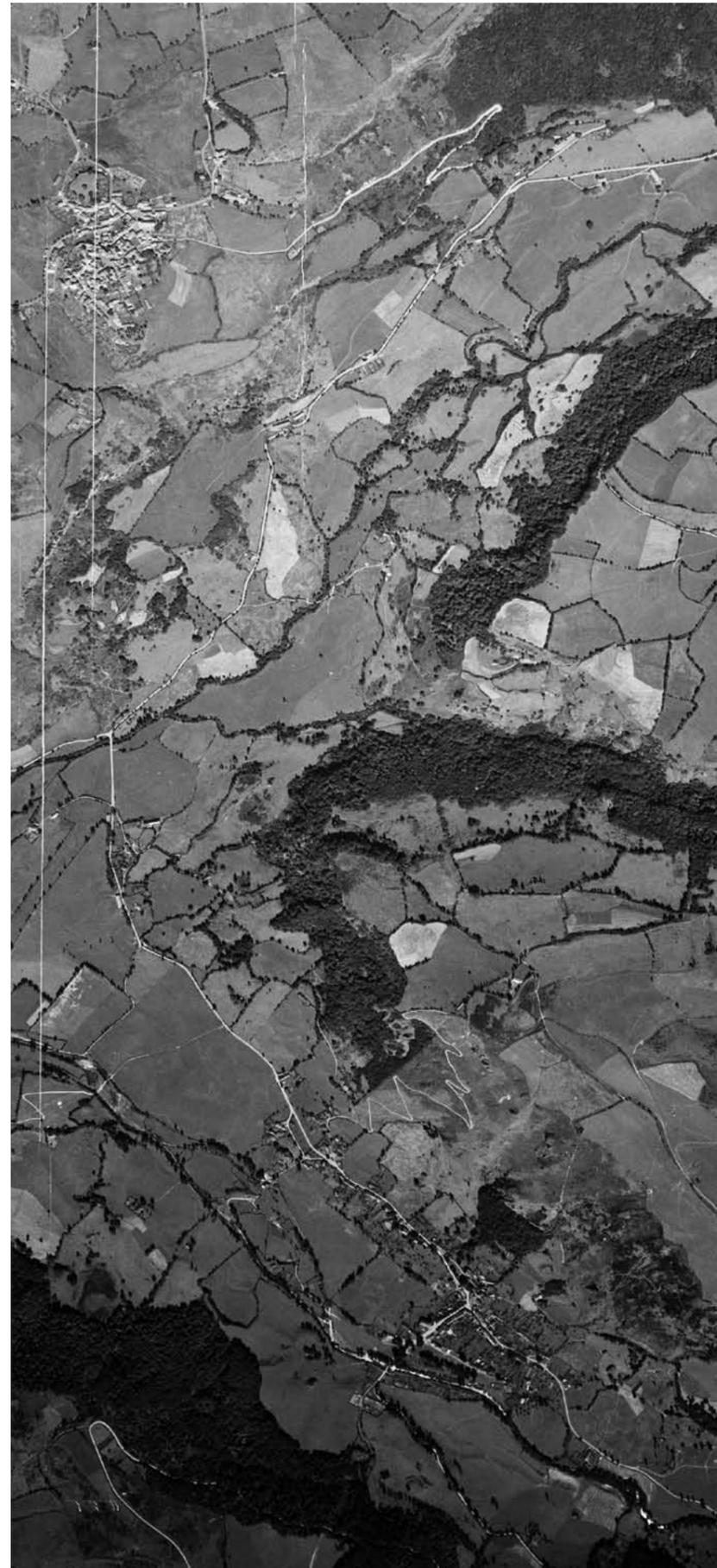
Les tracés parcellaires laissent apparaître une certaine continuité le long des constructions édifiées le long de la route d'Aurillac. Deux structures arrondies tournées vers l'extérieur y sont décelables. Toutefois, s'il serait hasardeux d'y voir la mémoire d'une enceinte, ce tracé correspond sans doute à la volonté de matérialiser une limite.



Le secteur de la Chapelle est celui qui a subi le plus de modifications de sa structure dans le courant du XIXe siècle et au début du XXe. On a percé une route, largement modifié les autres et retranché tout un réseau de ruelles et passages.

En jaune : percée ou élargissement postérieur au cadastre  
En bleu : domaine public disparu

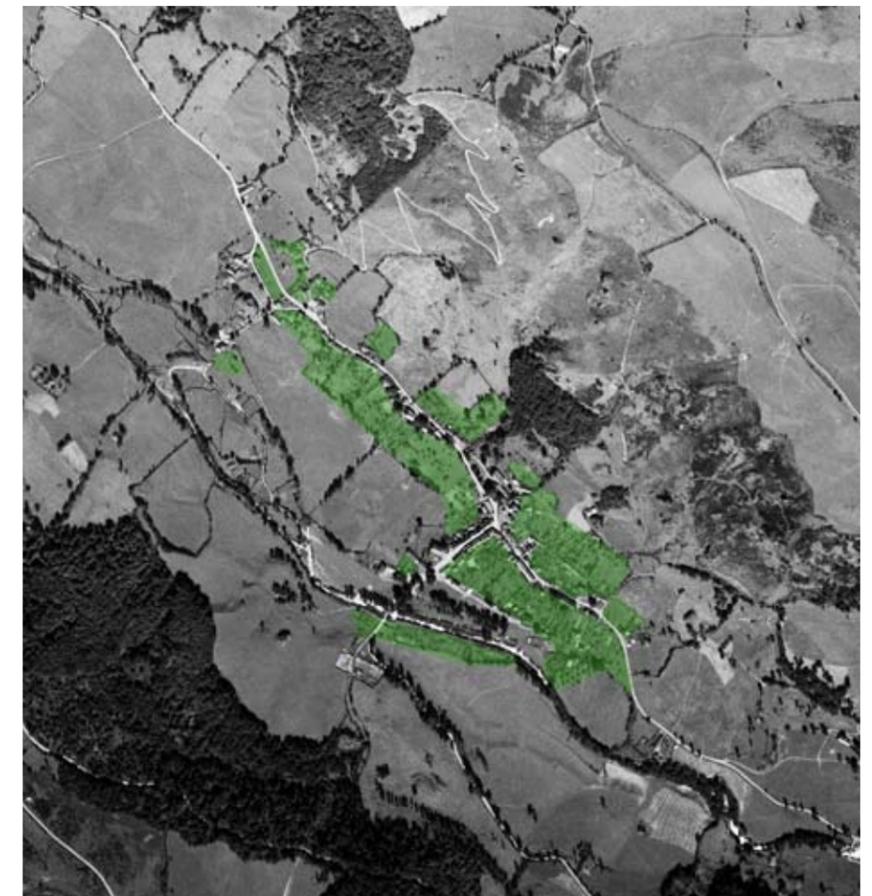
Les constructions existantes en 1808 sont en rose, celles d'aujourd'hui en pointillés noirs. Le tracé cadastral est celui de 1808. On constate que les constructions se sont éparpillées. Aucune ne s'est implantée sur la nouvelle route.



Le plus ancien cliché aérien de Fontanges remonte à 1948 (mission IGN Pleaux-Yssingaux). Le site y est représenté avant les évolutions de la période moderne : recul des pâtures et développement de la forêt, grandes structures agricoles, développement et dispersion de l'habitat individuel.

On mesure bien l'importance des jardins et vergers à Fontanges (à comparer avec leur faible importance sur le pourtour du bourg de Salers). De larges pans de ces espaces existent encore, l'urbanisation moderne les ayant contournés.

(les lignes blanches verticales sont des rayures du cliché).





Les modernisations du XXe siècle, comme l'électrification ou le téléphone, sont mises en scène d'une manière qui apparaîtra plus tard comme une nuisance visuelle (ce qui devrait inciter à la réflexion concernant les matériels liés aux énergies alternatives).

Si la plupart de ces "nuisances" ont disparu du bourg, la plus extrême désinvolture continue de régner dans le milieu non bâti.



Un ensemble bâti groupé dit "la cité", à l'image très forte de périphérie urbaine a été construit en 1957, un peu à l'écart du bourg.

### La première période moderne : maintien du cadre et perte des traditions

Après le "riche" XIXe siècle, un coup d'arrêt intervient au XXe siècle. Le chemin de fer (un temps prévu depuis Argentat en Corrèze, remontant la vallée de la Maronne...) ne parviendra jamais jusqu'à Salers, et la guerre de 1914-1918 va signer la fin des sociétés traditionnelles. On remarque que l'usage de porter des chronogrammes sur les constructions s'arrête durant la première décennie du XXe siècle, indice de l'entrée dans une autre époque.

Une première rupture dans l'architecture intervient après la guerre de 1914-1918 : le décor devient suspect et cette tendance est amplifiée par la perte des savoir-faire traditionnels, auparavant largement partagés (de nombreux artisans ont également disparu pendant le conflit).

L'utilisation de nouveaux matériaux s'accélère : c'est l'époque où le "rural", vite jugé arriéré, est disqualifié par le "moderne" (façon villa urbaine). Aux enduits plus ou moins bien lissés traditionnels, on préfère le grossier "tyrolien" ou "grain d'orge" de la villa citadine, qui a l'avantage d'être d'une finition régulière et rapide d'exécution. Le ciment supplante définitivement la chaux (aux risques et périls des structures anciennes...). Les fils électriques et téléphoniques, signes d'entrée dans l'ère moderne, courent sur les façades et se déploient dans les paysages.

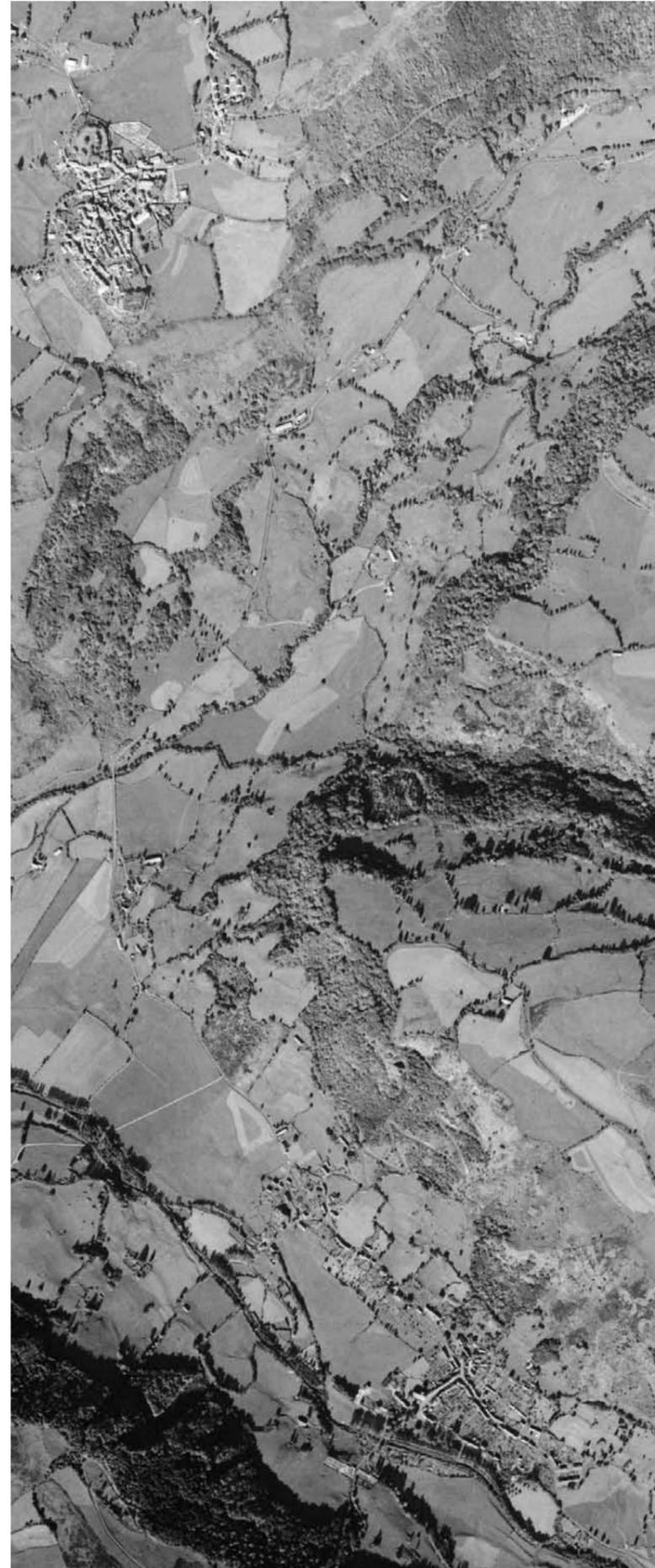
### Éclatement du cadre et survalorisation des traditions

La disparition accélérée d'un monde agricole ancestral à partir de la fin des années 1960, avec le changement d'échelle de l'agriculture industrielle, marque une rupture exactement inverse : le "rural" entre à son insu dans une période de survalorisation, au détriment des tendances architecturales héritées de l'urbain. Le "moderne" devient incongru : pour le faire accepter il doit composer avec le contexte, de manière plus ou moins laborieuse. On commence d'enterrer les lignes électriques... qui apparaissent soudain avec évidence comme des nuisances visuelles. Mais de manière paradoxale les matériaux traditionnels finissent de disparaître rapidement, supplantés par des procédés industriels (combien de constructions en parpaing de béton ne se proclament-elles pas sans vergogne "traditionnelles" ?). La pierre qu'on ramassait pour construire son mur devient un luxe inabordable... la lauze ou l'ardoise reculent devant des tuiles d'aspect incertain. Le chaume semble n'avoir jamais existé (aucun cliché n'en montre). La tuile de terre cuite en "écaille" (matériau minoritaire) régresse également de manière très forte.

C'est au niveau de l'urbanisme que les évolutions sont les plus nettes : le statut de "l'espace urbain" se modifie, la voiture prenant le dessus sur tout autre type d'utilisation. Il ne se produit plus que de la voirie (ainsi les voies de lotissement, strictement monofonctionnelles). On tente de préserver le Gravier de l'irruption du stationnement, à vrai dire encore peu menaçant. Mais d'une manière générale, on reste dans des formes urbaines relativement regroupées : les constructions nouvelles se répartissent dans des lotissements (certes aux plans souvent plus ou moins basiques), à proximité des zones déjà bâties. Le "mitage", l'habitat dispersé, considérés comme des fléaux, sont encore combattus avec efficacité.

À la fin des années 1970, Fontanges est choisi comme site pour une opération "Village" (4 sites en Auvergne), politique lancée par le MECV, grand ministère de "l'environnement et du cadre de vie", qui promeut des campagnes en faveur de la qualité architecturale.

On se pose la question de la survie des villages dans un monde rural où les agriculteurs deviennent minoritaires, et dont les pratiques ne sont pas toujours perçues de manière positive. Il s'agit de tracer les voies d'un développement, sans perdre les qualités intrinsèques du village et de son patrimoine socio-culturel, en vue de fonder "une nouvelle civilisation rurale". D'une certaine manière, cette démarche signe la fin d'un cycle, et une entrée dans un temps d'incertitude, tandis que s'accélère le déclin démographique.



Le cliché aérien de Fontanges de 1968 (mission d'octobre 1968) montre les faibles évolutions qui se sont produites en 20 ans : l'enfrichement prélude au boisement, et l'apparition de petits ensembles bâtis (à Salers comme à Fontanges)

### La période contemporaine : la fin des villages traditionnels



Si les constructeurs des années 1940-1960 ne se référaient pas à une "tradition locale", ceux des années 1970-1990 s'y sont un peu plus attachés. Quelques signes (comme le toit en pente, si possible en ardoise, et les lucarnes) sont alors supposés ancrer la nouvelle construction dans son contexte.

Toutefois, le développement des pavillons-type (en fait des modèles des années 1970 à peine modifiés), sans aucun signe d'appartenance locale ni régionale (et encore moins "traditionnelle"... ) introduit aujourd'hui un nouveau risque de banalisation des paysages. Ce type de construction aux matériaux standard est destiné à être "posé" sur un emplacement, quel qu'il soit (plat, en pente, avec ou sans vue, exposé aux intempéries ou pas... etc).

Il devient difficile de qualifier "d'architecture" ces interventions déconnectées de toute prise en compte du contexte (volumes, espaces, matières, couleurs... végétation associée, incidence de la lumière...).

Par ailleurs, ce type d'intervention contribue à la dissolution du sentiment d'appartenance à un ensemble et contribue à l'effacement de l'identité locale.

L'étude village ne prend guère en compte une réflexion sur l'urbanisme villageois ou les méthodes pour "greffer" le nouveau sur l'ancien. L'idée sous-jacente est alors que le parc immobilier existant peut être réutilisé ou réaffecté et qu'il va suffire à couvrir les besoins.

Mais une troisième rupture a lieu dans les années 1980, années où plusieurs phénomènes vont se conjuguer. D'une part la "consommation de produits" s'impose comme mode de vie : le véhicule individuel généralisé, en modifiant profondément la mobilité, va disqualifier le bourg ou le village aggloméré comme lieu de vie. Le transport collectif (et la culture "sobre" qui l'accompagne) disparaît dans les régions faiblement peuplées. On n'habite plus un lieu unique où se concentreraient logement, activités et commerces de proximité. On peut vivre quelque part, travailler ailleurs et commercer dans une périphérie urbaine, multipliant les déplacements. Et dans le même temps, la gestion de l'urbanisme, auparavant prérogative de l'État se retrouve décentralisée au niveau de chaque commune, celle-ci acquérant la possibilité de fixer elle-même les droits à construire...

Tout terrain devenant potentiellement constructible, dès le moment où il est accessible, l'éparpillement des constructions dans l'espace est désormais possible, au risque de la modification irréversible des paysages traditionnels, et sans vision d'avenir "à plus de 30 ans". Il s'agit en effet de constructions standardisées conçues pour des terrains standard, qui seront eux-mêmes aménagés de manière standard selon les produits des jardineries. Leur durée de vie n'excède pas 30 à 40 ans, du fait de matériaux de plus en plus précaires, pour certains sanitaires incertains, et d'un équipement technique intérieur rapidement périmé par les évolutions normatives. Le résultat pratique en est l'irruption possible en tout lieu de modèles de bâtiments indifférents au site et au contexte paysagers. Alors même que la population décroît de façon impressionnante, l'espace se mite de pavillons de type péri-urbain, qui accèdent à l'idée de la poursuite d'un "développement" à l'infini... Plus on est proche d'une route inter-urbaine, plus on est concerné.

La période la plus récente connaît une nouvelle évolution liée aux "exigences" du "développement durable", pour l'instant compris, non comme la remise en cause de l'éclatement de l'urbanisation (phénomène encore perçu comme "au contact de la Nature", donc "vert"), mais comme la nécessité de corriger au mieux ses aspects énergétiques liés à l'habitat.

Comme durant la période de l'électrification, où l'on n'hésitait pas à encombrer les paysages de fils et de supports pas toujours judicieusement localisés, mais synonymes de progrès, on tient pour acquis que devraient échapper à tout contrôle visuel les matériels de production ou de régulation énergétiques mis en œuvre (capteurs photovoltaïques, éoliennes, coffrets extérieurs des systèmes thermiques...), pourtant vecteurs de nuisances visuelles (et souvent phoniques).

Un autre point est à relever: la concentration des activités agricoles en un nombre réduit d'exploitations (32 exploitations en 1970, 14 en 2000...).

Les règles sanitaires obligent aujourd'hui à une séparation nette des activités agricoles de l'habitat (alors que depuis des siècles les deux étaient intimement mêlés).

Au lieu d'être confronté à un nombre moyen de structures bâties modestes, faciles à intégrer et réparties sur le territoire, on peut se trouver face à une demande restreinte de grosses (voire très grosses) structures, généralement concentrées en des points particuliers (facilement accessibles par la route) et dont l'impact paysager est obligatoirement plus fort.

### Le temps du tourisme de masse

La mobilité accrue a aussi entraîné le développement du tourisme de masse. Jusque là réservé aux riches amateurs, ou à des érudits curieux, le voyage touristique saisonnier s'ouvre à tous. Tout village ou bourg de caractère, doté des labels ad hoc, peut se transformer en "Mont-Saint-Michel" où une foule d'échoppes temporaires écoulent des produits de provenances diverses (tissages, poteries, cuirs, savons, "produits locaux"...).

Une surenchère visuelle s'ensuit, au niveau des enseignes, de la signalétique, qui deviennent en proliférant une réelle nuisance visuelle. On est également amené à gérer des masses de véhicules (qui doivent bien stationner quelque part) et à se doter d'infrastructures surdimensionnées qui ne serviront qu'une partie de l'année.

Une autre conséquence du tourisme de masse est foncière : l'augmentation générale de la part des résidences secondaires (qui stérilisent le parc immobilier), la surévaluation de la valeur des bâtiments dès lors qu'ils sont anciens ou d'origine rurale, la mise en place d'un contrôle accru des éventuelles nuisances visuelles, qui se trouvent ainsi rejetées sur les communes voisines... Le parc immobilier de la commune de Fontanges comporte aujourd'hui environ **42% de résidences secondaires** (INSEE 2006), la tendance étant à une augmentation régulière depuis 20 ans de 0,3 à 0,4% par an de cette part.



Le tourisme est vecteur d'une prolifération signalétique, qui constitue par elle-même une nuisance (cliché 2010).

#05

# Le patrimoine bâti 1 : matériaux, typologies, couleurs



Ci-dessous : extraits des cartes géologiques n°787 (Pleaux, partie Ouest de la commune) et n°788 (Murat, partie Est de la commune), éditions du B.R.G.M. (1977 et 2001)

### 5.1. Observations générales sur les matériaux

Au premier abord, Fontanges présente une image de très forte cohérence au niveau des matériaux : omniprésence de la pierre volcanique, toitures de lauzes ou d'ardoises.

Géologiquement, le contexte est caractérisé par l'omniprésence de roches volcaniques de qualité techniques diverses. Les minéraux les plus représentés dans les vallées sont non pas les laves dures des plateaux mais les brèches volcaniques, plus anciennes que ces laves. Les plateaux sont occupés en partie par des laves, basaltes ou trachyandésites, issus du volcan cantalien.

Ces matériaux, parfois hétérogènes, ne présentent pas toujours, comme certains tufs ou des ponces agglomérées, des qualités structurelles évidentes... Par contre, certaines pierres plus dures auraient été exploitées comme pierre de taille sous le nom local de truffa (une carrière en est encore mentionnée par le BRGM en 1978 au-dessous de Salers, près du pont de Saingoux). On dispose donc de tout un échantillonnage de matériaux de qualités variées, du plus dur au moins dur... de la pierre de taille au moellon, en fait.

Les pratiques actuelles du décapage des enduits, destinées à "révéler la pierre", jugée avoir été cachée à tort, posent donc des questions techniques autant qu'esthétiques.



FORMATIONS SUPERFICIELLES		Indications de chronologie relative	
	Eboulis avec indication de la nature des blocs dominants	8	Intrusion recoupant les laves des plateaux
	Fz - Alluvions récentes, Fz1 - Tourbières, zone marécageuse	7	Laves des plateaux recouvrant les brèches supérieures (B ou Br et C ou Br.)
	Dépôts glaciaires, moraine de fond, G1 sur substrat connu	6	Intrusion recoupant les brèches supérieures (B.C)
	Dépôts glaciaires, moraines frontales	5	Intrusion dans la nappe de ponce
	Dépôts fluvo-glaciaires	4	Intrusion recoupant la brèche inférieure (A ou Br.)
	Dépôts limo-glaciaires	2	Laves sur argiles feuues
FORMATIONS SÉDIMENTAIRES		LAVES (provenant du Cantal)	
	Volcano-sédimentaire : poches d'argiles sous les basaltes de plateau		Basalte porphyroïde
	Fonten (Miocène terminal) : argiles vertes à quartz, sables		Trachyandésite leucocrate
	Miocène moyen 7 sidérolitique		Trachyandésite mésoocrate
	Oligocène supérieur : calcaires		Basalte pauvre en olivine
	Oligocène : argiles et sable		Basalte riche en olivine
	Houiller (Stéphorien)		Ankaramite
BRÈCHES VOLCANIQUES			Basalte et ankaramite à nodules de peridotite
	Brèche supérieure litée (C)		Basalte et basalte à structure doléritique
	Volcano-sédimentaire intercalaire		Labradorite basaltique
	Nappe de ponce remaniée		Téphrite
			Trachyandésite à hypersthène
			Dacite
			Scories basaltiques

## 5.2. La pierre dans l'architecture traditionnelle

Ce matériau est omniprésent sur le site, dans des qualités différentes. Il se présente également selon plusieurs types de mise en œuvre. On peut estimer que cohabitent 4 types de maçonneries de base, auxquelles il faut ajouter tout ce qui découle de la dérive moderne vers les aspects "bruts". Il arrive qu'une même construction présente plusieurs types de mises en œuvre.

### 1. La maçonnerie en pierre appareillée

Les lits de pierre sont réguliers, les joints minces peu visibles (parfois du fait de leur érosion). Il s'agit en général de laves à la texture assez fine. On peut penser que cette maçonnerie, qui réclame des pierres taillées de qualité, n'était pas enduite, mais qu'elle a pu être recouverte d'un chaulage dans certains cas (comme des pierres de couleur ou de qualité différentes). Il est à noter que certains encadrements d'ouverture anciens réalisés en brèche volcanique plus ou moins grossière, sont systématiquement chaulés.

### 2. La maçonnerie en pierres "épauprées"

Les pierres ne forment pas des lits très réguliers, les joints sont donc plus épais et très marqués. On peut penser qu'il s'agit de matériaux de seconde main, peut-être issus de récupération ou de démolitions, ou de matériaux de "second choix".

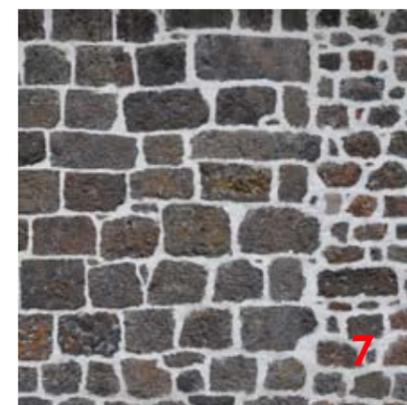
Il est vraisemblable, mais pas certain, que ce type de maçonnerie ait pu être enduit pour en régulariser l'aspect. Il s'agit parfois de parois secondaires. Il est à noter que les appareillages irréguliers peuvent être calés par de petits éléments ou des "chutes" provenant du chantier, recouverts par le mortier de jointoiement.



Jusqu'au début du XXe siècle, on a construit en pierre "appareillée", que ce soient des soutènements ou des murs.

Les lits de pierre sont réguliers et les joints en sont le plus minces possible (1), mais en général simplement écrasés (2) ou tirés au fer (3-4). Les rejointoiements successifs peuvent contribuer à élargir ces joints (5), le dégarnissage provoquant en général une épaufrure de la pierre. La qualité de l'appareillage varie dans le temps.

Il est vraisemblable que ces pierres de qualité variable, parfois douteuse, jointées par un enduit parfois un peu baveux (6), étaient par la suite recouvertes pour tout ou partie d'un chaulage protecteur, dont il reste des traces sur certains bâtiments.



Il existe également un aspect "intermédiaire" (7-8) entre la pierre appareillée et la maçonnerie de moellons décapée. Les lits sont plus ou moins réguliers, les joints très épais. Cette maçonnerie de "grosses" pierres pourrait provenir de récupération. Sauf dans le milieu rural, il n'est pas avéré que cette maçonnerie soit destinée à rester visible.

Du début du XXe aux années 1950, sans doute sous l'influence des pratiques en matière d'ouvrages d'art, on a également souvent rejointoyé ces maçonneries avec des sortes "d'opus mosaïqués" et des joints ciments en ruban, destinés à faire croire qu'il s'agissait d'un appareillage destiné à être vu (9).



D'une manière générale, l'architecture du passé à base de moellons est enduite, avant les modes modernes du décrépiage. Il s'agit en fait de protéger une maçonnerie parfois douteuse des intempéries et d'isoler la construction. Ces enduits sont parfois simplement chaulés (1). C'est leur usure qui fait souvent réapparaître la pierre (2).

L'architecture rurale est également enduite, ou plutôt jointoyée d'une manière épaisse, laissant parfois quelques pierres apparentes (3).

### 3. La maçonnerie enduite

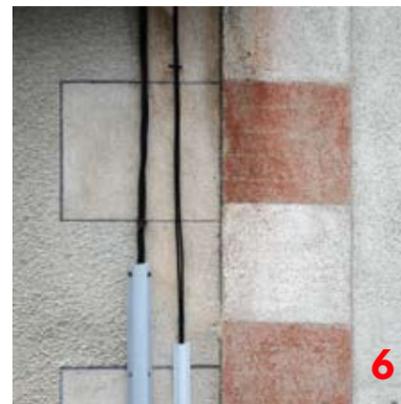
Réalisée avec des moellons de taille, de formes et surtout de qualité diverses, elle est généralisée au moins à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, qui voit l'apparition de compositions de façades inspirées de l'architecture savante : les ouvertures sont alignées selon des axes, la régularité est de mise (en particulier pour les encadrements d'ouverture) et les dispositifs techniques comme les arcs de décharge sont recouverts. C'est l'enduit qui "fait" l'architecture.

Cette maçonnerie comporte également presque systématiquement des petits éléments de calage, petits morceaux de pierre issus du chantier, recouverts par l'enduit.

Beaucoup d'enduits ont disparu au XX<sup>e</sup> siècle, et on ne dispose donc plus d'un échantillon complet des diverses techniques utilisées au fil du temps. On peut penser que la finition de l'enduit est devenue plus fine en approchant la période moderne (et selon le standing de la construction). Il est également vraisemblable que ces enduits étaient chaulés (blanc) ou badigeonnés dans un ton discret ("coquille d'œuf" ou ocre jaune très clair), parfois avec un décor simple (chaînes d'angle simulées).



L'objet de l'enduit est en fait triple : protéger une maçonnerie souvent sommaire, contribuer à isoler la paroi et simuler une architecture, en général régulière. De plus, chaque construction peut ainsi s'individualiser au sein d'un ensemble, dans des limites bien définies.



Du milieu XIX<sup>e</sup> jusque aux années 1930 on va prendre l'habitude de peindre un décor sur l'enduit, à l'aide de laits de chaux teintés ou badigeons (4).

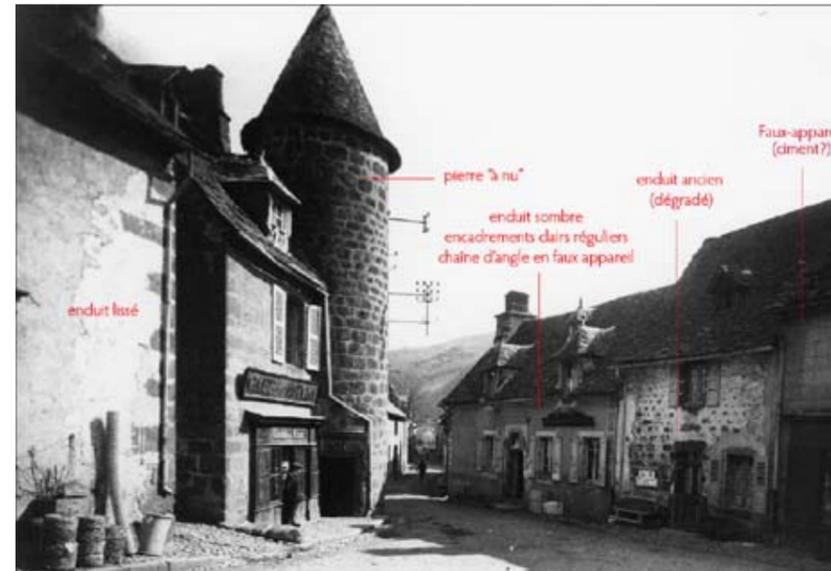
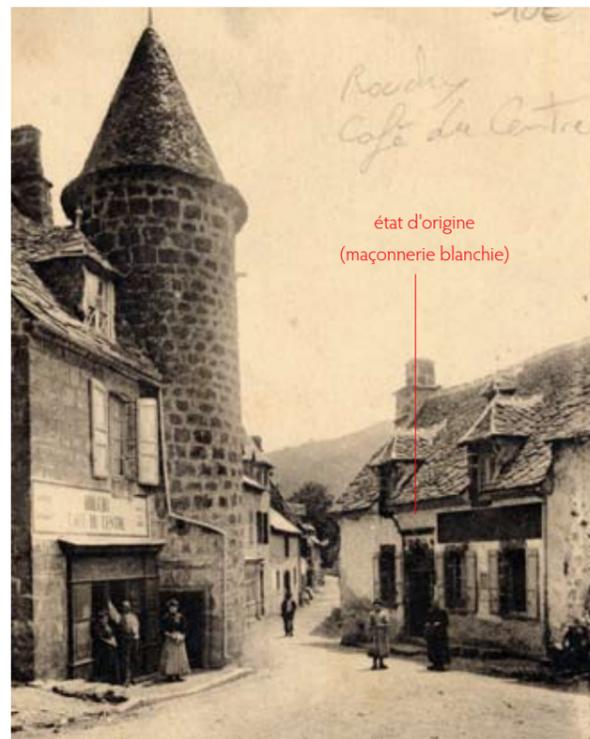
Ces décors peuvent être très simples, et souvent cherchent à imiter des dispositions, comme des chaînes d'angle (5), ou des matériaux, comme l'alternance brique/pierre (6).

C'est à partir des années 1950-1960, sous l'influence à la fois des tendances rationalistes (la "vérité des matériaux"), et d'un goût croissant pour l'architecture rurale, voire rustique, qu'on commence de pratiquer un décrépiage systématique, tous types d'architecture confondus. Les rejointoiments en sont plus ou moins beurrés, parfois cimentés (!) et le contraste entre la pierre et le mortier donne parfois aux parois un aspect grêlé ou en "peau de girafe".

Si les compositions architecturales régulières, de mise du XVIIIe siècle jusqu'au début du XXe, sont ainsi visuellement désorganisées, la qualité technique des maçonneries va également être éprouvée sur les moyen et long termes, des pierres le plus souvent poreuses ou de faible qualité étant mises à nu... La pluie, le gel, et diverses agressions vont les concerner et le différentiel de porosité entre la pierre et l'enduit de jointoiment entraînera, "au mieux" la dégradation des joints, au pire celle des moellons.

Il est également fréquent que des lichens ou champignons viennent avec le temps noircir les joints des murs exposés à l'humidité.

Mais en réalité, le décrépiage a pour conséquence principale une uniformité d'aspect qui n'a jamais existé.



Par l'intermédiaire de cette carte postale (à gauche, années 1900, coll. pers.) et de cette vue des années 1930, datable à partir du panneau Michelin émaillé (cliché Delprat, Photothèque cantalienne, A.D. Cantal) on peut mesurer l'évolution d'un paysage urbain qui se trouve un peu appauvri par la perte de compositions architecturales très simples, mais visuellement efficaces.

En fait ce sont les architectures qui se voulaient savantes ou au moins composées de manière classique, qui vont perdre le plus de qualité d'aspect avec la suppression de leur enduit. Leur image est brouillée, "ruralisée" et les détails de leur architecture sont visuellement écrasés.



#### 4. Les enduits modernes.

Vers la fin du XIXe siècle, des procédés mécaniques permettent de varier les textures des enduits, voire de réaliser des décors comme des faux-appareils, simplement par jeux de textures.

Certains de ces enduits sont aujourd'hui "mal" considérés, car d'une teinte grise soutenue ne correspondant plus au goût actuel. Il est vrai qu'ils incorporent parfois une part de ciment, et que ce produit en étanchéifiant les parois a pu contribuer à des désordres liés à l'humidité.

Il s'agit toutefois de témoignages d'une architecture soignée, importée des villes, et conçue comme devant produire un contraste avec les techniques du milieu rural.



Les enduits de la période moderne, lisses ou grenus, continuent de simuler des compositions architecturales classiques : faux-appareil (1), ou encadrements en harpe (2).

Leur inconvénient est l'utilisation de ciment, qui entraîne parfois des désordres (humidité, migration de sels...).

#### 5. La maçonnerie non appareillée et non enduite.

À la période moderne (depuis la fin XIXe), un certain nombre de constructions agricoles, ou de parties de maisons rurales (la façade principale de l'habitation est toujours enduite et chaulée), sont restées non enduites, sans doute pour des raisons économiques ou sous l'influence des nouvelles tendances architecturales rationalistes.

Souvent les joints en sont écrasés, parfois tirés au fer (le moellon qu'on enfonce dans le mortier provoque un bourrelet, qu'on écrase à la truelle pour régulariser la paroi, et on "raye" le joint d'un coup de truelle). Lorsqu'il s'agit d'une pratique tardive (à partir des années 1900), on utilise parfois du ciment.

Il arrive, surtout en milieu rural, que ce type de maçonnerie montée un peu au hasard présente une qualité technique assez médiocre.



C'est le plus souvent pour des raisons économiques que le milieu rural n'enduit pas les constructions.

L'enduit a souvent le mérite d'unifier des maçonneries quelque peu disparates (3)... ou d'une qualité technique plus que douteuse (4) même si notre œil moderne y voit du pittoresque...

Parfois, on assume ce "non-enduit" en traitant les joints un peu à la manière des ouvrages de génie civil (5).

### 5.3. Les matériaux de couverture traditionnels

Il n'existe pas de représentation figurée ancienne du bourg de Fontanges, qui permettrait d'apprécier la répartition ayant existé des différents matériaux de toiture traditionnels utilisés dans la région : chaume (marginalisé après l'incendie du XVIIIe siècle ou cantonné au milieu rural ?), lauze et ardoise "écaille" (de Corrèze), tuile de type écaille (en terre cuite rouge), voire tuile creuse (présente à St-Martin-Valmeroux... très rare sur la commune).

Les clichés des années 1960 montrent une plus forte proportion de tuile rouge "écaille" qu'aujourd'hui, avant l'irruption d'autres modèles industriels en terre cuite (tuile grand moule teintée ou non) voire en béton ou en produit amianté.

La situation actuelle (voir plus loin, à la fin de ce chapitre) montre une légère prédominance des toitures d'ardoise sur celles en lauze.

#### 1. La lauze et l'ardoise épaisse, taillée en écaille

La lauze ou l'ardoise épaisse, parfois difficiles à différencier, sont aussi souvent appelées de manière indistincte "tuile grise". Les deux matériaux cohabitent, parfois même sur les mêmes toitures. Ces procédés sont dominants pour tout le patrimoine traditionnel, dans le bourg et en dehors.

La lauze est constituée de divers matériaux d'origine volcanique (trachyphonolithe), de teinte grise et d'aspect plutôt mat, ou de schiste, tandis que l'ardoise (de Corrèze), également taillée en écaille, est plus brillante. Les anciens lieux d'extraction de la lauze ne sont actuellement pas identifiés.

À noter que la lauze nécessite des pentes de 55° pour mieux répartir les charges sur les murs (autour de 100 kg par m couvert).

La lauze était chevillée sur les douelles (planches épaisses constituant le voligeage) à l'aide de chevilles de châtaignier. Elle peut également être clouée (clou de fer ou de cuivre). Le poids au m<sup>2</sup> est autour de 30 kg.

Le profil du toit présente parfois un coyau : le redressement de la toiture en partie basse diminue la charge des chevilles correspondant aux dalles les plus volumineuses, et on rejette l'eau ou la neige plus loin de la base des murs.

D'une manière générale, si les souches de cheminées sont en pierre (avec parfois des mitrons de poterie), les faitages des toitures sont constitués aujourd'hui par des éléments en terre cuite scellés au mortier (embarrures), sans doute en remplacement d'éléments en pierre, également jointoyés par embarrures.

#### 2. L'ardoise mince ou écaille

L'autre matériau local est une ardoise mince souvent taillée en écaille, proche dans sa forme de la lauze, mais plus mince. Elle autorise des pentes un peu moins accusées que la lauze, mais en général ne s'écarte guère des modèles traditionnels. Ce matériau provient le plus souvent de la Corrèze.

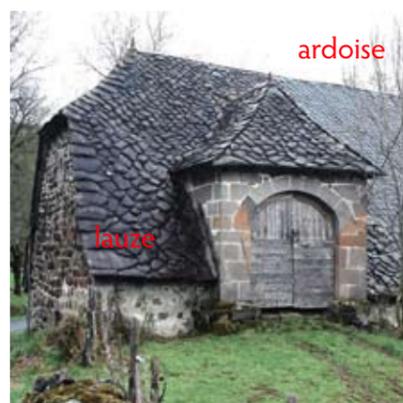
Ces ardoises sont d'une teinte un peu plus bleutée que les matériaux traditionnels proprement dits. Elles sont souvent utilisées avec des finitions métalliques (arêtiers en bande métallique, éléments décoratifs).

À partir de la moitié du XIXe siècle, il a pu arriver qu'on utilise ponctuellement de l'ardoise d'Angers, de forme rectangulaire. Étant "importée", sans doute passait-elle pour un élément de distinction sociale.



Bien que d'aspect différent, les diverses lauzes et les ardoises (en général de Corrèze) coexistent avec une certaine harmonie sur les toits de la commune.

La lauze de micaschiste ou d'origine volcanique est cependant nettement plus lourde que l'ardoise et les finitions (notamment les arêtiers) qui s'y rapportent sont différentes.



Plus minces que les lauzes, les ardoises sont d'une teinte légèrement bleutée et nécessitent souvent des finitions (faitages ou arêtiers) en métal.



Une seule toiture ayant pu être couverte en tuile creuse a été identifiée sur la commune (le moulin de la Fromental). Ce matériau est donc à considérer comme marginal.



### 3. La tuile écaille

Sur plusieurs toitures du village coexistent lauzes ou ardoises avec une tuile écaille de terre cuite de teinte vieux rose. Il s'agit d'un matériau traditionnel du Cantal (région d'Aurillac), qui quoique minoritaire, a été assez répandu à partir de la fin du XIXe siècle, sans doute en remplacement du chaume. Il en existe de plusieurs formes (arrondie, en pointe...). Cette tuile est clouée ou chevillée comme la lauze.

Les clichés des années 1960 laissent supposer que ce matériau a été plus présent qu'aujourd'hui sur le site (et surtout avec une visibilité plus importante).

Un matériau analogue moderne, en finition vieillie, fabriqué dans la région d'Aurillac est parfois employé comme substitut de lauze ou d'ardoise sur des toitures à forte pente.



Extrait d'un cliché daté de 1967 (Ministère de la Culture Base Mérimée, copie d'écran, cliché Jacques Pierre) montrant des toits roses à proximité de l'église (mais qui peuvent être également de tuile mécanique grand moule).

### 4. Les matériaux de substitution aux matériaux traditionnels

La substitution d'un matériau par un autre est une pratique constante. La période moderne a vu la rapide détérioration des procédés traditionnels, liée à la perte des savoir-faire artisanaux. Divers produits industriels de pose facile, d'aspect plus ou moins improbable, ont donc été importés.

Divers types de tuile mécanique grand moule ont été utilisés, de la tuile naturelle à la tuile teintée, modifiant l'aspect des toits. C'est en général la tuile teintée qui a été utilisée dans le bourg, sous une déclinaison ondulée rappelant la panne flamande. Avec le temps ces tuiles se sont décolorées et on pris un aspect terne qui les ferait passer inaperçues si des détails obligés n'alourdissaient les finitions qu'elles impliquent : rives avec rabats, aspect "épais" des lucarnes.

Il existe aussi un modèle plat, présent sur le site pour des constructions neuves, en périphérie du bourg ancien. Sa décoloration est également un inconvénient. Du noir, ces produits virent également avec le temps à un gris laiteux terne. Ces tuiles sont parfois en terre cuite, plus rarement en béton.



Plusieurs toitures du village ont été refaites par le passé en tuiles mécaniques grand moule, d'aspect côtelé, qui ont altéré l'aspect général des toitures, sans toutefois introduire une trop grande rupture.



Divers types de tuiles ont été utilisés : la tuile mécanique grand moule "à côte" (1) ou ondulation (2-3), plus rarement une tuile plate (3) matériau incorporant sans doute de l'amiante).



À côté de ces matériaux déjà obsolètes, de nouveaux produits apparaissent, comme la tuile écaille "moderne" teintée (5), aux finitions un peu lourdes (arêtiers) tandis qu'en milieu rural le bac-acier (6) se généralise pour les volumes utilitaires encore en fonction. (Exemple sur une commune limitrophe : 7)



Un traitement graphique d'une vue générale du bourg fait apparaître que les toits d'ardoise (virés au vert) et les toits de lauzes (virés au rose) sont à peu près répartis également dans le bourg mais que l'ardoise prédomine en périphérie.

## 5.4. Les autres matériaux

La période moderne n'a pas vu d'arrivée massive de "nouveaux" matériaux comme la brique ou le métal (zinguerie...), à l'exception notable des matériaux de couvertures déjà évoqués comme substitut des lauzes ou ardoises.

### 1. Le bois

D'une manière générale, avant la période contemporaine, on utilise très peu le bois dans l'architecture, à l'exception des menuiseries (fenêtres, volets, portes...) et bien sûr des ouvrages de charpente. Il n'existe d'ailleurs pas en Haute-Auvergne de tradition de la construction en bois, comme il peut en exister dans d'autres régions de montagne (Vosges ou Alpes, en particulier). Avant le XXe siècle, les boisements sont rares, et ceux qui existent à l'état endémique (comme les hêtraies) sont destinées au bois de chauffage.

La période moderne tente d'introduire l'usage du bois selon deux lignes d'action bien distinctes : d'une part initier une architecture contemporaine "acceptable" car portée par des matériaux naturels, et d'autre part en matière de bardage, substituer le bois à des matériaux industriels pour atténuer l'impact visuel de bâtiments volumineux. Toutefois, la seule présence d'un matériau ne dispense pas d'une réflexion architecturale...

Curieusement, dans le même temps, la menuiserie bois est entrée en décadence, sous la double influence des menuiseries industrielles passe-partout, et de l'arrivée de produits plastiques qui font l'objet d'un marketing agressif.

### 2. Toitures modernes : les tuiles "mécaniques"

Le lotissement de 1957 a introduit de manière substantielle ce matériau, dans une version teintée en violet, sans doute destinée à s'harmoniser avec les toits traditionnels. Cette tuile industrielle, apparue au milieu du XIXe siècle et généralisée vers la fin, en provenance des bassins industriels de la Bourgogne ou de la Loire circule déjà dans la région en remplacement d'autres matériaux.

Elle a aujourd'hui abandonné sa côte ou ses losanges décoratifs pour de venir plate. Sa coloration semble toutefois aujourd'hui moins résistante en milieu exposé à des contrastes climatiques forts.

Elle autorise des pentes plus faibles que les matériaux traditionnels, et apparaît ainsi comme un vecteur de volumes "dissonants" dans le contexte local.



La tuile grand moule en terre cuite (teintée ou naturelle) concerne la plupart des constructions modernes élevées sur le site. Autorisant des pentes de toit différentes de celles des matériaux antérieurs, elle amène la création de volumes pouvant apparaître comme étrangers au contexte.



Le bois a été le matériau des menuiseries et fermetures depuis des siècles. Il n'est pas rare que des portes anciennes aient été conservées dans le bourg.

Le bois est en général peint (pour assurer sa conservation), et l'apparition du bois "brut" est le plus souvent consécutif à l'abandon ou à la vétusté.



L'utilisation du bois comme structure laissée apparente ou comme vêtue architecturale est récente.

C'est aussi une manière, depuis les années 1970-1980 de faire accepter une certaine écriture non-traditionnelle. Pour les bâtiments volumineux, le bois est proposé comme alternative aux bardages de métal.



### 3. Parements modernes : le métal

Pendant plusieurs décennies, le marché des bâtiments agricoles modernes est resté dans les mains d'entreprises spécialisées en construction métallique. Une partie des parements se trouve constituée de bardages également métalliques, de teintes parfois incongrues.

D'une manière générale, cette tendance est en recul, sous l'influence des professionnels du bois et d'une sensibilité environnementale évolutive.



Jusqu'aux années récentes, la construction industrielle tournée vers les activités agricoles fait appel au métal.

## 5.5. Les types architecturaux anciens ou traditionnels

### 1. Typologies : contexte général

Il est important de distinguer quels types d'architectures se côtoient sur le site, essentiellement avec l'idée de mieux régler les travaux futurs, en adaptant les règles à prévoir à la spécificité des bâtiments, et non à des façons de faire standardisées.

Il est difficile, plus on s'éloigne dans le temps, d'identifier des types architecturaux "purs", tant il a été constant de conserver tout ou partie d'un bâtiment lorsqu'on l'a reconstruit ou agrandi.

Deux grandes périodes de reconstruction sont à noter pour Fontanges : la période de renouveau qui va du XVe siècle au XVIe siècles, qui succède aux troubles de la guerre de Cent Ans et qui s'achève au début du XVIIe siècle ; le "long" XIXe siècle période prospère entre la fin de l'Ancien Régime et jusqu'à la guerre de 1914-1918.

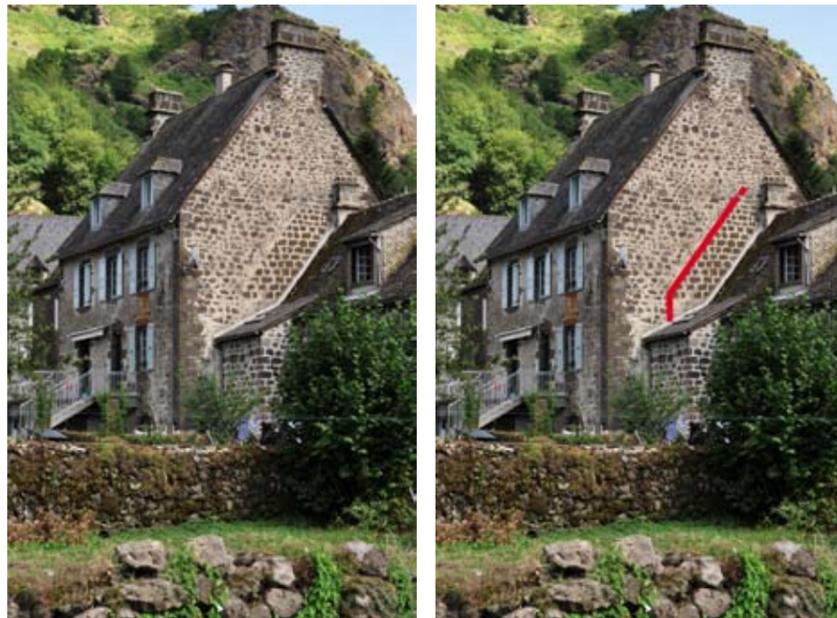
Il n'existe plus en particulier de types architecturaux homogènes remontant à la période médiévale ou à la Renaissance, alors que de nombreux détails de ces périodes ont été conservés ponctuellement. Pour simplifier, on dira que l'essentiel de la maille bâtie du bourg actuel remonte au "long" XIXe siècle, avec traces ou vestiges antérieurs.

D'une manière générale, les architectures traditionnelles ou populaires vont emprunter aux architectures savantes un certain nombre de procédés, plus ou moins bien mis en œuvre, selon la technicité des professionnels en activité. Ce peuvent être des façons de construire, des matériaux ou des éléments de décor. Pendant au moins 3 siècles, la régularité, les façades comportant des axes de symétrie, le dessin des menuiseries, l'existence d'un décor affecté au seul traitement des ouvertures (portes, encadrements de fenêtre), sont une pratique constante.

À Fontanges, on est placé, comme dans beaucoup d'autres sites de bourgs, à la croisée des influences rurales et urbaines. L'équilibre rural/urbain s'est modifié au cours du temps, le XIXe siècle ayant imprimé au site une image plus rurale (le bâti rural se renouvelle alors en profondeur).

Le développement récent, relativement faible, n'a pas modifié de manière irrémédiable les équilibres bâti/milieu naturel ou bâti traditionnel/bâti moderne. Mais des hameaux (plus fragiles du fait de leur taille modeste et hors des zones de protection) ont déjà subi de petites atteintes à leur homogénéité. Le parc bâti, en partie stérilisé par l'importance quantitative des résidences secondaires est en effet condamné à se développer, alors même que la démographie est en chute constante...

La lecture de la structure du site est également brouillée par la pratique constante (et typiquement auvergnate de la barriade) : des petites maisons (souvent d'un même groupe familial), s'agglomèrent en alignements cohérents, qui finissent parfois par constituer des rues. A l'origine rurale, la barriade finit par véhiculer une image urbaine lorsqu'elle concerne des bourgs.



Toute construction, y compris la plus homogène d'aspect, est susceptible de comporter des éléments ou parties plus anciennes. Ainsi cette maison de notable du XIXe siècle, d'une grande cohérence d'aspect est en fait une reconstruction. Le mur pignon de la construction précédente à rez de chaussée est encore en place.



Il n'est pas rare qu'une même façade nous parle de périodes très éloignées dans le temps et pourtant associées. Ainsi ci-dessus, une arcade moulurée en anse de panier laisse penser qu'une boutique a existé ici aux XVe ou XVIe siècle (1)... la maison a pour sa part été reconstruite ou rhabillée en 1845 (2, période du "néoclassique"). Mais son enduit actuel, avec ses bandes cimentées et sa finition en grain d'orge, remonte tout au plus aux années 1910-1920 (3).

Il est donc assez difficile de déterminer avec certitude les types architecturaux. De nombreux éléments comportent donc des indications croisées.



Il est souvent difficile d'interpréter des dispositions architecturales encore en place.

Ainsi cette maison comporte un niveau haut en appareillage soigné, percé d'une fenêtre moulurée ayant perdu sa croisée de pierre (XVe ou XVIe siècle). Par contre le niveau bas semble avoir été modifié, à moins qu'il ne s'agisse d'une construction sommaire surélevée ?

Ou bien encore les éléments de décor ont-ils été rapportés après coup par récupération sur une ruine ?



Parfois c'est à l'occasion de travaux que le passé refait surface sur un immeuble parfois banal.

## 2. Du Moyen-âge à la période classique : les types anciens

Aucune construction médiévale ou renaissance homogène ne nous est parvenue. On ne peut que comptabiliser des vestiges, dont certains permettent d'évoquer plusieurs suppositions.

La maison noble, "chevalière" (selon Phalip) avec sa porte au tympan en ogive décoré d'un écu a laissé au moins un témoignage local. Cette construction a été remaniée sans doute au XVe siècle où elle semblerait devenue à usage marchand.

Plusieurs encadrements d'ouverture moulurés, caractéristiques de la fin de la période médiévale et de la Renaissance ont également subsisté, parfois sur des façades arrière. Taillés dans une brèche volcanique grossière, ces moulures ont semble-t-il été enduites de lait de chaux, de manière sans doute à en affiner les volumes (tout en protégeant une pierre d'évolution incertaine).

Les tourelles d'angle des constructions, telles qu'on en rencontre à Salers ou St-Martin Valmeroux n'existent pas à Fontanges. Sans doute ont-elles disparu si toutefois elles ont existé (le plan de 1808 laisse apparaître quelques indices). Une tour d'escalier sur rue, coiffée d'un toit en poivrière existe, datée de 1602 (?). L'immeuble présente également des restes de modénature propre à la fin du Moyen-âge (proportion des ouvertures, existences de moulures et d'appuis de fenêtres moulurés). Ce vocabulaire architectural "gothique" est resté ponctuellement en usage en Auvergne jusqu'au XVIIe siècle.

Les décors éventuels, rapportés sur des enduits par exemple, de même que les mises en couleur, nous demeurent largement inconnus pour ces périodes.



Les traces de la période gothique restent assez rares sur le site : cette porte (d'un modèle identifiable dans la région) a été altérée par la suite.

Il semble également qu'il y ait eu sur l'écu des armoiries effacées ultérieurement.



Le patrimoine le plus ancien a laissé subsister des détails (monogrammes ou chronogrammes) parfois difficiles à interpréter, mais qui manifestent un statut urbain de Fontanges durant cette période.



Plusieurs fenêtres de la fin de la période médiévale ont été conservées, mais dans des constructions modifiées aux siècles suivants. On les reconnaît à leurs proportions ramassées et à leurs moulurations, parfois recouvertes d'un chaulage.

- Types anciens (médiéval ou Renaissance)
- ... avec forte influence traditionnelle
- ... avec modifications à une autre période
- à l'état de trace sur autre période

### 3. Le temps des architectures ordonnées : classique et néoclassique

#### La maison "basique"

On pourrait la qualifier de "maison de journalier" ou de très petit propriétaire. C'est un type traditionnel lié au monde rural mais elle peut aussi être implantée dans le bourg. Elle est identique à la maison rurale de l'habitation du fermier ou du petit exploitant.

C'est une maison-bloc à terre, qui ne comporte en général qu'un rez-de-chaussée et un comble souvent habitable, du fait de la pente forte. Elle reste de faible largeur : au minimum deux travées : la porte d'entrée (souvent à imposte) et une fenêtre, au maximum 3 travées avec entrée au centre. Elle s'agglomère parfois à ses pareilles, tout en se retirant de l'alignement du domaine public (présence d'une cour ou jardinnet avant). Les cheminées sont incorporées aux pignons.

Sa façade est vraisemblablement dès l'origine enduite (et blanchie à la chaux). On peut penser qu'elle a été couverte de chaume, par la suite remplacé par de la lauze ou de l'ardoise. Les exemplaires datés remontent au début et au milieu du XIXe siècle. Mal construit, ce type d'habitat a été fréquemment remanié.

Notons que la "barriade" pouvait être formée de l'agglomération de ces éléments de base.



1. Maison basique à 3 travées (1814, alignée)
2. Groupement de 3 maisons basiques dans le bourg (XIXe ?, alignées)
3. Groupement de 2 maisons basiques à 2 travées (1824, XIXe, en retrait d'alignement)
4. Maison basique isolée à 2 travées, avec annexe (1853)
5. Maison basique à 3 travées à Restivalgues (fin XIXe ?)



- Types classiques et néoclassiques...
- ... avec forte influence traditionnelle



1. Maison de 2 travées (porte modifiée) à 1 niveau (fin XVIIIe ou début XIXe).
2. Maison de 3 travées, façade axée, à 1 niveau (fin XVIIIe ou début XIXe). Ces deux constructions sont de type classique tardif (attesté par les linteaux en arc surbaissé).
3. Groupe de 2 maisons "ordinaires" de 2 travées à 1 niveau, courant XIXe.

### La maison urbaine à étage

On relève également des maisons comportant un niveau à 2 ou 3 travées, qui peuvent provenir de la reconstruction/surélévation des types précédents. En général les portes sont axées (pour les types à 3 travées). Elles ne semblent pas remonter avant la fin du XVIIIe siècle.

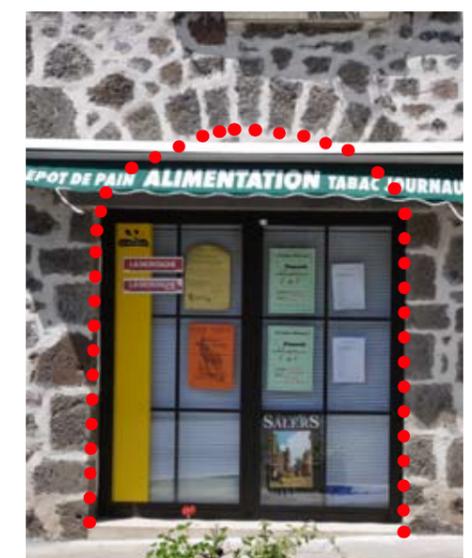
La façade est en pierre ou enduite. Le comble est percé de lucarnes mais n'est sans doute pas (à l'origine) habitable.

### La maison urbaine avec commerce à rez de chaussée

Diverses traces fragmentaires de boutiques avec des encadrements en anse de panier laissent penser qu'existaient anciennement des immeubles de fonction marchande. Les descriptions anciennes évoquent également (en négatif...) un village de boutiques. Mais rien ne permet d'en savoir plus sur ce type caractéristique des sites urbains depuis le moyen-âge.

Au XIXe siècle il semble qu'aient existé des boutiques en arcade simple (dont une sur un immeuble daté 1802).

À partir de la moitié du siècle, la boutique devient une devanture en bois "en applique", qui ferme une baie sans caractère esthétique. Ces boutiques ont aujourd'hui disparu.





**1.** À partir du milieu XIXe siècle, le balcon au-dessus de la porte d'entrée et l'enduit clair qui dessine la façade régulière sont la "signature" de la maison du "notable" qui cherche à se distinguer (daté 1824).

**2.** Ce type de conception se maintient pratiquement jusqu'à la fin du XIXe siècle (ici une composition tardive avec des encadrements en harpe).



### La maison de notable

Elle comporte deux niveaux (R+1) et au moins trois travées, dont l'une centrale, comporte la porte d'entrée de l'immeuble. Toutefois, le nombre de travées est souvent plus important.

À partir du milieu du XIXe siècle, l'usage du balcon en ferronnerie comme élément de distinction permet de "tirer" vers le haut de simples constructions à trois travées.

Elle est couverte de lauze avec parfois des lucarnes éclairant le comble. Les souches de cheminées parfois monumentales sont incorporées aux pignons ou aux pans de toitures (selon implantation la maison comporte 2, parfois 3 pans de toiture).

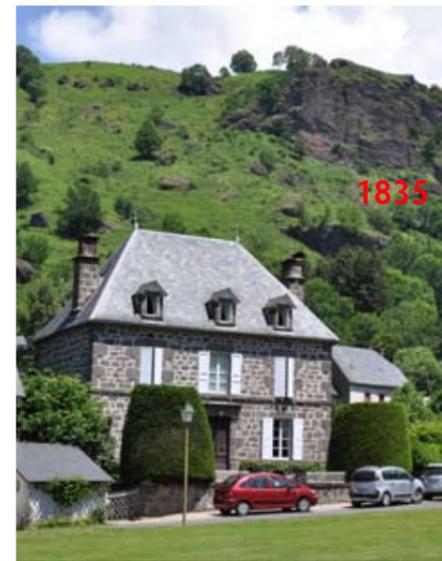
De type urbain, la maison de notable de Fontanges est incorporée à un alignement cohérent. Elle peut également présenter un jardin à l'arrière... ou à l'avant (selon la topographie).

Pour certains bâtiments plus ambitieux, le dessin régulier des façades tend à faire ressembler ce type de construction à des élévations de château.



**3.** D'autres constructions plus ambitieuses se développent en longueur : façade régulière ordonnée, proportions soignées. Ce type d'élévation se rapproche de celui du château ou de la demeure de campagne. Ici le décor est côté jardin.

**4.** Le château (ici une aile de Lamargé) sert de modèle, mais reste dans une catégorie "supérieure" avec sa façade de pierre appareillée.



**La maison de maître**

La maison de maître, naît du monde rural, et elle tend à donner une image de manoir ou de maison noble. Elle se présente comme indépendante de son contexte bâti, mais en même temps elle est très proche du bourg ou en fait partie.

C'est une maison alliant habitation et villégiature, qui permet de mener la vie du "bourgeois gentilhomme" (A. Poitrineau). Son élément identitaire principal est la toiture à 4 pans couverte en lauze ("à quatre eaux"), équipée de lucarnes, parfois sur deux rangées. Cette maison organise une parcelle : clôture, portail, communs, jardins sont répartis autour, selon des compositions qui peuvent aller jusqu'à imiter l'organisation des châteaux.

Sa façade est ordonnancée, et sa construction soignée. Si elle n'est pas en pierre appareillée, elle est évidemment enduite.

Elle se décline à l'infini, selon des dessins plus ou moins modestes, pratiquement jusqu'à la guerre de 1914. La mairie-école elle-même se réfère à ce type. On peut même estimer que la première génération de pavillons modernes (des années 1950 aux années 1960) en est un lointain avatar.

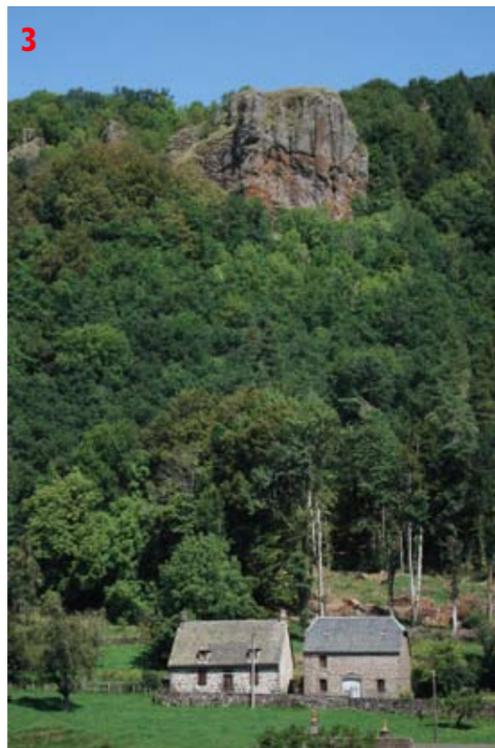


La maison de maître s'accompagne de clôtures (souvent élaborées, ades ferronneries) et de communs, qui font l'objet d'un soin égal à celui de la maison (les communs sont enduits au même titre quel construction principale).

Plusieurs de ces maisons ont été décrépités à la période moderne, ce qui a effacé en grande partie leurs dispositions architecturales.



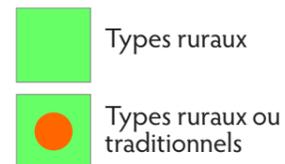
#### 4. Les typologies rurales traditionnelles



1. Exemple d'ancienne organisation d'exploitation dans le milieu rural : maison, grange étable, annexe, jardins... (Bragnes)

2. Une grange isolée (route de Restivalgues)

3. Autre exemple de "petite" exploitation (aujourd'hui résidence secondaire) : maison, annexes, deux volumes construits à des dates différentes (Labro)



##### L'exploitation traditionnelle

À la différence des types urbains relativement monofonctionnels, les types ruraux présentent des bâtiments aux fonctions différenciées dont la somme forme l'exploitation: l'habitat de l'exploitant ou du fermier, l'étable pour les bêtes, et la grange où stocker le fourrage et le matériel. En général, existe autour de ces bâtiments d'autres annexes (pour l'élevage d'un ou plusieurs porcs, la volaille...), un jardin potager, parfois un verger.

Jusqu'au XXe siècle, les fonctions sont le plus souvent associées, parfois même dans des volumes communs tandis que quelques granges-étable peuvent rester parfois éloignées de l'exploitation. Les plans ne sont pas en effet constants : le plan de l'exploitation peut regrouper ou disperser ces fonctions. Il subsiste ainsi des granges (anciennes) dans le tissu urbain du bourg, y compris agglomérées sur des alignements.

##### La maison de l'exploitant

Elle est identique à la maison basique évoquée plus haut : petite maison d'un seul niveau (+ comble) à trois travées, toit à deux pentes, cheminées en pignon. La porte d'entrée est souvent dotée d'une imposte.

Il est difficile aujourd'hui d'établir avec certitude la délimitation entre maisons "rurales" (résidences d'exploitant) et maisons "civiles" (résidences sans lien direct avec le monde agricole).

La plupart de ces constructions ont été reconstruites au XIXe siècle, sans doute sur des bases plus anciennes. Le chaume a été remplacé par de l'ardoise ou de la lauze. D'origine, la façade est enduite.



### Grange et étable

La grange et l'étable se combinent également parfois par le jeu des niveaux et de la pente. Le fenil est situé au niveau supérieur, accessible par une rampe (levade ou montade) indifféremment située sur le pignon ou le mur goutterot.

Les implantations sont dictées par la double contrainte du climat et de la pente. On cherche en principe à implanter l'habitat sur des versants ensoleillés et à se protéger du Nord. Par contre, les volumes fonctionnels sans habitat sont parfois implantés sur des faces moins bien exposées.

Il existe également de manière très ponctuelle des granges pour lesquelles une volonté de décor architectural a été mis en œuvre.



Restitution



1. Grange ancienne dans le bourg, entrée sur le pignon (en fait un retour perpendiculaire au bâtiment principal)

2. Une grange en bordure de Clédart, entrée par la pignon. À partir du milieu XIXe la demi-croupe en pignon apparaît.

3. Une grange plus ambitieuse entre le bourg et la chapelle. Ce bâtiment a été enduit ou était destiné à l'être, avec une modénature soignée (harpes, pointes de diamant...)

4. Une grange à entrée par le mur goutterot, couverte en pavillon (route du Fau par le plateau, limites Fontanges le Fau).

5. Une grange à entrée par le mur goutterot, couverte en appentis (route de St-Chamant)

Dans tous les cas, ces bâtiments à deux niveaux exploitent la pente pour séparer leurs fonctions.



### Moulins et fours

Il existe également un certain nombre de constructions fonctionnelles qui étaient indispensables au déroulement de la vie rurale : les fours et les moulins. Plusieurs moulins utilisant l'énergie hydraulique étaient implantés sur tout le linéaire de l'Aspre. C'est l'aspect technique qui décide de l'implantation et non d'autres considérations. Les moulins implantés au fil de l'eau sont en général localisés dans des lieux inondables et sont parfois mal exposés à l'ensoleillement.

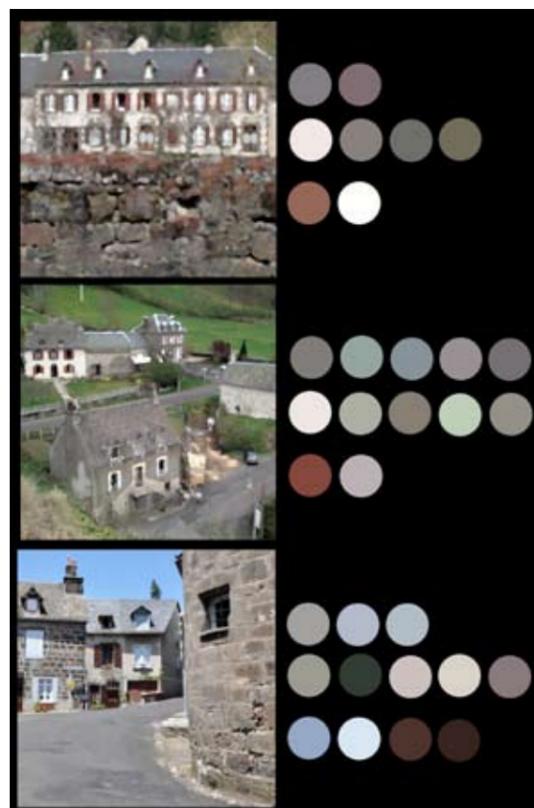
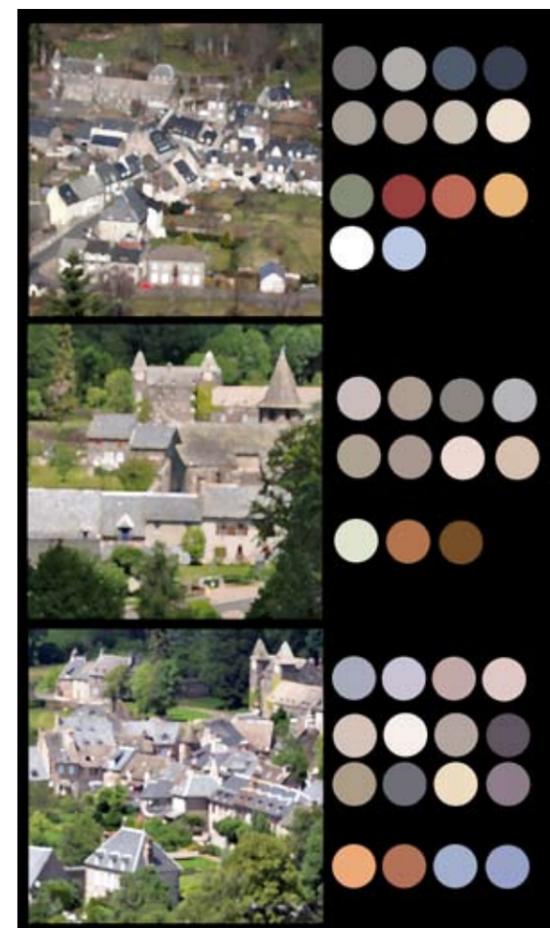
Les fours, sont localisés dans des espaces collectifs et certains ont parfois subsisté dans des hameaux. Ces éléments aujourd'hui inutilisés ou reconvertis, véhiculent avec eux une forte charge affective, liée au déclin puis à la disparition définitive des sociabilités rurales.

Il est à noter qu'un moulin à usage muséographique "semi-privé" a été remis en état. Les fours sont parfois réutilisés à l'occasion de fêtes.



1. Moulin près du bourg (daté 1813)
2. Moulin près de la Fromental
3. Four de Restivalgues (daté 1890)
4. Four de Clédart

## 5.6. L'ambiance chromatique de Fontanges



Relevés de l'ambiance chromatique de Fontanges : relevés chromatiques (à diverses saisons) et tableau de synthèse : en haut les couleurs de toitures, en bas les menuiseries, fermetures et détails, entre les deux les aspects de façade.

L'ambiance générale du site bâti est un dégradé de gris : gris chaud des lauzes et d'une partie des maçonneries, (mais aussi des tuiles mécaniques ou des ardoises de synthèse décolorées), gris froid des ardoises et d'une partie des peintures des menuiseries, relevés par des masses très claires voire blanches, avec très peu de touches de couleur (brun et brun rouge et plus récemment des teintes vertes). Au fil des saisons, le "faire-valoir" de la nature change, modifiant les contrastes : du vert cru du printemps au vert plus éteint de l'été, des rousseurs de l'automne, au gris bleuté de l'hiver.

D'une manière générale, il convient de distinguer le patrimoine ancien, réalisé avant l'arrivée des pigments chimiques modernes (vers 1880-1900 selon régions) et le patrimoine moderne qui a eu recours (parfois) à des mises en couleur plus soutenues.

### Les architectures traditionnelles (dans l'ancien bourg et le milieu rural).

L'ensemble des secteurs traditionnels ou anciens est marqué par le caractère **naturel** des matériaux, caractère renforcé par les décapages (souvent abusifs) pratiqués à partir des années 1950.

Un aspect enduit s'est ainsi perdu, ne nous laissant que peu de repères sur les pratiques chromatiques antérieures aux années 1900. Avant les pigments chimiques (fin XIXe siècle), le nombre des couleurs disponibles reste peu étendu (les communes voisines fournissent une documentation fragmentaire : on peut penser que les pratiques de Fontanges étaient les mêmes).

On se contente sans doute le plus souvent de blanchir les enduits (on le fait également par hygiène), souvent de manière peu raffinée. Des encadrements d'ouverture sont également blanchis (il en subsiste sur le château de Lamargé en particulier). Des badigeons un peu plus colorés apparaissent vers les années 1900.

### Les architectures et interventions modernes

Ce sont, pour les habitations, le plus souvent une gamme de couleurs claires et unies, avec souvent une utilisation de blanc cassé, et des notes de couleur (parfois soutenues) très limitées, selon le décor mis en œuvre.

Une tendance née dans les années 1970 en habitat individuel est l'évolution vers des palettes à base d'ocre-jaune, sans fondement local (mais qui correspondent à des prestations de catalogue standard).

Les bâtiments à usage d'activité ou à usage agricole tendent vers une certaine neutralité, avec une prédilection pour le vert (certains sont toutefois réalisés en matériaux naturels, comme le bois).

# #06

## Le patrimoine bâti 2 : repérage et qualité

## 6.1. Les protections MH (2010)

### 1. L'église Saint-Vincent

Daté avec une certaine précision (1468), cet édifice de la fin de la période gothique (avec un riche mobilier intérieur protégé au titre des objets) a été inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 21 juin 1927.

Il s'agit d'un édifice de style gothique méridional tardif, qui aurait réincorporé des éléments de l'église antérieure, comme le clocher (celui-ci est néanmoins très proche de l'église dans sa facture). Le plan présente une nef unique d'environ 35 m. de long pour 7 m. de large, et d'une hauteur de 11 m., contrebutée par des chapelles latérales voutées d'ogives.

L'édifice est très homogène, bâti dans un tuf assez dur, de teinte sombre, ce qui lui confère un caractère visuel très fort. Le décor extérieur est assez rare. La reconstruction semble avoir été menée d'un seul jet. On peut penser que "les importantes familles qui exerçaient une coseigneurie sur le site - Beauclair, Fontanges, Pesteils et Canillac" (A. Courtillé) ont soutenu cette reconstruction. Le maître d'œuvre ou commanditaire "Pierre Vinya" a laissé son nom sous le porche. La tradition locale veut que ce soit lui le constructeur (première pierre du 6 juin 1468).

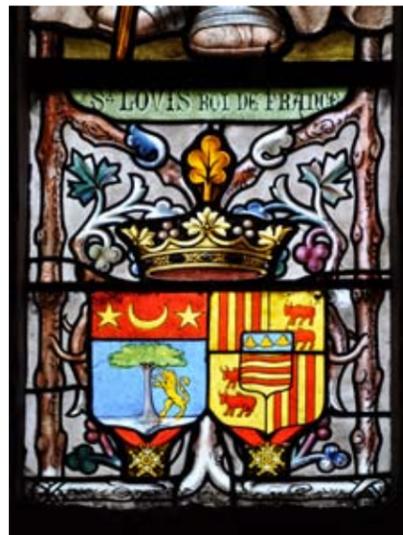
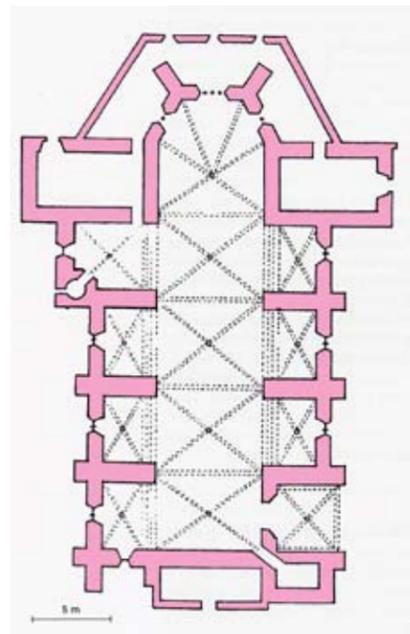
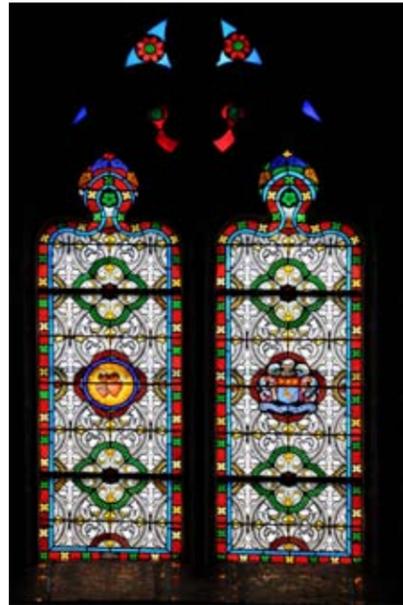
Sous le même porche, "une petite tête hurlante (...) rappelle l'usage magique du Salguebro roman, qui chasse les méchants" (P. Moulier).

L'abbé Chambon (cité par de Ribier du Châtelet dans son dictionnaire du Cantal publié vers 1855), écrit : "la porte d'entrée est placée au midi, sous la travée la plus rapprochée du pignon occidental. Cette disposition est assez communément adoptée pour les églises de la Haute-Auvergne, à cause de l'action des vents et du froid qui se fait plus vivement sentir à l'exposition du couchant; elle était ici en outre, commandée soit par l'accès plus facile de la population, le débouché de la principale rue du bourg se trouvant de ce côté, soit parce qu'on a craint, lors de la construction, d'empiéter sur le terrain de l'ancien cimetière placé au nord et à l'ouest de l'église, et aujourd'hui changé en un enclos attribué à l'usage du presbytère, où poussent des légumes et des arbres fruitiers."

Le même abbé critique un mobilier "aux boiseries contournées et maniérées du temps de Louis XV" (l'église lui paraît dépourvue d'objets d'art, à l'exception "d'un petit vitrail moderne sorti des ateliers d'Ém. Thibaud de Clermont et d'une ancienne peinture à l'huile..."). Ces éléments des XVIIe et XVIIIe siècles (dont la chaire) sont aujourd'hui protégés au titre des MH.

Il fustige également "la manie stupide du badigeon si rudement pourchassée ailleurs, (qui) est encore dans tout son crédit et dans toute sa vigueur sur nos montagnes éloignées des centres artistiques". Le décapage brutal est intervenu à la période moderne, éliminant tout vestige éventuel des décors antérieurs, créant une ambiance de cave.

Cette église est actuellement bien entretenue, y compris son mobilier.



L'an MCCCLXVIII et lo VI jorn de lunh fu commensa per P. Vinya.

Inscription datant le début des travaux (1468) et désignant son maître d'œuvre.

Ci-dessus, cliché de l'église en 1950 (AD Cantal, photothèque cantalienne, copie d'écran).

Plan de l'église (d'après Anne Courtillé)

L'église renferme des vitraux de la seconde moitié du XIXe siècle, d'assez belle qualité (donateurs non identifiés).



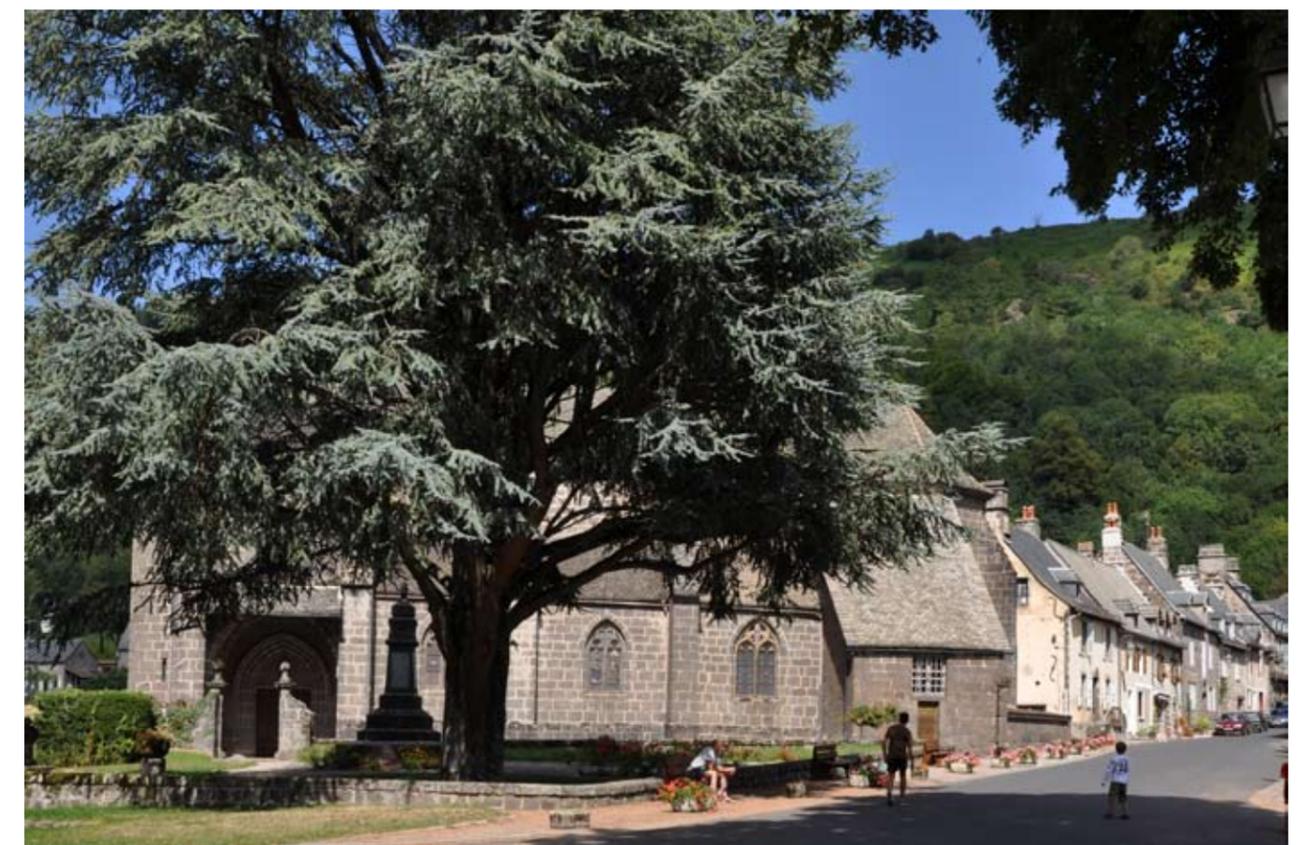
L'aire de visibilité de cet édifice est assez étendue depuis l'extérieur, sa position en point bas du village, près du pont sur l'Aspre, la rendant peu visible depuis l'intérieur du tissu urbain. L'entrée de l'église, ainsi qu'il a été mentionné plus haut, s'articule visuellement plus ou moins avec la rue du village. La co-visibilité s'exerce plutôt avec le chevet polygonal, d'aspect assez fermé.

Peu de vues peuvent être prises sur l'église depuis le tissu urbain à la périphérie duquel elle se situe. Tout au plus peut-on apercevoir depuis certains points, et de manière très partielle, le sommet du clocher.

La réalisation d'un lotissement assez banal à l'ouest de l'édifice, dans les années 1980 montre la fragilité de cette situation de l'église à la frange de l'urbanisation. Son champ de visibilité est avant tout constitué de terrains naturels ou jardinés, beaucoup plus susceptibles d'évolutions, dans un sens comme dans l'autre.



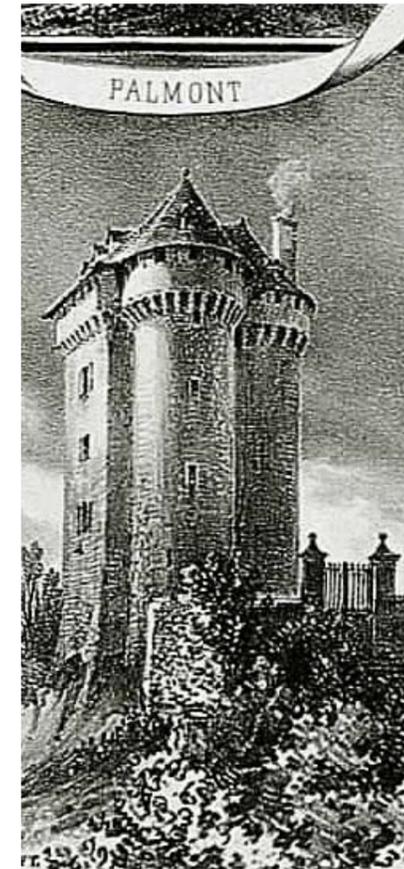
Ci-dessus, cliché de l'église et de la rue du village en 1910 (AD Cantal, photothèque cantalienne, cliché Delprat, copie d'écran).



L'église est environnée de plantations et d'aménagements jardinés, d'un fort impact visuel du côté de la route. (clichés 2010)



En 1808, il existe une sorte de hameau autour du château, qui a sans doute été supprimé par le redressement de la route.



## 2. Le château de Palmont

Cet ensemble du XVe siècle au XIXe siècle (sans doute sur une base plus ancienne) a été inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 22 décembre 1970.

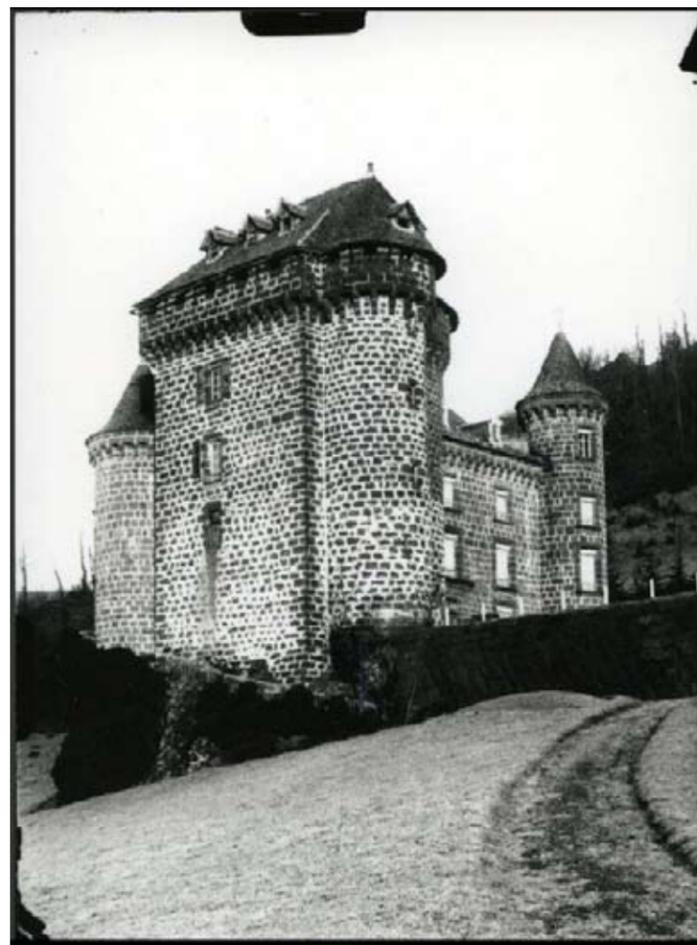
Guyot dit Guinot de Fontanges l'aurait fait construire sur les ruines d'un édifice plus ancien vers le milieu ou la fin du XVe siècle.

"Donjon construit en 1480 par Guy de Fontanges sur les ruines d'un château plus ancien. De plan rectangulaire, l'ouvrage est flanqué d'une tour circulaire contenant l'escalier au centre de la face Est, et d'une seconde tour partiellement engagée à l'extrémité Est de la façade nord. Chacun des cinq niveaux comprend une salle donnant sur l'escalier, une pièce située dans la tour nord. Des boiseries ornent la pièce du deuxième étage. Au XIXe siècle, construction d'un petit château contre le donjon". (descriptif base Mérimée)

L'aile XIXe, édifiée à l'aide d'une pierre presque noire, est d'un style "troubadour" un peu hésitant, et elle est parfois attribuée sans preuve à Viollet le Duc. L'ensemble est organisé avec d'autres bâtiments utilitaires (écuries, granges...) sans doute de manière à constituer un domaine agricole.

Cet édifice apparaît en bon état, mais ne semble plus habité de manière permanente. Son parc a été mentionné dans les pré-inventaires de jardins remarquables.

Son champ de visibilité est immense, du fait de son implantation sur un escarpement dominant la vallée de la Maronne et d'une relative absence de végétation dans cette même vallée.



Ci-contre et ci-dessus, clichés anciens (AD Cantal, photothèque cantalienne, divers clichés et cartes anciennes, copies d'écran).

La lithographie romantique est tirée de l'ancienne Auvergne et le Velay (Desrosiers, Moulins, 1843).



(clichés de 2008 à mai 2011)



### 3. Le château de Lamargé

Il s'agit d'un ensemble qui bâti s'échelonne du XIVe au XVIIIe siècle, inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en date du 1er juillet 1986. Il porte le nom de la famille locale qui la possédé jusqu'au XXe siècle avant de le vendre.

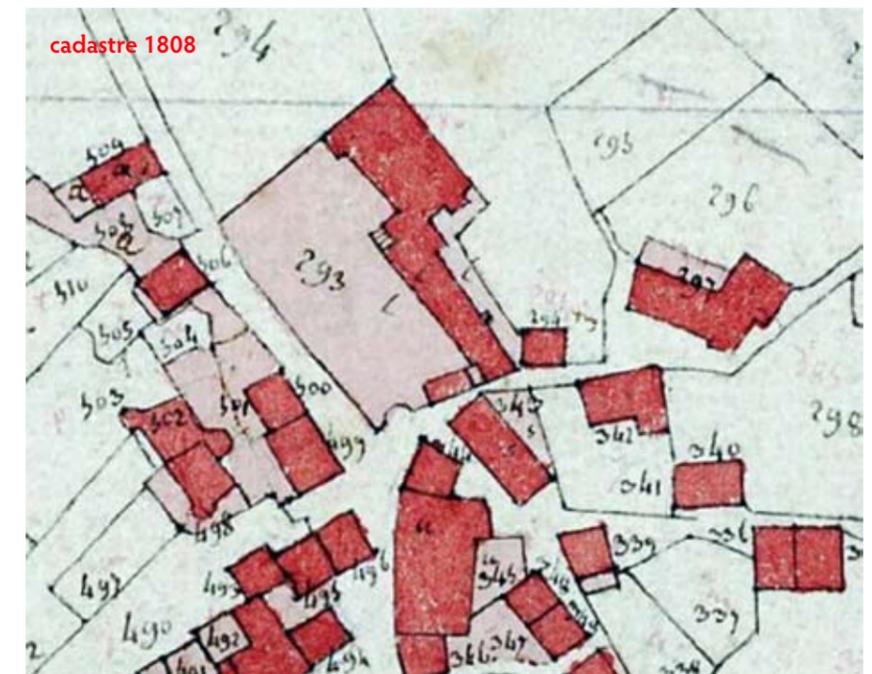
“Remanié au cours des siècles, le château se compose d'une tour carrée du 14e siècle incorporée dans le corps de logis de la fin du 16e, de plan rectangulaire, cantonné de deux tours à chaque extrémité de sa façade sud. Au 18e siècle, agrandissement de l'édifice sur l'arrière, et ajout d'une aile. Des communs du 19e siècle et des terrasses d'époque classique l'entourent. A l'intérieur, décors d'époque dans l'aile du 18e siècle, composés de boiseries peintes, dessus de cheminée, parquets en bois fruitier, plafonds à rosaces et corniches.” (citation de la base Mérimée).

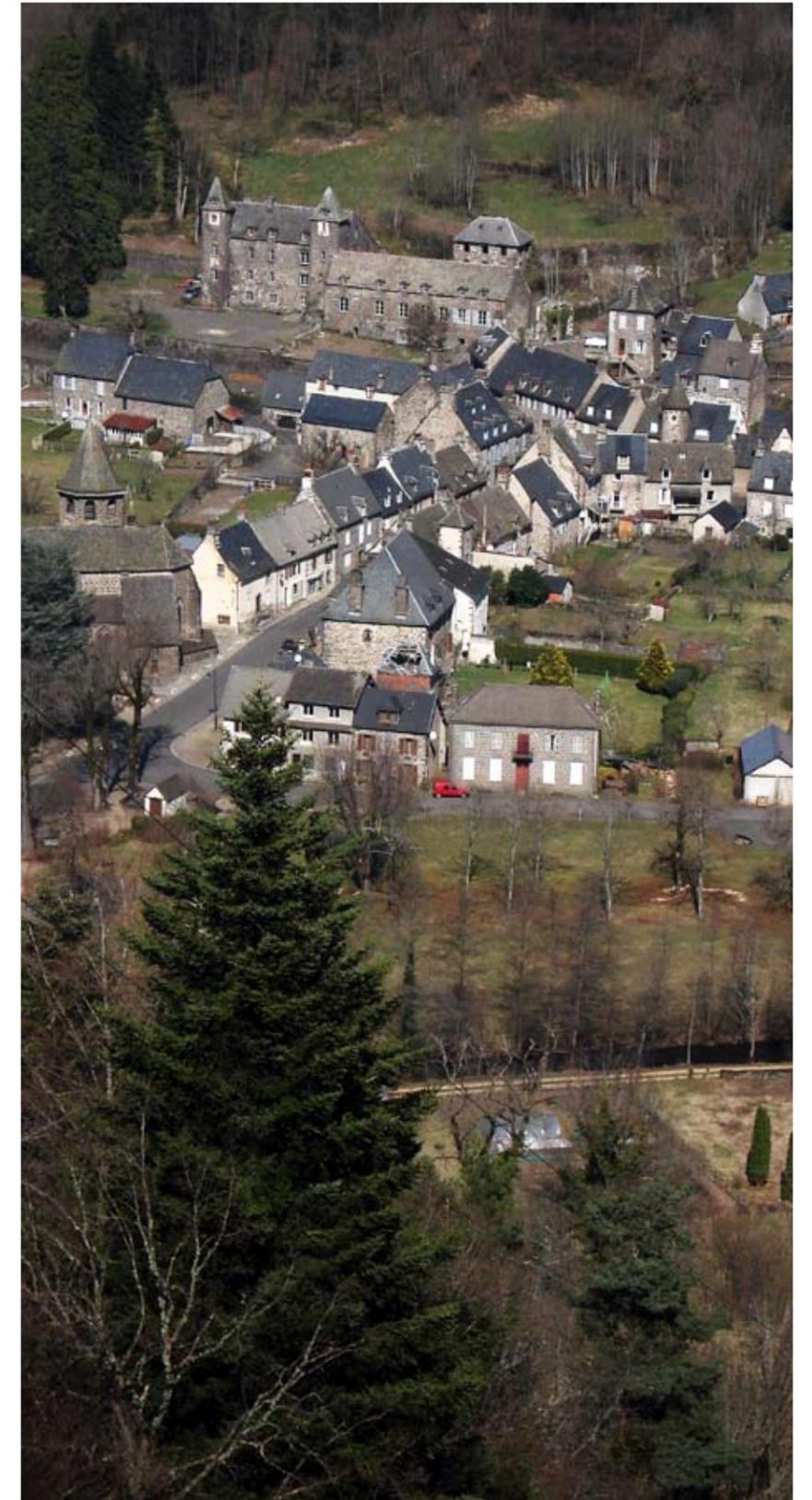
L'arrêté de protection est ambigu pour ce qui concerne la parcelle d'assiette: il en existe en fait deux (B63 et B64), dont seule celle sur laquelle est bâti le château (B64) est mentionnée. Les “murs de soutènement, les escaliers et les portails des clôtures et des terrasses” mentionnés comme protégés sont localisés en grande partie sur la parcelle B 63. Le mur de clôture Nord, d'un type pourtant inusité, n'est pas mentionné par la protection.

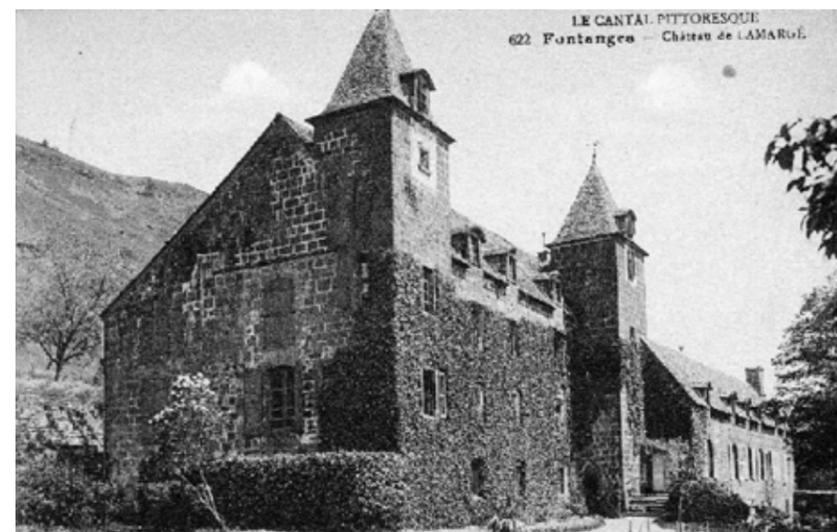
Ce château est en fait assez peu documenté et passe parfois (à tort) comme le château des Fontanges (en fait localisé à Croprières). Bien qu'il ne soit pas ouvert à la visite, c'est l'un des éléments identitaires du bourg, largement reproduit par la carte postale ancienne. Il est assez bien représenté dans la photothèque cantalienne (Archives Départementales, clichés André Muzac en particulier).

L'ensemble (clôtures, murs de soutènement...) est dans un état médiocre, qui semble la conséquence d'une période d'abandon prolongée. Il semble habité et des travaux d'apparence peu qualitative y sont menés (comme la reconstruction approximative du portail sud).

Dominant le village, son champ de visibilité est nettement “transversal” tout en étant des plus étendu.







**Clichés anciens du château de Lamargé**  
De gauche à droite et de haut en bas

Photothèque cantalienne (Archives départementales du Cantal) copies d'écran  
30Fi4 (entre 1897 et 1920)  
45Fi16005 (1910)  
45Fi16008 (vers 1900 ?)

15Fi16004 (1910)  
15Fi16007 (1920 ?)  
15Fi16006 (1910 ?)

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture  
cliché Eugène Durand daté de 1889

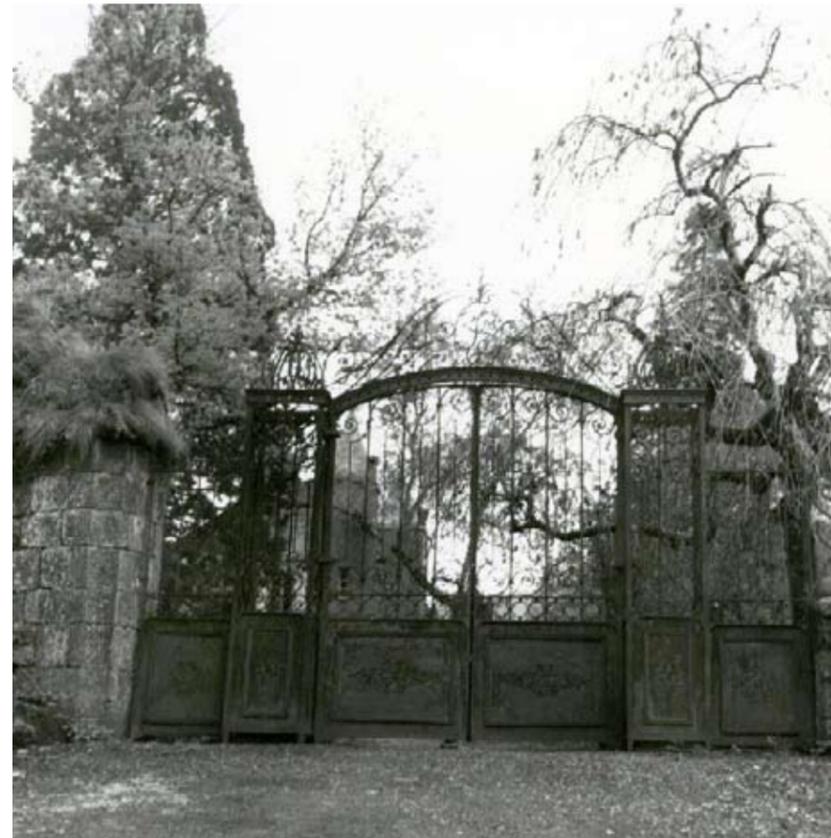
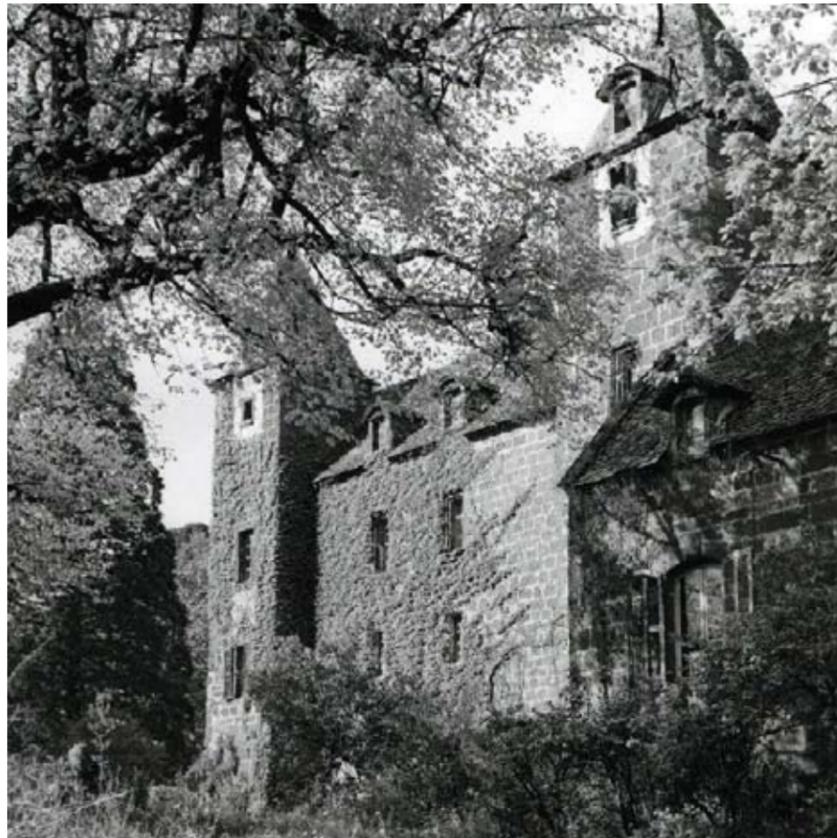
Coll. personnelle  
Carte postale autour de 1905.



Clichés anciens du château de Lamargé

Photothèque cantalienne (Archives départementales du Cantal) copies d'écran

Fonds Lamargé (série 34Fi) : ces clichés "privés" (plaques sur verre) nous montrent le château habité.



De gauche à droite et de haut en bas

Photothèque cantalienne (Archives départementales du Cantal) copies d'écran  
(en général clichés A. Muzac)

45Fi747 (1966)

45Fi6302 (années 1960 ?)

45Fi6988 (1981)

45Fi6985(1981)

45Fi1600 (1966 ?)

45Fi9459 (1969)

## 6.2. Le patrimoine non protégé (2010)

### 1. Le patrimoine du bourg

Le bourg au sens large (section B n°1 du cadastre) comporte 174 entités bâties qui ont fait l'objet d'une appréciation qualitative. Outre ses deux monuments protégés (l'église et le château de Lamargé), il renferme 66 éléments de patrimoine bâti ou assimilable à du patrimoine bâti, se répartissant comme suit

**1 élément exceptionnel**

**11 éléments de grand intérêt, à fort enjeu architectural**

**54 éléments intéressants, à enjeu architectural simple**

On peut donc considérer que plus d'une construction sur 3, soit environ 4 sur 10, à un titre ou un autre, présente un enjeu architectural sortant de l'ordinaire.



**Patrimoine exceptionnel \*\*\***

(toutes les parcelles ci-après sont en section B1 du cadastre)

**a01.** (parcelle n°5)  
Lieu-dit la chapelle, rocher St-Michel

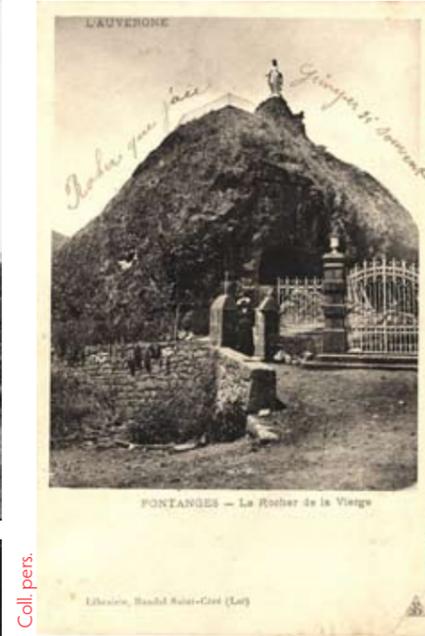
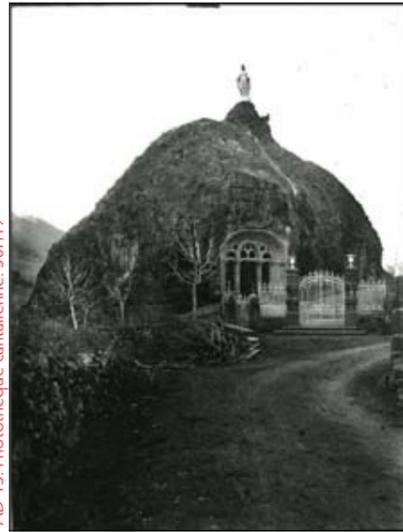
**Chapelle monolithe (1901).**

La statue de la Vierge a été érigée en 1876. En 1901 portail néo-roman qui achève le chantier, par Ribes sculpteur à Mauriac. "Deux colonnes portent trois arcs formant tympans largement ajourés. (...) Les chapiteaux sont bien traités : palmettes épanouies, deux volatiles buvant au même calice, agneau pascal, feuillages. La voussure supérieure est entièrement meublée de personnages et d'animaux formant une frise continue. Deux monstres sont écrasés par les colonnes, à droite, et rappellent deux autres personnages du porche d'Ydes, dans la même inconfortable posture." (d'après Pierre Moulier).

AD 15. Photothèque cantalienne. 45Fi4246 (Delprat, 1910)



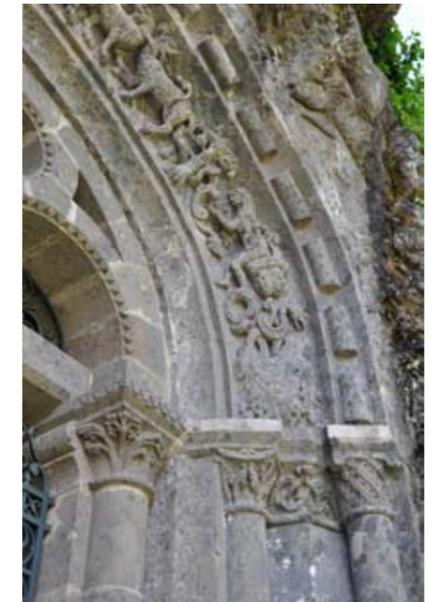
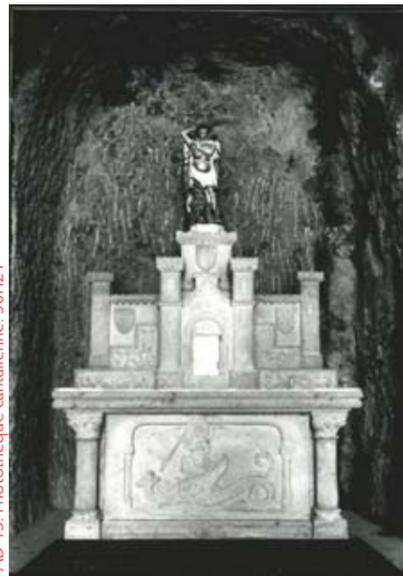
AD 15. Photothèque cantalienne. 30Fi19



Coll. pers.



AD 15. Photothèque cantalienne. 30Fi21



**Patrimoine représentatif \*\***

**b01.** (parcelle n°74)  
Le bourg (partie ouest)

**Demeure (1797).**

Maison urbaine de type classique tardif, rez de chaussée + 1 niveau à 5 travées, comble élevé avec lucarnes (ardoise). Dessin de façade régulier, porte à imposte de 1797, mais composition asymétrique. Linteaux en arc segmentaire. Présence d'une ancienne boutique remaniée à la période moderne.

Façade sur rue de gros moellons irréguliers, jointés au ciment (paroi sans doute plus ancienne). Vraisemblablement enduit à l'origine. Menuiseries disparates. Très vu.



**b02.** (parcelle n°167)  
Le bourg (partie est)

**Maison composite**

Maison urbaine refaite en 1845 sur base renaissance (ancienne boutique en anse de panier, moulurée), ravalée "grain d'orge" années 1900. Deux niveaux, 3 travées, comble pentu à lucarnes (ardoise).

Maçonnerie destinée à être enduite, mais possibilité de vestiges cachés.

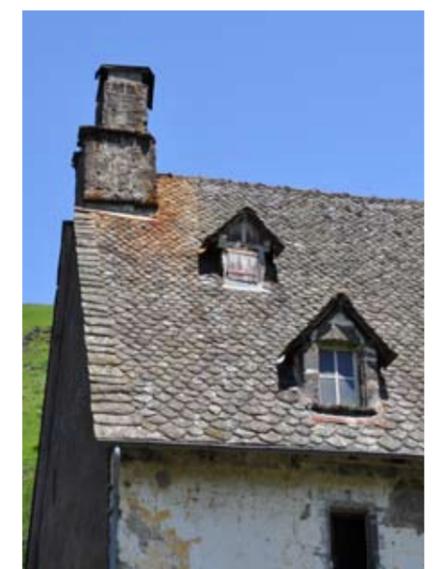


**b03.** (parcelles n°168 et 169)  
Le bourg (partie est)

**Maison de notable classique**

Ensemble bâti fin XVIIe ou XVIIIe sur jardin, avec partie d'origine renaissance (fenêtres moulurées), portail orné classique côté jardin. Toits de lauze, lucarnes, cheminées massives en pignon. Élévation régulière asymétrique.

Présence de très anciens enduits et badigeons. Murs de clôture et mur de soutènement dans le jardin.



**b04.** (parcelle n°189)  
Le bourg (partie centrale)

**Maison composite**

Immeuble en maçonnerie de pierre, à base ancienne (renaissance) remanié ultérieurement, avec maintien d'une porte moulurée, d'un arc obturé surmonté d'un monogramme sculpté. Restauré de manière un peu rude.



**b05.** (parcelles n°1044 et n°199)  
Le bourg (rue de l'église)

**Maison composite**

Immeuble à base ancienne (fin renaissance ?) remanié à la période classique (façade avec linteaux en arc segmentaire) ou classique un peu archaïsant. Deux niveaux, comble élevé couvert en lauze.

Tourelle sur jardin couverte d'un toit en pavillon, enduits anciens côté rue.



**b06.** (parcelle n°243)  
Le bourg (rue de l'église)

**Maison composite**

Immeuble à base ancienne (tympans d'une porte gothique XIIIe siècle ?, à l'écu bûché), remaniée au XVe siècle (porte moulurée, arc en anse de panier).

Deux niveaux, façade en pierre appareillée, haute toiture d'ardoise (lucarnes). Ouvertures actuelles tardives (XIXe ?) avec menuiseries peu adaptées. Traces d'arcades de boutique.



**b07.** (parcelle n°259)  
(ouest du bourg, direction la Chapelle)

**Maison de maître (Lapeyre)**

Bel immeuble néoclassique milieu XIXe ou deuxième partie du XIXe avec toit à 4 pentes et deux rangées de lucarnes, dans un ensemble de jardins et communs, organisé sur une rupture de pente.

Clôtures, portail à monogramme.

Construction de moellons enduite à l'origine, décrépite (ordonnance illisible).

(voir aussi références c39 a à c)



**b08.** (parcelle n°762)  
(au bourg, rue de l'église)

**Petit immeuble**

Immeuble néoclassique daté 1802. Deux niveaux, comble pentu avec lucarne (lauze), façade pierre de taille, porte cintrée, boutique en arcade. Menuiserie peu adaptées.



AD 15. Photothèque cantalienne. 45F9932 (Muzac)

AD 15. Photothèque cantalienne. 45F9923 (Muzac)

**b09.** (parcelle n°1040)  
(Est du bourg)

**Maison de notable**

Construction d'origine ancienne, remaniée à plusieurs époques (ouvertures). Deux niveaux, façade pierre appareillée de manière irrégulière, toiture pentue, lucarne, lauze. Porte à imposte. Rallonge plus récente au nord.

Cour-jardin à l'avant.



**b10.** (parcelle n°1061)  
(centre du bourg)

**Ruines d'une maison de notable**

Vestige d'une porte à imposte datée 1808, de style un peu populaire. Vestiges de maçonnerie (tour d'escalier?).

Dans un état très précaire.



**b11.** (parcelles n°81 et n°82)  
(centre du bourg)

**Immeuble ancien début XVIIe**

De type renaissance tardif (1602?). remanié aux périodes suivantes. Boutique au XIXe supprimée par la suite. Aspect "pierre" probable (tour et aile nord) enduit (aile sud en partie), toit de lauze, lucarnes. Menuiseries et fermetures en partie inappropriées



1920 ? (coll. pers.)



1930 ? (AD 15-Ph.Cant. cl. Delprat)



1967 (AD 15-Ph.Cant. cl. Muzac)



(cet élément bâti est emblématique du bourg de Fontanges)

**Patrimoine caractéristique \***

**c01.** (parcelle n°15)  
La chapelle (partie ouest)

**Grange**

Maçonnerie de pierre grossière et mal montée, toit d'ardoise, pignons en demi-croupe. Début ou milieu XIXe. Intact. Très vu.



**c02.** (parcelle n°21)  
La chapelle (partie ouest)

**Grange**

Maçonnerie de pierre assez soignée, toit d'ardoise. Très vu.



**c03.** (parcelle n°25)  
La Chapelle (partie nord) "Labro"

**Ensemble maison + grange**

Maison d'un niveau en maçonnerie de pierre, comble pentu (lucarnes) couvert de lauzes. Façade probablement enduite à l'origine.

Grange plus tardive, à deux niveaux pignon en demi croupe. Façade en pierre plutôt soignée, toit d'ardoise. Très vu.



(Ensemble assez emblématique)



**c04.** (parcelle n°38)  
La Chapelle

**Maison de type traditionnel**

Maison de maître simple de trois travées, accolée à une grange. Deux niveaux, maçonnerie de pierre enduite à l'origine, toit de lauze avec lucarnes (croupe en partie nord). Découpée avec une certaine rudesse.



**c05.** (parcelles n°41 et n°930)  
La Chapelle

**Maison de maître**

Maison de maître fin XIXe, de trois travées, accolée à une grange. Deux niveaux, pierre à peu près appareillée, toit à 4 pentes d'ardoise avec lucarnes. Assez vue.



**c06.** (parcelles n°43 et 44)  
La Chapelle

**Maison de type traditionnel**

Maison du XIXe (1880) de typologie inhabituelle (entrée au 1er niveau, escalier extérieur). Deux niveaux, trois travées, toit en tuile mécanique grise, avec lucarnes. Enduit ciment.

Assez vu (face chapelle) Mériterait une mise en valeur (retour d'un toit d'ardoise, enduit approprié, menuiseries adaptées).



**c07.** (parcelle n°53)  
Le bourg (partie ouest)

**Maison "basique"**

Maison fin XVIIIe (1797) sur base plus ancienne. Deux niveaux, deux travées, façade pierre, toit d'ardoise. Porte d'entrée élargie (un côté ancien avec chanfrein), lucarne rampante au lieu de lucarne à chevalet ?)





**c08.** (parcelle n°54)  
Le bourg (partie ouest)

**Maison de bourg**

Petit immeuble traditionnel de deux travées et deux niveaux, fin XIXe. Enduit, toit d'ardoise. En 2010 : dans son état d'origine.



**c09.** (parcelle n°55)  
Le bourg (partie ouest)

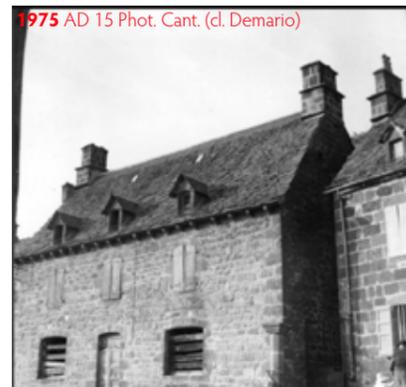
**Demeure d'allure classique**

Maison de trois travées et deux niveaux en maçonnerie de pierre (sans doute enduite à l'origine?) toit de lauze, lucarnes. Très vu.

En chantier depuis des années.



1967 AD 15 Phot. Cant. (cl. Abuzard)



1975 AD 15 Phot. Cant. (cl. Demario)



**c10.** (parcelle n°57)  
Le bourg (partie ouest)

**Maison de bourg**

Maison XIXe à deux travées et deux niveaux, toit de lauze, lucarnes. Façade en pierre grossièrement appareillée, sans doute non enduite.



**c11.** (parcelle n°72)  
Le bourg

**Maison de bourg**

D'origine début XIXe (datée 1802), description à faire.



**c12.** (parcelle n°77)  
Le bourg

**Maison ancienne composite**

Maison de 3 niveaux (pente) Assemblage de deux strates de maçonnerie de pierre différentes : partie basse sans doute enduite à l'origine (vestige d'une porte ancienne), partie haute plus soigneusement appareillée (listel, vestige d'une croisée renaissance moulurée). Une lucarne sur toiture en tuile mécanique. Balcon industriel.

Mériterait un retour à des dispositions plus adaptées (toit d'ardoise ou de lauze, menuiseries...).



**c13.** (parcelle n°79)  
Le bourg

**Maison de type rural**

Maison d'angle, ancienne, de deux niveaux, partiellement enduite, toit d'ardoise. Dans son état ancien.



**c14.** (parcelle n°85)  
Le bourg (Est)

**Demeure néoclassique (altérée)**

Maison de cinq travées et deux niveaux, toiture pentue (ardoises ou lauzes remplacée par tuile mécanique), trois lucarnes (ardoises conservées). Ouvertures bricolées, joint en baguette au ciment.

Mériterait un retour à des dispositions plus adaptées.





**c15.** (parcelle n°88)  
Le bourg

**Maison ancienne (altérée)**

Maison de deux niveaux, avec façade en pierre grossièrement appareillée. Porte moulurée, datée 1606, présence d'une ancienne croisée renaissance moulurée. Toit d'ardoise, deux lucarnes.

Façade anciennement blanchie à la chaux, joints refaits au ciment (baguettes).

Mauvais état, mériterait un retour à des dispositions plus adaptées



**c16.** (parcelle n°89)  
Le bourg

**Maison traditionnelle**

Dans le prolongement de la référence précédente (deux niveaux, enduit à l'origine, toit d'ardoise refait en tuile mécanique, lucarnes)

**c17.** (parcelle n°121)  
Le bourg

**Petite maison "basique"**

Petite maison XIXe (1853) un niveau, deux travées, toit pentu couvert d'ardoise, avec lucarne.



**c18.** (DP)  
Le bourg (Est)

**Croix de chemin**

XIXe ? jolie ferronnerie.



**c19.** (parcelle n°131)  
au Nord-Est du bourg

**Grange**

Grange XIXe, maçonnerie de pierre, toit d'ardoise (pignon en demi-croupe).



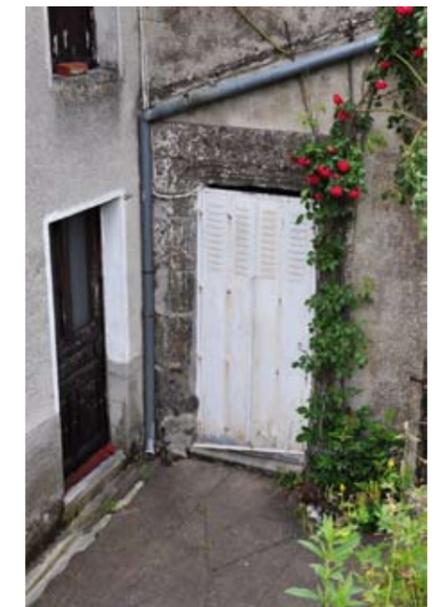
**c20.** (parcelle n°142)  
Est du bourg

**Maison d'origine ancienne**

Maison de type traditionnel, maçonnerie de pierre, toit d'ardoise avec lucarne, traces d'ouvertures anciennes (Renaissance ?)



1910 ? AD 15 Phot. Cant. (cl. Delprat)



**c21.** (parcelle n°151?)  
Sud-est du bourg

**Ancien moulin (1813)**

Bâtiment (2 niveaux) du moulin en maçonnerie de pierre, vraisemblablement enduite à l'origine, toiture de lauze, lucarnes. Système hydraulique (bief) encore en place.



**c22.** (parcelle n°157)  
Sud-est du bourg

**Ancien moulin (?)**

Bâtiment (1 niveau à l'origine) du moulin en maçonnerie de pierre, vraisemblablement enduite à l'origine, toiture de lauze, lucarnes. Partie moderne (années 1970-80 ?) peu vue.



**c23.** (parcelle n°170)  
Sud-est du bourg

**Grange ancienne**  
(Voir aussi réf. **b03**)

Maçonnerie de gros blocs, toiture de lauze et d'ardoise, portail d'accès au jardin (parcelle 169).



**c24.** (parcelle n°180)  
Sud-est du bourg

**Immeuble néoclassique tardif.**

Influence éclectique (chaînes d'angle en harpe). Deux niveaux, 3 travées balcon dans l'axe de la porte, 2 baies correspondant à une activité disparue (stockage?). Maçonnerie enduite soignée, toit d'ardoise (pente moyenne) pignons en demicroupe. Très vu..



**c25.** (parcelle n°185)  
Le bourg

**Ancien hospice.**

Ensemble formé d'un immeuble de notable plutôt de type néoclassique daté 1826 et d'une aile fin XIXe tirant sur l'éclectique. Maçonnerie de pierre décapée, toits d'ardoise, lucarnes. Vaste terrain, murs de clôture, portail (voir aussi réf. **c54**).



**c26.** (parcelle n°188)  
Le bourg

**Immeuble traditionnel.**

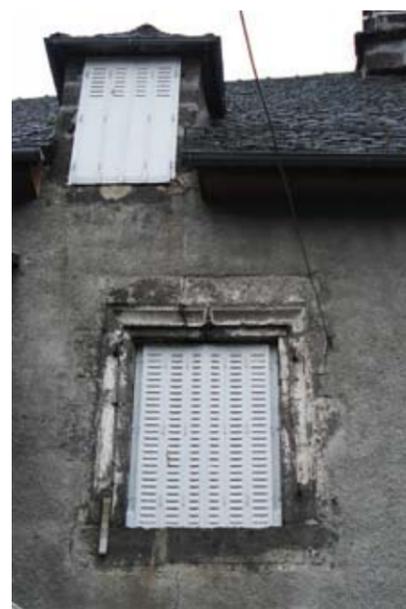
Formé de deux apports réunifiés (2 + 3 travées, un seul niveau sur rue, lucarne). Maçonnerie de pierre grossièrement appareillée décapée. Toit d'ardoise, partie en tuiles mécanique côté jardin. Assez vu.



**c27.** (parcelle n°191)  
Le bourg

**Immeuble ancien remanié**

Néoclassique sur rue, vestiges renaissance sur cour (ancienne croisée). Façade sur rue souvent modifiée... Deux niveaux, maçonnerie de pierre décapée sur rue, cimentée (?) sur cour. Toit de lauze, lucarnes. Très vu.



**c28.** (parcelle n°195)  
Le bourg, rue de l'Église

**c29.** (parcelle n°196)  
Le bourg, rue de l'Église

**c30.** (parcelle n°197)  
Le bourg, rue de l'Église

**Trois petits immeubles XIXe (?)**

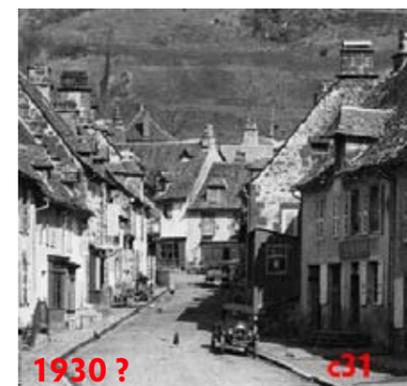
De type simple, enchaînés, d'un seul niveau, toiture ardoise ou lauze, lucarnes, enduits (diverses époques). Très vus.



**c31.** (parcelle n°200)  
Le bourg, rue de l'Église

**Maison de notable (1846)**

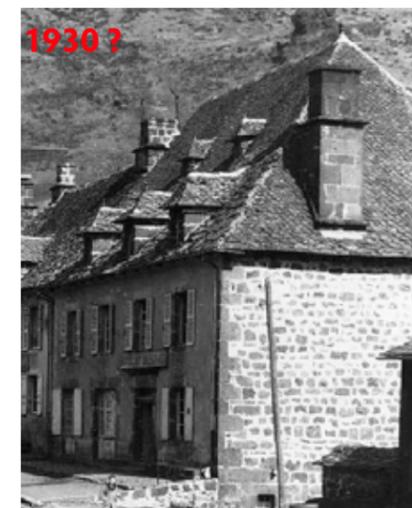
Immeuble néoclassique de maçonnerie de pierre de 4 travées et 2 niveaux, (façade asymétrique). Enduit à l'origine, toit d'ardoise, lucarnes (XXe). Porte avec imposte, linteau daté et emmarchement (perron). Assez vu.



**c32.** (parcelle n°202)  
Le bourg, rue de l'Église

**Auberge (1856)**

Immeuble de maçonnerie de pierre de 4 travées (façade asymétrique), en maçonnerie de pierre enduite en façade sur rue (décapé). Toit d'ardoise en remplacement de lauze, à 3 pans, lucarnes, grandes souches de cheminées. Porte datée 1856. Très vu (entrée de rue, face à l'église).



**c33.** (parcelle n°207)  
Le Gravier

**Ancienne école religieuse (?)**

Immeuble à façade de pierre appareillée avec soin, 2 niveaux 5 travées, porte au centre, balcon. Toiture tuile mécanique grise. Très vu. À l'abandon.



**c34.** (parcelle n°240)  
rue de l'Église

**Immeuble néoclassique (1862)**

Immeuble très simple, 3 travées porte axée datée 1862, deux niveaux maçonnerie enduite, badigeon (années 1940 ?). Toit d'ardoise en remplacement de lauze. Très vu (voisin de l'église).



**c35.** (parcelle n°244)  
rue de l'Église

**Immeuble ancien**

Immeuble simple, en maçonnerie de pierre décapée, avec porte gothique (arc en accolade) murée.



**c36.** (parcelle n°248)  
rue de l'Église

**Immeuble ancien (1814)**

Immeuble simple, en appareillage de pierre relativement régulier, un niveau, 3 travées, porte datée 1814 comble couvert en lauzes avec deux lucarnes. Porche vers l'arrière avec trace d'un écu. Assez vu.



**c37.** (parcelle n°251)  
centre du bourg

**Immeuble traditionnel**

Immeuble simple, maçonnerie enduite, toit d'ardoise, lucarnes, "dans son jus".



**c38.** (parcelle n°255)  
le bourg (ouest)

**Ensemble rural (maison + grange)**  
Sans doute fin XIXe, maçonnerie en partie enduite, toit d'ardoise (pignons en demi-croupe). Extrême visibilité par rapport aux MH



**c39 a b c.** (parcelle n°259)  
le bourg (ouest)

**Communs d'une maison de maître**

Bâtiments annexes d'une maison de maître (réf. **b07**). Communs néoclassiques en maçonnerie destinée à être enduite décapée, grange à la modénature assez soignée destinée à être enduite. Toitures d'ardoise. Clôture, portail.



**c40 a b.** (parcelle n°263)  
le bourg (ouest)

**Ensemble maison de maître et grange**

Construction principale en maçonnerie de pierre encore en partie enduite (badigeons premier quart XXe ?). Toit 4 pentes ardoise, deux rangées de lucarnes, cheminées massives sur les croupes.

Grange en maçonnerie pierre enduite, toit d'ardoise, pignon en demi-croupe.



**c41** (parcelle n°268)  
le bourg (ouest)

**Maison ancienne**

Construction à l'alignement en maçonnerie de pierre décapée. Indices d'ancienneté : traces moulures... Sol de galets.



**c42** (parcelle n°268)  
la chapelle

**Grange datée 1838**

Construction à l'alignement en maçonnerie de gros moellons. Toit d'ardoise, pignon en demi-croupe.



**c43** (parcelle n°270)  
la chapelle

**Grange**

Construction en maçonnerie de gros moellons. Toit d'ardoise et tuiles, pignons en demi-croupe. Assez vu.



**c44** (parcelle n°655)  
le bourg

**Maison de notable**

Construction en pierre appareillée (très soignée), toit à 4 pentes couvert en lauze. Perron moderne d'aspect un peu grêle.



**c45** (parcelle n°171)  
le Gravier

**Maison de maître datée 1835**

Construction en pierre maçonnée décapée, toit à 4 pentes couvert en ardoise. Clôture avec ferronneries et portail. Très vu.



**c46** (parcelle n°668)  
le Bourg

**Grange "urbaine"**

Construction ancienne enduite à l'origine, partie en gros moellons, toit d'ardoise (à l'origine lauze) Assez vu.



**c47** (parcelle n°788)  
sud de la Chapelle

**Maison de maître tardive**

Maçonnerie enduite, toit à 4 pentes en lauze, lucarnes.



**c48** (parcelle n°801)  
à l'est de la chapelle

**Petite maison traditionnelle (1824)**  
Construction simple (1 niveau, deux travées) maçonnerie de gros moellons (vue ?) porte datée 1824. Toit d'ardoise, lucarne. Assez vu.



**c49** (parcelle n°856)  
rue de l'Église

**Immeuble de notable (1841?)**  
Construction XIXe sur base plus ancienne, maçonnerie de gros moellons, toit d'ardoise avec 2 rangs de lucarnes. Porte axée, balcon avec ferronnerie.



**c50** (parcelle n°1034)  
à l'ouest du bourg

**Petit immeuble éclectique**  
Genre villa urbaine. Maçonnerie enduite soignée, composition symétrique. Toit d'ardoise peu pentu. Clôture.



**c51** (parcelles n°87 et 90)  
le bourg

**Petite maison traditionnelle**  
Construction ancienne, de type rural. à deux niveaux. Maçonnerie enduite. Toit d'ardoise. "Dans son jus" (début 2010).



**c52** (parcelle n°1042)  
près de l'église

**Mairie**  
Construction de 2 niveaux imitant le type de la maison de maître, maçonnerie de pierre probablement enduite à l'origine, toit d'ardoise, lucarnes.



**c53** (parcelles n°91 et 94)  
à l'est du bourg

**Immeuble néoclassique (1835)**  
Construction ancienne, enduite en ciment simulant un faux-appareil. Porte avec entablement datée 1835. Assez vu.



**c54** (parcelle n°183)  
le Gravier

**Pavillon fin XVIIIe (?)**  
Construction d'origine ancienne en maçonnerie enduite, décapée. Toit de lauze à pente très prononcée (lucarne). Clôture datée 1850 (voir réf. c25)



## 2. Le patrimoine en dehors du bourg

On relève seulement quelques éléments isolés ou dans les hameaux.

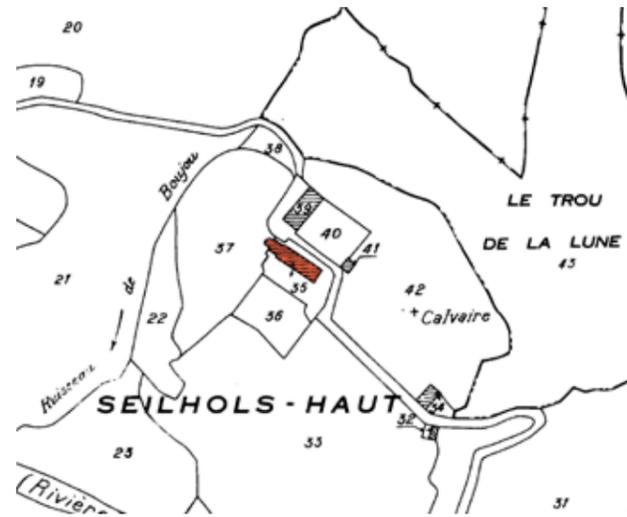
Il s'agit en général d'architecture vernaculaire, non exceptionnelle, mais parfois très bien conservée, voire dans son état d'origine.

### Patrimoine représentatif \*\*

**e01.** (section D n°35)

#### Château ou manoir de Seilhols (haut)

Aucun renseignement d'ordre historique sur ce gros manoir d'allure fin XVIIIe n'a été détecté.



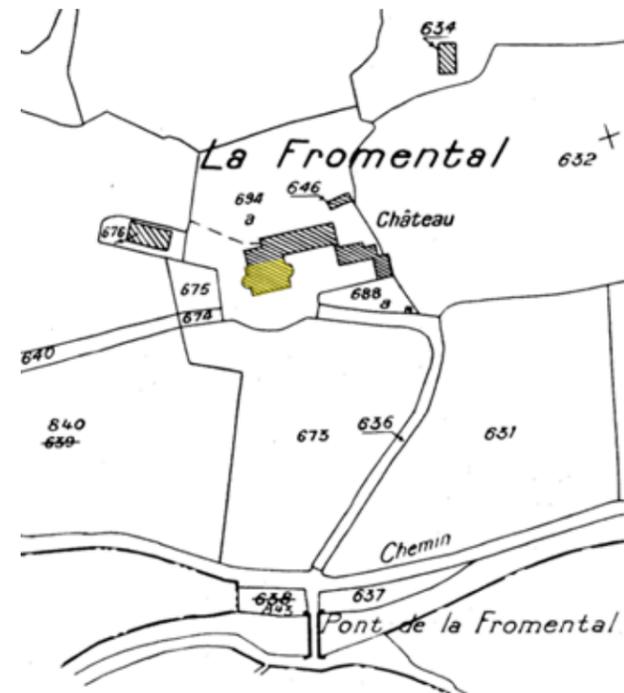
### Patrimoine caractéristique \*

**e02.** (Section B3 parcelle n°694)

#### Ancien "château" de la Fromental

Il s'agit d'une sorte de villa ostentatoire, de type "historico-rationaliste" édifiée en 1898 par Géraud Marty, originaire de Fontanges et qui avait fait fortune à Paris. Marty a par la suite été maire de la commune.

Devenu une colonie de vacances, le château a été surélevé, a perdu ses poivrières au profil aigu, et a été entouré de bâtiments sans style. Il est devenu site d'hébergement touristique. Il est en partie masqué par la végétation.



#### Clichés anciens du château de La Fromental

De gauche à droite et de haut en bas

Photothèque cantalienne (Archives départementales du Cantal)  
copies d'écran

carte postale (vers 1910 ?)

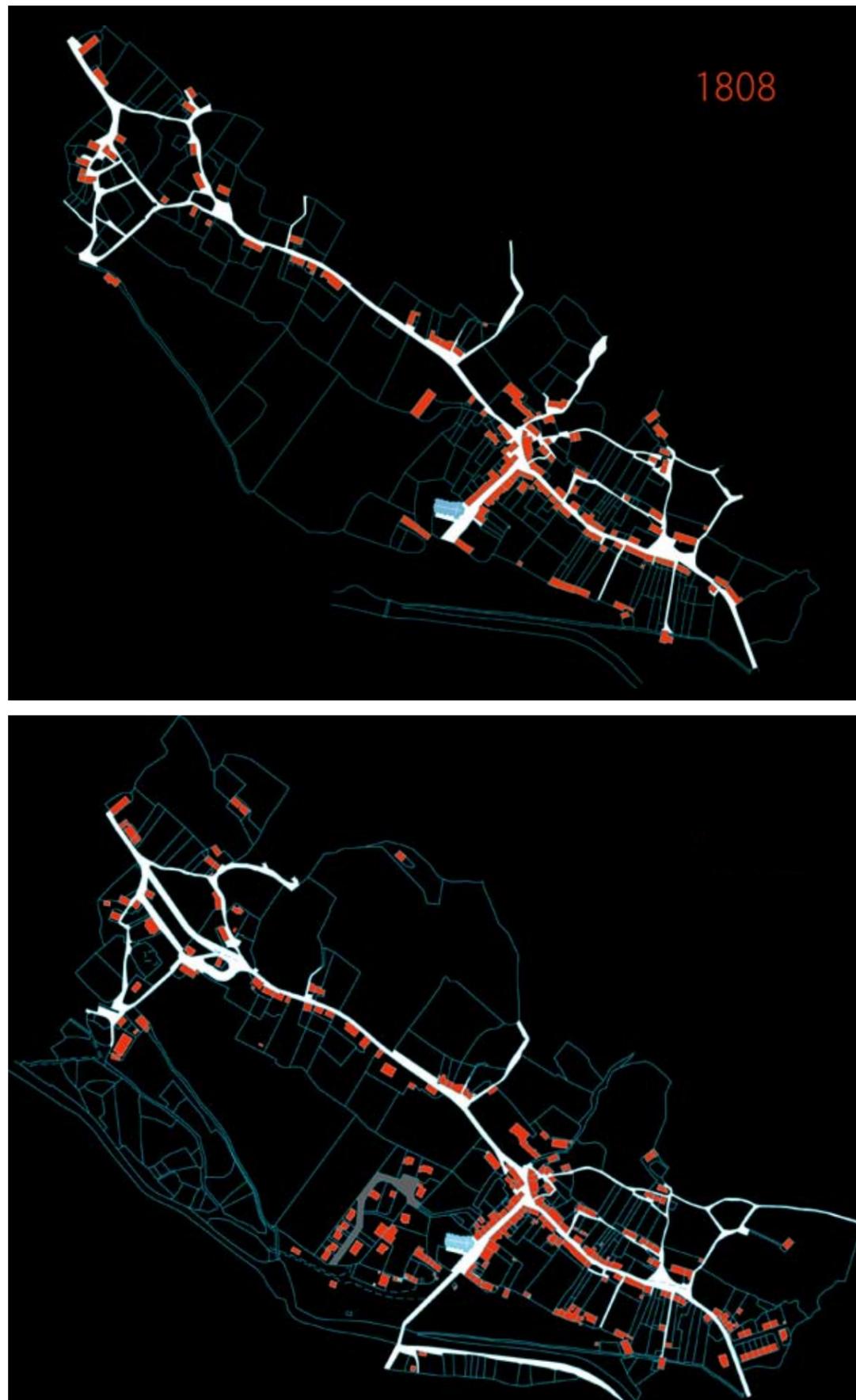
30Fi320, cliché de l'Abbé Gély (vers 1910 ?)

Carte postale ancienne (non identifiée)

Cliché actuel (site Internet de l'établissement, copie d'écran)

# #07

## Forme urbaine et espace urbain



## 7.1. Le bourg : forme urbaine

La constitution matérielle d'un bourg ou village, quel qu'ils soient, est à l'intersection de deux réflexions.

La première est la volonté de résoudre un problème fonctionnel : en général habiter, travailler, se protéger des caprices de la nature et se défendre (tout au moins au Moyen-âge). La seconde est la projection culturelle d'un modèle intelligible par tous les membres de la communauté.

Dans les deux cas, pour Fontanges, les clés d'élucidation sont inconnues ou fragmentaires. On peut comprendre que le château se soit, pour des raisons militaires, établi sur un rocher formant défense naturelle. Mais pourquoi le village s'est-il tenu à distance ? Tout ce qui concerne l'établissement originel, comme ses matériaux et la répartition de leurs sources d'approvisionnement (ces facteurs étant primordiaux aux époques sans technologie avancée) reste inconnu.

Le bourg marque le point de sédimentation d'une urbanisation en partie discontinu autour d'un carrefour routier en forme de T. Quelle était l'importance passée de ces routes ? leur fréquentation réelle ? Cette continuité bâtie est-elle ancienne ou bien résulte-t-elle de processus tardifs enclenchés au XVIIIe siècle ?

Des influences climatiques ont également pu guider cette implantation, sans qu'on puisse les identifier avec certitude. La consommation énergétique d'une construction entre mitoyens, "bien" exposée, peut en effet être jusqu'à 6 à 7 fois inférieure à celle d'une construction à 4 façades "mal" exposée.

Situé sur la rive droite de l'Aspre, à la fois au-dessus du fond de vallée humide et au-dessous des fortes pentes et chaos rocheux impropres à l'implantation, la majeure partie du village est orientée au Sud-Ouest, les bâtiments étant disposés parallèlement aux courbes de niveaux. Les autres hameaux ou lieux habités sont également tous localisés en rive droite. Sur l'autre rive (exposée Nord-est), les bâtiments à usage d'habitation n'existent pratiquement pas (sauf exploitations agricoles ponctuelles).

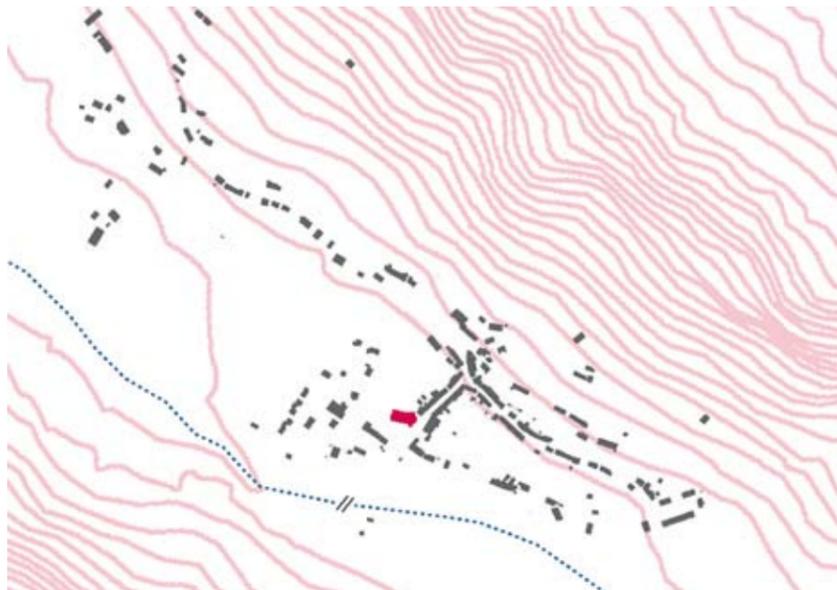
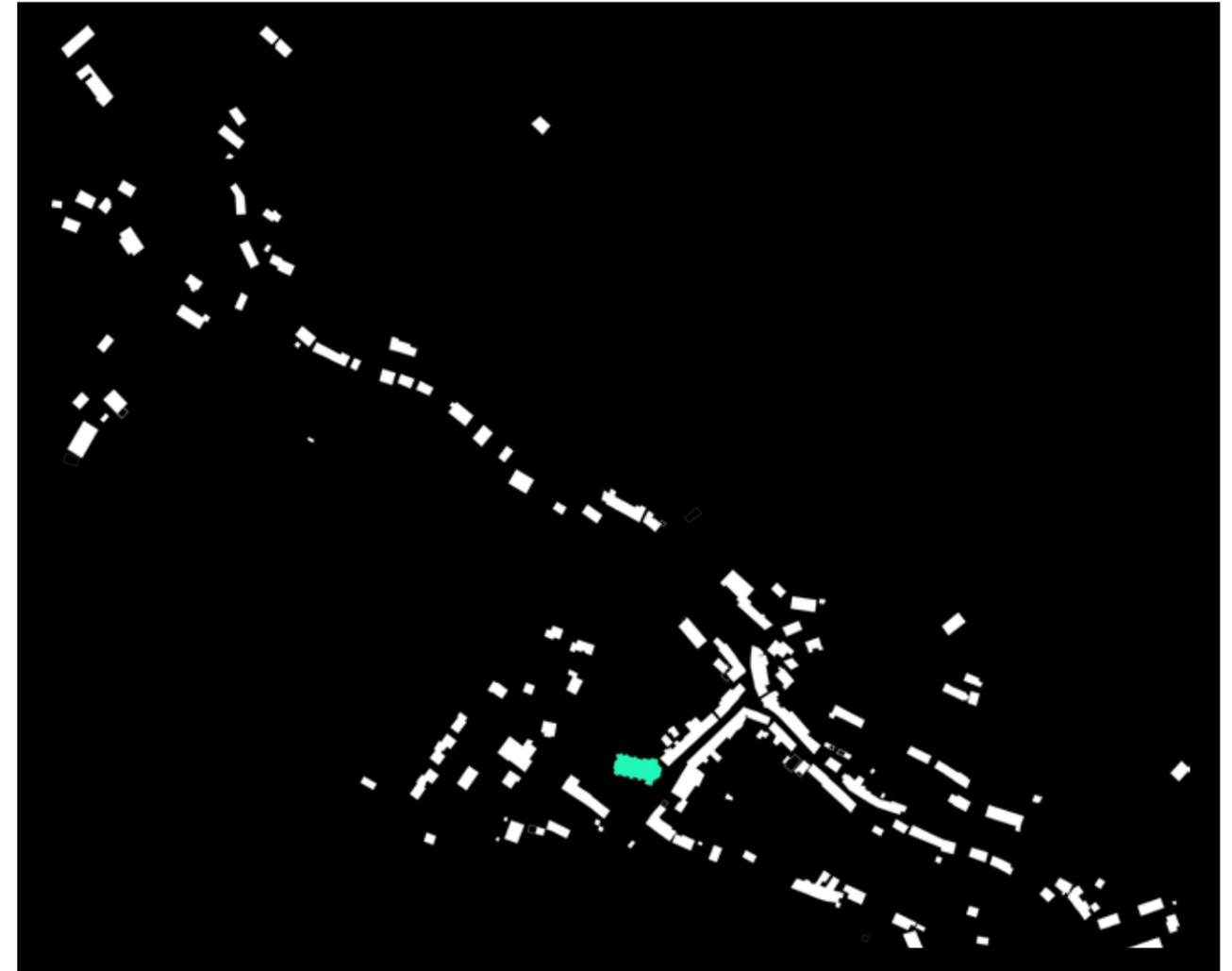
Toutefois, la courte rue de l'Église, d'orientation Nord-est/Sud-Ouest présente des façades orientées vers le Nord-ouest ou le Sud-est (donc au moins une façade orientée défavorablement).

Le bourg proprement dit s'est constitué en village-rue, avec quelques discontinuités. La rue Est-Ouest est relativement étroite et ne présente pas un effet d'alignement. Cette morphologie se rencontre dans de nombreux sites de montagne.

Les extensions modernes semblent avoir été effectuées en fonction de facteurs fonciers, sans approche bioclimatique.

Le cadastre du bourg en 1808, reporté sur le cadastre moderne, et à la période actuelle (cadastre de 1982).

Seul le hameau de la Chapelle a subi une importante restructuration, sans doute intervenue dans le milieu du XIXe siècle. Noter que les voies des deux lotissements ne sont pas versées dans le domaine public.



La structure du bourg actuel, d'après le cadastre (avec et sans le parcellaire)

Ci-contre à gauche : report des masses bâties sur la topographie (IGN 1/25.000)

(en rose les masses bâties portées au cadastre napoléonien, en pointillé les bâtiments actuels)

Ci-contre à droite : l'évolution des masses bâties entre le cadastre XIXe et le cadastre actuel.



## 7.2. L'espace "urbain" du bourg



Dans un contexte de village, on peut difficilement avancer qu'une conception volontariste a pu présider à la formation de l'espace public "urbain". Celui-ci est composé de "rues" qui ont succédé à d'anciens chemins.

Il n'existe pas de "place" au sens premier du terme. Si les abords de l'église sont dégagés, c'est en raison de la migration sur un autre site du cimetière qui traditionnellement l'enserme... On peut également noter qu'il n'y a pas eu de processus de grignotement du bâti pour dégager un espace à usage public.

La seule particularité remarquable de Fontanges en matière d'espace public est l'existence du Gravier. Ce vaste espace occupe un linéaire important le long de l'Aspre, et n'est pas considéré comme domaine public par le cadastre. Il incorpore un certain nombre de systèmes hydrauliques liés à d'anciens moulins.

La fonction primitive de cet espace collectif n'est pas connue (foirail ? pâturage communal de type "coudert" ?).

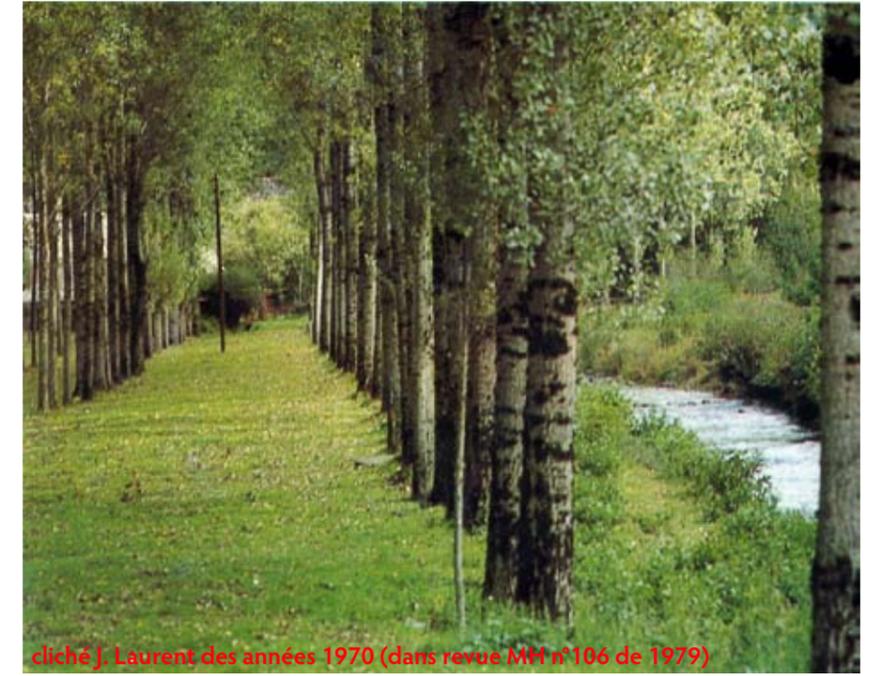
D'après les documents photos (qui toutefois ne remontent pas en deçà des années 1900), ce terrain a été en général planté de manière régulière. La dernière plantation, constituée de peupliers, encore en place dans les années 1980, n'a pas été remplacée.



Le Gravier, espace majeur du bourg, n'a pas bénéficié d'un aménagement à la mesure de ses potentialités. À notre époque les mails ou cours plantés de manière généreuse semblent devenus suspects... (l'esplanade de Salers n'est guère mieux traitée). Il est toutefois resté enherbé.

Les plantations sont restées fragmentaires et discontinues depuis l'abattage des peupliers. En bordure (où peut-être elle n'étaient pas indispensables ?) elles ont pris un aspect péri-urbain à la limite de la caricature (bordure rectiligne, faux becs de gaz, alternance d'arbrisseaux rouges et verts...). La présence d'un hangar a amené à créer une enclave goudronnée, parfois utilisée par le stationnement. Cette enclave rompt l'unité de la bordure nord de l'espace.

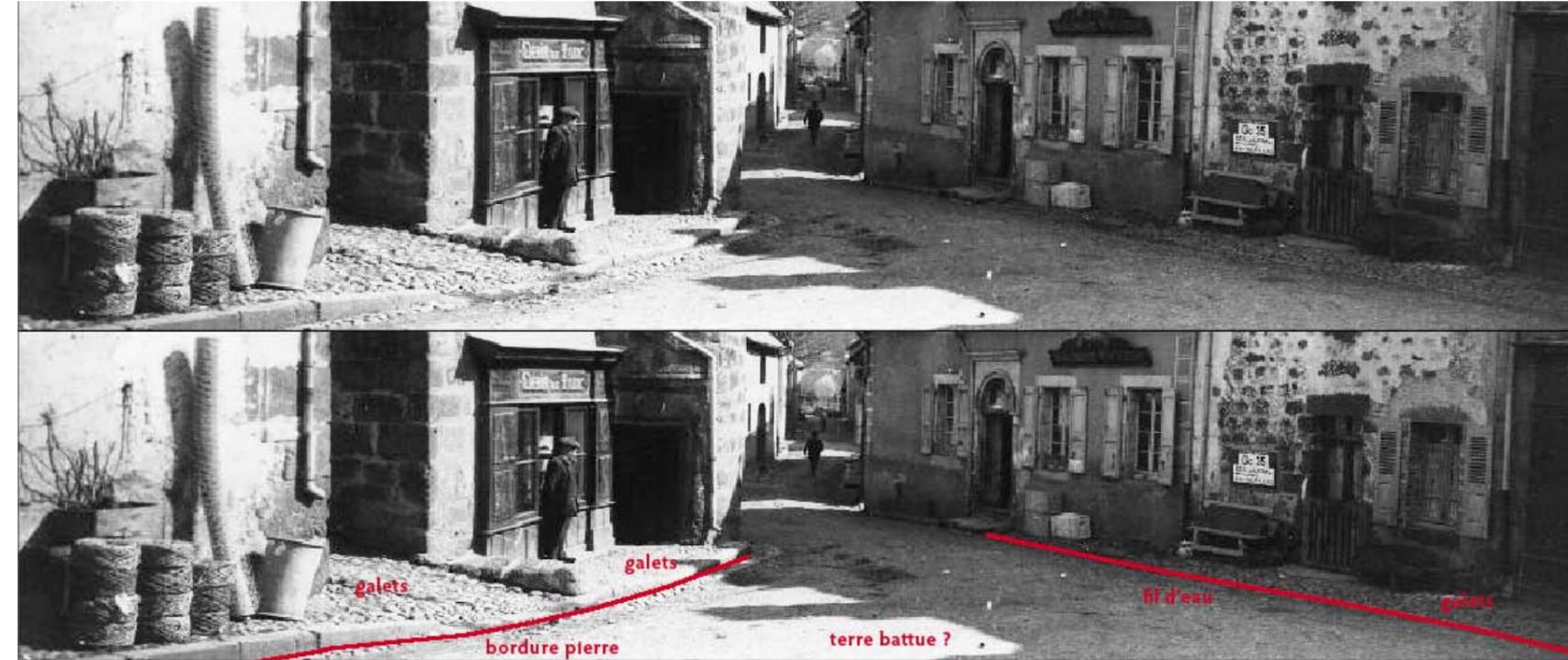
L'ensemble du Gravier avait été protégé contre les véhicules dans les années 1980, mais les protections (des plots en bois) ont aujourd'hui disparu. On ne relève toutefois pas de dégradations majeures engendrées par cette accessibilité.



*cliché J. Laurent des années 1970 (dans revue MH n°106 de 1979)*



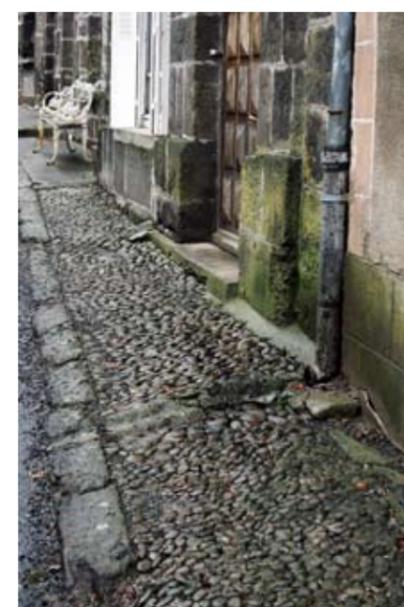
### 7.3. Les matériaux de sol



Comme dans la commune voisine de St-Martin, les sols anciens traditionnels qui ont survécu aux aménagements de type routier des années 1950, sont des pavements constitués de galets de rivière, dont le module est relativement petit.

Ils sont en général réservés à des éléments trottoirs qui sont en fait des aires de protection des pieds de mur entre une bordure ou un fil d'eau et la façade, ou de courtes ruelles.

Ces sols sont rarement dessinés ou structurés avec des conducteurs (lignes directrices des sols caladés). Il s'agit de procédés assez frustes qui se rattachent à ceux pratiqués un peu plus en aval (dans les vallées du Lot et de la Dordogne).



# #08

## Le paysage



dépôts limno-glaciaires

trachy-andésite (laves)

formations morainiques

basaltes



### 8.1. Contexte paysager et géologique

Le territoire de Fontanges se situe à l'articulation entre deux grandes entités paysagères (source : Inventaire des paysages du Cantal) :

**Au nord**, la planèze de Salers, qui trouve ses limites sur le rebord de plateau de la vallée de la Maronne. Cette entité est constituée par une succession, du Nord au Sud, de plateaux séparés par des vallées d'orientation commune Est / Ouest, qui s'étendent jusqu'aux portes d'Aurillac.

Les fonds de vallée prennent dans certains secteurs une extension importante en particulier au niveau des confluences : c'est le cas pour la confluence Maronne / Aspre entre Saint-Martin-Valmeroux et Fontanges. Les paysages s'ouvrent alors et perdent leur caractère confiné. Les rivières sinueuses décrivent de nombreux méandres, soulignés par la présence d'une ripisylve souvent bien fournie.

L'activité agricole étant tournée vers l'élevage, prairies de fauche et pâtures constituent les éléments dominants des paysages. Les parcelles sont délimitées par un réseau de haies discontinu.

Ces paysages agricoles sont ponctués par des champs cultivés et des boisements dans les bas fonds.

**Au sud**, l'entité des plateaux de Girgols, de Tournemire et de Saint Chamant. Cette entité paysagère regroupe une succession, du Nord au Sud, de plateaux séparés par des vallées d'orientation commune Est / Ouest : Maronne, Bertrand, Doire, Authre, Jordanne. Les vallées présentent la même morphologie glaciaire caractéristique : profil en auge associant un fond plat et large à des versants raides qui délimitent nettement les paysages.

L'organisation en adrets et ubacs est clairement lisible, avec des adrets autrefois utilisés comme espaces de pâture extensif, mais aujourd'hui abandonnés (enfrichement), et des ubacs forestiers, la présence des boisements se limitant aux pentes les plus fortes.

Les bourgs et villages sont localisés en fond de vallée, en pied de versant.

Ces paysages présentent un réseau de haies quasiment inexistant ou très relictuel.

**Le paysage de Fontanges est tout à fait représentatif de cette unité de paysage, il en possède toutes les caractéristiques-types.**

D'un point de vue géologique, la commune présente un sous-sol essentiellement morainique. Les principales particularités sont les suivantes :

- la présence d'affleurements de laves en rebord de plateau et sur les versants;
- des incrustations de trachy-andésites affleurant sur les versants ;
- quelques affleurements de basaltes qui annoncent le plateau basaltique de la planèze de Salers ;
- un dépôt limno-glaciaire en fond de la vallée de la Maronne, remblai naturel du fond plat de la vallée, qui témoigne de l'existence antérieure d'un lac, et en fait un terrain plus propice à la culture.

## 8.2. Structure du site

### 1. La structure du paysage de la commune

Le territoire communal est extrêmement lisible. Il se compose principalement d'une vallée, celle de l'Aspre, et de la confluence de cette dernière avec la Maronne.

Au Sud, se trouve la partie amont de la vallée de St Rémy.

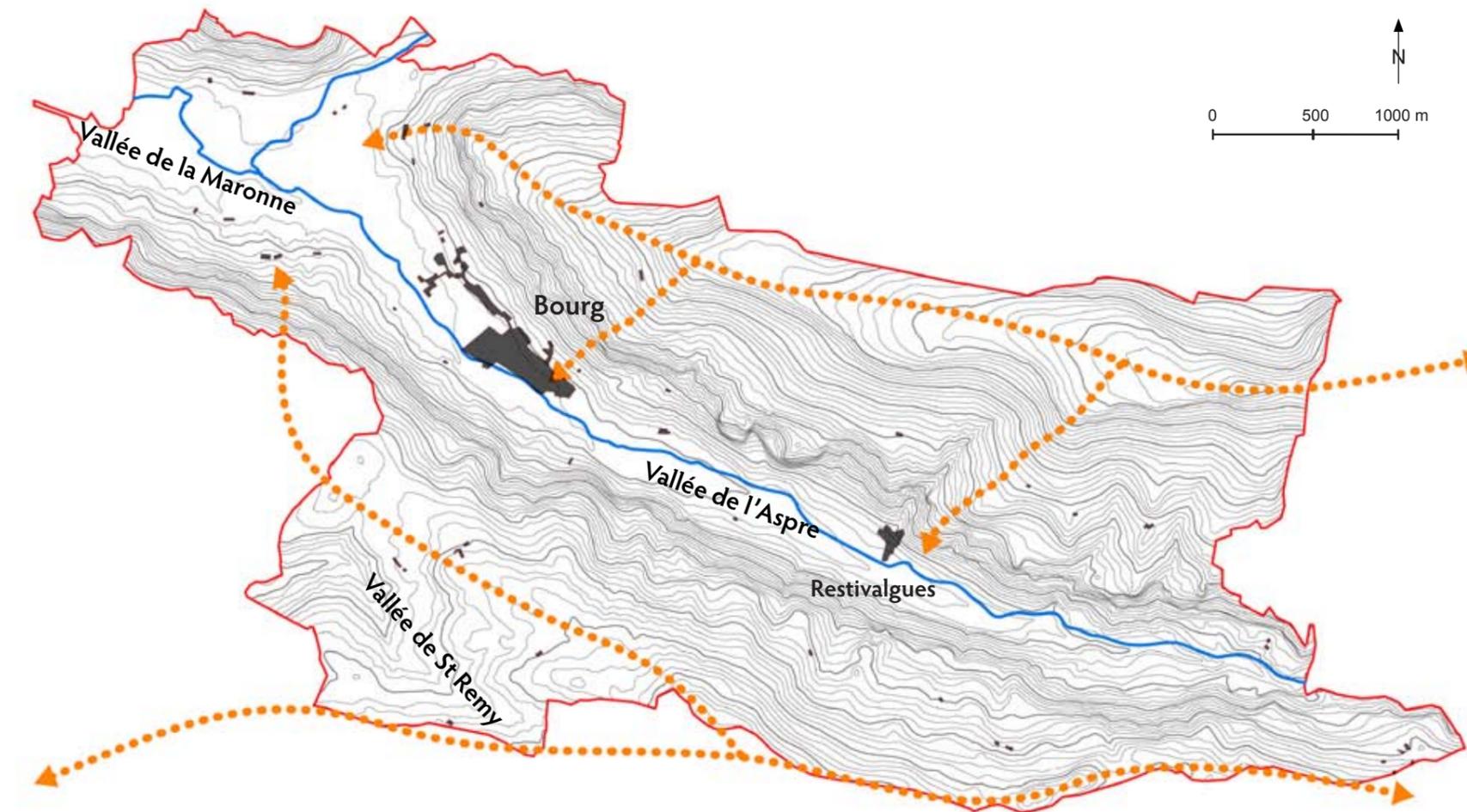
Le fond de la vallée de l'Aspre se dessine clairement, entouré par des versants bien marqués, dont le versant sud est fortement boisé.

Le bourg s'insère historiquement dans cette vallée, entre l'Aspre et le pied du versant nord. Il occupe une situation stratégique :

- le fond de vallée s'élargit à l'approche de la confluence avec la vallée de la Maronne ;
- l'Aspre, en amont du bourg est proche du versant nord, tandis que, à la hauteur du bourg, elle s'éloigne du pied du versant pour s'approcher du pied de versant sud avant de rejoindre le milieu de la vallée.

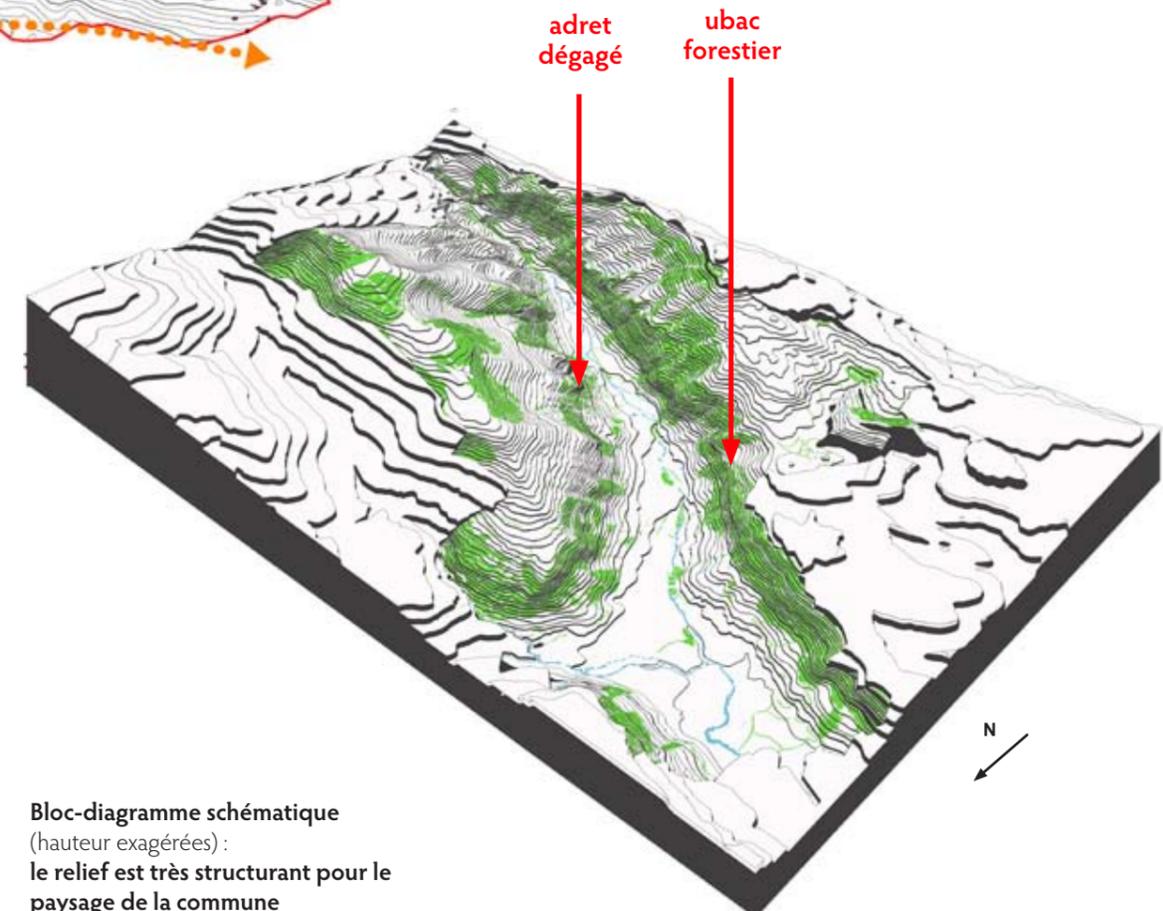
L'adret et l'ubac sont nettement différenciés, avec une présence forte de la forêt sur le versant exposé au nord. Cette différenciation s'estompe toutefois vers l'amont de la vallée, où les versants, plus abrupts et resserrés, sont tous les deux couverts de boisements.

La logique imprimée par le relief est donc très forte. Elle structure intrinsèquement le paysage et génère des unités de paysage elles-mêmes très lisibles.

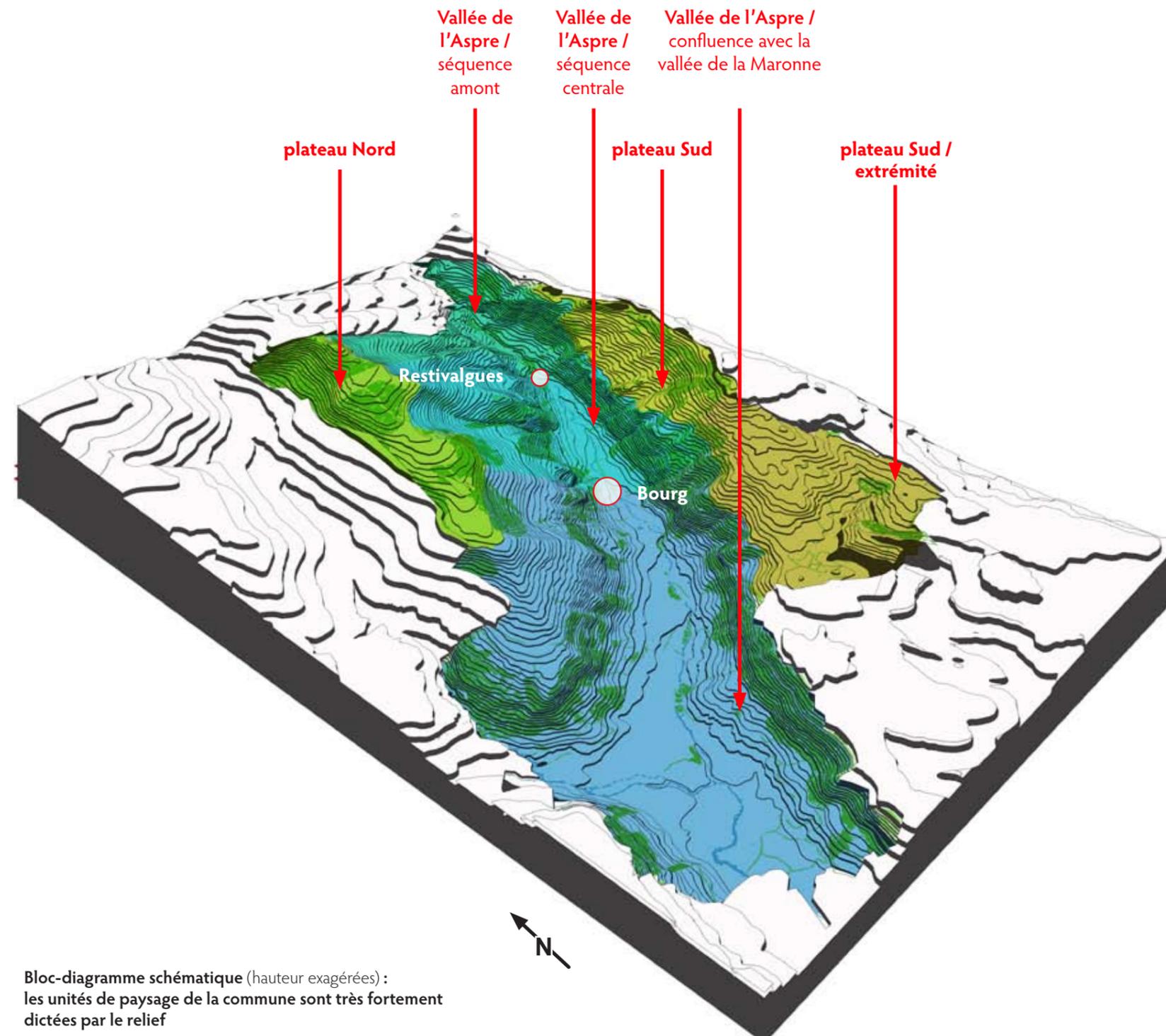


Carte schématique du relief

- > lignes de crêtes principales
- > cours d'eau
- > courbes de niveaux (équidistance sur le territoire communal : 10 m ; en dehors : 50 m)
- bâti actuel



Bloc-diagramme schématique  
(hauteur exagérées) :  
le relief est très structurant pour le  
paysage de la commune



Bloc-diagramme schématique (hauteur exagérées) : les unités de paysage de la commune sont très fortement dictées par le relief

Vue depuis le versant nord au-dessus du bourg de Fontanges : la vallée de l'Aspre propose un paysage de grande qualité



## 2. Les unités de paysage

Les unités de paysage, produites essentiellement par le relief, sont les suivantes :

- la partie amont de la vallée de l'Aspre, qui se caractérise par des versants proches, entièrement boisés. La limite de cette entité se situe à la hauteur du hameau de Restivalgues ;
- la partie centrale de la vallée de l'Aspre, comprise entre Restivalgues et le Bourg, où l'adret et l'ubac sont différenciés, le fond de vallée restant étroit mais plus lisible ;
- la partie aval de la vallée de l'Aspre, où se développe le bourg et qui s'évase largement en raison de la confluence avec la vallée de la Maronne ;
- le plateau sud, que l'on peut décomposer en deux sous-unités, l'une à l'est, qui surplombe la vallée de l'Aspre, l'autre à l'ouest, qui ouvre des vues vers la confluence avec la vallée de la Maronne et vers cette deuxième vallée ;
- le plateau Nord, étroit, qui sépare la vallée de l'Aspre de la vallée du ruisseau du Rat.

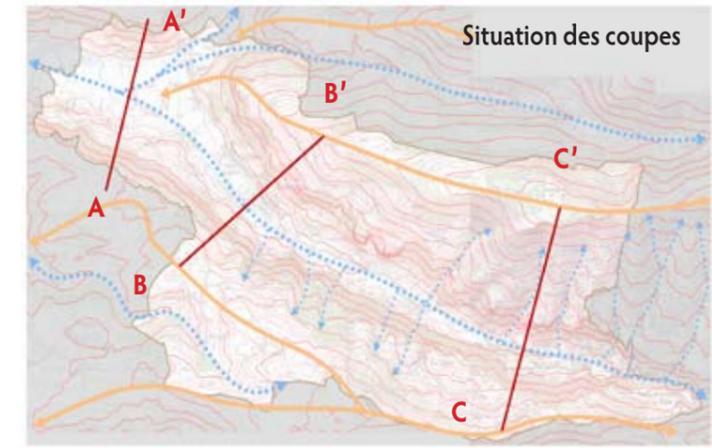
Ce fonctionnement du paysage de la commune selon une logique de vallées et vallons induit plusieurs caractéristiques :

- les versants sont très importants dans la structure du paysage. Quelle que soit l'unité considérée, ils sont extrêmement exposés au regard et concentrent des enjeux importants en tant que «contenants» des vues et qu'arrière-plan paysager du village ;

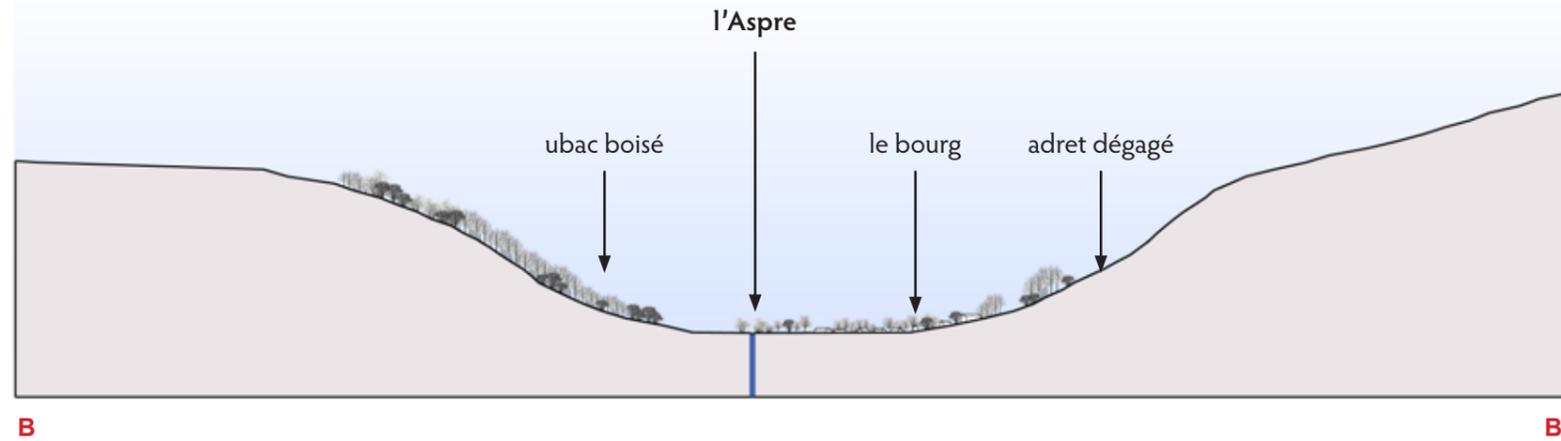
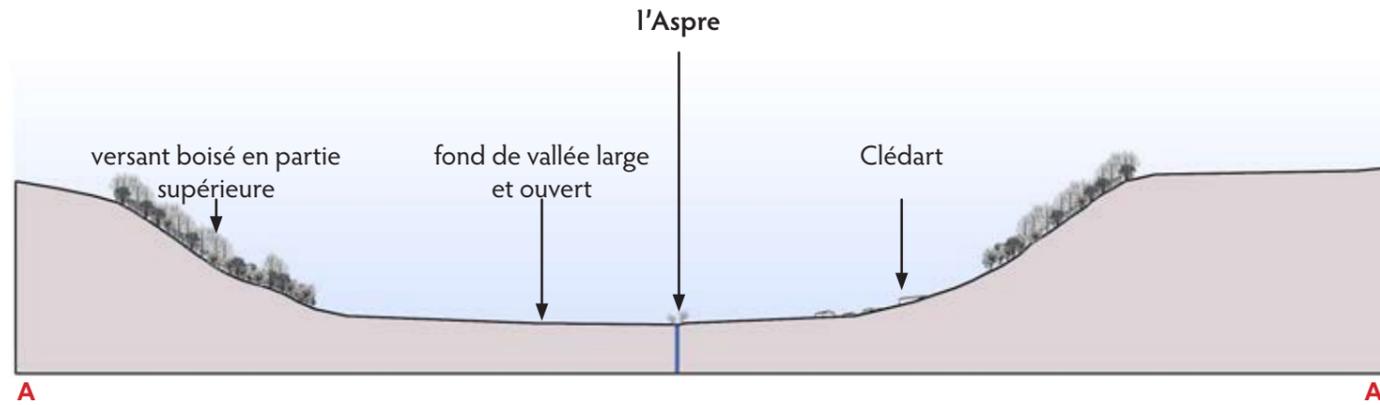
- les lignes fortes de ce paysage sont principalement les lignes de crêtes. A la fois limites visuelles des vallées et des plateaux, elles articulent et structurent les unités paysagères.

Ce rôle particulièrement important joué par les lignes de crêtes leur confère une forte vulnérabilité. Toute intervention sur, ou à proximité de, ces éléments structurants, produit un impact majeur sur l'ensemble du paysage. Cet impact est d'autant plus fort que le paysage de la commune, laissant une large place aux espaces ouverts, se caractérise par de très nombreuses vues lointaines.

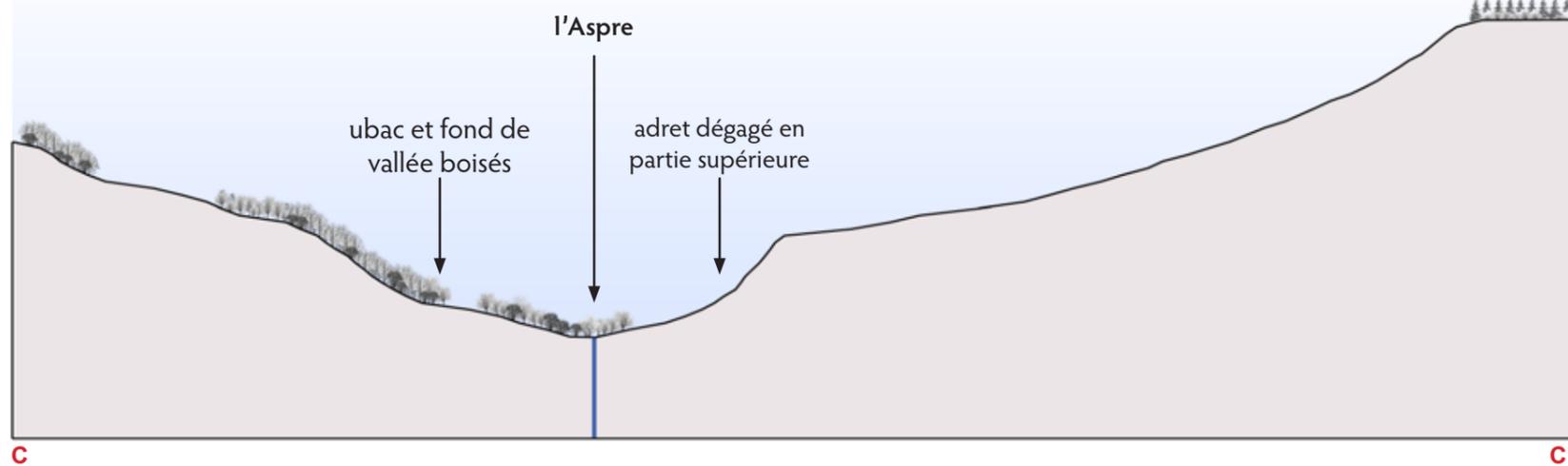
Les zones en lignes de crêtes sont par conséquent à aborder avec une immense délicatesse, et il convient d'être extrêmement vigilant quant à l'installation de bâtiments neufs ou de plantations nouvelles en rebord de plateau, qui peut vite banaliser le paysage. Leur maîtrise constitue un enjeu paysager de premier rang.



**Coupe A :** la confluence Aspre / Maronne :  
 - fond de vallée large et plat,  
 - versants assez doux et boisés en partie supérieure,  
 - Aspre en milieu de vallée



**Coupe B :** le bourg  
 - fond de vallée assez large,  
 - versants plus marqués,  
 - ubac boisé,  
 - Aspre proche du versant sud



**Coupe C :** séquence amont  
 - fond de vallée étroit,  
 - versants marqués,  
 - ubac boisé,  
 - Aspre en milieu de vallée



### 8.3. Évolution générale du paysage

La comparaison de l'état décrit par les cartes d'État-major (1825/1866), par photos aériennes datant d'une soixantaine d'années, avec l'état actuel montre une évolution significative sur les 150 dernières années.

Les deux grandes tendances lisibles sont les suivantes :

- **La progression des boisements des rebords de plateau** : l'ubac, bien que faiblement couvert, représente, au XIXe siècle, le seul espace boisé. Au XXe siècle, ce boisement a progressé pour envahir tout le versant, puis s'est étendu au-delà du sommet du versant, et a colonisé une partie importante du nord du plateau.
- De même au nord de la vallée de l'Aspre, le plateau anciennement dégagé est maintenant couvert de boisements nettement plus étendus que dans les années 1950 ;
- **La disparition de friches, au profit de boisements ou de prairies**. Les friches perdurent en partie sur le versant nord, sur les images datées du milieu du XXe siècle.

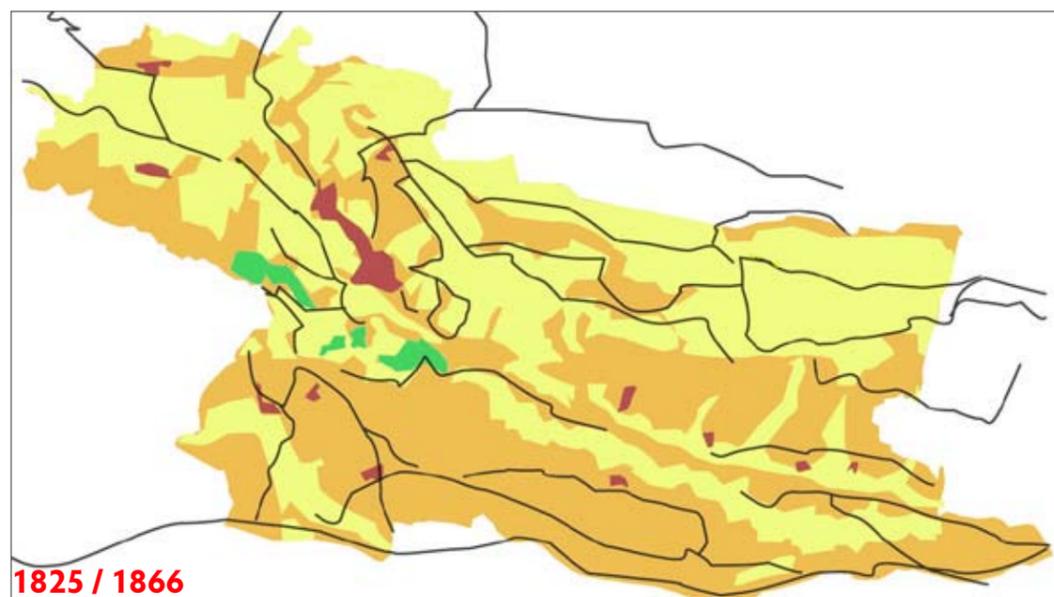
L'examen des photographies aériennes des années 1950 montre sur le versant nord quelques boisements de taille réduite, qui occupaient le rebord du plateau au-dessus du bourg. Aujourd'hui deux de ces boisements se sont étendus jusqu'à fusionner, et les friches présentes jadis en nombre important ont disparu.

**Outre les modifications directes du paysage engendrées par ce phénomène, l'enrichissement des versants a également pour conséquence de fermer ou de sectoriser un certain nombre de vues.**

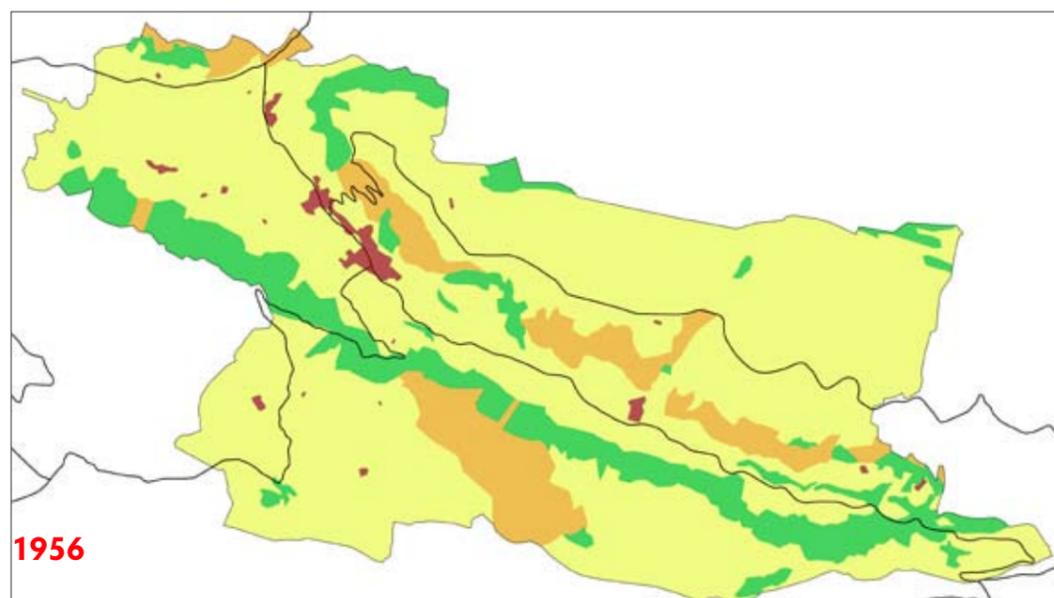
Les vues offertes à partir des voies qui surplombent la vallée de l'Aspre, notamment depuis le versant nord, tendent à se fermer. Cette tendance est d'autant plus marquée lorsque les boisements du versant sont des résineux, capables de constituer rapidement un écran dense et permanent.

De même, certaines vues anciennement possibles depuis le versant sud, ont disparu. A moyen terme, une telle évolution risque de rendre difficile la lecture du paysage de la vallée. Les vues panoramiques qui permettent ce type de lecture risquent de se trouver sectorisées, réduites, voire obturées.

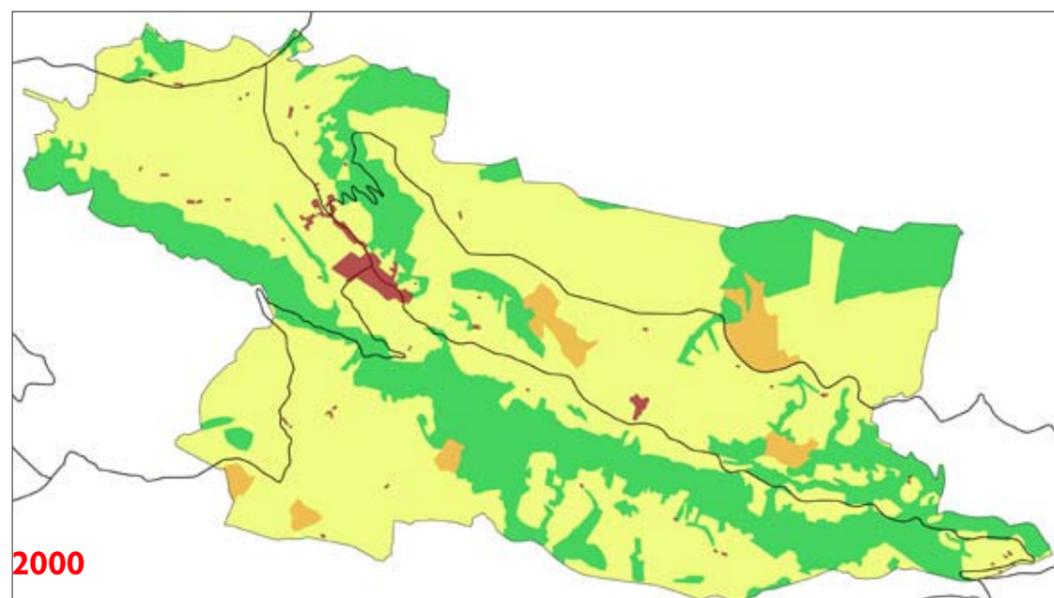
**Il convient par conséquent de veiller à l'évolution de la végétation sur les versants, de manière à préserver la qualité du paysage, à la fois dans ses caractères propres, et dans la qualité que lui confèrent les nombreuses vues qui permettent de l'appréhender dans son ensemble.**



1825 / 1866



1956



2000

Vue depuis la RD 135 : depuis le rebord de plateau, le village apparaît en fond de vallée.

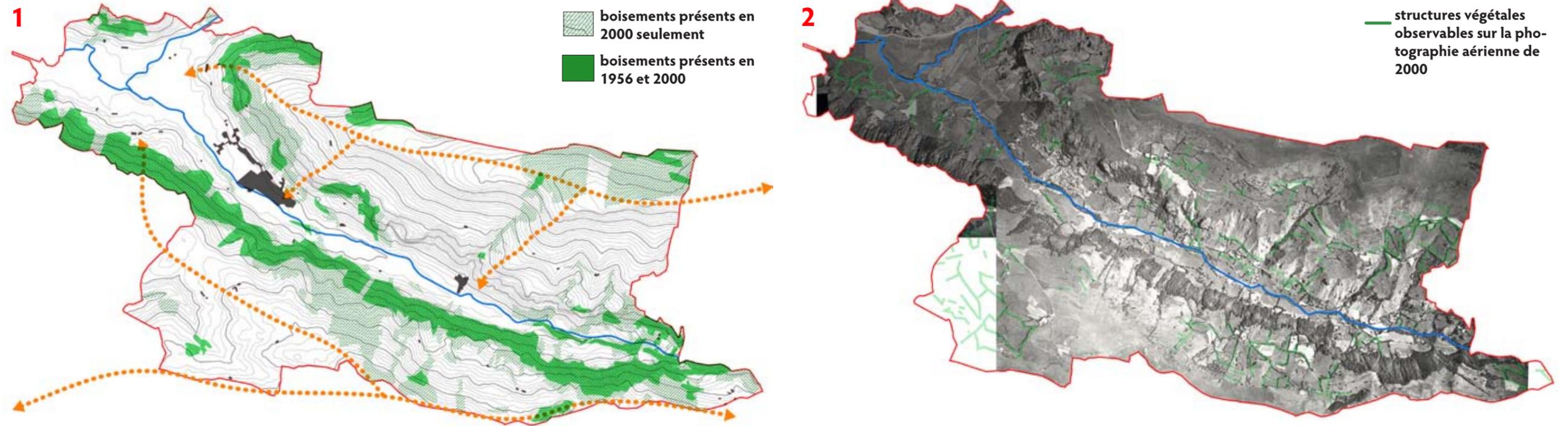
Le versant, aujourd'hui totalement boisé de part et d'autre de la route, offrait pourtant dans les années 1950 des vues similaires sur toute la longueur de l'ascension.

Le boisement désormais obture totalement les vues

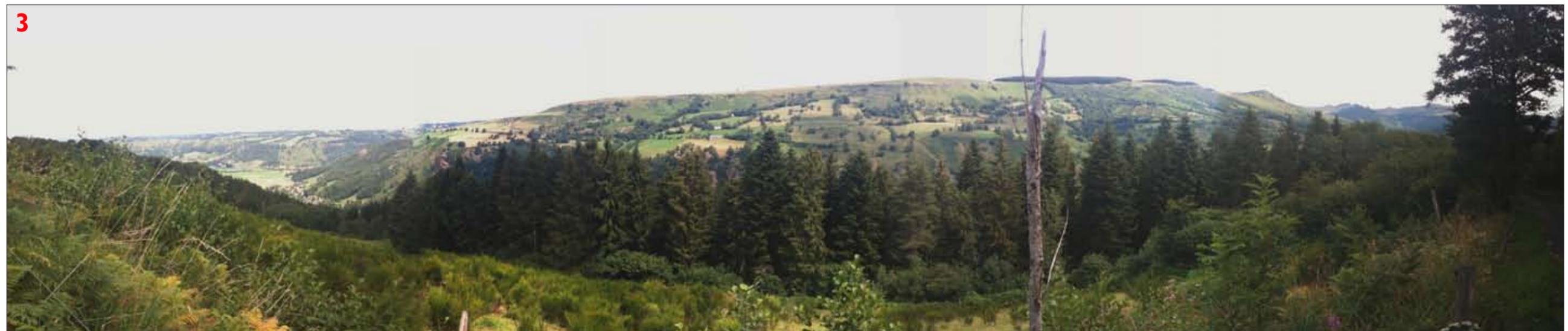
Représentations schématiques d'après photographies aériennes de 1956 et 2000, et Carte d'État Major

#### LÉGENDE

- |   |   |
|---|---|
|  Cultures et pâtures |  Friches     |
|  Boisements          |  Espace bâti |



- 1** - La progression des boisements est l'un des facteurs les plus marquants de l'évolution du paysage de Fontanges : comparaison de l'état des boisements en 1956 et 2000
- 2** - Comparaison de l'état des structures végétales en 1956 et 2000 : fond photographie aérienne 1956, avec superposition des structures végétales observables en 2000
- 3** - Vue depuis la route en rebord de versant sud : le bourg est visible de même que le versant en rive gauche de la Maronne ; mais la plantation d'arbres en sommet de versant, et notamment de résineux, obture d'ores et déjà une partie du panorama sur la vallée. Ce phénomène n'ira qu'en s'accroissant avec la croissance des végétaux.





### 1. Les points de vue remarquables

Du fait du relief très marqué sur la commune, les vues spectaculaires sur le paysage sont nombreuses : les voies, comme cela est développé plus loin, offrent souvent des vues de grande qualité sur la vallée de l'Aspre.

Toutefois il convient de mentionner un point de vue tout à fait singulier, spécifique à l'identité de Fontanges : le sommet du rocher dans lequel est creusée la chapelle monolithe.

Ce rocher constitue en lui-même un élément paysager remarquable, qui joue, au même titre que l'église, le rôle de repère dans la vallée et le paysage du bourg. Son mode de construction, au creux d'un affleurement rocheux, accentue son caractère remarquable.

Par ailleurs l'ascension jusqu'au sommet de la chapelle et le belvédère qui s'y trouve offrent un point de vue à 360° sur l'entrée de la vallée de l'Aspre, depuis la confluence avec la vallée de la Maronne, et jusqu'aux premiers méandres de la rivière en amont du bourg.

**1** - Photographie ancienne : Fontanges vu du haut du rocher. La vue grandiose depuis ce belvédère est un événement paysager qui force l'admiration depuis longtemps et fait désormais partie du patrimoine paysager de la commune

Vues depuis le sommet de la chapelle :

**2**- vers l'Est et le bourg ;

**3**- vers l'Ouest et la confluence avec la vallée de la Maronne



## 2. Les points de vue remarquables : le rôle des voies

Les voies de circulation, dans le contexte paysager de Fontanges, jouent un rôle particulièrement important dans la lecture du paysage. Elles suivent les grandes lignes du relief.

Les routes qui traversent le territoire communal sont presque toutes orientées est-ouest, c'est-à-dire parallèlement au fond de vallée. On distingue :

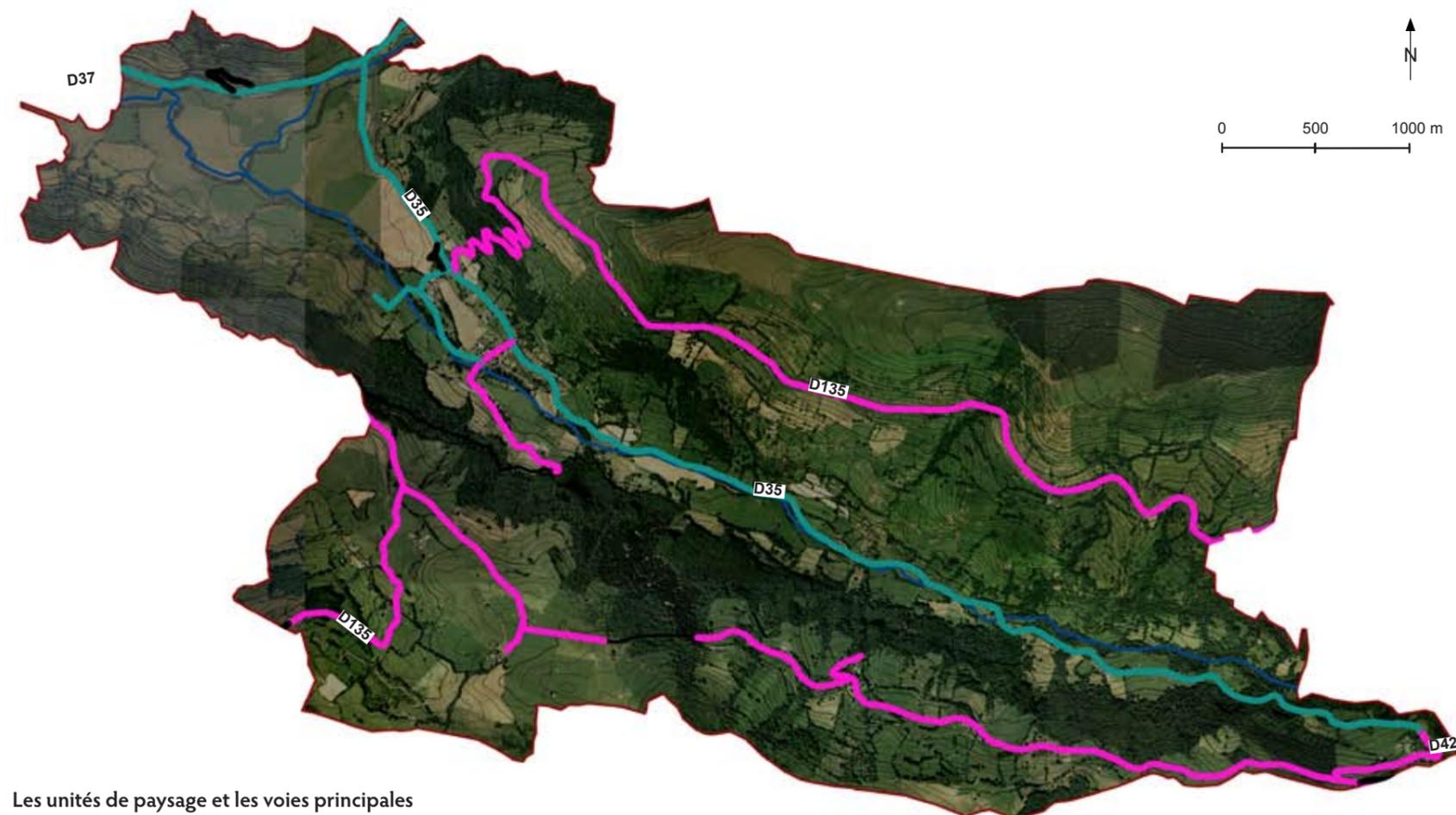
- **Les routes de versant**, qui franchissent le coteau puis circulent à flanc de versant, et offrent dès lors des situations intéressantes, ouvrant de larges panoramas sur la vallée de l'Aspre, le bourg et la confluence avec la vallée de la Maronne. Il s'agit de :
  - la RD 135 qui rejoint St Chamant au sud, et traverse perpendiculairement la vallée de la Maronne, en passant du plateau sud au plateau nord via le bourg. Elle surplombe la vallée de l'Aspre depuis le versant nord ;
  - une route communale, orientée Est / Ouest comme la D135, et reliant la RD 35 à la RD 135 via le versant Sud
- **Une route de fond de vallée : la RD 35**, qui circule tantôt en rive gauche, tantôt en rive droite de l'Aspre, le franchissant à quelques centaines de mètres en amont de Restivalgues. Cette route permet une lecture intéressante du fond de vallée, qui présente de grandes qualités (cf. infra). Elle est jalonnée par le hameau de Restivalgues, situé au-dessus de la route, sur le pied de versant Nord.

Le bourg s'inscrit au croisement de la RD 35 et de la RD 135.

Ces routes ne sont accompagnées par aucune structure végétale de type alignement.

Les vues offertes depuis ces voies de circulation sont des éléments de valorisation du paysage de la commune.

L'enjeu concernant ces vues réside dans la maîtrise des obstacles au regard qui pourraient s'installer sur les versants, et obturer en partie ou totalement ces vues. La végétation, qui montre une tendance à l'envahissement des versants, est à gérer dans ce sens (cf. infra), en particulier concernant les vues sur le bourg.



### Les unités de paysage et les voies principales

- Routes principales
- Sections de voies offrant des vues lointaines et des vues plongeantes sur la vallée
- Sections de voies offrant une découverte du fond de vallée
- cours d'eau

Vue depuis la RD 35, à la hauteur de Restivalgues : l'ambiance feutrée de fond de vallée révélée par la route correspond à une lecture du paysage totalement différente...



... de celle permise par les routes de coteau, qui offrent le spectacle de vues lointaines, largement ouvertes sur la vallée et permettent de la saisir par pans entiers (photos RD 135, au-dessus du bourg)



## 8.4. Détail des unités de paysage

### 1. Les plateaux

#### Le plateau Sud

Cette unité de paysage se présente comme une étendue presque entièrement dédiée à l'agriculture. Elle peut être décomposée en deux sous-unités paysagères :

- L'une à l'Est, comportant une surface boisée non négligeable, et une structuration par des haies vives. Elle offre des vues vers le versant Sud de la vallée, sans que le fond de vallée soit perceptible ;
- L'autre à l'Ouest, comportant très peu de boisements, et offrant un paysage ras de pâtures ponctuées de quelques arbres isolés ou bosquets, quelques haies très rares. Cette sous-entité ouvre quant à elle des vues vers le fond de vallée et la confluence avec la Maronne.

Le plateau accueille quelques hameaux ou constructions éparses. Chastrade, le plus important d'entre eux en termes de taille, se trouve dans la sous-entité ouest du plateau. Cet ensemble bâti est relativement fermé sur lui-même, et ne constitue pas un élément paysager particulièrement marquant.

Les autres ensembles bâtis, dont le Puy Basset, se situent dans la partie Est du plateau, et offrent en revanche des vues intéressantes sur la vallée de l'Aspre.

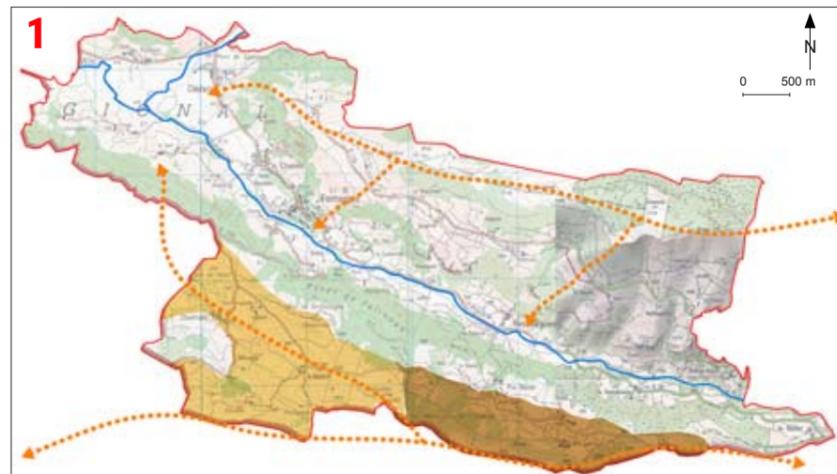
La force de cette unité tient au fait qu'elle est traversée par une voie communale qui permet une perception très claire du territoire communal, en offrant des vues panoramiques remarquables sur la vallée de l'Aspre et la confluence Aspre / Maronne.

Les rebords Sud du plateau sont les points les plus exposés du paysage. Ils présentent à ce titre une certaine fragilité.

#### Le plateau Nord

Cette unité de paysage est de dimensions relativement réduites. Elle se présente comme une étroite bande presque entièrement dédiée à l'agriculture. Elle se trouve caractérisée essentiellement « en creux », par les unités qui la jouxtent : vallée de l'Aspre et vallée du ruisseau du Rat. Le plateau sépare les deux vallées et les révèle.

Il n'est accessible que par un chemin de terre tracé en ligne de crête.

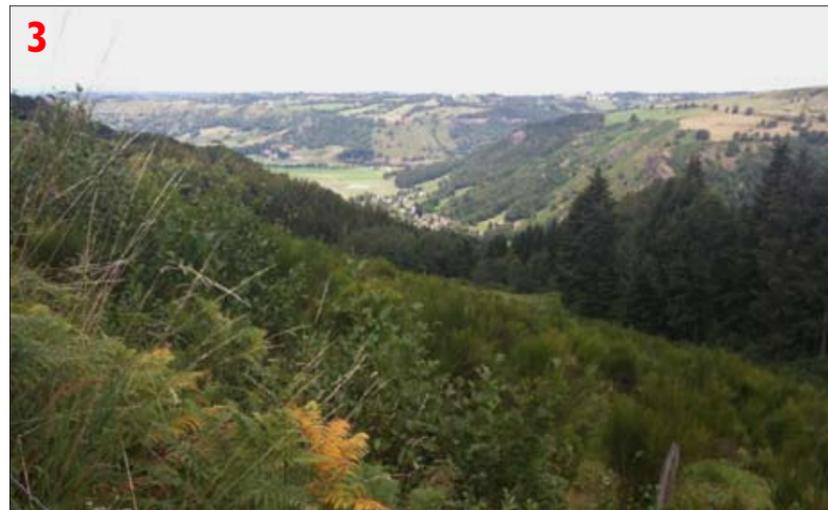


**1** - L'unité paysagère du plateau Sud : une sous-unité ouest tournée vers la vallée de l'Aspre et une sous-unité est ouverte vers la confluence Aspre / Maronne.

**2** - Depuis la route communale qui traverse le plateau et son paysage dégagé, ponctué d'arbres isolés ou en bosquets.

**3** - La partie ouest du plateau ouvre des vues lointaines sur la confluence Aspre / Maronne et le bourg.

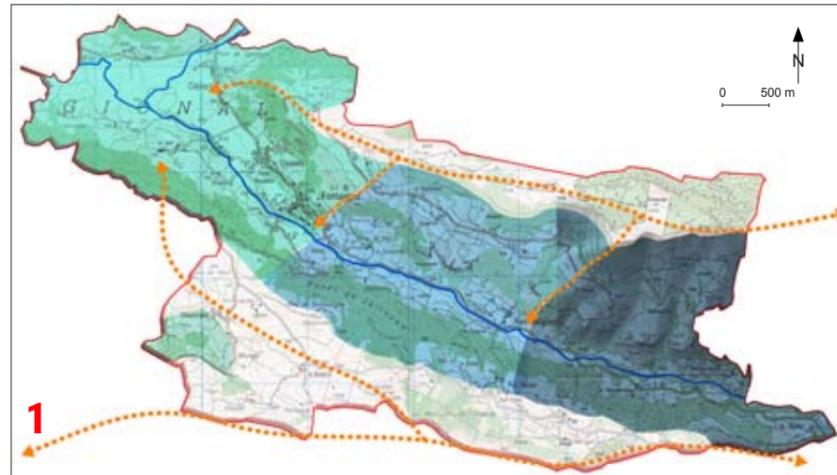
**4** - Vue sur le plateau, qui offre un vis-à-vis intéressant avec le versant nord de la vallée de l'Aspre.





- 1 - Vue depuis le plateau Sud, sous- unité Est : une longue ouverture sur la vallée de l'Aspre, direction Ouest
- 2 - Vue depuis le plateau Sud, sous- unité Est : l'omniprésence du versant opposé
- 3 - Vue depuis le plateau Sud, sous- unité Ouest : une ouverture plus grande





**1** - L'unité paysagère de la vallée de l'Aspre : trois sous-unités se distinguent d'amont en aval

**2** - La ripisylve est un élément structurant du paysage de la vallée

**3** - Boisement de versant : traditionnellement d'essences caduques, ils offrent un couvert homogène et une ambiance forestière de qualité



## 2. La vallée de l'Aspre

Cette vallée constitue l'unité paysagère la plus importante du territoire, à la fois en termes de surface et de qualité. Il s'agit d'une vallée assez encaissée : le fond est très large et les versants plutôt raides. Une des caractéristiques principales de cette unité de paysage est la différenciation très nette entre les versants Nord et Sud. Le versant Nord est largement dégagé tandis que le versant Sud est presque entièrement boisé.

La vallée de l'Aspre se décompose nettement en trois séquences, aux configurations morphologiques et aux ambiances bien distinctes :

- en amont de Restivalgues, la partie plate du fond de vallée est étroite voire inexistante, les versants sont boisés et très présents ;
- entre Restivalgues et le bourg, le fond de vallée reste étroit mais devient plus lisible, les versants se différencient entre adret et ubac,
- au niveau du bourg et en aval, le fond de vallée, très plat et très large, voit la confluence avec la Maronne. Les versants s'écartent largement l'un de l'autre.

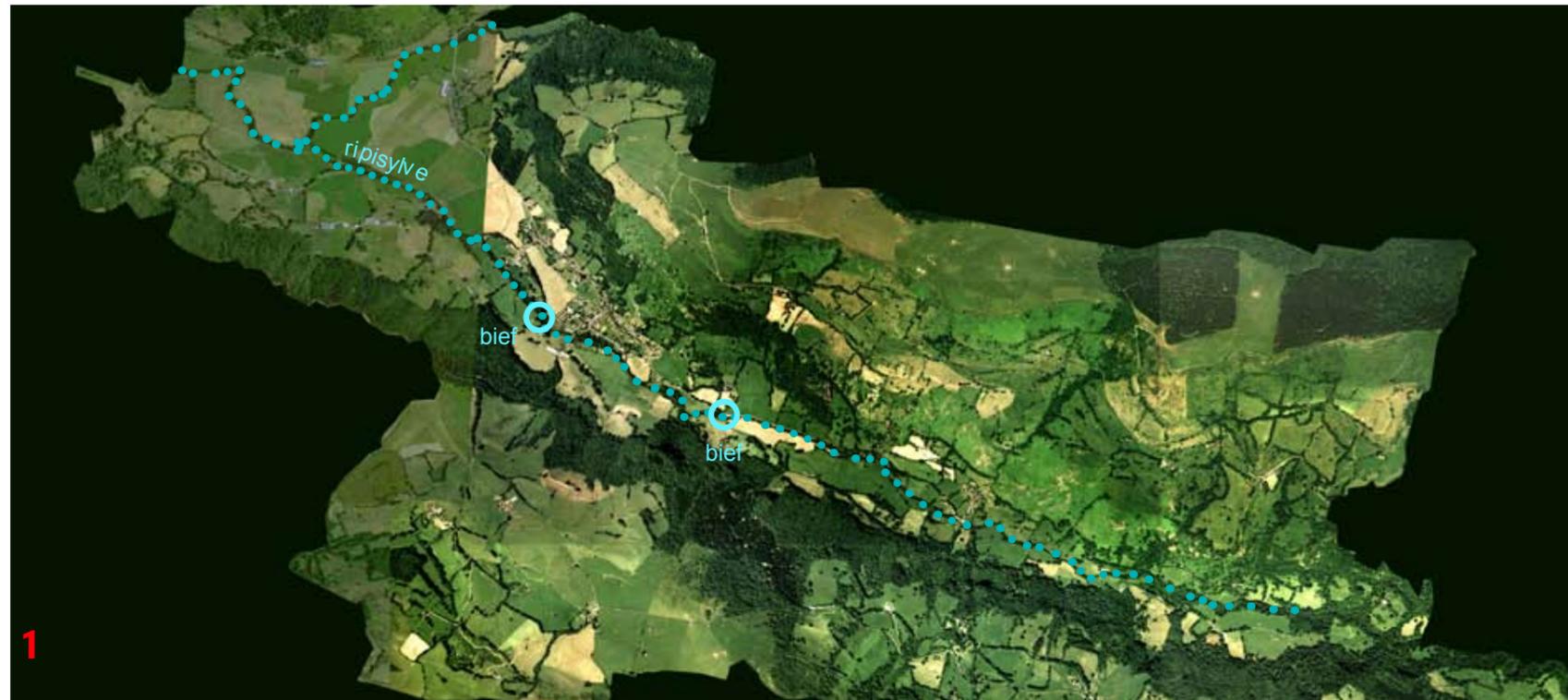
Pour l'ensemble de cette unité de paysage, les versants et les rebords de plateau (lignes de crêtes) constituent des points particulièrement visibles et par conséquent vulnérables : toute intervention, de quelque nature qu'elle soit, doit y être menée avec prudence.

### Les boisements

L'orientation de la vallée étant quasiment Est / Ouest, le phénomène d'organisation en adret et ubac est nettement marqué. Les masses boisées sont concentrées sur les versants sud (exposés nord). Il s'agit principalement de la forêt de Jalinoux.

Les boisements sont essentiellement des peuplements caducs. L'implantation de masses de résineux, comme on en observe ponctuellement, introduit un contraste brutal sur les versants (persistance hivernale, texture différente, couleur plus sombre), et est donc à proscrire.





### La ripisylve

La ripisylve qui accompagne le parcours des cours d'eau sur cette unité de paysage, constitue un élément paysager fondamental. Sa présence structure le paysage agricole, qui occupe presque la totalité de la surface du fond de vallée. La ripisylve cloisonne le fond de vallée en sous-entités paysagères distinctes, notamment en partie aval.

La ripisylve de l'Aspre, comme celle de la Maronne, est dense et quasi continue. Ainsi elle donne clairement à lire le parcours des cours d'eau dans le fond de vallée, et structure ce paysage.

Le bétail qui pâit en fond de vallée et jusqu'en bordure du cours d'eau contribue à contenir ce cordon boisé. L'enjeu est dès lors de maîtriser la pression exercée par les animaux sur cette structure végétale, afin qu'elle soit maintenue et conserve une ampleur significative. Il convient par ailleurs de rappeler que la ripisylve joue non seulement un rôle paysager et écologique important, mais aussi contribue fortement à limiter l'érosion des berges. Or la présence d'animaux venant pâturer jusqu'au cours d'eau peut tendre à dégrader les berges, comme cela s'observe en bord de Maronne.

Par ailleurs la ripisylve comprend certains sujets recépés (rabattus près du sol), proches de l'aspect de la taille en têtard, et qui procurent à la ripisylve un caractère particulier.

La ripisylve est donc un élément à valoriser et entretenir.

**1** - L'Aspre et la Maronne donnent lieu à des éléments paysagers structurants comme la ripisylve, qui est continue et fournie sur toute la longueur du cours d'eau, ou ponctuels comme les biefs et ponts.

**2** - Bief en face du château de la Fromental

**3** - Bief à l'ouest du bourg

**4** - Arbre recépé en ripisylve de l'Aspre

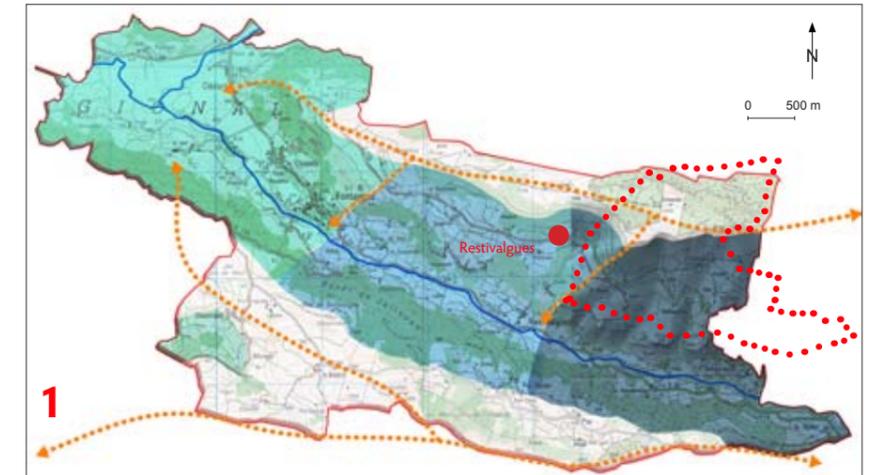




**1**- la séquence amont de la vallée de l'Aspre : elle s'étend au-delà de Restivalgues

**2** - le château de Seilhols, s'inscrivant sur le versant boisé dominé par un rocher isolé. Le premier plan dégagé devant le château le met en scène et renforce son caractère sophistiqué par effet de contraste avec la végétation boisée dense du coteau. Toutefois le jardin du château reste d'aspect très brut, avec de simples pelouses, sans compter la piscine installée à l'arrière du château.

**3** - l'ambiance forestière des versants domine dans le paysage de la vallée, bien que le fond étroit accueille quelques prairies



### La séquence amont

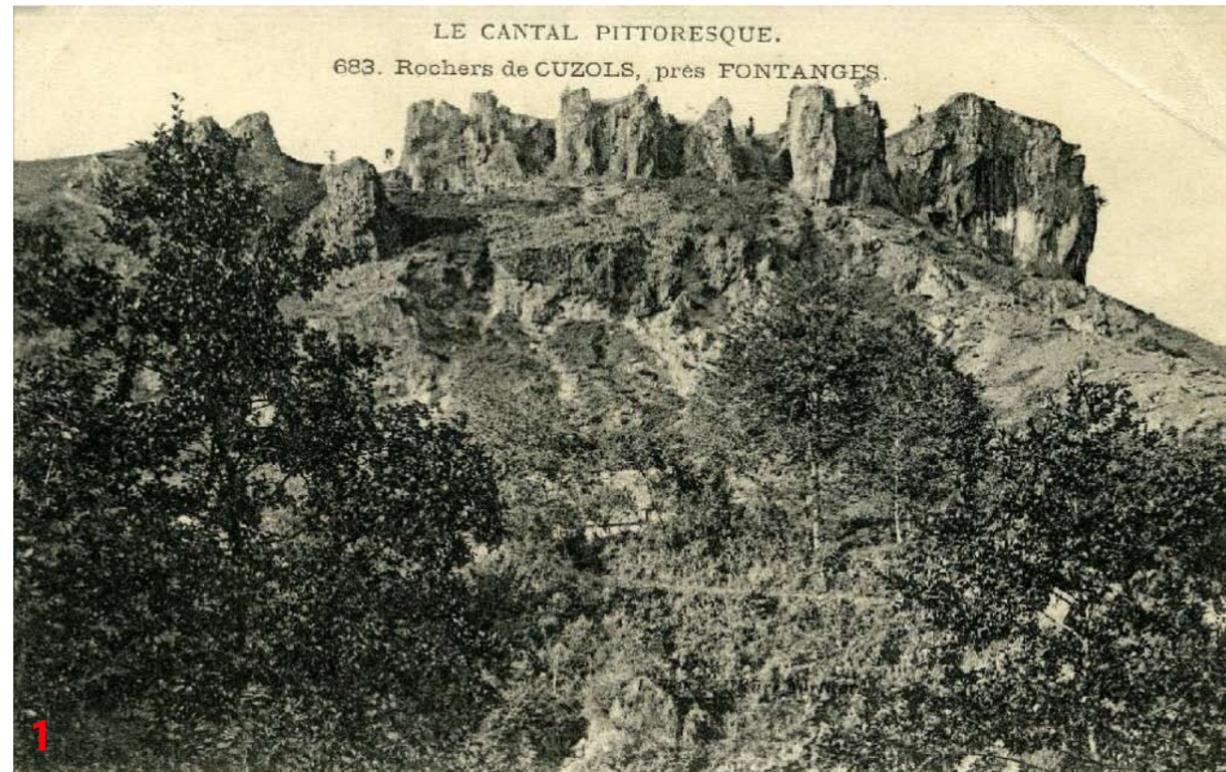
Cette unité se caractérise par l'é étroitesse du fond de vallée et par l'omniprésence des boisements sur les versants, aussi bien nord que sud.

L'Aspre est assez peu lisible dans le paysage de cette séquence, du à la fois à son gabarit plus fluet, à sa distance par rapport à la route, et à la fusion de la ripisylve dans le paysage boisé général.

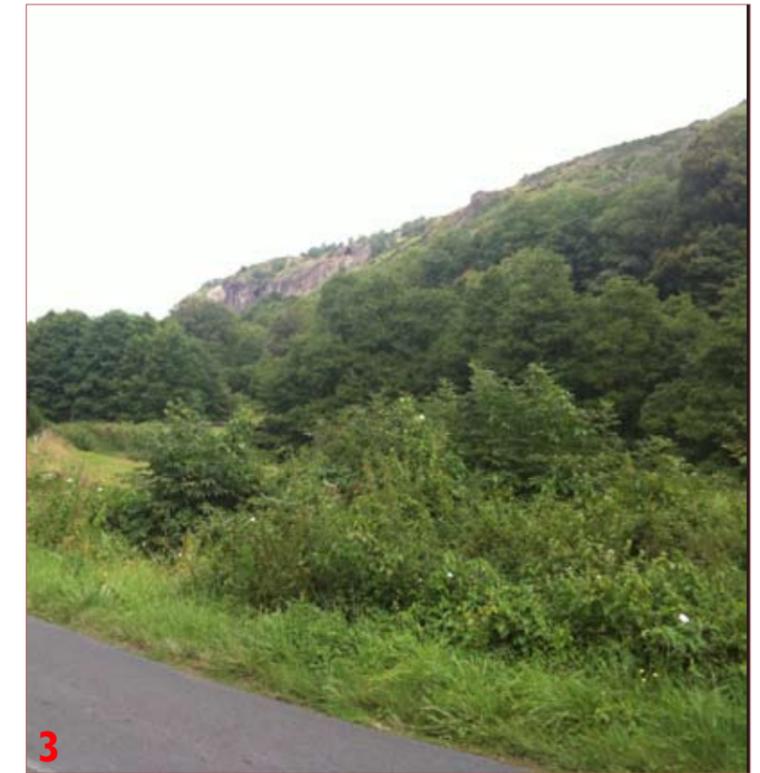
Cette séquence abrite les constructions isolées de Seilhols et le hameau du Roffet. Le château de Seilhols présente un intérêt paysager en raison de son implantation sur le versant, où il s'inscrit de manière très lisible et constitue un repère paysager sur le coteau densément boisé.

On trouve dans cette séquence de la vallée, les cotes de Cuzol, rochers affleurant en sommet de versant et constituant un élément paysager emblématique. On note que les cartes postales anciennes mettant en scène ces rochers montrent un premier plan aride. Aujourd'hui les rochers sont pris dans une végétation dense, qui leur fait perdre en théâtralité (cf. page suivante).





**1** - Carte postale ancienne : les rochers de Cuzols, élément de patrimoine paysager de Fontanges



**2 et 3** - Les rochers de Cuzols, aujourd'hui pris dans une végétation dense.

**4** - vue depuis le versant nord, RD 135 : le haut des versants ouvre un paysage plus dégagé, moins boisé ; la maison crépie en blanc illustre à quel point l'emplacement et l'aspect des constructions (couleur, volume...) restent des facteurs de première importance pour éviter de banaliser le paysage par l'insertion d'objets bâtis en rupture avec leur contexte

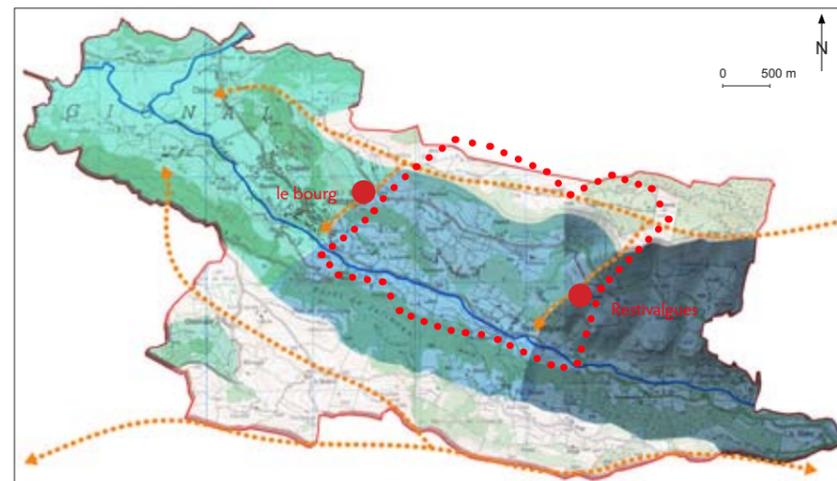
**5** - Hangars agricoles intégrés de manière plutôt satisfaisante au paysage ; dans la vallée très encaissée, ce type d'aménagement peut s'intégrer correctement en fond de vallée. En revanche, dans les autres séquences plus en aval, où le fond est plus large, de telles installations sont à implanter avec une extrême prudence

**6** - vue depuis la route de fond de vallée : l'ambiance forestière prédomine

**7** - le hameau du Roffet, en surplomb au-dessus de la vallée

**8** - vue depuis l'entrée du chemin menant à Seilhols : le fond de vallée, entièrement boisé, n'est pas perceptible



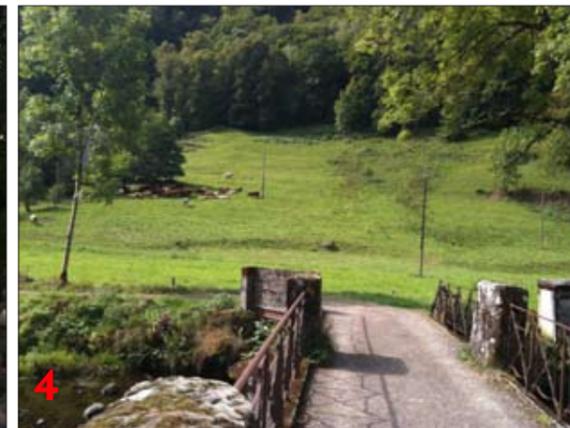


### La séquence médiane : du bourg à Restivalgues

Cette unité se caractérise un fond de vallée plus large qu'en amont, permettant une ambiance plus agricole et par la présence beaucoup plus marquée de l'Aspre dans le paysage.

L'Aspre est très lisible dans le paysage de cette séquence, en raison de sa proximité par rapport à la route, et de la lecture très évidente de la ripisylve. En outre le cours d'eau est jalonné de ponts, gués et biefs qui renforcent sa présence.

Cette séquence abrite le château de la Fromental et les hameaux de Restivalgues et Ribouzou.



**1** - La séquence médiane est délimitée à l'Est par Restivalgues, en amont duquel la vallée se resserre et se boise nettement

**2** - Des murets, généralement en mauvais état, structurent encore le bas des pentes

**3** - L'Aspre est très présente dans le paysage du fond de vallée

**4** - Les ponts et autres dispositifs liés au cours d'eau rendent l'Aspre plus présente dans le paysage de cette séquence

**5** - Les versants, plus éloignés l'un de l'autre, laissent un fond de vallée suffisamment large pour que l'ambiance paysagère soit marquée fortement par les prairies d'élevage





Le versant Nord de la séquence médiane est relativement dégagé et permet des vues qui présentent le paysage de la vallée avec une clarté étonnante, comme ce panorama qui permet de saisir simultanément :

- 1 - l'ubac avec son couvert boisé dense, homogène et continu, qui occupe les trois quarts supérieurs du versant
- 2 - l'adret, plus dégagé malgré la progression des boisements
- 3 - le fond de vallée avec la ripisylve et quelques structures de haies vives
- 4 - Restivalgues et le bourg en pied de versant nord, en rive droite de l'Aspre
- 5 - le versant de la vallée de la Maronne, en fond

La végétation du versant est à surveiller afin qu'elle n'obstrue pas ce type de vues, comme tendent à le faire les résineux visibles ici (6)



Le château de la Fromental et le jardin qui l'accompagne ont connu d'importantes évolutions. Le jardin était anciennement structuré par des terrasses, qui ont aujourd'hui disparu au profit d'une pente continue.

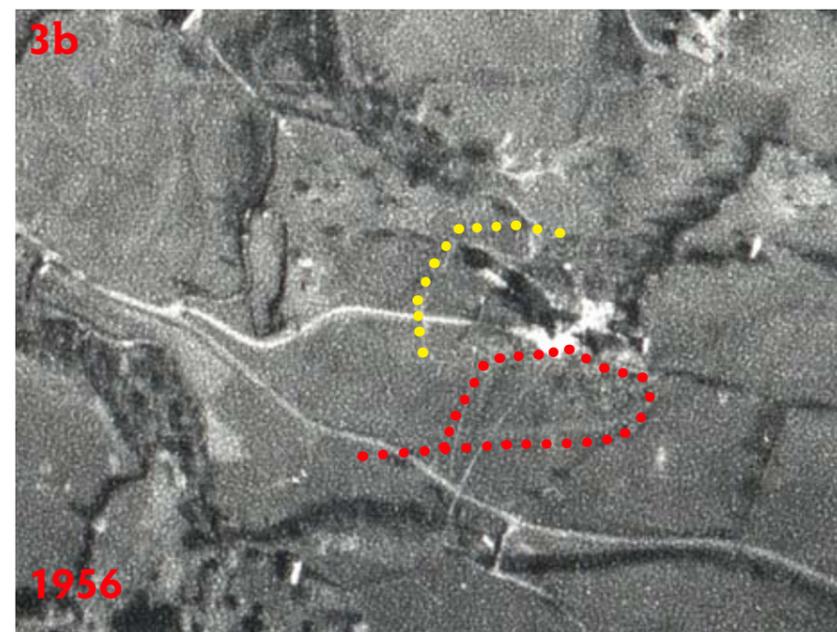
Par ailleurs, alors que les plantations étaient jadis peu nombreuses, les limites de parcelles sont aujourd'hui marquées par du végétal. De même, l'allée qui mène au château est bordée d'un double alignement d'arbres. Le château est désormais entouré d'arbres sur trois côtés. La vue, qui fut un moment offerte, du château se détachant sur un versant à la végétation rase, a donc cédé la place à la vision confuse d'un bâtiment partiellement masqué par la végétation. Le changement d'aspect du versant en arrière-plan, désormais boisé, contribue en outre à renforcer l'effet visuel d'un bâtiment noyé dans la végétation.

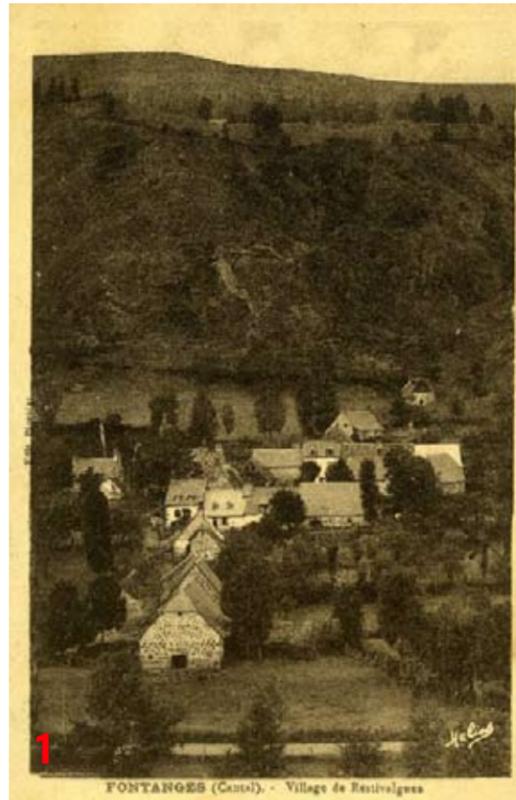
Seul le muret en pierre reste conforme aux vues du début de XXe siècle.

**1-** photographie du château et de son environnement actuels

**2-** carte postale ancienne : le jardin est structuré en terrasses et le château est très visible

**3a /3b /3c :** extraits du cadastre napoléonien, de la photographie aérienne de 1956 et de celle de 2001. Le tracé de voie en boucle devant le château figuré sur le cadastre napoléonien a disparu sur la vue de 1956. La limite parcellaire au nord du château reste en revanche visible. L'ensemble de l'aménagement devant le bâtiment est fortement remanié entre 1956 et nos jours.





Le hameau de Restivalgues marque la limite entre la séquence amont et la séquence médiane de la vallée de l'Aspre. Il se structure à partir de deux rues perpendiculaires, l'une parallèle au fond de la vallée, et l'autre, bordée de maisons d'un seul côté, reliant ce même fond de vallée à la route principale.

Cette construction paysagère très simple reste fortement lisible du fait :

- du strict cantonnement des bâtiments en bordure des voies. Toute exception à cette règle altère le caractère paysager du hameau ;
- de la présence d'espaces dégagés à l'avant et à l'arrière du bourg. Les terrains, actuellement en prairie, compris entre le hameau et la route de fond de vallée, jouent un rôle majeur dans la qualité de ce paysage. Ils constituent à ce titre un espace sensible qu'il convient de préserver de toute urbanisation.

**1-** carte postale ancienne : la structure en «T» du bourg est mise en évidence par la prise de vue

**2-** photographie actuelle depuis la route de fond de vallée : les espaces dégagés qui forment le premier plan et l'arrière-plan du hameau concourent à sa mise en valeur. Une construction récente (indiquée par la flèche), construite en retrait par rapport aux voies, entre en contraste avec cette logique.

**3-** vue depuis l'extrémité Ouest du hameau : la vue sur le fond de vallée en contrebas montre un paysage strictement agricole et boisé, quasi-exempt de constructions

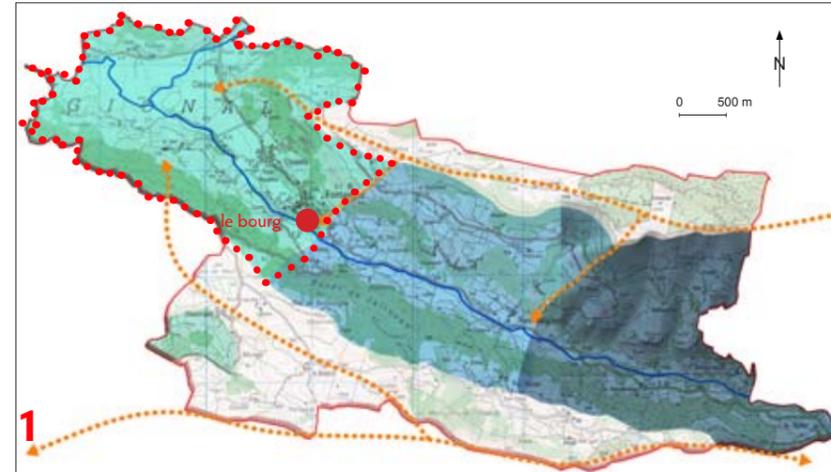


**La séquence aval : le bourg et la confluence avec la Maronne**

Cette unité se caractérise par un fond de vallée plus plat, à la faveur duquel s'est installé le bourg. L'Aspre est très présente dans le paysage.

L'Aspre est accompagnée de sa ripisylve sur toute sa traversée de la séquence aval de la vallée. Le cours d'eau est jalonné de ponts, gués et biefs qui renforcent, comme dans la séquence médiane, sa présence.

Cette séquence abrite le bourg de Fontanges et le hameau de Clédart, outre quelques fermes isolées.



1 - L'unité paysagère aval de la vallée : en aval du bourg

2 - Vue sur la confluence Aspre-Maronne depuis l'Ouest : la ripisylve occupe une place importante dans le paysage

3 - Vue sur le fond de vallée en aval du bourg





**1** - Vue depuis le pont en contre-bas de Fumel : le versant est ponctué par une série d'arbres alignés, disposés sans rythme régulier sur le versant

**2** - Vue depuis la station d'épuration (août 2010) : la confluence Aspre / Maronne ouvre un large espace plat qui donne lieu à des vues lointaines, embrassant un large pan de vallée et le versant rive gauche de la Maronne, qui clôt visuellement le paysage

### La confluence Aspre / Maronne

Cette partie du paysage de Fontanges joue un rôle-clé. Elle constitue en effet à la fois :

- l'articulation avec la grande entité paysagère de la vallée de la Maronne : elle prolonge le paysage remarquable de cette dernière ;
- le contexte paysager du château de Paimont ;
- le premier plan du bourg lorsque l'on arrive par l'Ouest, en provenance par exemple de Salers, Saint Martin-Valmeroux, ou encore Pleaux ou Brive-la-Gaillarde.

Cette unité est contenue visuellement par les versants de la vallée de l'Aspre et le versant Ouest de la vallée de la Maronne, qui appartient au territoire communal de Fontanges jusqu'au château de Paimont.

Son caractère très plat et dégagé rend cet espace particulièrement vulnérable : fond de vallée et versant sont à considérer avec une grande attention. Toute intervention sur cette zone produit un impact immédiat sur un pan important du paysage.

Le bâtiment agricole qui a été construit en fond de vallée en fin d'été 2010 illustre cette fragilité paysagère. En s'implantant à cet endroit, il a gravement altéré l'unité de ce paysage et des vues afférentes, notamment sur le bourg.

L'élément végétal fort de ce paysage est la ripisylve. Dense et continue, elle structure le fond de vallée et donne à lire le cours de l'Aspre et de la Maronne. Il s'agit donc d'un élément paysager à protéger et à entretenir. Il convient de veiller à sa préservation.

Par ailleurs, les versants restent très structurants dans ce paysage. Les trois versants présentent des caractéristiques différentes :

- celui de la vallée de la Maronne est boisé en partie supérieure. Le pied de versant accueille la RD 37, qui parcourt la vallée de la Maronne avec un léger surplomb depuis le bourg de Saint Martin-Valmeroux. Cette route est jalonnée par plusieurs groupes de bâtiments et par des constructions isolées, comme le château de Paimont. Les abords de ce dernier correspondent à une zone du pied de versant à traiter avec une attention particulière, afin de préserver la qualité de l'insertion paysagère de la construction.

- le versant Nord de l'Aspre est fortement boisé. Il abrite le hameau de Clédart, qui a pour principale caractéristique paysagère de proposer des vues sur la confluence.

- le versant Sud de l'Aspre est boisé en partie supérieure tandis que sa partie inférieure reçoit plusieurs constructions agricoles (Fumel, Bragne, Le Vert). Cette partie non boisée du versant est également animée par des plantations linéaires et discontinues d'arbres, qui semblent issues d'anciennes haies et forment un motif inhabituel.



## Le rapport du bourg avec le paysage environnant

### L'implantation du bourg.

Le bourg est implanté en rive droite de l'Aspre, en pied de versant nord. L'Aspre constitue la limite sud d'urbanisation du village. Le rôle de la ripisylve est particulièrement remarquable. Cette dernière appuie la limite et en fait un élément paysager fort (cf. page suivante). On constate toutefois une évolution récente du bourg, avec une extension au-delà de l'Aspre, en rive gauche. Cette évolution tranche avec l'organisation paysagère ancienne du village et en modifie la perception depuis le sud. Ce dernier n'apparaît désormais plus comme émergeant derrière un premier plan végétal dense donné par la ripisylve.

### Les vues sur le bourg.

La configuration de la vallée et la position du bourg permettent des vues nombreuses et variées sur le village, comme mentionné plus haut. Les versants offrent des vues plongeantes sur le bourg, qui livrent également, en covisibilité avec ce dernier :

- les terrains formant les abords du bourg
- les limites du village
- les versants de la vallée jusqu'aux lignes de crêtes, et ceci pour l'ensemble des versants compris dans l'unité paysagère dénommée « séquence aval ».

Ces trois éléments sont donc des composantes à part entière de la qualité du paysage du bourg et des vues qui le mettent en scène. Il convient dès lors de veiller à la préservation de leur qualité paysagère (respect des éléments forts, entretien,...)

Il est à noter en outre que, à cette échelle de perception, l'identité paysagère de Fontanges repose en grande partie sur la structure globale du bourg et sur quelques éléments repères.

La structure du bourg est facilement lisible. Les éventuelles évolutions qu'elle aura à subir s'il était décidé d'étendre l'urbanisation de la commune seront à examiner en tenant compte de cela. Le caractère groupé et l'adaptation du bourg au relief, son inscription calculée par rapport aux courbes de niveaux, sont des logiques paysagères à respecter.

Les éléments repères correspondent à la chapelle monolithe, au château de Lamargé, à l'église et aux arbres remarquables. Leurs qualités propres mais aussi leur visibilité sont à préserver.

### Le paysage environnant dans les vues sur le bourg.

Les versants jouent un rôle important non seulement dans les vues mettant en scène le bourg dans son ensemble, mais également dans les vues offertes depuis l'intérieur du village. Ils sont l'arrière-plan permanent des rues. En particulier, les vues depuis le pied du versant laissent une place considérable à l'ubac, sur lequel se détachent les toitures des maisons. Les versants sont donc à traiter avec attention à ce titre également.

### Les « façades » du bourg.

Le contact paysager entre le bourg et son environnement passe par la qualité des « façades » de ce dernier, c'est-à-dire ses limites visibles depuis les abords proches. Trois façades se distinguent particulièrement :

- celle correspondant à l'arrivée sur le bourg par l'Ouest : la chapelle monolithe marque cette façade
- celle formée en bord de RD 135, à l'Ouest du centre-bourg, visible depuis le sud, qui offre une image intéressante de Fontanges (voir images pages suivantes)
- celle visible depuis la route perpendiculaire à la RD 135, à l'ouest du centre-bourg, au pied de la chapelle monolithe. Cette façade est toutefois fortement banalisée par une rangée de pavillons récents, qui apparaissent en avant du bourg ancien.

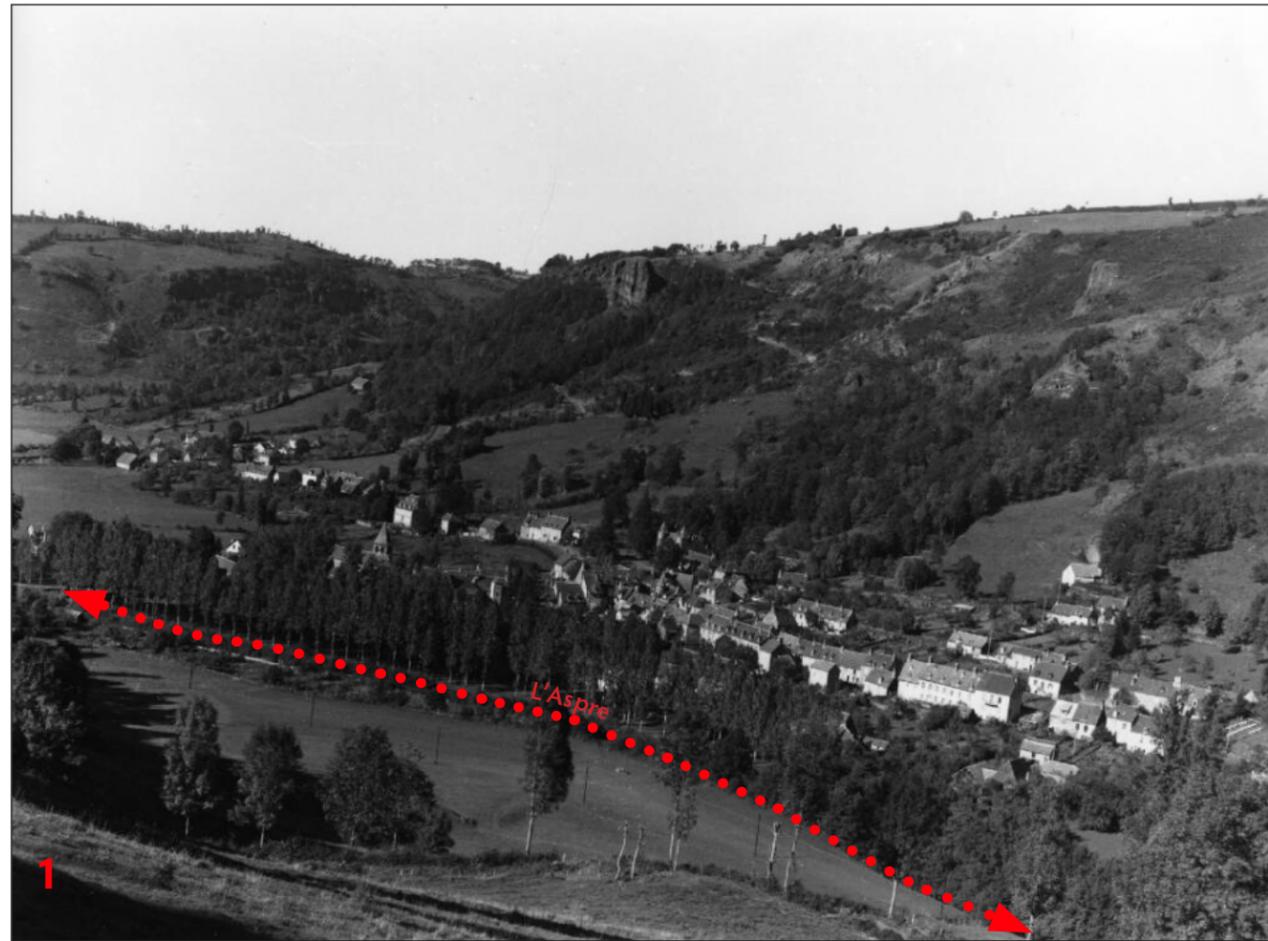
1- Vue depuis la route en rebord de plateau Sud, au sud-est du bourg, à la hauteur de Restivalgues, avec identification des éléments-repères : la configuration de la vallée rend le bourg visible depuis de nombreux points de vue, et simultanément avec une large partie de la vallée ; le versant Ouest de la vallée de la Maronne apparaît en fond.

2- Vue depuis la route D135 au nord du bourg : Fontanges sur fond de versant Sud.

3- Vue depuis la RD 135 au sud du bourg : la végétation du versant obture certaines vues pourtant potentiellement très riches, montrant le bourg et le rocher simultanément.

4- Vue depuis la RD 135 au sud du bourg : Fontanges sur fond de versant Nord.





**1-** Photographie ancienne : l'Aspre et sa ripisylve, doublée alors visuellement par une plantation de peupliers, marquaient la limite Sud du bourg

**2-** Aujourd'hui une rangée de constructions a franchi la limite traditionnelle de l'Aspre

**3-** Extrait du cadastre napoléonien : le bourg est au nord de l'Aspre, à distance du cours d'eau

**4-** Extrait de photographie aérienne de 1956 : on observe quelques constructions sur la rive gauche de l'Aspre.

**5-** Extrait de photographie aérienne récente (2000) : l'urbanisation en rive gauche existe toujours mais ne s'est pas étendue





**1 et 2** - Vues depuis les rues situées en partie Nord du bourg, sur le pied de versant : Fontanges apparaît comme une imbrication de toitures se détachant sur la partie dégagée du versant

**3** - Vue depuis la voie de fond de vallée menant à la chapelle monolithe : la façade offerte par le bourg est dominée par un groupe de pavillons, facteurs de banalisation

**4** - Vue depuis la route de fond de vallée : la façade de Fontanges en bord de RD35 se détache sur le versant surplombé par le rocher, et aligne façades de demeures bourgeoises et de bâti traditionnel accolé





— chemins bordés de murets traversant les zones de jardins

● jardins  
● espace public végétal  
\* arbres remarquables



**1 et 2** - Les ruelles perpendiculaires à l'axe de la vallée sont bordées de murets qui contribuent à la qualité paysagère du bourg

**3** - Situés à l'arrière des maisons, des potagers occupent une place importante dans le paysage du village dès que l'on quitte l'axe principal

**4** - Les éléments forts du paysage du bourg : les jardins privés et les sentes bordées de murs qui les traversent, l'espace public en bord de l'Aspre, les arbres remarquables

**5** - Le vaste espace communal situé en bord de l'Aspre est un atout paysager important. Son traitement minimal permet différentes utilisations du lieu, même si son traitement reste peu valorisant (implantation de différents éléments sans réelle cohérence d'ensemble)



## Le paysage interne du bourg

Le paysage du bourg est marqué par l'importante place occupée par les jardins. Ces derniers se trouvent à l'arrière des bâtiments alignés sur rue et forment de larges enclos verts. Ils sont le plus souvent traités en potagers, ce qui leur confère un aspect soigné.

Des ruelles, perpendiculaires aux rues principales, traversent ces espaces des jardins et les révèlent. Elles sont bordées de murets de pierre qui contribuent à la qualité paysagère de ces venelles et du paysage de ces poches de jardins.

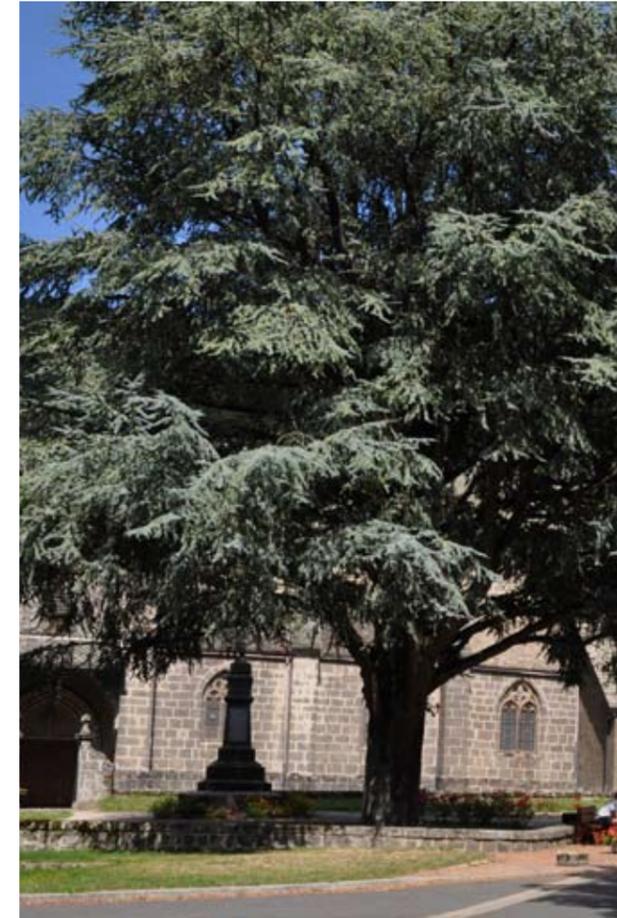
Un autre espace végétal important du bourg est l'étendue engazonnée et partiellement plantée située en bord de l'Aspre. Cet espace est bordé par un alignement d'arbres qui fait écho à l'alignement des façades qui lui font face, et assure une intéressante insertion de l'espace naturel dans le tissu du bourg. Le traitement de l'espace lui-même reste simple mais comprend différentes installations et des plantations disparates, qui tendent à le fragmenter et lui faire perdre en qualité paysagère.

Par ailleurs, il convient de relever dans le bourg la présence de plusieurs arbres remarquables, qui se distinguent dans la silhouette du bourg - comme on a pu le mentionner plus haut. Ces arbres sont pour la plupart des séquoias plantés vraisemblablement en fin de XIXe siècle ou début de XXe siècle et qui marquent l'entrée de propriétés particulières.

L'évolution de ces sujets doit faire l'objet d'un suivi vigilant et leur éventuel remplacement nécessite une réflexion spécifique. Ce remplacement peut être un remplacement à l'identique mais il est également possible d'envisager la création d'autres repères arborés dans le bourg, selon une logique plus contemporaine qui reste à définir.

Enfin, le paysage du bourg est un paysage de vues fermées par les versants de la vallée. Les horizons lointains sont rares. Au sein de cet espace visuellement clos, l'église joue un rôle fort de repère. Elle est visuellement omniprésente à l'intérieur du bourg. Les nombreuses vues qui la mettent en scène, la donnent à lire sous des angles différents, tantôt prenant un caractère urbain, tantôt émergeant au-delà des zones potagères ou jardinées.

Ces vues font partie intégrante de l'identité paysagère du bourg et il est important de veiller à ce qu'elles puissent être préservées et mises en valeur.



Quelques arbres remarquables, qui sont de véritables éléments de patrimoine végétal de la commune :

1. À l'entrée de Restivalgues (tilleul)
2. Devant l'église (cèdre)
3. Les deux résineux géants devant l'entrée de l'ancien hospice
4. Séquoias dans le parc de Lamargé





1



2



3



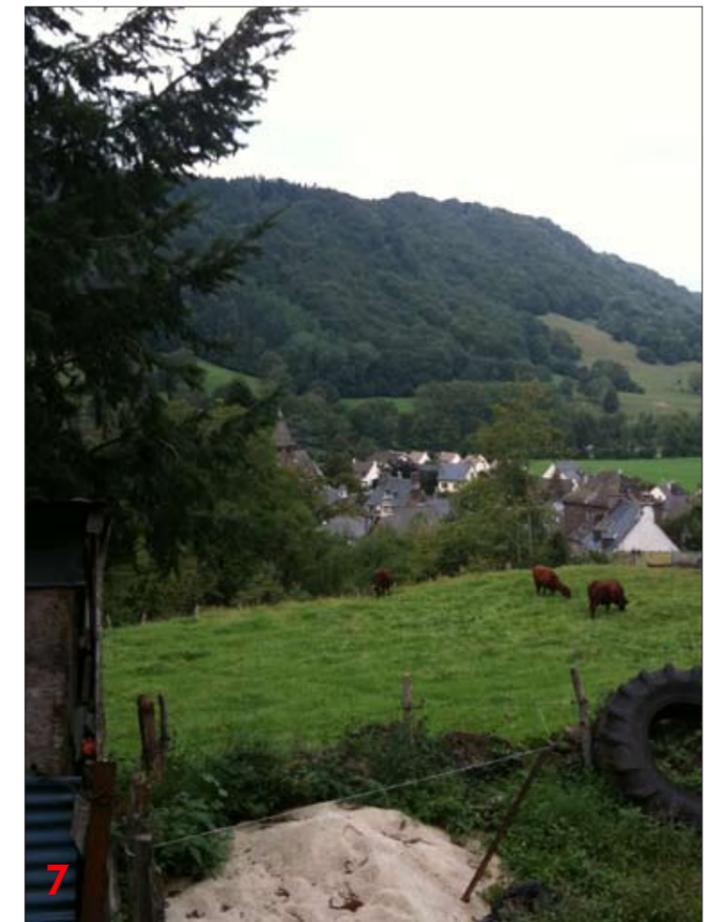
4



6



5



7

1 à 5 - Vues depuis le bas du bourg

6 et 7 - Vues depuis la partie du bourg installée sur le pied de versant

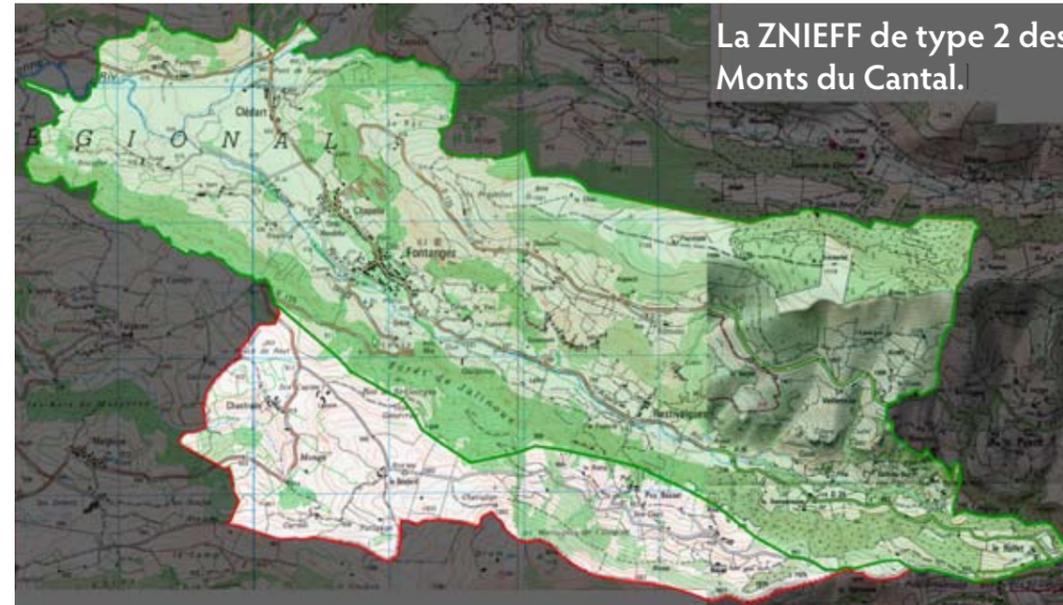
## #09

## L'environnement

Les problèmes multiples recouverts par le mot «développement durable» ont besoin d'être découpés pour devenir abordables. Nous ne pouvons pas porter autant de choses dans une seule valise. Il faut plusieurs valises, que l'on porterait successivement, selon un ordre de priorités clairement conçu. La question devient alors: «Lesquelles, et dans quel ordre?»

**Jorge E. Viñuales**, professeur à l'IHEID (Institut de hautes études internationales et du développement Genève)

### La ZNIEFF de type 2 des Monts du Cantal.



## 9.1. Généralités

Le contexte environnemental de Fontanges est particulièrement riche.

Au niveau général, la commune fait partie du parc Naturel des Volcans et elle est partiellement concernée par la ZNIEFF de type 2 dite "des monts du Cantal".

Trois protections plus spécifiques intéressent de larges parties du territoire : la ZNIEFF de type 1 de la haute vallée de la Maronne et du bois du Theil (dont l'intérêt est motivé par la faune : chauve-souris, rapaces, loutre et une variété de libellule) ; la ZNIEFF de type 1 du versant nord de la vallée de l'Aspre (dont l'intérêt est également motivé par la faune : oiseaux, loutre...).

De plus, une zone Natura 2000 plus spécifiquement destinée à la protection de diverses espèces de chauves-souris, est identifiée autour du château de Palmont, où se localise le gîte de ces espèces.

La totalité de la commune est concernée par la loi "Montagne".

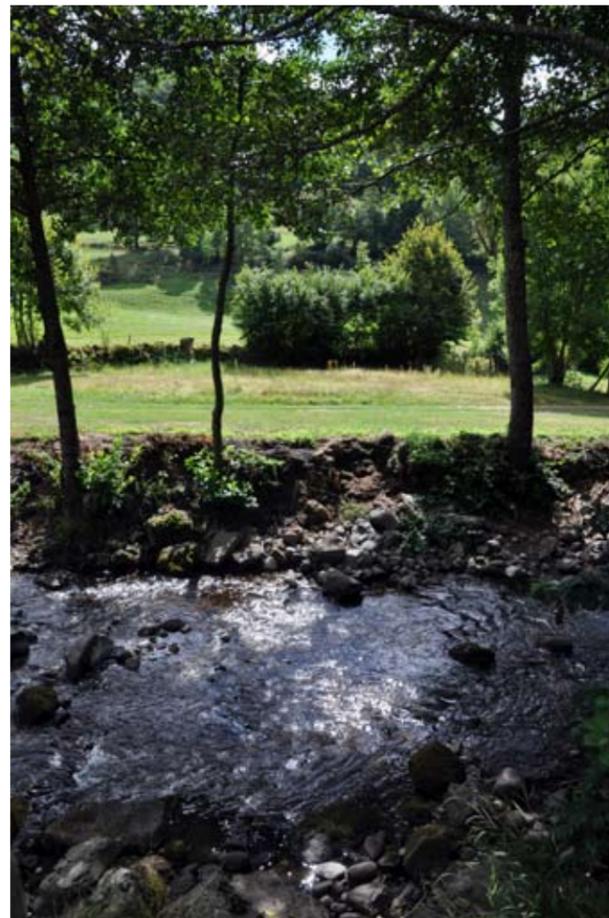
La commune n'est pas concernée par des risques naturels identifiés, mais il est vraisemblable que la plaine de l'Aspre, en particulier au droit du confluent avec la Maronne, puisse présenter un risque inondable.

La commune n'est pas dotée d'un PLU mais d'une carte communale, et se trouve donc dépourvue d'un "Projet d'Aménagement et de Développement Durable". La carte communale se contente en effet de distinguer ce qui est constructible de ce qui ne l'est pas, afin de permettre une gestion au fil de l'eau des demandes de constructions.

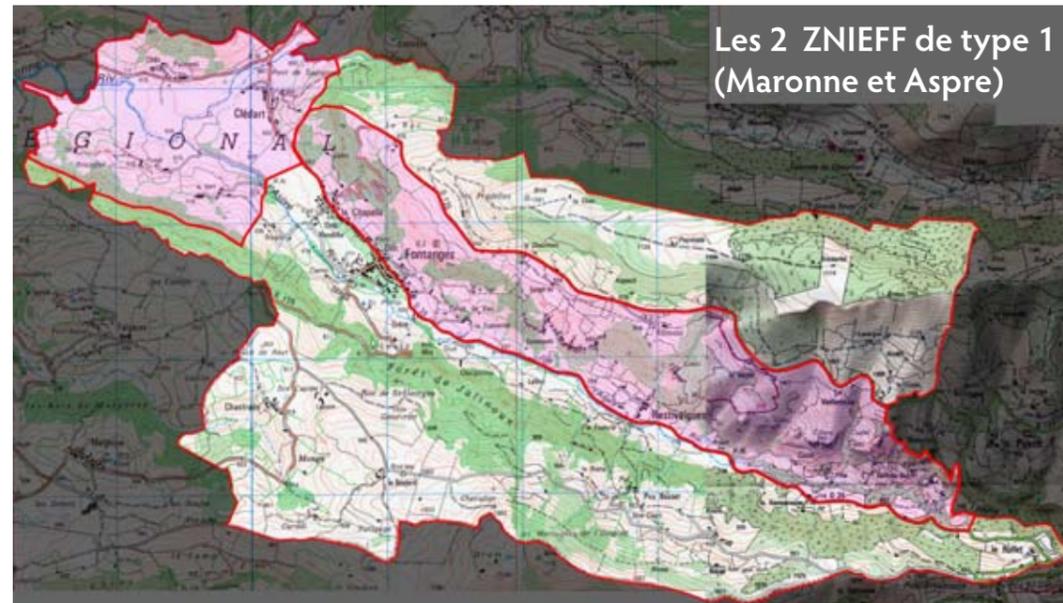
Pour ce qui concerne le développement d'énergies alternatives, la commune n'a pas été considérée par le SRCAE comme favorable au développement de l'énergie éolienne. Elle fait en effet partie des « paysages emblématiques » de l'Auvergne au titre des Monts du Cantal. Par ailleurs, l'urbanisation en fond de vallée ne permet sans doute pas un développement d'aérogénérateurs individuels, faute de vents constants.

Seuls les problèmes d'un éventuel développement d'énergie solaire seront donc à prendre en considération par l'AVAP, de même que les problèmes d'isolation par l'extérieur.

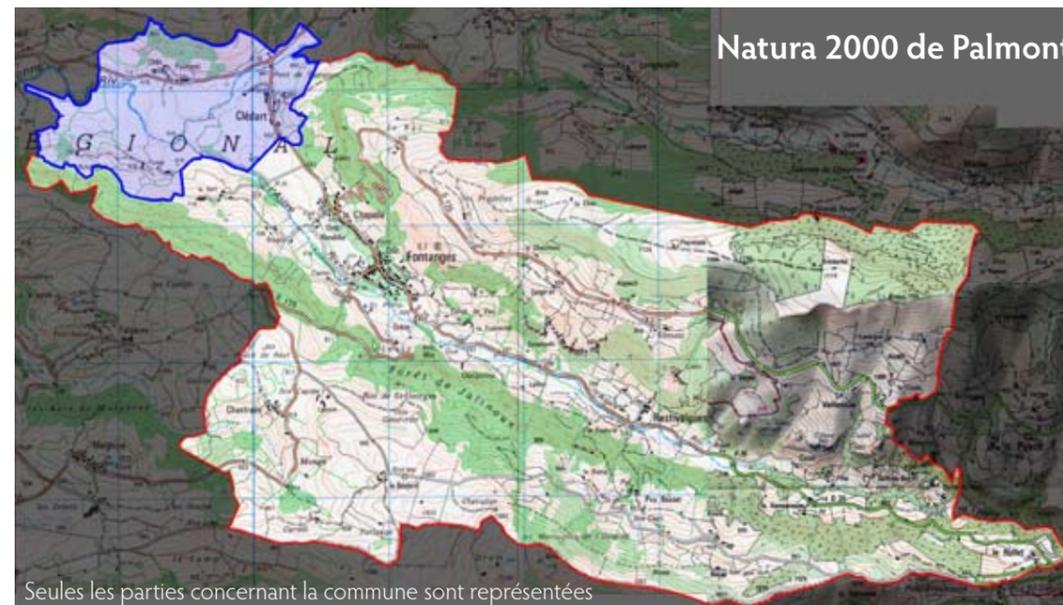
Concernant ce dernier point, on ne dispose sur ce site que de données climatiques très générales, qui ne permettent pas d'identifier les facteurs climatiques particuliers qui auraient pu influencer sur la forme de l'urbanisation et les implantations particulières. L'orientation Nord-Ouest/Sud-Est de la vallée permettrait d'amortir l'impact des perturbations océaniques qui affectent l'Ouest du Massif du Cantal. Par ailleurs l'altitude modeste (autour de 700 m) permet d'éviter les enneigements persistants. Le village de Fontanges passe localement pour "abrité" (en tous cas plus abrité que Salers sur son plateau).



### Les 2 ZNIEFF de type 1 (Maronne et Aspre)



### Natura 2000 de Palmont



Seules les parties concernant la commune sont représentées

## 9.2. Les protections environnementales existantes

### La ZNIEFF de la vallée de la Maronne

(Et la zone Natura2000, qui concerne les chauve-souris, et recouvre une partie de la ZNIEFF, à une parcelle près).

**ZNIEFF AUVERGNE**

Nom de la ZNIEFF : **HAUTE-VALLEE DE LA MARONNE - BOIS DU THEIL**

ZNIEFF de Type 1 N° Régional proposé: 00007120C

**AVERTISSEMENT :** L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

**COMMUNES**

- 15 FONTANGES
- 15 SAINT-MARTIN-VALMEROUX
- 15 SAINT-PAUL-DE-SALERS

**ESPECES DETERMINANTES**

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code Intervalle
Bubo bubo	R	- 2001	LPO Auvergne	0 - 0
Calopteryx virgo meridionalis		- 2002	LEROY T.	0 - 0
Falco peregrinus	R	- 2000	LPO Auvergne	0 - 0
Lutra lutra		1996 - 1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0 - 0
Milvus milvus	R	- 2003	LPO Auvergne	0 - 0
Myotis emarginatus	R	- 2000	Chauve-Souris Auvergne	0 - 2
Rhinolophus ferrumequinum	R	- 2000	Chauve-Souris Auvergne	0 - 3
Rhinolophus hipposideros	R	- 2000	Chauve-Souris Auvergne	0 - 85

**SOURCES** (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997. Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
Chauve-Souris Auvergne		1
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		1
CPIE de Haute Auvergne		1

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009

Page 397 sur 1296



Calopteryx virgo meridionalis



Myotis emarginatus



Rhinolophus ferrumequinum



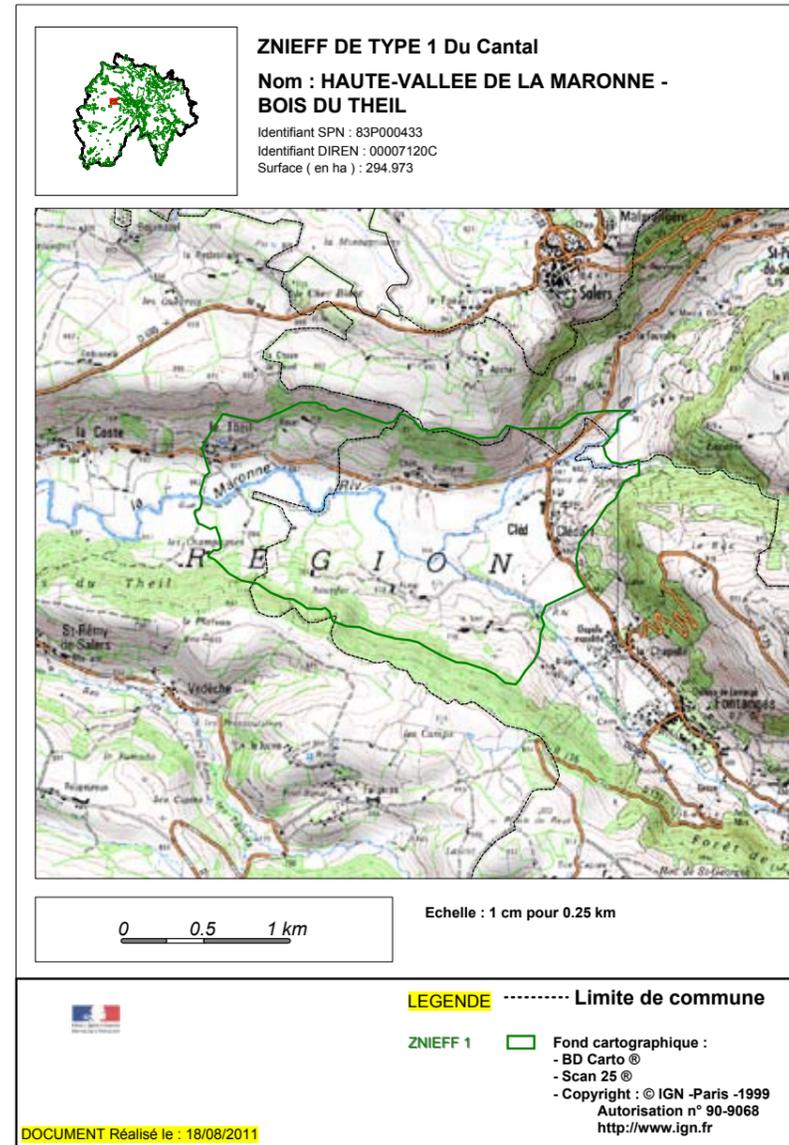
Bubo bubo



Falco peregrinus



Lutra lutra



La ZNIEFF de la vallée de l'Aspre



Dryocopus martius



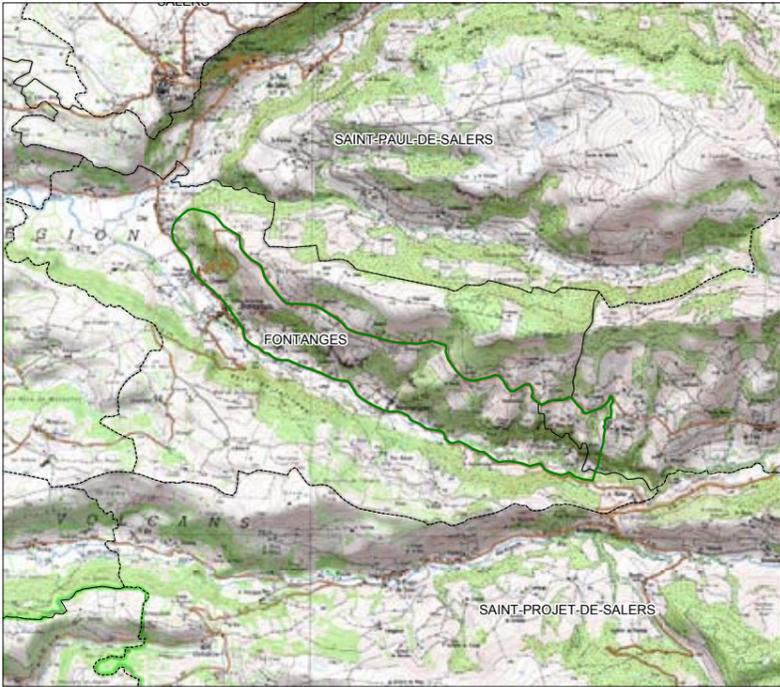
Athene noctua



**ZNIEFF DE TYPE 1 Du Cantal**

**Nom : VERSANTS AU NORD DE LA VALLEE DE L'ASPRE**

Identifiant SPN : 830009032  
 Identifiant DIREN : 00190028  
 Surface ( en ha ) : 426.733



0 1 2 km

Echelle : 1 cm pour 0.5 km

**LEGENDE**    - - - - - Limite de commune

ZNIEFF 1     Fond cartographique :  
 - BD Carto ©  
 - Scan 25 ©  
 - Copyright : © IGN -Paris -1999  
 Autorisation n° 90-9068  
<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 18/08/2011

ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF : **VERSANTS NORD DE LA VALLEE DE L'ASPRE**

ZNIEFF de Type 1 N° Régional proposé: 00190028

**AVERTISSEMENT :** L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

---

**COMMUNES**

15	FAU (LE)
15	FONTANGES

---

**ESPECES DETERMINANTES**

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code Intervalle
Athene noctua	R	- 2001	LPO Auvergne	0 - 0
Dryocopus martius	R	- 2001	LPO Auvergne	0 - 0
Falco peregrinus	R	- 2001	LPO Auvergne	0 - 0
Lutra lutra		1996 - 1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0 - 0

---

**SOURCES** (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I

---

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009 Page 1186 sur 1296

André DAVID architecte DPLG urbaniste avec Claire BAILLY Paysagiste DPLG.

112

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL FÉVRIER 2014

### 9.3. Urbanisme et environnement

La commune est dépourvue de PLU, et ne dispose donc pas d'un PADD à prendre en compte pour la mise au point de l'AVAP. Toutefois, elle est couverte par une carte communale (approuvée par arrêté préfectoral 2006-1311 du 2 août 2006), élaborée à la suite de l'étude d'un schéma d'assainissement, (lui-même approuvé par arrêté municipal du 12 mai 2006).

#### 1. Le zonage d'assainissement

Document Impact-conseil (23420 Châtelus-le-Marcheix)

Il délimite deux aires d'assainissement collectif (le village et Restivalgues) sans préciser si ces secteurs présentent une possibilité d'évolution de leur capacité par rapport à l'état actuel. Les effluents traités sont rejetés dans l'Aspre. Pour le reste du territoire, il est préconisé l'assainissement individuel, mais il n'existe pas de certitude sur la capacité des sols à absorber les effluents des systèmes d'assainissement individuels, la géologie étant extrêmement variable selon les sites. Mais d'une manière générale, les sols ne semblent guère favorables, ce qui devrait être de nature à éviter les implantations d'habitat dispersé.

Il est à noter que la qualité des eaux de la rivière Aspre n'est pas connue, mais que des objectifs de qualité lui ont été assignés : 1A (excellente qualité) en amont du bourg, 1B (bonne qualité) du bourg jusqu'à la Maronne.

Ce document a servi de base à l'établissement de la carte communale.

#### 2. La carte communale

Document Coriolis (48000 Mende)

Elle relève les faibles perspectives de développement de la commune. La structure artisanale du village a disparu. Il ne subsiste qu'un appareil commercial très réduit. L'essentiel du développement du secteur s'opère soit à Saint-Martin-Valmeroux, mieux desservi par la route, soit à Salers pour les activités liées au tourisme. Il n'existe pas localement de pression foncière importante.

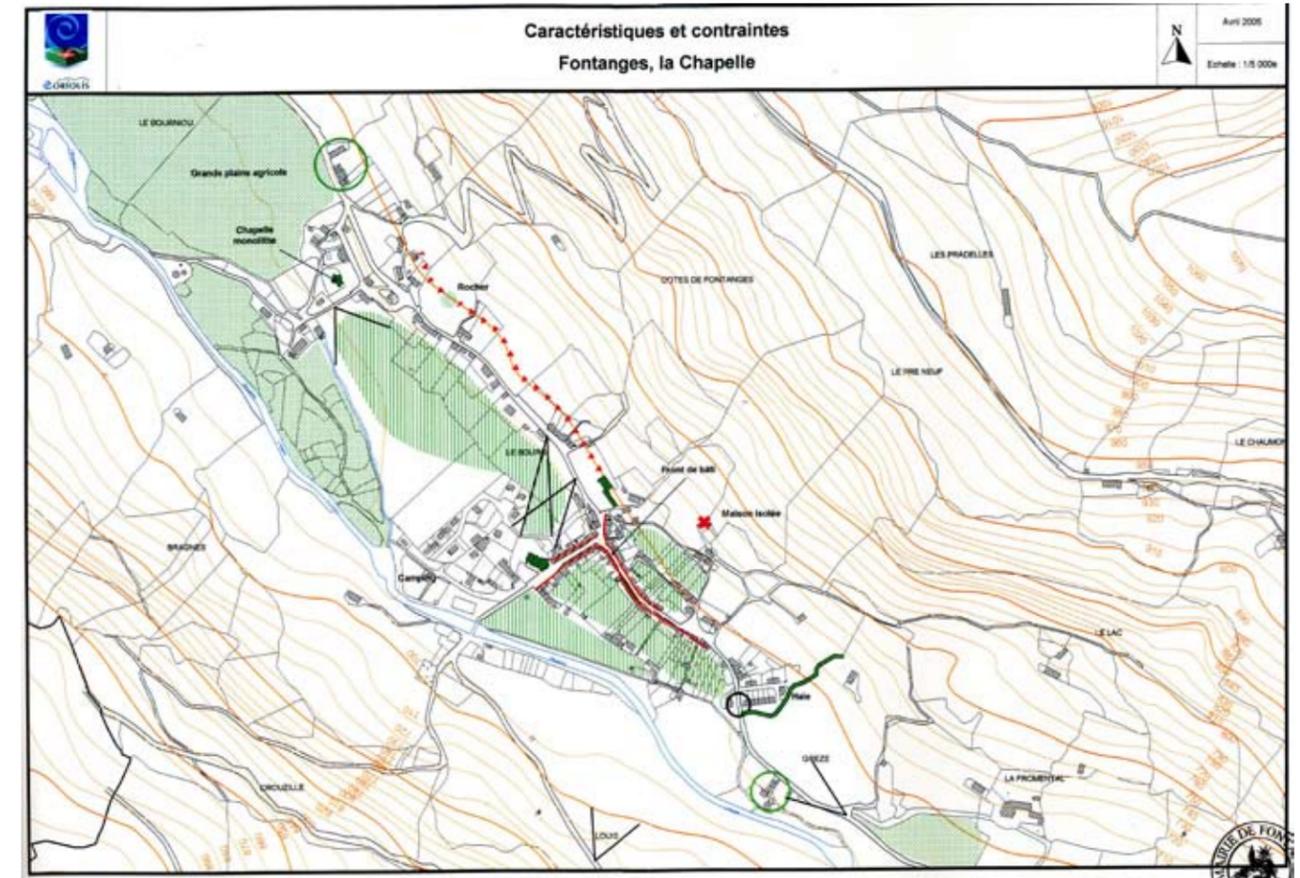
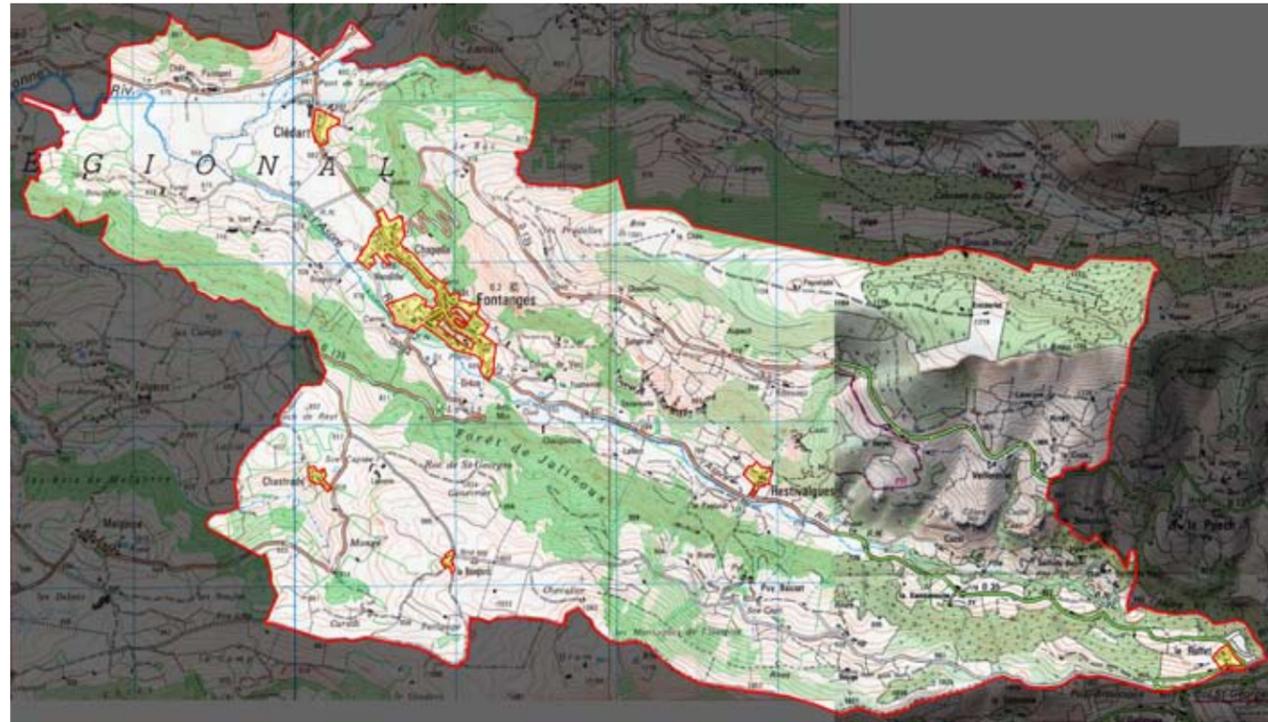
La carte communale circonscrit les zones constructibles au périmètre défini pour l'assainissement collectif. Un certain nombre des caractéristiques paysagères du site, en particulier les grands cœurs d'îlot jardinés, de même que les zones de vue sur l'église (entre le hameau de la Chapelle et le bourg) ont été prises en considération (mais pas de manière constante), en les excluant de la constructibilité. Toutefois, la capacité d'urbanisation dégagée apparaît comme véritablement très importante (en particulier à la Chapelle), et on peut s'interroger sur la manière de gérer ce stock de terrains disproportionné par rapport aux besoins réels, très faibles.

La plupart des hameaux voient aussi de petites zones constructibles assez bien circonscrites, avec des délimitations s'appuyant souvent sur les considérations paysagères comme à Restivalgues. Il est important de noter que les grandes structures agricoles qui engendrent des marges de reculement importantes, comme à Clédart, peuvent rendre fictives une partie des capacités représentées.

Le document alerte également sur les problèmes de formes urbaines autour du village, en signalant la notoire rupture visuelle qu'introduisent les pavillons individuels éparpillés autour de la forme agglomérée et cohérente du bourg, constituée sur des alignements. Le document, dont ce n'est pas l'objet, ne formule pas d'autre considération sur cette question.



La zone du bourg (et du hameau de la Chapelle) couverte par l'assainissement collectif. Cette délimitation a directement orienté la détermination des zones constructibles de la carte communale.



La carte communale, bien qu'assez restrictive au niveau général, dégage des capacités foncières très importantes par rapport à l'existant.

On peut estimer que les terrains non bâtis actuels mentionnés dans l'enveloppe constructible (portés ici en jaune) représenteraient une capacité de construction de 65 à 75 pavillons, selon la densité adoptée. Un tel apport serait de nature à bouleverser le fonctionnement de la commune ! Tous ces terrains ne sont d'ailleurs pas exempts de risques de dérives paysagères. On peut relever quelques contradictions entre les intentions affichées et la réalité du document.

## 9.4. Le développement d'énergies alternatives

### L'éolien.

La commune n'est pas classée comme "zone favorable au développement" de ce type d'énergie, ce qui évite d'avoir à s'y prononcer sur l'implantation d'éoliennes industrielles.

Seuls des aérogénérateurs individuels pourraient être susceptibles de faire l'objet de demandes ponctuelles. Mais la situation du site bâti en fond de vallée, celle-ci n'étant pas orientée selon les vents dominants, risque de n'être guère favorable à un amortissement de ces installations. Ce type d'appareil risque de toute façon de se révéler incompatible avec la protection des chiroptères.

### Le solaire

Deux aspects sont à considérer, celui des centrales photovoltaïques de production d'électricité destinée à être reversée au réseau, et celui de l'équipement de particuliers (panneaux photovoltaïques d'appoint ou panneaux solaires thermiques).

En ce qui concerne le premier cas, la volonté de préserver l'agriculture n'incite pas à préconiser des centrales solaires au sol, qui quoiqu'on en dise, stérilisent les utilisations agricoles possibles du foncier concerné. Par ailleurs sur des terrains pentus, peu ou moins aptes à l'agriculture, il est nécessaire pour installer ce type de structures, de procéder à des terrassements, qui vont modifier le profil du relief (création de terrasses successives). Ce type d'implantation destructrice du paysage n'est guère compatible avec l'appartenance à un parc naturel. Par ailleurs les effets des panneaux (qui réfléchissent la lumière solaire avec violence), sur la faune (en particulier les rapaces) ne sont pas connus.

Les bâtiments agricoles à toiture photovoltaïque sont toutefois envisageables, sous condition de compatibilité paysagère. L'exploitation solaire d'une toiture oblige en effet à une orientation très précise, qui peut n'être pas compatible avec la topographie, et obliger à des terrassements disproportionnés. Chaque cas est donc particulier.

Pour ce qui concerne les particuliers, l'acceptabilité des installations, forcément en toiture, passe par la prise en compte de leur impact paysager, d'autant plus fort que les toitures constituent l'une des caractéristiques identitaires du site. Les constructions situées dans le bourg, bien qu'exposées de manière convenable, présentent ainsi un très fort risque d'altération des paysages, qui pourrait amener à ne pas accepter les équipements en question.

D'une manière générale, les panneaux solaires en sont encore au stade "technique" et sont rarement passés au stade "architectural", soit par une mise en œuvre architecturale de panneaux laissés tels quels, soit par "camouflage" de leur aspect ("tuiles" photovoltaïques ou panneaux miniaturisés). La situation est donc encore très évolutive, contrairement à l'éolien où les procédés sont déjà bien délimités.



Les procédés de production d'énergie solaire (photovoltaïque) ont un impact visuel très important, parfois démesuré par rapport à leur rendement efficace.

Il s'agit le plus souvent d'investissements privés, dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie. Tout se passe donc comme pour d'autres types d'énergie par le passé : l'argent tient lieu d'argumentaire principal et il devient difficile de savoir si les équipements envisagés sont ou non de pure opportunité.

En haut une série de panneaux photovoltaïques au sol dans les Hautes-Pyrénées, en bas un bâtiment agricole en Haute-Loire.



Ce type d'évolution est-il réellement souhaitable ?



Un certain nombre de constructions modernes pourraient être concernées par les procédés d'isolation par l'extérieur, soit du fait d'une isolation d'origine déficiente, soit d'une isolation en fin de vie (certaines mousses isolantes se décomposent au bout d'une trentaine d'années). Ces constructions très proches du bourg sont d'une grande importance visuelle. La plupart sont en co-visibilité directe avec les MH. Leur aspect est donc à gérer avec précaution.



Les "fenêtres mortes" : en supprimant volets et châssis à la française (et d'une manière toutes les menuiseries anciennes), on élimine une "couche" essentielle du second-œuvre de l'architecture ancienne ou traditionnelle, qui joue également un rôle visuel (que ce soit en créant une réticulation secondaire de façades généralement simples, et en supprimant une mise en couleurs possible).

Par ailleurs, on introduit ainsi des matériaux de synthèse, peu ou pas recyclables à l'issue de leur cycle de vie, ou bien des matériels métalliques, issus de filières très énergivores (comme l'aluminium).



## Les pompes à chaleur

Ces systèmes exigent la présence d'un ou plusieurs coffrets contenant un certain nombre de dispositifs techniques, analogues à ceux des climatiseurs, en général apposés sur une façade. Ces dispositifs peuvent être admis dans des conditions de visibilité nulle depuis le domaine public, et sans faire saillie au-dessus, ni concerner des cônes de vue importants. Au besoin, on les dissimulera en retrait derrière une paroi maçonnée délimitant un local ouvert.

## Les menuiseries

En ce qui concerne les menuiseries, il est paradoxal de constater que la "référence" est de plus en plus un matériau plastique, issu de l'industrie chimique, peu ou pas du tout recyclable (pour autant qu'on envisage de le faire à la fin de leur cycle de vie, qui n'excède pas 30 ans), dans une région boisée, qui développe une "filiale bois" depuis également bientôt 30 ans.

On butte ici sur la désorganisation de la profession de menuisier, qui ne consiste plus à fabriquer artisanalement du sur-mesure à partir d'une matière première locale de qualité, sélectionnée avec soin, mais à distribuer et adapter des produits industriels.

Par ailleurs, il est avéré que les déperditions thermiques du bâti traditionnel sont essentiellement localisées au niveau de la toiture et des planchers : changer systématiquement les menuiseries peut ne se révéler qu'un trompe l'œil...

## L'isolation par l'extérieur

Il est paradoxal d'évoquer les techniques d'isolation par l'extérieur sur un site ayant fait l'objet de décrépissages constants à partir des années 1950-1960. Qu'est ce qu'un enduit sinon une couche de protection ?

Le bourg ancien s'est ainsi complu à décliner une image de matériau "naturel", historiquement infondée, certes réversible, mais qui risque de durer, du fait de la disparition de la construction en pierre qui a "sacralisé" cet aspect.

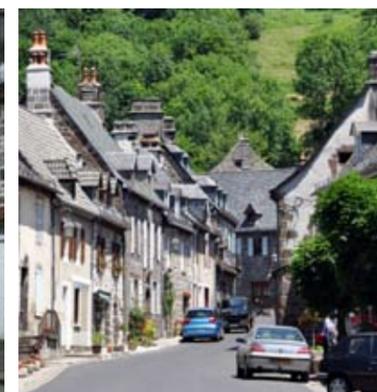
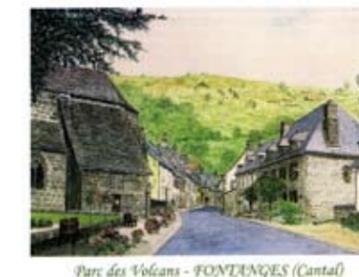
De plus il est avéré que la construction individualisée, qui multiplie les surfaces exposées, est plus énergivore que la construction accolée, ou disposée en rangée, comme c'est le cas dans le bourg. Le rapport peut être de 1 à 7 pour la prévision de consommation énergétique, selon exposition et organisation du tissu urbain.

L'isolation par l'extérieur, dont l'avantage technique est de supprimer les ponts thermiques, est réservée au patrimoine moderne d'avant les années 1970, en grande partie bâti selon des procédés peu économes thermiquement (parpaing enduit notamment). De plus ces constructions devront être en retrait d'alignement (l'isolation constitue une surépaisseur d'au moins 10 cm) et de faible intérêt architectural.

La vigilance devrait en priorité concerner les finitions envisagées (éventuels bardages, ou enduits) et les couleurs mises en œuvre.

# #10

## Synthèse: le diagnostic



On a relevé combien le village avait une image fortement patrimoniale, sans forcément présenter une grande richesse d'éléments intrinsèquement patrimoniaux (hors MH).

Il est intéressant de constater que l'image retenue pour la communication communale s'est intéressée à une vue assez particulière du village : la rue de l'Église, la seule organisée de manière transversale par rapport à la vallée. Une vue sur cette rue (avec tout ou partie de l'église) est déclinée de plusieurs façons, y compris en l'inscrivant dans une sorte de porte virtuelle : un arc en anse de panier, d'allure renaissance cadre la vue, tout en révélant l'arrière-plan naturel.

L'utilisation constante de cet angle de vue conduit à une vision particulière du site: le fond de la rue, au dessus des toitures de lauzes, est constitué par une sorte de lande sauvage mêlée de rochers d'origine volcanique. couleurs très contrastées selon les saisons. On est en présence d'une sorte d'opposition "naturel (sauvage ?)/civilisé" assez étonnante tant le rapport des villages d'Auvergne s'établit plus naturellement avec un environnement agricole ou forestier, domestiqué, rassurant. À Fontanges on est confronté directement avec un environnement géologique d'allure hostile.

Un autre élément (bâti ou paysager?) emblématique de Fontanges se présente comme un objet énigmatique : la chapelle souterraine, creusée sous la butte du château (et non installée à son sommet ce qui lui aurait conféré une toute autre visibilité). Ce monument "en creux"

La première série d'éléments concernant le patrimoine bâti et le patrimoine paysager, forgent une identité spécifique à la commune, ce qui la distingue de manière nette de ses voisines immédiates (comme St-Martin-Valmeroux ou Salers). La commune renvoie également par sa communication l'image identitaire "patrimoniale" qu'elle se fait d'elle-même.

### 10.1. Quel patrimoine architectural et urbain ?

#### Des Monuments protégés à forte visibilité

Les monuments ayant fait l'objet par le passé d'une protection au titre des MH bénéficient d'une forte visibilité, que ce soient les châteaux de Palmont ou Lamargé, ou l'église du village, largement au-delà des 500 m. prévus par la Loi de 1943.

Cet état de fait multiplie les risques de production d'une co-visibilité "douteuse" ou qui serait perçue de manière négative.

En particulier l'église, dont une grande partie du champ de visibilité est constitué d'une zone de jardins et de prairies en limite d'urbanisation peut apparaître comme fragilisable par des interventions dans ce secteur.

#### Un patrimoine de qualité moyenne à bonne, également réparti...

Le contexte est celui d'un patrimoine quantitativement important, plutôt intéressant, mais modeste, dispersé, dépourvu d'éléments majeurs. Les éléments repérés ne se concentrent pas en un secteur particulier mais sont répartis sur tout le territoire relâché du bourg. Seul fait exception la chapelle St-Michel, qui relève d'une typologie exceptionnelle (le lieu de culte souterrain) mais sans visibilité particulière du fait de sa nature même.

#### ... mais une image patrimoniale forte

La relative homogénéité des matériaux, l'omniprésence de modes constructifs traditionnels (la pierre sous plusieurs déclinaisons, des textures rudes...) confèrent au site une image patrimoniale forte, dans une région elle-même très typée. Cette image de matériaux et de procédés identitaires se substitue à celle que donnerait une architecture élaborée ou savante. C'est aussi le fonds de commerce d'une large part de l'image touristique qu'on veut propager à destination des visiteurs.

#### Les modes de restauration : le règne de la pensée unique.

Il a été signalé à plusieurs reprises que s'était presque généralisé en matière d'intervention sur le bâti ancien ou traditionnel, l'unique aspect de la maçonnerie "à pierre vue". Ce procédé découle de facteurs presque uniquement psychologiques : on cherche à "renouer" avec un monde rural disparu et avec ce qu'on croit être l'artisanat traditionnel, sans prendre en compte la nature même de l'architecture du bâtiment. On ne craint pas d'en rajouter dans le "rude" ou le "texturé".

Outre une déperdition esthétique réelle sur certains bâtiments architecturalement composés pour être enduits, on s'expose avec cette pratique à des désordres différés dans le temps, sans parler des effets thermiques de la disparition des enduits...

Le Plan de Patrimoine (ci-contre et pages suivantes) relève 4 catégories de constructions :

- 276  Les constructions ou parties de constructions protégés au titre des MH (pour mémoire)
- Les constructions \*\*\*, parties de construction ou éléments exceptionnels **qu'on souhaite conserver**, à l'exception des travaux de restauration visant à améliorer les dispositions architecturales existantes.
- Les constructions \*\* ou parties de construction représentatives d'un style, d'un type ou d'une période historique, ou de grand intérêt archéologique **qu'on souhaite conserver** à l'exception des travaux de restauration visant à améliorer les dispositions architecturales existantes.
- Les constructions \* ou parties de construction caractéristiques d'un style, d'un type ou d'une période historique, ou d'intérêt archéologique, **qu'on souhaite conserver mais avec des aménagements possibles sous réserve de respecter un certain nombre de règles.**

Le **numéro** renvoie au catalogue (voir rapport de présentation).

D'autres constructions protégées ne figurent pas au plan ci-contre, qui ne concerne que la partie agglomérée du bourg.

Le relevé du patrimoine figure aux pages 53 à 66



## 10.2. Des évolutions architecturales incertaines



photomontage



photomontage

### Le risque de la "nouveau banalisante"

Bien que le repli démographique ait été abyssal, cet état de fait n'a pas dégagé de larges possibilités de réaffectation de constructions qui se seraient libérées. Au contraire, des pans entiers du parc immobilier se sont trouvés "gelés" sous forme de résidences secondaires (en général familiales).

Du coup, une nécessité de construction neuve apparaît parfois. Or il s'agit en général d'implantations au coup par coup, qui ne peuvent être prévues de manière urbanistique, pour des raisons foncières (on utilise un terrain qu'on possède déjà). La carte communale dégage un large éventail de terrains, pratiquement tous possibles à relier au réseau d'assainissement existant.

Ces projets échappent également à des choix architecturaux qui pourraient être concertés en amont : ce sont pratiquement toujours des pavillons-type basiques sans accroche territoriale ni réflexion architecturale sur le site, éternelles reproductions des pavillons périphériques des années 1970-80, aux matériaux prévus pour durer au moins le temps du remboursement de l'emprunt... (et ce, quels que soient les labels avancés...). Les constructeurs en sont généralement jeunes et dépourvus de moyens, ce qui explique la difficulté à envisager de faire évoluer les projets.

Même si l'on peut considérer que ces constructions sont "moyennement pérennes" et ne dépasseront pas la deuxième génération (simplement par dégradation accélérée de matériaux non durables), elles peuvent constituer une source de nuisances visuelles non négligeable.

### Des volumes à usage agricole de plus en plus énormes

L'agriculture a connu en un peu plus d'un siècle une mutation qui a amené à concentrer les exploitations, ce qui a nécessité des bâtiments de plus en plus rares mais de plus en plus importants en volume, entraînant souvent l'abandon des anciennes structures. De manière constante, depuis les années 1970, on tente de substituer le bois au métal pour ces structures conçues sans véritable conception architecturale, de manière à minorer leur impact visuel. Les résultats en sont inégaux.

À cela s'ajoute la possibilité ouverte par le développement d'une filière solaire commerciale de "solariser" la toiture de ces bâtiments, ce qui nécessite un ajustement d'implantation pas forcément compatible avec la topographie.

Si ces structures sont rares, leur impact est très fort, et le plus souvent perçu de manière négative, a fortiori dans une région qui compte également sur le tourisme pour développer l'activité.



### L'irruption possible du matériel énergétique en toiture.

Les toitures sont en général dans cette partie du Cantal des éléments visuels très forts, tendant à reproduire, y compris dans des déclinaisons modestes, les systèmes élaborés des toits de maisons de maître : à quatre pans (ou à "quatre eaux"), avec faîtage en lauze ou terre cuite, parfois présence de girouettes et d'épis ornementaux, des alignements de lucarnes à croupes...

Les souches de cheminées situées sur les petits côtés sont en général des éléments maçonnés de taille significative. À partir de la fin du XVIIIe siècle, ce type d'édifice "signe" également la réussite sociale d'une famille. L'architecture "ordinaire" tend à s'en inspirer.

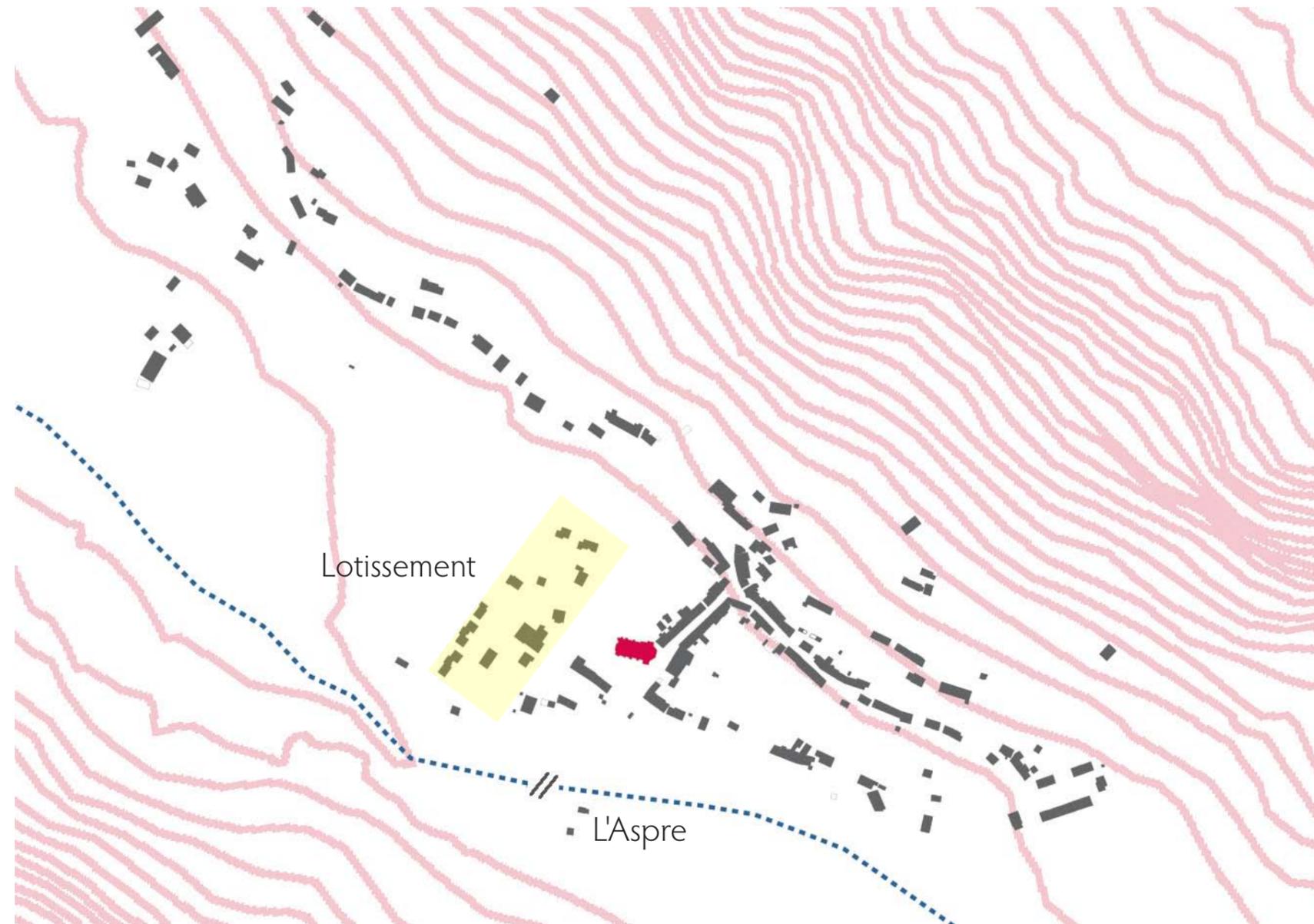
Ces ouvrages très vus, souvent ostentatoires, et qui constituent la marque d'architecture du bâtiment, sont assez peu réceptifs aux apports de matériels techniques qui nécessitent une implantation en toiture : antennes, paraboles et depuis peu matériels de production énergétique (panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, voire éoliennes de toiture, dont certains modèles doivent occuper le faîtage des constructions).

Une partie des constructions du village, en partie haute, peuvent être concernés. Du fait de la grande visibilité de ces toitures à la texture inimitable, qui constituent une large part de l'identité locale, les éventuels choix à opérer seront entre acceptation générale (et destruction de l'image) ou bannissement.



Une éolienne de toiture (document du fabricant)

### 10.3 Une morphologie de village menacée



L'essentiel du village est disposé longitudinalement dans le sens de la vallée de l'Aspre, en en dégageant le fond. Sans être strictement continu, le tissu urbain est groupé. Au contraire le lotissement moderne est venu barrer la vallée transversalement, et il ne se rattache pas aux formes qui l'ont précédé. Une construction localisée de manière à minorer les effets du climat, à isolation égale, sera moins "énergivore" qu'une construction "mal" localisée (en crête, exposée aux vents, située sur un flanc mal ensoleillé...).

#### L'articulation fine du bâti et du site

On cerne facilement la manière dont le site a été "approprié par le bâti", que ce soit par des orientations des constructions liées à la topographie (sites des villages organisés en T, pignons de la plupart des constructions en général perpendiculaires à l'axe de la vallée...), ou la manière dont le relief a été exploité pour l'implantation des constructions (l'accroche du village avec le site, des implantations légèrement surélevées par rapport au fond de vallée...).

Ces agencements apparaissent comme subtils comparés au caractère primitif de l'implantation des pavillons modernes, et ont été intuitivement utilisés durant des siècles, selon des critères d'observations constantes qui nous échappent. Il s'agissait à la fois de ne pas s'exposer au vent (la vallée est également un couloir, et s'y implanter transversalement est hasardeux...), et de dégager le fond de la vallée (site vraisemblablement inondable, mais également l'endroit où sont localisés de bons herbages...).

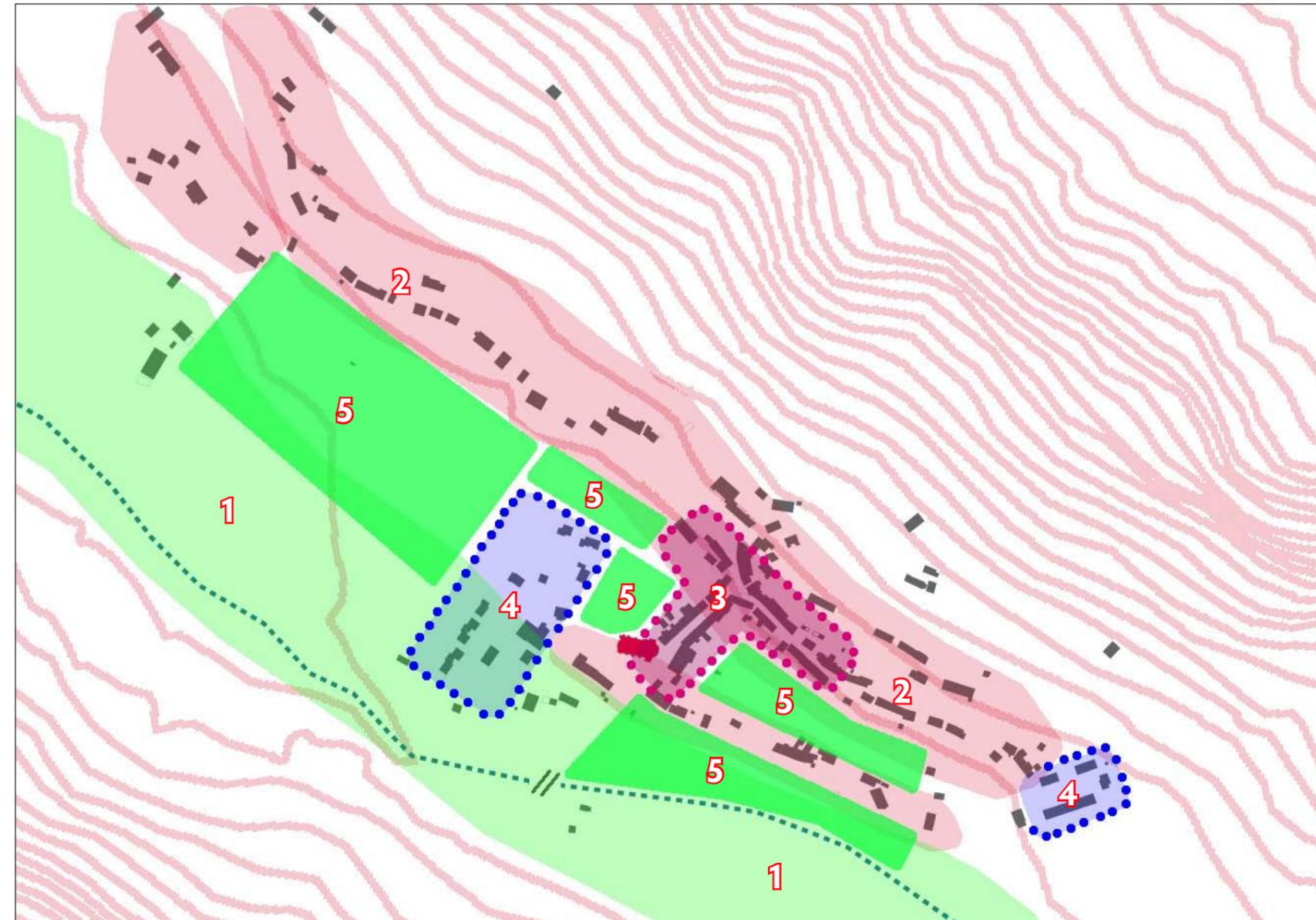
D'une manière générale les deux groupements à forme de village (le chef-lieu et Restivalgues) ont été dressés selon des plans en T, faisant apparaître des alignements "souples" et des continuités/discontinuités entre bâtiments, selon les circonstances. Les alignements semblent s'être figés dans le courant du XIXe siècle.

D'une manière générale, on relève donc plus de constructions dont l'axe est parallèle à celui de la vallée, que de constructions disposées transversalement, celles-ci étant généralement modernes. Les raisons en sont vraisemblablement une approche intuitive des facteurs climatiques.

On pourrait être tenté de codifier ces façons de faire, s'il n'était pas vain de penser à les appliquer à la production de formes bâties nouvelles : règles d'urbanisme standardisées sourdes à toute variabilité de leur contenu, pavillons industriels conçus ex nihilo et adaptés après coup (l'inverse d'une démarche d'architecture qui doit prendre en considération son contexte).



La plupart des constructions traditionnelles (et certaines modernes) sont orientées selon la direction générale de la vallée, au pied de la pente, et sans jamais aller au fond de celle-ci.



1. Le fond de vallée
2. L'urbanisation linéaire en pied de pente
3. Le centre du bourg en forme de T
4. Les lotissements modernes
5. **Terrains présentant un enjeu visuel fort**

### Le rapport des pleins et des vides : c'est le vide qui révèle le bâti.

La réflexion sur l'image du village relève de l'urbanisme, qui exprime la qualité du rapport des pleins avec les vides. On peut ainsi identifier des parcelles ou des ensembles de parcelles, qui dégagent des monuments, constituent les avant-plans des ensembles bâtis ou encore apparaissent comme des respirations permettant l'identification de ces ensembles bâtis. Ces vides sont indispensables au maintien de l'image identitaire du bourg, et présentent un enjeu patrimonial au sens large, mais sont aussi des lieux aux forts enjeux fonciers : sites non bâtis aux abords du bâti, ils pourraient connaître des processus d'urbanisation difficiles à maîtriser.

Ils concernent des espaces publics (le Gravier, qu'on pourrait croire inconstructible... mais toujours domaine privé de la commune, donc pouvant accueillir des bâtiments ou tout au moins des "structures"), des zones de jardins toujours plus ou moins exploités, au cœur des grands îlots constitutifs du bourg, ainsi qu'une partie de l'espace rural du fond de la vallée, qui pénètre largement dans le bourg, malgré la présence d'un lotissement des années 1970 au plan-masse peu judicieux.

### Une protection des vides est nécessaire

Pour sauvegarder et conserver l'image du bourg, il est sans doute indispensable de sanctuariser un certain nombre de terrains non bâtis.

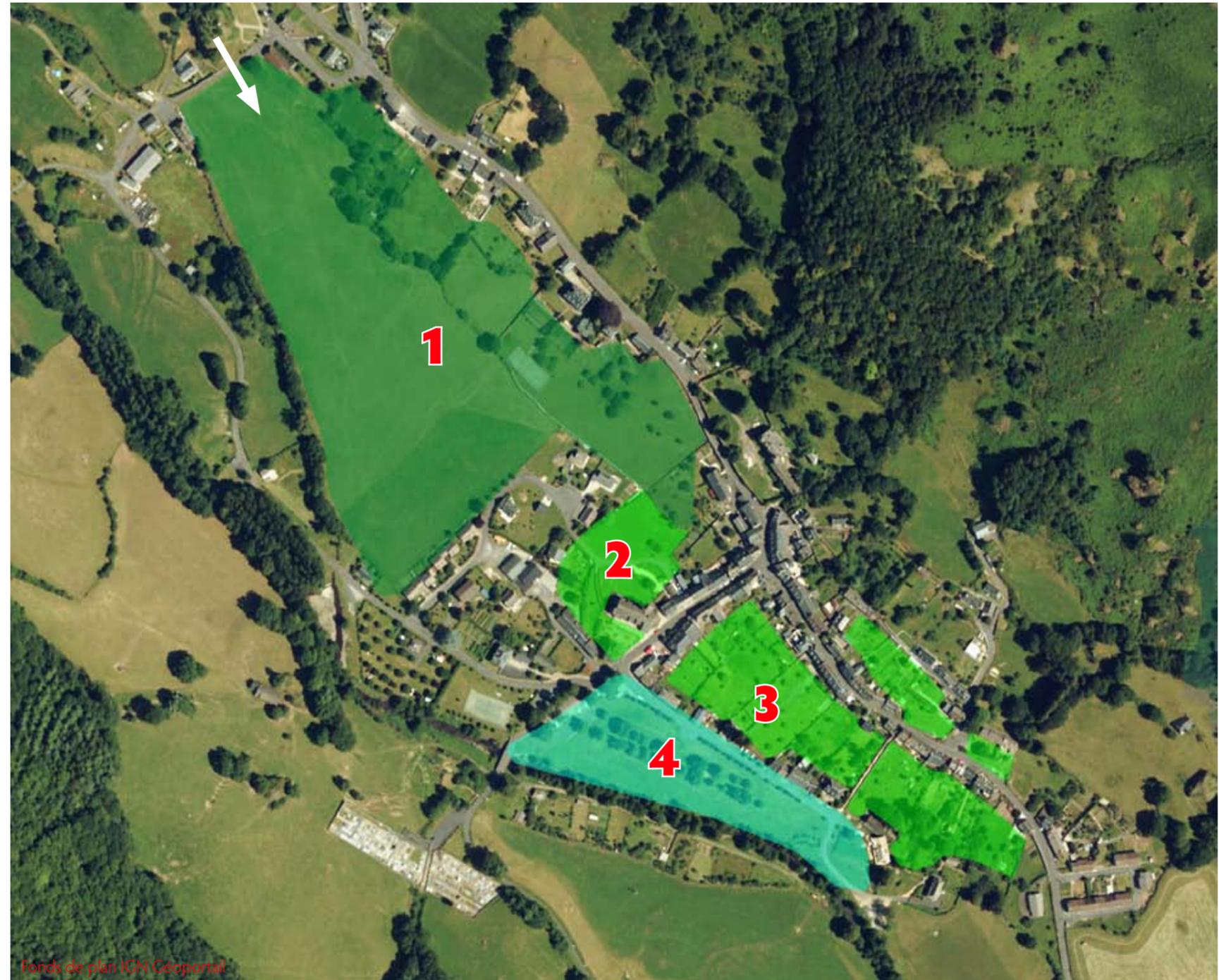
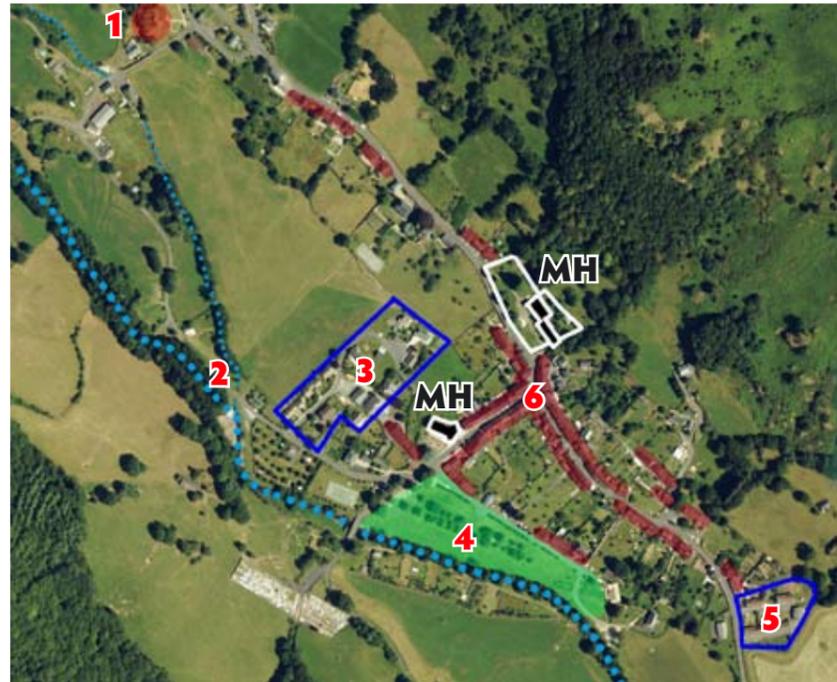
Un ensemble de parcelles peuvent en effet être considérées comme "à risque" : elles sont à la fois constitutives de l'identité du site, en ce sens qu'elles sont le support de l'image perçue du bourg, mais en plein cœur du bourg, elles constituent dans le même temps des enjeux fonciers.

L'urbanisme des villages est en effet souvent un urbanisme technique de "comblement des vides" (justifié par l'économie des réseaux) plutôt qu'un urbanisme de paysage, dans lequel la compréhension de l'existant fournirait des clés pour utiliser le site sans le dénaturer. On utilise parfois aussi un discours de la "densification", qui trouverait sa justification dans le "développement durable", mais qui se révèle le plus souvent facteur de destructions et d'interventions erronées.

Le devenir de ces emprises est donc a priori imprévisible, et constitue un facteur de risque d'une évolution négative non négligeable. La mise en place de la protection devrait être l'occasion de les retirer des convoitises... en espérant que des promesses n'y ont pas créé l'espoir d'une rente foncière.



Le paysage du village est révélé par les terrains non bâtis. Leur évolution (ou non) est un facteur décisif pour envisager une protection du site.



Fonds de plan IGN Géoportail

#### Terrains non bâtis stratégiques

1. Espace agricole (prés et vergers) visibles depuis le rocher St-Michel (avant plan du bourg))
2. Jardins formant charnière entre l'église et le lotissement
3. Jardins en pente légère permettant le dégagement des immeubles sur rue
4. Le Gravier : son statut est mal défini (espace planté ou espace privé de la commune ?)



Le vaste pré localisé entre le rocher St-Michel et le bourg, qui se prolonge le long de la route par des vergers annexés aux diverses maisons, est essentiel dans la définition paysagère du site.

Toute intervention sur ce site risque de poser un problème visuel (voir page 100).  
Ci-contre à gauche : vues depuis le rocher St-Michel.



Une aire non bâtie a subsisté entre l'église et le lotissement. Elle se prolonge sur des terrains utilisés par l'agriculture (prés, avec parfois des arbres fruitiers). Le rapport entre le lotissement et le site de l'église n'est pas exempt de co-visibilités négatives. Il paraît important de préserver d'urbanisation cet ensemble.

Ces terrains ouvrent également des vues sur le château de Lamargé. Ils offrent depuis la partie haute une vue remarquable sur le site de l'église depuis la route départementale).





De vastes cœurs d'îlot, en général occupés par des jardins ou des surfaces enherbées viennent "compenser" l'étroitesse de certaines rues. Des façades souvent intéressantes se développent sur ces jardins. Par ailleurs, les échappées sur des espaces révèlent des vues intéressantes sur des éléments de patrimoine.

Ces espaces qui forment le faire-valoir des architectures concernées (souvent plus élaborées sur leurs "arrières"), sont restés remarquablement cohérents (bien que segmentés en propriétés différentes). Ils forment des ensembles non bâtis à préserver d'interventions qui risqueraient d'altérer leurs qualités.

Ces atteintes pourraient prendre la forme de démembrements ou scissions en vue de lotissement, de l'implantation de constructions inappropriées par leur emplacement, leur volume ou leurs matériaux, ou encore d'opérations de plantations ayant pour effet de rompre l'unité de ces espaces et d'y introduire des masques visuels.





Ce vaste espace en partie planté, longeant la rivière n'est pas un espace public au sens cadastral du terme. Il est d'une taille disproportionnée par rapport au village : ses dimensions sont à l'échelle d'une ville. Il s'agit toutefois d'un élément identitaire du site, à ne pas dilapider.

Le risque est de poursuivre la tendance actuelle qui a consisté à le considérer comme tellement vaste, qu'on peut le grignoter à la marge. On y maintient un hangar, le stationnement s'y implante insidieusement, la voie de circulation créée évoque plutôt le pavillonnaire suburbain que le mail d'antan...

Il s'agit en fait d'une formidable opportunité de mise en valeur de l'ensemble du site, pourvu qu'on veuille bien s'y pencher.



## 10.4. La vallée comme unité paysagère

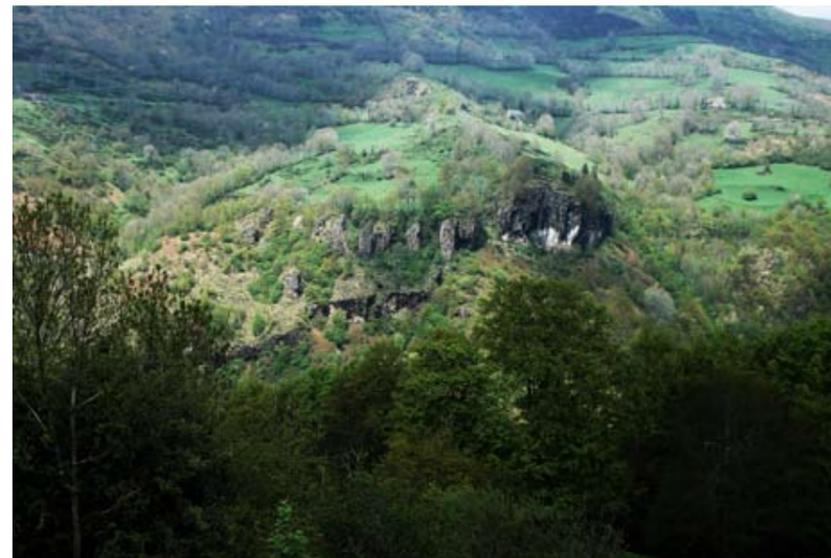


La confluence Aspre-Maronne est un site particulier qui se localise au pied de la butte de Salers, en vue directe depuis la Promenade de Barroux, un élément fort du site urbain. Elle constitue une sorte de plaine avec le château de Palmont en fond (l'ensemble est une zone Natura 2000).

Le hameau de Clédart, très évolutif, et ses abords sont ainsi particulièrement exposés, donc sensibles. Leur inclusion dans une zone pouvant être contrôlée visuellement est un impératif.



D'une manière générale, les évolutions modernes de l'agriculture ont amené l'abandon de nombreux terrains trop escarpés, amenant le développement d'une végétation qui "neutralise" certains sites naturels rocheux. Le côté volcanique un peu brutal du site peut s'en trouver affaibli.



### Une définition paysagère très nette

Du point de vue du paysage, on a identifié un découpage du territoire en unités paysagères constituant autant de "bassins visuels" aux limites plus ou moins balisées, et se chevauchant.

Site de vallée aux fortes co-visibilités, Fontanges se divise ainsi en plusieurs séquences successives, permettant de bien caractériser chaque section paysagère. Chacune d'elle, très ouverte, est plus ou moins sensible dans la définition de l'identité du site, la rivière et sa ripisylve en constituant le lien fédérateur. On note une opposition adret/ubac, l'ubac plus boisé restant peu favorable au bâti, et l'adret occupés par le village et des prés, étant pour sa part dominé ponctuellement par des masses rocheuses volcaniques à l'aspect menaçant. Les plateaux situés en replat de part et d'autre sont presque absents de l'image constituée du site.

### Une cohérence d'ensemble difficile à dissocier

C'est évidemment autour de la confluence Aspre-Maronne, dominée par le plateau sur lequel est bâti Salers (dont on entrevoit des fragments de la silhouette), et autour du village, jusqu'au niveau de la Fromental (qui constitue une articulation) que se situent les principaux enjeux.

En remontant la vallée, on notera des enjeux moindres mais plus locaux autour de Restivalgues et jusqu'au manoir de Seilhols. On est évidemment tenté de ne pas chercher à dissocier un ensemble aussi cohérent par une protection qui en "sanctuariserait" une partie tout en laissant l'autre à l'écart.

Du point de vue des évolutions en cours, l'attention est attirée sur le processus de fermeture qui pourrait être à l'œuvre, lié à l'envahissement végétal, volontaire (reboisements, en général sous forme de résineux, qui ferment des vues de part et d'autre de la vallée) ou spontané (comme autour des rochers de Cuzols, littéralement gommés du paysage). Une autre dérive, impossible à apprécier a priori, est le "mitage" pavillonnaire au coup par coup. Les quelques exemples récents évoqués plus haut montrent combien l'irruption d'un pavillon-type peut introduire une dissonance.

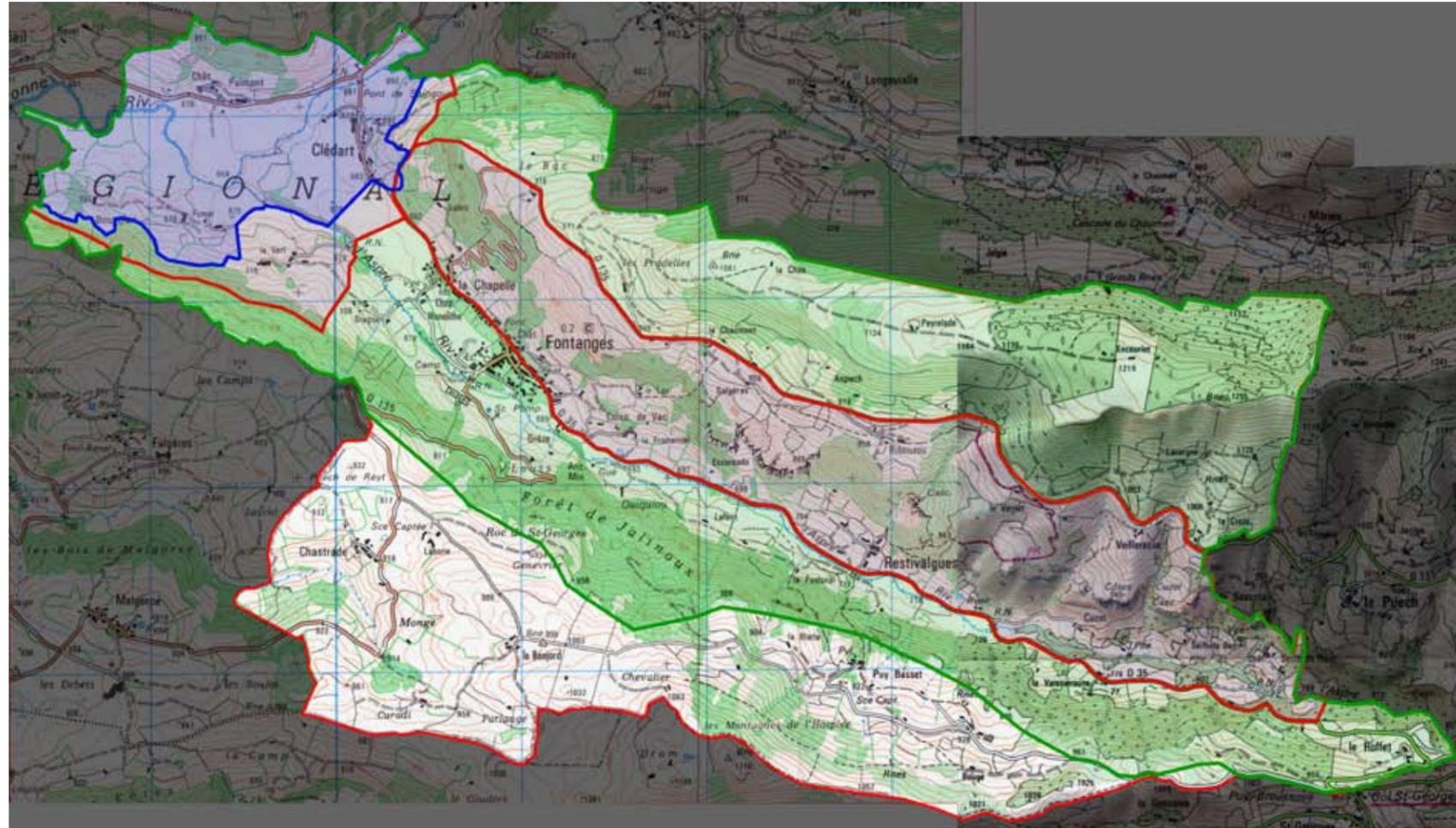
## 10.5. L'environnement : des habitats protégés

Les protections environnementales existantes portent toutes sur des espèces animales protégées ou en voie de raréfaction.

On peut donc considérer que les différents zonages affectant la commune concernent des zones d'habitat propres à ces espèces (ce qui est explicite pour les chiroptères), et qu'il ne convient pas de déstabiliser, faut d'en savoir plus sur d'éventuelles exigences spécifiques (les notices des ZNIEFF sont en cours de ré-élaboration).

Grosso modo, cette nécessité de délimiter des secteurs où les interventions seraient minimales, ou dosées avec exactitude, couvre le piémont nord-est de la vallée de l'Aspre, en frôlant le village au plus près et la zone de confluence de cette rivière avec la Maronne. Aucune protection spécifique ne concerne ce cours d'eau, dont, de plus, la zone inondable éventuelle n'est pas identifiée.

Le zonage de l'AVAP doit prendre en compte ces délimitations, auxquelles il convient de rajouter la ZNIEFF de type 2 couvrant les Monts du Cantal, qui n'épargne qu'un fragment de la commune (le plateau Sud de Chastrade à Bougé).



Superposition des protections environnementales : bleu (cerné bleu) Natura2000; rose (cerné rouge) ZNIEFF de type 1; vert pâle ZNIEFF de type 2. Noter que ces zones sont ici représentées pour leurs parties concernant Fontanges uniquement.